

Ministère des Affaires étrangères

ASSEMBLÉE DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

5E SESSION DE L'ASSEMBLEE

SEPTEMBRE 2006

Hôtel du Ministre - 37, quai d'Orsay — 75007 Paris

Centre de conférences internationales - 19, avenue Kléber — 75016 Paris

SOMMAIRE

5E SESSION DE L'ASSEMBLÉE DU 4 AU 9 SEPTEMBRE 2006

LUNDI 4 SEPTEMBRE 2006 - MATIN

| | |
|--|----|
| Ouverture de la séance sous la présidence de Madame Paulette BRISEPIERRE, doyenne de l'Assemblée | 5 |
| Élection des trois Vice-Présidents de l'AFE | 7 |
| Sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, premier Vice-Président de l'AFE | 10 |
| Répartition des membres de l'Assemblée dans les commissions permanentes | 10 |
| Elections des Présidents, Vice-Présidents, Secrétaires et Rapporteurs au sein de chaque commission permanente | 10 |

LUNDI 4 SEPTEMBRE 2006 - APRES-MIDI

| | |
|--|----|
| Sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, premier Vice-Président de l'AFE | 10 |
| Présentation du rapport 2006 du Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France | 11 |
| 1. La représentation des Français établis hors de France | 12 |
| 2. La sécurité | 12 |
| 3. Le développement d'un service consulaire moderne | 14 |
| Questions-réponses | 16 |
| Allocution de Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY, ministre des Affaires étrangères, Président de l'Assemblée des Français de l'étranger | 26 |
| Questions-réponses | 33 |

MARDI 5 SEPTEMBRE 2006 - MATIN

| | |
|--|----|
| Sous la présidence Madame Claudine LEPAGE, Vice-Présidente de l'AFE | 40 |
| Présentation des bureaux des commissions, arrêt de la composition du Bureau | 40 |
| Renouvellement des représentants à la Commission nationale des bourses et au Conseil national de l'aide juridique | 41 |

JEUDI 7 SEPTEMBRE 2006 - MATIN

| | |
|--|----|
| Sous la présidence de Madame Claudine SCHMID, Vice-Présidente de l'AFE | 44 |
| Nomination du représentant de l'AFE au Conseil départemental de l'accès aux droits de Paris | 44 |
| Point d'information sur l'exécution du budget de l'AFE | 45 |
| Présentation de la répartition des membres de l'Assemblée dans les commissions | 48 |
| Point d'information sur les élections du 18 juin et sur le vote électronique | 55 |

JEUDI 7 SEPTEMBRE 2006 - APRES-MIDI

| | |
|--|----|
| Sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, premier Vice-Président de l'AFE | 68 |
| Mouvements intervenus au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger | 68 |
| Propositions d'honorariat | 68 |
| Approbation du compte rendu du Bureau de mai 2006 | 70 |
| Question au Bureau sur l'éligibilité à la présidence d'une commission temporaire d'une personnalité qualifiée | 70 |
| Intervention de Madame Maryse BOSSIERE, Directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger | 74 |
| <i>Questions-réponses</i> | 78 |

VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2006 - MATIN

| | |
|--|-----|
| Sous la présidence Madame Claudine LEPAGE, Vice-Présidente de l'AFE | 97 |
| Approbation des commissions administratives | 97 |
| <i>Questions-réponses</i> | 99 |
| Séance des questions orales et d'actualité | 122 |
| <i>Questions orales</i> | 122 |
| Question n° 1 de Madame Françoise LINDEMANN, membre élu de la circonscription de Brasilia, relative à la carte nationale d'identité | 122 |
| Question n° 2 de Madame Françoise LINDEMANN, membre élu de la circonscription de Brasilia, relative au vote des Français de l'étranger | 123 |
| Question n° 3 de Monsieur Jacques JANSON, membre élu de la circonscription d'Ottawa, relative à la liste électorale consulaire et aux adresses électroniques | 123 |
| Question n° 4 de Monsieur Jacques JANSON, membre élu de la circonscription d'Ottawa, relative à la radiation automatique de la liste électorale consulaire | 123 |
| Question n° 5 de Monsieur Jean LACHAUD, membre élu de la circonscription de Washington, relative à la liste électorale unique sur un même support informatique | 123 |
| Question n° 6 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, relative au vote des Français de Serbie à l'élection Présidentielle | 123 |
| Question n° 8 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à l'avenir de l'association France-emploi aux Pays-Bas | 124 |
| Question n° 9 de Madame Françoise LINDEMANN, membre élu de la circonscription de Brasilia, relative au paiement des retraites de CNAV et des CRAM | 124 |
| Question n° 10 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription de Stuttgart, relative au refus de prise en compte par les services fiscaux des taux d'invalidité reconnus dans l'Union européenne | 125 |
| Question n° 11 de Monsieur Jean BOTTAGISIO, membre élu de la circonscription de Caracas, relative au visa pour les étudiants | 125 |
| Question n° 12 de Madame Hélène CONWAY, membre élu de la circonscription de Londres, relative aux frais d'écologie au lycée Français d'Irlande | 126 |
| Question n° 13 de Madame Hélène CONWAY, membre élu de la circonscription de Londres, relative à la formation pédagogique pour les enseignants du secondaire dans le réseau AEFÉ | 126 |
| Question n° 14 de Madame Catherine RECHENMANN, membre élu de la circonscription d'Abidjan, relative aux demandes d'homologation à Abidjan | 126 |

| | |
|---|-----|
| Question n° 15 de Madame Catherine RECHENMANN, membre élu de la circonscription d'Abidjan, relative à la rétroactivité de la subvention de reclassement pour les rapatriés de Côte d'Ivoire | 126 |
| Question n° 16 de Monsieur Pierre-Yves LE BORGN', membre élu de la circonscription de Bruxelles, relative à l'indemnisation du chômage partiel | 126 |
| <i>Questions d'actualité</i> | 128 |
| Question sur les élections présidentielles | 131 |
| Question sur le Liban | 132 |
| Question n° 7 de Madame Denise REVERS-HADDAD, membre élu de la circonscription de Beyrouth, relative aux mesures d'aide pour les Français du Liban | 132 |

VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2006 - APRES-MIDI

| | |
|--|-----|
| Sous la présidence de Madame Claudine SCHMID, Vice-Présidente de l'AFE | 144 |
| <i>Présentation de la synthèse des travaux des commissions</i> | 144 |
| Synthèse des travaux de la commission des Finances et des affaires économiques | 144 |
| Questions-réponses | 144 |
| Synthèse des travaux de la commission de l'Union européenne | 149 |
| Questions-réponses | 151 |
| Synthèse des travaux de la commission des Affaires sociales | 156 |
| 1. Les personnes handicapées | 157 |
| 2. L'assurance-chômage | 157 |
| 3. Les retraites françaises à l'étranger et le problème des impayés | 158 |
| 4. Les enfants en détresse | 159 |
| 5. La Caisse des Français de l'étranger | 159 |
| 6. Les pandémies | 160 |
| Questions-réponses | 161 |
| Synthèse des travaux de la commission des Lois et Règlements | 168 |
| 1. Les commissions administratives | 171 |
| 2. Questions électorales et commission temporaire | 171 |
| 3. Bilan juridique des élections du 18 juin | 171 |
| 4. Examen des réponses aux textes adoptés | 172 |
| 5. Thèmes de travail | 172 |
| Questions-réponses | 173 |

SAMEDI 9 SEPTEMBRE 2006 - MATIN

| | |
|--|-----|
| Sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, premier Vice-Président de l'AFE | 176 |
| Synthèse des travaux de la commission temporaire des Anciens Combattants | 176 |
| Questions-réponses | 179 |
| Synthèse des travaux de la commission temporaire pour l'Emploi et la Formation professionnelle | 187 |
| Synthèse des travaux de la commission des Affaires culturelles et de l'Enseignement | 189 |
| Questions-réponses | 192 |
| En formation de bureau | 199 |
| Examen du projet d'ordre du jour du bureau de décembre 2006 | 199 |

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
5E SESSION DE L'ASSEMBLÉE
DU 4 AU 9 SEPTEMBRE 2006

LUNDI 4 SEPTEMBRE - MATIN

*La séance est ouverte à 10 h 15
sous la présidence de Madame Paulette BRISEPIERRE,
doyenne d'âge des membres présents de l'Assemblée des Français de l'étranger.*

Monsieur Pierre ROBION, Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger

Mesdames et Messieurs les Sénateurs

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

nous allons commencer nos travaux sous la présidence de Madame Paulette BRISEPIERRE, en tant que doyenne de notre assemblée.

**I. OUVERTURE DE LA SESSION PAR MADAME PAULETTE BRISEPIERRE,
DOYENNE D'AGE DES MEMBRES PRESENTS
DE L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

Madame la Présidente

Monsieur le Secrétaire général,

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

en raison d'une actualité internationale particulièrement chargée, notre Président et Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY ne pourra procéder que cet après-midi au quai d'Orsay à l'ouverture officielle de notre session de l'AFE.

Donc, en tant que doublement doyenne de notre assemblée et par l'État civil et, ce dont je suis plus fière, par la durée de mes mandats à ce qui était le Conseil supérieur des Français de l'étranger où je siège sans discontinuer depuis ma première élection en 1967 (*applaudissements*), il m'appartient le redoutable honneur de vous dire quelques mots pour ouvrir cette session de travail de ce matin.

Je tiens en premier lieu à ce que vous sachiez le plaisir que j'ai à vous retrouver tous aujourd'hui et à féliciter du fond du coeur nos collègues qui ont été réélus, avec cependant une pointe de nostalgie pour ceux envers lesquels le sort des urnes n'a pas été favorable. Nous ne les oublierons pas ; je voudrais qu'ils le sachent, et qu'ils sachent également qu'ils auront toujours, quels que soient les groupes, leur place parmi nous.

Je souhaite la bienvenue à nos 30 nouvelles et nouveaux élus : nous sommes heureux, chers collègues, de vous accueillir aujourd'hui. Vous commencez une superbe aventure en rejoignant l'Assemblée des Français de l'étranger. Une aventure exaltante, qui sera parfois difficile, semée d'embûches, qui vous apportera beaucoup de travail, de soucis, de problèmes à régler ; mais une aventure qui vous procurera en contrepartie énormément de joie et de satisfaction, car elle vous permettra de donner le meilleur de vous-mêmes pour aider nos compatriotes et justifier la confiance qu'ils vous ont témoignée.

Pour nous tous, la session 2006 de l'AFE qui commence aujourd'hui revêt une importance particulière, non seulement par le renouvellement partiel de ses membres, parce qu'elle se tient à quelques mois d'événements politiques majeurs pour la France, mais également parce qu'elle intervient dans un contexte international particulièrement grave et inquiétant. Vos responsabilités

n'en sont que plus grandes, d'autant plus que votre fonction - on peut même presque dire maintenant votre profession d'élus - a considérablement évolué depuis ces dernières années — et je parle sous le contrôle des anciens.

Vous vouliez que votre travail soit mieux reconnu : c'est fait. Vous vouliez plus de moyens pour effectuer votre mission : vous les avez obtenus. Vous vouliez un statut : vous êtes en train de l'acquérir.

Mais n'oublions pas qu'avantages égale aussi devoirs ; notre monde a changé et nous devons être à la hauteur de la situation actuelle. Les dramatiques événements du Liban nous rappellent que, plus que jamais, nous vivons une époque difficile, marquée par les affrontements et les guerres, une époque où chacun d'entre nous se trouve face à de nouvelles responsabilités, où tout peut arriver n'importe où, n'importe quand, et où votre devoir d'élus de terrain, au service de nos compatriotes, prend une toute autre dimension.

Les moyens supplémentaires mis à votre disposition, moyens que vous devez en grande partie aux démarches incessantes du Président de l'UFE, Monsieur Gérard PELISSON, doivent en retour appeler de votre part plus d'exigence, plus de mobilisation, de rigueur, d'engagement et une présence accrue sur le terrain. Plus que jamais, vous aurez des comptes à rendre à vos électeurs ; cela, il faut le réaliser.

Et sur ce chapitre, ne nous voilons pas la face : le très mauvais taux de participation aux dernières élections de juin est à lui seul un échec. C'est une sonnette d'alarme qui ne peut nous laisser indifférents et qui doit nous obliger à réfléchir. D'autant plus que nous assistons à un désintéressement croissant de notre électorat, désintéressement qui va en s'aggravant de scrutin en scrutin puisque, pour les mêmes continents, le taux de participation, respectivement en 1994 de 28,18 %, en 2000 de 19,26 %, n'est plus que de 14,25 % en 2006, et cela malgré les possibilités de vote électronique.

Le très faible intérêt pour ces élections à l'AFE, qui devraient pourtant représenter un événement majeur pour l'ensemble des Français de l'étranger, ne plaide pas, et je le regrette, en faveur de certains de leurs représentants. Constatons-le lucidement, regardons maintenant devant nous et rappelons-nous dès aujourd'hui, sans attendre les prochaines échéances électorales, que l'avenir est toujours plus facile quand il doit retenir les leçons du passé.

Notre Assemblée, mes chers collègues, a une lourde tâche devant elle : celle de poursuivre les réformes engagées. Et je souhaite remercier ici notre Président Philippe DOUSTE-BLAZY pour toute l'aide qu'il nous apporte. Je tiens à remercier l'ensemble de la Direction des Français de l'étranger pour son dévouement, l'efficacité et la réactivité, chaque fois que nous la mettons à contribution. Ces remerciements vont à notre Directeur, Monsieur BARRY DELONGCHAMPS, également au Secrétaire général Pierre ROBION et à l'ensemble de son équipe, car le résultat ne s'obtient jamais seul et est toujours un travail d'équipe.

Un mot enfin pour la reconnaissance particulière que nous devons avoir pour les membres et les bénévoles — il y en a d'ailleurs ici — de la cellule de crise qui, à chaque moment, se mobilisent immédiatement pour apporter jour et nuit toute l'aide morale et matérielle nécessaire pour nos ressortissants et leurs familles. Nous leur devons d'autant plus d'estime et de reconnaissance qu'ils effectuent leur travail avec autant de rigueur que d'humanité ; et les dramatiques événements de cet été au Liban sont là pour nous le rappeler.

Dans cette épreuve, la France a montré une nouvelle fois sa grandeur, son efficacité, et a rempli pleinement son rôle essentiel d'interlocuteur privilégié et de médiateur attentif, respecté et écouté. Ce rôle important, la France le doit en grande partie à la qualité de son tissu diplomatique et consulaire, à ses réseaux d'influence dans le monde, à son souhait historique de comprendre les conflits et d'essayer de trouver partout les meilleures issues, au bénéfice, chaque fois que c'est possible, de chacun des belligérants.

Mais pour remplir ce rôle — et vous pouvez en être fiers —, la France doit également pouvoir compter sur les Français établis hors de France et sur vous tous, Mesdames et Messieurs les Conseillers, pour porter haut ses couleurs à l'étranger et relever sur les cinq continents son image, ses valeurs, ses traditions et son honneur. C'est là si vous voulez ce que l'on peut appeler l'honneur de votre fonction, et c'est très important pour nous tous.

En effet, comme j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler, un pays ne se résume pas à ce qu'il produit sur son territoire, mais il s'enrichit avec toutes les initiatives prises par ses ressortissants en dehors de ce territoire. C'est de cette façon que le génie national rayonne, et c'est bien à notre Assemblée, chambre d'écho de ce rayonnement et de ce génie, qu'incombe cette exaltante mais très lourde tâche. Nous comptons donc sur vous tous, et je vous remercie.

(Applaudissements.)

Si vous me permettez, Monsieur le Directeur, avant de procéder à l'élection des Vice-Présidents, je voudrais faire une communication technique à l'Assemblée sur un sujet qui n'intéressera pas tout le monde, mais qui intéresse en tout cas tous les Délégués ressortissants du Bassin méditerranéen.

En effet, depuis plusieurs années, après de nombreuses discussions, études, projets abandonnés, espoirs, déceptions, projets repris et auxquels je ne croyais plus, j'ai eu la très heureuse surprise d'apprendre par le Président du Sénat le 14 août la création enfin définitive de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée. La création en a été entérinée par notre gouvernement, et

cette assemblée parlementaire tant attendue sera mise en place à Amman la semaine prochaine, les 7 et 8 septembre, et comporte 24 pays de la Méditerranée qui y ont adhéré.

La France est représentée par deux Sénateurs et trois Députés. Mais je trouve que c'est une chose extrêmement importante, parce que relier entre eux tous les pays du Bassin méditerranéen, qui ont tout de même leur spécificité, je voudrais que l'on arrive à faire de cette assemblée quelque chose d'assez structuré et d'assez valable pour constituer, toutes proportions gardées, une sorte de deuxième Union européenne, que l'on ait une Europe du Nord, une Europe du Sud.

Parce qu'il faut reconnaître que les problèmes de l'Europe du Sud n'ont rien à voir avec ceux de l'Europe. Et je pense que cette création, si elle marche comme elle doit, sera un appoint important pour notre Assemblée et que nous aurons, j'espère, l'année prochaine à créer une nouvelle commission qui s'appellerait "commission Bassin méditerranéen", en attendant peut-être une "commission Afrique" un peu plus tard. Je crois qu'il faut quand même garder la spécificité de chaque continent : l'Asie, Afrique...

Je voulais donc vous en prévenir ; je vous tiendrai au courant. Tous ceux que cela intéresse n'ont qu'à me demander : je tiens à votre disposition la liste des 24 pays qui se sont inscrits et y participent, et les statuts de ce qui sera créé samedi prochain. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

II. ELECTION DES TROIS VICE-PRESIDENTS DE L'AFE

Monsieur Pierre ROBION

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Nous allons procéder maintenant à l'élection des trois Vice-Présidents de l'Assemblée. Je rappelle que seuls les membres élus de l'Assemblée peuvent participer au vote, donc les 153 membres élus.

Nous avons deux listes qui ont été proposées pour la vice-présidence de l'AFE :

- *l'une l'UFE-RFE, avec cinq noms :*

- . Monsieur Antoine VALENZA,
- . Madame Claudine SCHMID,
- . Madame Denise REVERS-HADDAD,
- . Monsieur Gérard SIGNORET, et
- . Monsieur Xavier DESPLANQUES ;

- *une deuxième liste, ADFE-Français du monde :*

- . Madame Claudine LEPAGE,
- . Monsieur Jean-Yves LECONTE,
- . Madame Daphna POZNANSKI,
- . Monsieur Claude CHAPAT,
- . Madame Armanda MIRANDA.

Je vais demander aux Présidents de groupe de désigner leurs trois assesseurs ; le Bureau sera présidé par Madame la Présidente. Et ensuite, le vote aura lieu dans la salle 8.

J'attends donc le nom des assesseurs pour constituer le Bureau.

Madame la Présidente donne la parole au père Bernard JOINET.

Père Bernard JOINET, membre désigné

Merci, Madame la Présidente. Hier soir, j'ai été heureux d'apprendre que, d'après l'article 24, les membres désignés votaient. Je suis habitué à ne pas voter, mais puisque maintenant on me dit que je peux le faire, je demandais quel était le règlement qui faisait que les membres désignés ne pouvaient pas voter.

Madame la Présidente, n'ayant plus beaucoup de voix, demande à Monsieur ROBION de répondre à sa place.

Monsieur Pierre ROBION

En 2003, effectivement, seuls les membres élus participaient au vote pour l'élection des Vice-Présidents.

(Léger flottement, échanges et mises au point pendant la mise en place du vote.)

Une petite précision sur le vote : il s'agit d'un scrutin de liste à la plus forte moyenne. Il y a deux listes en présence. On divise par un quotient électoral ; pour chaque quotient électoral reçu par une liste, 1 siège sera pourvu. Je rappelle que c'est ce même système électoral qui est utilisé pour l'élection des Sénateurs.

Par ailleurs, le vote aura lieu dans la salle 8, ceci immédiatement, dès que nous aurons imprimé la constitution du Bureau que je viens de recevoir. Il sera fait un appel nominal à l'entrée de la salle 8, et chacun viendra voter à tour de rôle, par ordre alphabétique.

(Autres échanges concernant la mise en place du vote.)

Monsieur le Secrétaire général indique que la séance va être suspendue pendant 5 minutes pour l'organisation des élections.

Madame la Présidente

Je viens d'apprendre le décès de l'un de nos anciens collègues, Monsieur MIMOUN, qui représentait le Bénin et qui a siégé très longtemps dans notre assemblée ; Je viens d'apprendre son décès il y a quelques jours.

Je pense que nous pourrions peut-être faire une minute de silence en souvenir de Monsieur MIMOUN. Monsieur MIMOUN a siégé avec nous pendant longtemps et c'était un excellent délégué, très dévoué.

La séance reprend.

Monsieur Pierre ROBION

Je voudrais simplement apporter une précision à propos des questions qui ont été posées sur le collège électoral des Vice-Présidents. En fait, la question est très claire, puisque le décret de 1984, modifié après la loi du 9 août 2004, précise dans son article 1 que :

Les membres élus de l'Assemblée des Français de l'étranger élisent en leur sein au scrutin de liste, pour une durée de trois ans, trois vice-présidents.

L'attribution des sièges des vice-présidents se fait suivant le système de la représentation proportionnelle prévu à l'article 8 de la loi du 7 juin 1982 susvisée.

Chaque liste comporte cinq noms.

Donc, les membres désignés qui conservent leur mandat jusqu'en 2009 conservent effectivement tous les droits dont ils bénéficiaient, y compris le droit de vote ; mais cela ne concerne que les votes soit en séance, soit en commission et pas pour l'élection des Vice-Présidents.

Monsieur MIRADE procèdera à l'appel nominal, et ensuite, chaque membre élu de l'Assemblée ira voter dans la salle 8.

(Flottement et échanges libres.)

Monsieur le Secrétaire général rappelle la composition du bureau.

Composition du Bureau**Monsieur Pierre ROBION**

La présidence est assurée par Madame Paulette BRISEPIERRE ; les trois assesseurs sont :

- Monsieur JANSON,
- Monsieur VILLAESCUSA, et
- Madame NEU-BLOTENBERG ; et
- le secrétariat du Bureau est assuré par moi-même, le Secrétaire général.

Monsieur le Secrétaire général indique que Monsieur Alain MIRADE procèdera à l'appel nominatif et les membres élus de l'Assemblée des Français de l'étranger iront voter dans la salle n° 8.

Monsieur Alain MIRADE indique qu'il va appeler chaque membre qui va voter et que celui-ci se dirigera ensuite vers la salle n° 8 ; par ailleurs, les trois assesseurs doivent également se diriger vers cette salle.

Monsieur Alain MIRADE procède à l'appel nominatif alphabétique des membres élus de l'Assemblée des Français de l'étranger, qui vont voter en salle 8.

Monsieur Alain MIRADE annonce les numéros respectifs des salles dans lesquelles se répartiront les différentes commissions après les résultats du vote.

- Commission des Affaires sociales : salon 2.
- Commission de l'Union européenne : salon 4.
- Commission des Finances et des Affaires économiques : salon 5.
- Commission des Lois et Règlements : salon 6.
- Commission des Affaires culturelles et de l'Enseignement : salon 8.

Monsieur Pierre ROBION annonce le résultat du vote pour l'élection des trois Vice-Présidents de l'AFE.

- suffrages exprimés : 149,
- bulletins nuls : 2,
- la liste UFE a obtenu 96 voix,
- la liste ADFE a obtenu 51 voix,
- la liste UFE obtient donc 2 sièges et
- la liste ADFE 1 siège.

Si l'on se réfère aux listes qui ont été déposées,

- Monsieur Antoine VALENZA est élu Premier Vice-Président (*applaudissements*) ; ensuite
- Madame Claudine LEPAGE (*applaudissements et quelques commentaires*), et
- Madame Claudine SCHMID (*applaudissements et quelques réactions*).

Madame la Présidente invite Monsieur Antoine VALENZA à venir prendre sa place pour présider la séance.

*Sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA,
Premier Vice-Président de l'AFE.*

Monsieur le Président

Mes chers collègues, je tiens à vous remercier doublement, d'abord pour votre fidélité et ce vote, et ensuite pour votre patience.

L'ordre du jour appelle la répartition des membres de l'Assemblée dans les commissions permanentes.

**III. REPARTITION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE
DANS LES COMMISSIONS PERMANENTES**

**IV. ELECTIONS DES PRESIDENTS, VICE-PRESIDENTS,
SECRETAIRES ET RAPPORTEURS
AU SEIN DE CHAQUE COMMISSION PERMANENTE**

Monsieur le Président

Les Présidents de groupe ont fait des propositions ; les non-inscrits ont émis des vœux. Je crois que tout le monde a pu avoir satisfaction. Monsieur FRAGOSO est en train de mettre la dernière main aux listes, mais vous connaissez sans doute les commissions auxquelles vous allez participer.

Je crois que, pour ne pas perdre davantage de temps et aller un peu plus vite, je préconiserai que les membres des commissions rejoignent la salle qui leur est affectée afin que les élections internes aux commissions désignant le Président, les deux Vice-Présidents, le Rapporteur général, le Secrétaire se fassent dans la foulée.

Et s'il y a quelques contestations, si vous appartenez à un groupe, vous vous adressez à votre Président de groupe ; si vous êtes non-inscrit, vous vous adressez au Secrétariat général qui se trouve ici dans la salle attenante.

Je vous remercie une troisième fois, et je vous souhaite de conclure cette matinée par le bureau des commissions.

(Applaudissements.)

(Flottement et échanges libres.)

La séance est suspendue à 12 h 40.

LUNDI 4 SEPTEMBRE - APRES-MIDI

La séance est ouverte à 14 h 30

*Sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA,
Premier Vice-Président de l'AFE.*

Monsieur le Président

Messieurs et Mesdames les Consuls généraux,
Messieurs et Mesdames les Sénateurs,
Messieurs et Mesdames,
Chers Amis,

le Président de notre assemblée, Monsieur DOUSTE-BLAZY, Ministre des Affaires étrangères, prononcera à 16 h son allocution d'ouverture des travaux de la cinquième session plénière de l'Assemblée des Français de l'étranger.

V. PRESENTATION DU RAPPORT 2006 DU DIRECTEUR DES FRANÇAIS A L'ETRANGER ET DES ETRANGERS EN FRANCE

Monsieur le Président

Pour l'heure, l'ordre du jour prévoit la présentation par Monsieur le Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France du rapport 2006 des activités de cette direction. Comme le temps nous est imparti et qu'il nous faudra interrompre la séance à 15 h 50, je donne tout de suite la parole à Monsieur BARRY DELONGCHAMPS pour la présentation de son rapport.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS, Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Mesdames les vice-Présidentes,
Mesdames et Messieurs les Sénateurs,
Chers Collègues,
je suis heureux cette année de m'exprimer également en présence des Consuls et Consuls généraux, qui sont venus à Paris pour une réunion qui a commencé ce matin.

Je vais essayer d'être aussi concis que possible pour laisser du temps aux questions avant l'arrivée du Ministre.

Cette année, comme vous le savez, une fois de plus, l'État a dû mobiliser ses moyens pour venir en aide aux Français établis ou de passage à l'étranger victimes de catastrophes ou d'accidents. En effet, la sécurité de nos compatriotes à l'étranger demeure la première préoccupation du Gouvernement. Les événements tragiques du Liban sont venus encore cet été nous rappeler combien nos compatriotes hors de France pouvaient être menacés, et aussi comment ils pouvaient compter sur l'aide de l'État dans ces circonstances.

Depuis septembre 2005, j'ai eu l'occasion, comme j'en fait mention chaque année, de participer à un certain nombre de réunions consulaires, de me rendre à l'étranger dans certains pays, dans certains postes. Je mentionnerai : New York, San Francisco, Singapour, Pékin, Hong Kong, Londres, Bangkok, Phuket aussi, Jakarta, en Afrique du Sud au Cap, à Rabat au Maroc, et enfin plus récemment dans les circonstances que je viens d'évoquer, à Chypre pour la première rotation des moyens mis en oeuvre pour les Français arrivant du Liban.

De son côté, Madame LE BIHAN, Chef du service des Français à l'étranger, s'est rendue également à un certain nombre de réunions consulaires : en Allemagne, en Italie, au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni.

Le Sous-Directeur de l'administration des Français, Monsieur MUCETTI, s'est rendu à Madagascar, à Alger, à Oran.

Monsieur LABROSSE, le Sous-Directeur de l'état civil, a participé à l'assemblée générale de la Commission internationale de l'état civil en Turquie. Je dois aussi mentionner la Commission mixte franco-marocaine à Rabat.

De son côté, Monsieur ZOEL, Chef du service des conventions et de l'entraide judiciaire, a participé à des négociations en Chine, au Maroc, au Cambodge.

Tandis que le Sous-Directeur de la coopération internationale en droit de la famille, Monsieur BOS, est allé en mission aux Pays-Bas, au Brésil, au Cambodge également, et au Vietnam.

Je ne pourrai pas continuer à mentionner tous les déplacements des uns et des autres ; c'était simplement pour vous donner une idée du champ, qui est assez naturel, de notre travail.

La DFAE a tiré - ou s'est efforcée de tirer - les leçons de la gestion des crises de l'an passé pour poursuivre ses réformes dans ce sens, pour adapter la cellule de crise, pour tenir compte des retours d'expériences, pour améliorer le dispositif, passer des accords avec des partenaires extérieurs — ce qui nous a permis par exemple d'améliorer assez sensiblement la réponse téléphonique —, gagner en réactivité et en compétences.

Nous avons mis l'accent en particulier sur la sécurité sanitaire, tous points qui sont évoqués dans le rapport que je vous ai fait parvenir et qui est soumis à votre appréciation.

Je voudrais aussi mentionner que la réunion des Ambassadeurs de la semaine dernière a consacré toute une session à ces questions.

Je voudrais aussi signaler que l'année 2006 a été l'année de la mise en place de la loi organique sur les lois de finances et du programme budgétaire, notre programme budgétaire n° 151 qui définit le périmètre de responsabilités de l'action consulaire. C'est un instrument qui nous permet de tirer un grand nombre de bénéfices de ce que l'on peut appeler - ou de ce que j'appelle - une tension vertueuse à l'intérieur du Ministère des Affaires étrangères entre les services soutiens d'une part, et les services clients comme la DFAE d'autre part, et qui permet de mieux mobiliser les moyens et de gagner en efficacité.

Vous savez aussi que le Parlement a décidé, lors du vote de la loi de Finances pour 2006, de retirer le budget de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger au programme budgétaire 151.

Je voudrais enfin brièvement évoquer la poursuite des réformes dans le domaine de l'administration consulaire, avec le développement en particulier de l'administration électronique dans de nombreux domaines pour améliorer les services rendus aux Français.

1. LA REPRESENTATION DES FRANÇAIS ETABLIS HORS DE FRANCE

Le premier point du rapport et de cette présentation concerne la représentation des Français, c'est-à-dire votre assemblée au premier chef puisque, comme vous le savez, le rythme des sessions plénières est passé à votre demande de une à deux par an. L'augmentation des indemnités des membres de l'Assemblée devrait par ailleurs permettre aux élus de mieux faire face à leurs obligations, aux dépenses engagées dans l'exercice de leur mandat.

Je voudrais mentionner aussi, au titre de la mise en oeuvre de la loi du 9 août 2004, qui avait réformé le CSFE, la mise en conformité de nombreux textes existants avec cette loi, notamment la modification de certaines circonscriptions électorales. Un certain nombre de textes législatifs ou réglementaires ont dû être modifiés pour tenir compte de ces évolutions.

Comme vous le savez encore mieux que moi, l'élection des Conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger a eu lieu dans 25 circonscriptions de la zone B le 18 juin 2006 : c'était le premier scrutin à entrer en vigueur depuis la réforme de 2004. Le nombre de sièges était de 76 ; il y a eu énormément de candidatures : j'ai noté 61 listes pour les circonscriptions dans lesquelles le vote était à la représentation proportionnelle pour 62 sièges à pourvoir, et 32 candidats pour les 14 sièges à pourvoir au vote majoritaire. Au total, 741 personnes Françaises et Français se sont présentés au suffrage de leurs compatriotes.

Le taux de renouvellement des membres sortants est finalement assez élevé, puisque 29 élus n'appartenaient pas à l'assemblée précédente, et sont aujourd'hui parmi nous, soit un renouvellement de 38 %. Sur ce nombre, 4 étaient des sièges ouverts pour la première fois depuis les modifications de la carte électorale.

Je me permets de faire trois observations pour caractériser cette élection, si vous le permettez. Pour la première fois à cette échelle, dans un vote à caractère politique, les électeurs avaient la faculté de voter par la voie électronique ; nous en reparlerons bien entendu pendant cette session. On a comptabilisé 10 119 votants par voie électronique : c'est évidemment un nombre très inférieur aux attentes ; cela représente néanmoins près de 14 % du total des votants.

L'utilisation d'Internet pendant la campagne a été importante, la propagande électorale étant devenue libre dans l'Union européenne, et les Etats parties à la Convention européenne des droits de l'homme. Cela étant, on le sait, la participation est restée faible, diminuant d'ailleurs légèrement en valeur absolue par rapport à l'élection de l'an 2000 pour la même zone.

Je laisserai, comme je l'ai dit tout à l'heure, à Monsieur Pascal FIESCHI, qui a coordonné l'ensemble de la préparation et du suivi de l'opération du vote électronique, le soin de vous en rendre compte dans quelques jours, et je voudrais d'ailleurs le remercier à cette occasion du travail très important qui a été accompli dans ce domaine.

Je voudrais juste dire ce que j'en retire comme leçons à titre personnel. C'était une expérience qui a été techniquement réussie : ce n'était pas du tout évident d'aboutir à faire fonctionner ce vote électronique à cette échelle sans véritables obstacles techniques. Ça a été très contraignant aussi bien pour l'organisation, l'administration que les électeurs, du fait d'un certain nombre d'exigences certainement légitimes pour assurer le secret et la sûreté du vote, exigences posées par la CNIL. Quant à l'efficacité en termes de participation, on vient d'en parler.

2. LA SECURITE

Pour ce qui est de la sécurité, que j'ai évoquée dans l'introduction, je voudrais faire observer que la DFAE est de plus en plus sollicitée par nos compatriotes, notamment par les touristes, qui, tout en voyageant sans toujours prendre les précautions habituelles, attendent de l'État une assistance générale et de plus en plus complète. Cette tendance n'est pas sans conséquences, en particulier sur le plan budgétaire, et pas seulement sur ce plan : également en termes de mobilisation, je dirais, des moyens humains.

Nous avons tiré un certain nombre d'enseignements de la gestion des crises de l'an passé, comme je le disais en introduction, et pour l'avenir, notre objectif central est de rassembler autour du ministère des Affaires étrangères et de cette direction l'ensemble des acteurs de la sécurité à l'étranger, que nous ne pouvons bien entendu pas représenter à nous tout seuls.

Nous avons créé un pôle médical depuis l'été 2005, composé de deux médecins, d'un urgentiste à mi-temps et d'un psychiatre sous contrat. L'effectif de la sous-direction de la sécurité des personnes comprend donc actuellement 15 agents, a augmenté de 2 agents, et augmentera encore si possible — c'est notre objectif — en 2007.

Pour vous donner une idée de cette évolution générale, en loi de finances initiale, le projet de budget pour la fonction sécurité s'élevait presque à 1,6 M d'euros (1,59 pour être tout à fait précis) ; et en réalité, nous avons constaté une dépense de plus de 3 M d'euros que nous avons consacrés à la sécurité en 2005. Et je pense que nous connaissons à peu près le même genre d'évolution cette année.

A la demande du Premier Ministre, nous avons décidé de créer au département une unité d'appui à la gestion des crises. Cette structure interministérielle permanente aura pour mission d'améliorer les capacités de traitement et de coordination dans l'urgence ; parce que c'est essentiellement un problème de réactivité que nous devons gérer pour traiter en temps réel le dispositif de gestion de crise et de réponse aux attentes du public, et bien sûr des victimes.

Le lien avec les entreprises a été renforcé, et même chose avec les professionnels du tourisme et du sport : nous avons organisé en novembre dernier à Paris une grande rencontre entre le Ministère et les responsables de la sécurité des 80 entreprises les plus importantes à l'étranger.

La réponse téléphonique, j'en ai parlé, a donné lieu à l'organisation d'un partenariat extérieur pour pouvoir faire face à l'afflux des appels des proches des victimes sans que cela gêne le travail de la cellule de crise.

Enfin, des conventions ont été passées avec un grand nombre de partenaires, d'Air France à Météo France, en passant par l'école de ski et d'alpinisme de Chamonix, et d'autres sont en cours d'élaboration avec Radio France international, l'Unité nationale d'identification des victimes de catastrophes naturelles, la Sécurité civile et la gendarmerie.

Ce qui ne figurait pas dans mon rapport, c'est évidemment tout ce qui a concerné la crise libanaise, qui a commencé dans la nuit du 12 au 13 juillet avec les premiers bombardements. Dès le 14 juillet, nous avons décidé d'ouvrir la cellule de crise, et en raison de la fermeture de l'aéroport de Beyrouth, d'organiser des opérations maritimes entre Beyrouth et Larnaka à Chypre : 18 rotations ont été organisées de cette manière, ainsi qu'une rotation vers le port turc de Mersin, pour soulager Larnaka.

Des vols que nous avons spécialement affrétés ont ensuite assuré le transfert des Français, des Européens et d'autres nationalités, en particulier des Américains et d'autres pays ; il y a eu 41 vols vers Roissy-Charles De Gaulle. Nos partenaires de l'Union européenne, de leur côté, ont pris en charge également des ressortissants français, qui ont été rapatriés vers Rome, vers Stuttgart et vers Bruxelles en particulier.

Comme c'est désormais devenu le cas lors de toutes ces crises, nous avons projeté rapidement sur place des équipes de soutien : 24 agents ont été envoyés en renfort à Beyrouth dans les dix premiers jours (10 des Affaires étrangères, 10 de la Sécurité civile et 4 du SAMU). Sur ces 24 agents, la moitié d'entre eux ont été envoyés dans les deux jours, entre le 15 et le 16 juillet. Ils ont donc pu être opérationnels à Beyrouth, mêmes fatigués, dès les 17-18 juillet.

Même type d'effort en direction de Chypre, où nous avons envoyé dans les dix premiers jours de la crise un grand nombre d'agents, 115, car la situation à Chypre sur le plan du personnel était encore plus difficile qu'à Beyrouth où nous avons une structure au départ plus importante.

Au total, 320 personnes ont été envoyées en renfort entre le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Intérieur, la Défense, la Santé, la Croix-Rouge.

Il y avait en effet urgence parce que, sur les 814 premiers Français qui ont bénéficié, je dirais, de la première rotation maritime du 17 juillet, on comptait 33 cas sanitaires urgents, 300 enfants, dont 40 mineurs non accompagnés qui ont été surpris pendant cette crise.

Et au total, entre le 17 juillet et le 17 août, si je prends ces deux dates, le dispositif mis en place par la France a permis le départ du Liban de plus de 13 800 personnes, dont 10 800 Français. Je rappelle que nous avons été les premiers à ouvrir le 17 juillet cette ligne de transfert maritime entre Beyrouth et Chypre ; et nous avons été derniers, le 17 août, à la fermer.

Je dois mentionner aussi d'autres situations tragiques, par exemple les disparitions et enlèvements de Français dans le monde. L'année passée, 23 Français ont été victimes d'enlèvements ; l'un d'entre eux est encore détenu par ses ravisseurs au Venezuela ; s'y ajoute comme nous le savons le cas de Madame BETANCOURT, enlevée depuis 2002 en Colombie. En tout donc 2 Français à ce jour restent détenus par leurs ravisseurs.

Là aussi, qu'il s'agisse des Français disparus ou de ceux qui sont pris en otage, la DFAE assure un contact régulier avec les familles. Et elle se voit confier de plus en plus un rôle opérationnel ; c'est pour cela que nous avons établi un partenariat entre la sous-direction de la Sécurité des personnes et le GIGN, le RAID, afin que ces unités puissent conseiller notre action et celle de nos postes à l'étranger dans les cas d'enlèvements ; et pour les mêmes raisons, les contacts sont développés avec l'Office central des disparitions inquiétantes de personnes (l'OCDIP).

Je voudrais quand même aussi souligner que les Français disparus ou enlevés, en particulier en Irak, en Colombie, au Venezuela, l'ont été dans des pays ou des régions qui étaient signalées comme dangereuses et totalement ou fortement déconseillées comme destination sur le site Conseils aux voyageurs du Ministère.

Je voudrais, pour essayer d'être concis et laisser du temps aux questions, passer sur ce qui figure dans le rapport écrit, et mentionner la grippe aviaire, puisque c'est un sujet effectivement extrêmement nouveau et délicat. Nous avons participé au plan national à la lutte contre cette éventuelle pandémie, en approvisionnant nos postes diplomatiques et consulaires en traitements antiviraux (le Tamiflu) et en masques de protection, afin d'assurer une couverture tout à fait équivalente à celle mise en place sur le plan national français.

Au total, 209 065 traitements antiviraux et 13 800 traitements pédiatriques ont été envoyés dans 223 postes, et nous avons également envoyé près de 300 000 masques destinés aux personnes en contact avec les malades dans 225 postes. Par ailleurs, nous avons reçu du ministère de la Santé 11,8 millions de masques antiprojections nécessaires à l'ensemble des postes. Tout cela pour un coût financier pour la DFAE de près de 600 000 euros. Je pense que nous sommes le seul pays au monde à avoir offert un tel service à nos ressortissants.

3. LE DEVELOPPEMENT D'UN SERVICE CONSULAIRE MODERNE

Je passerai au deuxième grand volet de notre action : le développement d'un service consulaire moderne. Nous avons jusqu'à présent, comme vous le savez très bien puisque c'est un sujet qui revient très souvent dans nos réflexions et discussions, un service qui est offert à des guichets ; et bien entendu, nous devons continuer à nous appuyer sur un réseau. Mais ce réseau, je crois qu'il faut le concevoir avec un esprit nouveau, qui doit transparaître dans les procédures avec plusieurs objectifs :

- favoriser l'accès des usagers à leurs droits,
- faciliter l'accomplissement des procédures, et
- décloisonner l'action consulaire, grâce à un dispositif informatique à l'échelle mondiale, que nous appelons RACINEE (Réseau d'administration consulaire informatisé).

Ce qui permet d'améliorer l'accueil de ceux qui viennent pour effectuer une formalité et de donner aux consuls un pouvoir d'appréciation plus large au vu des réalités locales.

Ce sont ces nouvelles technologies qui nous permettent de passer d'une logique de guichet tout à fait traditionnelle à une logique de réseau pour améliorer le service. Sans fétichisme pour l'informatique ; tout simplement en essayant de dégager des marges pour pouvoir nous occuper plus attentivement des cas individuels.

En pratique, chaque Français va recevoir très prochainement un numéro d'identification consulaire (le NUMIC) attribué et un code personnel qu'il créera lui-même. Les Français établis hors de France pourront donc se connecter à un guichet d'administration électronique qui leur permettra d'obtenir un certain nombre de services en ligne, et ceci très bientôt.

La fusion des listes électorales, c'est un processus qui est déjà pratiquement derrière nous, puisqu'il n'existe plus qu'une seule liste depuis le 1er janvier 2006, qui sert de support unique à tous les scrutins.

Le passeport électronique est un passeport lisible en machine, muni d'une puce électronique ; il est conforme aux normes de l'OACI, ainsi qu'au règlement européen du 13 décembre 2004 et au programme d'exemption de visa américain. Et il est déployé dans les consulats à l'étranger depuis le 12 juin 2006.

Les acquis du dispositif que nous avons mis en place entre 2003 et 2006 pour les passeports lisibles en machine demeurent, c'est-à-dire que la demande est envoyée par télétransmission à Nantes, puis à l'Imprimerie nationale de Douai, qui les fabrique, dans un délai compris entre 2 et 6 jours. Ils sont ensuite livrés quotidiennement à la valise diplomatique, qui les envoie dans les ambassades et les consulats.

Un certain nombre de modifications ont quand même été introduites :

- il n'est plus nécessaire de résider dans la circonscription consulaire pour demander un passeport à durée de validité normale ;
- le passeport est individuel, et cela est très important, quel que soit l'âge du demandeur ;
- la demande doit être accompagnée d'une copie intégrale de l'acte de naissance et de deux photographies d'identité conformes aux normes de l'OACI.

Le nouveau passeport d'urgence, dont j'ai eu l'occasion de vous entretenir déjà, est délivré dans les ambassades et les postes consulaires depuis le 1er mars 2006 ; les autorités américaines ont reconnu ce nouveau modèle comme permettant de se rendre aussi aux États-Unis d'Amérique sans visa.

J'ai parlé donc de manière générale de l'administration électronique. La phase de préparation qui a débuté sur le plan juridique, car énormément de textes étaient à changer, en 2003, est maintenant pratiquement achevée : je vous ai mentionné quelques-unes des applications.

Aujourd'hui, l'une des leçons à en tirer, c'est que les conséquences pratiques des textes juridiques sur le plan informatique doivent être prises en compte dès leur conception. Cela, c'est une donnée qui nous est imposée de manière générale dans notre travail : nous devons intégrer la dimension informatique dans toute réflexion.

Je sais que ce sont des questions un petit peu rébarbatives, surtout après le déjeuner ; mais je pense qu'il fallait que ce soit dit et compris, et éventuellement, d'ailleurs, critiqué pour pouvoir aller mieux dans ce sens.

Parmi les conditions que nous développons pour améliorer la situation des Français à l'étranger, il y a bien entendu les questions d'état civil, qui continue lui aussi sa progression, qui a conservé ses attributions, et qui a délivré en 2005 1 545 326 copies et extraits, soit toujours un peu plus, une augmentation de 2,8 % par rapport à l'année précédente.

Le délai d'établissement des actes, qui avaient eu tendance à prendre un certain retard pour les personnes naturalisées par décret, a pu être ramené à moins d'1 mois, alors que cela pouvait prendre 11 ou 12 mois un peu plus tôt. Sur l'ensemble de l'année 2005, près de 92 000 actes et 20 848 livrets de famille ont été établis pour les personnes naturalisées par décret, soit une augmentation respectivement de 20 et de 18 % par rapport à l'année précédente. Je ne veux pas non plus rentrer dans trop de détails chiffrés, un peu rébarbatifs.

Je mentionnerai également un point très important qui est l'aide sociale, puisque la dotation budgétaire du Fonds d'action sociale du Ministère s'élevait en 2005 à 17 838 934 euros, identique, comme chacun le sait, à celle de l'année précédente. Les crédits du Fonds d'action sociale ont été affectés aux dépenses sociales consulaires à près d'une centaine de sociétés de bienfaisance à l'étranger, et aussi à l'assistance sanitaire (rapatriements, approvisionnement en matériel et en médicaments des cabinets médicaux).

La dépense sociale globale a toutefois légèrement augmenté ; les aides temporaires ont diminué, à l'exception toutefois des secours occasionnels qui ont connu une augmentation en raison des aides ponctuelles accordées aux enfants : 538 aides ponctuelles à l'enfance, pour un montant de 81 606 euros.

Le nombre global des allocataires a légèrement diminué : de 3,6 %. Pour 2006, la prévision de dépenses au titre de l'assistance aux Français en difficulté à l'étranger est la même : près de 18 M d'euros. En souhaitant toujours se rapprocher de l'objectif de réduction de l'écart de traitement en matière d'aide sociale entre les Français résidant en France et ceux établis à l'étranger. Je crois que les réserves de trésorerie, d'une part, et les crédits disponibles, d'autre part, permettront de maintenir cette action au même niveau d'efficacité que l'année précédente.

Pour être très succinct, je voudrais souligner aussi l'une de nos préoccupations qui consiste à améliorer la protection ou la sécurité juridique de nos compatriotes. C'est une des principales missions du service des Affaires civiles et de l'Entraide judiciaire, qui est le nouveau nom du service des Accords de réciprocité, qu'il s'agisse de la négociation de conventions internationales, de leur mise en oeuvre ou, en l'absence de convention, de la coopération avec les autorités étrangères compétentes pour améliorer la situation de nos compatriotes : je pense en particulier aux enfants déplacés ou aux personnes emprisonnées.

Un mot de l'adoption internationale, qui continue elle aussi d'augmenter, puisque le nombre d'enfants étrangers adoptés par des familles françaises est passé

- . de 4 079 en 2004
- . à 4 136 en 2005.

Les principaux pays d'origine sont :

- . le Vietnam, en forte progression (il y a eu 790 visas, contre 363 en 2004), :
- . Haïti (475), :
- . la Chine (458), :
- . l'Éthiopie (397) et :
- . la Russie (357).

Comme vous le savez, la Mission pour l'adoption internationale a été recentrée sur ses missions régaliennes et régulatrices à la suite de l'adoption de la réforme de l'adoption, c'est-à-dire les relations interétatiques et le contrôle des organismes agréés pour l'adoption ; cette mission (MAI) deviendra le Secrétariat général de l'autorité centrale pour l'adoption internationale, et elle restera au sein de la DFAE.

Vous verrez dans le rapport mention des conventions de sécurité sociale, des accords de coopération et des conventions judiciaires qui ont été négociés.

Je voudrais conclure simplement en vous informant des mouvements intervenus dernièrement au sein de la Direction :

- Madame LE BIHAN a été nommée Directrice adjointe, en remplacement de Monsieur Philippe BOSSIERE qui a été nommé Ambassadeur en Namibie ;
- Madame Odile SOUPISON assure la relève de Monsieur BOSSIERE dans les fonctions de Chef du service des étrangers en France ;
- Madame Assia SIXOU remplace Madame SOUPISON à la tête de la sous-direction des Conventions et de l'Entraide

judiciaire ;

- Monsieur Gilles FAVRET, qui était précédemment Consul général à Francfort, assurera la relève de Sylvain ITTE à la tête du secrétariat du programme 151.

Je vous remercie de votre attention et je reste, bien entendu, ainsi que mes collaborateurs qui sont ici présents, à votre disposition pour répondre à vos questions dans le temps qui nous reste.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Directeur, pour la clarté et la concision de votre rapport. Nous passons maintenant à la séance des questions-réponses, et je prends note des demandes de prise de parole.

QUESTIONS-REPOSES

Madame Monique CERISIER-Ben GUIGA, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Monsieur le Directeur, je suis heureuse aujourd'hui avec mon groupe de pouvoir rendre hommage au travail que vous venez d'évoquer et réalisé par la DFAE, par vos équipes — et je saluerai en particulier tous ceux que j'ai vus à la cellule de crise au mois de juillet — et dans les postes. Et vraiment, c'est très bien d'avoir cette année une réunion des Consuls et des Consuls généraux en même temps que la nôtre.

Je crois qu'un travail remarquable a été fait pour organiser la gestion prévisionnelle des crises, pour organiser le service de la sécurité sous la direction de Françoise LE BIHAN. La réactivité du ministère des Affaires étrangères dans la crise du Liban a suscité notre admiration, parce que vraiment, ça a été vite, ça a été bien, et je l'ai écrit par lettre au Ministre des Affaires étrangères, dès la fin de juillet.

Ce professionnalisme fait que vous êtes de plus en plus sollicités, et je crois qu'à la lecture de ce chapitre de votre rapport, on peut se poser la question de la diversité des crises et, de ce fait, celle de la justification de la dépense publique, en particulier celle supportée par le programme 151, dans le financement de certaines opérations de secours.

Je ne reviens pas sur les chiffres que vous avez donnés : c'est plus du double des crédits votés par le Parlement qui ont été dépensés pour assurer la sécurité en 2005.

Personnellement, je commence à me poser des questions ; je pense que nous sommes un certain nombre à nous les poser : Est-il normal que les frais relatifs à des accidents aériens, à des accidents liés à des déplacements de loisirs, des déplacements religieux ou sportifs, soient imputés au programme 151 ? A-t-il été organisé pour cela ?

Je poserai la question, même si c'est gênant :

- Quel ministère a assumé le coût de la recherche des alpinistes français dans l'Annapurna ?
- Qui finance en dernier recours le retour en France des touristes victimes de la défaillance de leurs agences de voyage ou même de leur propre imprudence ? Est-ce le programme 151 de la DFAE ?

Je pense que nous pouvons nous demander, vous demander ce que vous en pensez, vous : n'y a-t-il pas des aspects de la sécurité qui relèvent plutôt de la sphère privée et ne devraient pas relever de l'action publique ? Et ne faudrait-il pas recentrer l'action publique vers les dangers liés aux catastrophes naturelles, aux conflits armés et aux questions sanitaires ? Je crois qu'aussi bien pour nos consulats que pour la DFAE c'est vraiment une question qu'il est important de poser maintenant.

Monsieur le Président invite Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS à répondre à Madame la Sénatrice Monique CERISIER-Ben GUIGA sur ce point.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je remercie Madame Ben GUIGA de tout ce qu'elle vient de dire. Je partage tout à fait cette analyse en tant que Directeur des Français de l'étranger. Je ne pense pas qu'il y ait tellement d'autres programmes budgétaires dans l'État qui puissent le faire : c'est sa mission ; s'il ne le fait pas, personne ne le fera, ce n'est pas l'État qui le fera.

M. HUBERSON, le Sous-Directeur de la sécurité, vous répondra plus précisément ; je vais lui demander de le faire : toutes les dépenses ne sont pas prises en charge par l'État. Mais il est vrai que ce n'est pas une raison pour ne pas, je crois, essayer de regarder le problème en face, dans toute sa difficulté.

Nous vivons dans une société médiatique : on peut difficilement imaginer que, dans une situation où l'on a 1 000 touristes en difficulté, 1 000 Français en difficulté en Turquie ou ailleurs, pour toutes sortes de raisons, le Consul et l'Ambassadeur leur

disent que c'est bien dommage, mais que cela ne nous regarde pas. Il va de soi que dans le monde où nous vivons, toutes les grandes diplomaties au service de leurs compatriotes respectifs sont dans cette situation.

Nous avons une obligation de diligence, et nous essayons dans le site Conseils aux voyageurs de mettre en garde ou d'informer le mieux possible, sans affolement, puisque nous essayons justement d'aller au plus précis et au plus détaillé. J'ai dit tout à l'heure dans ma présentation que je remarquais que l'on courait quand même beaucoup moins de risques quand on s'en remettait aux préconisations du site Conseils aux voyageurs.

Au-delà, c'est la relation entre l'État et les citoyens, la responsabilité des citoyens et de l'État. Je suis personnellement très demandeur d'une charte, peut être d'ordre législatif, je ne sais pas, qui fixerait de manière claire les responsabilités du service consulaire à l'égard des Français à l'étranger, qui apparaîtraient peut-être dans un passeport et qui permettraient de clarifier la règle du jeu au départ.

Je suis tout à fait demandeur de ce genre d'effort ou d'entreprise ; simplement, sans me faire tellement d'illusions, parce que je ne suis pas sûr que l'air du temps se prête vraiment ensuite à la mise en application ; car on pourra concevoir quelque chose de très bien sur le papier, mais ensuite, on sera confronté de nouveau aux mêmes réalités.

Mais je partage tout à fait votre sentiment. Plus précisément, sur l'Annapurna et d'autres questions, Monsieur HUBERSON pourrait-il répondre ?

Monsieur HUBERSON, Sous-Directeur de la Sécurité

C'est une excellente question : jusqu'où peut-on aller dans les financements ? Nous avons parfois l'impression que toute prestation réalisée pour une crise donnée devient le niveau minimal attendu pour la crise suivante de même nature ; nous avons un peu cette impression.

Pour vous répondre plus précisément, je dirai que nous essayons bien sûr d'être les plus soucieux possible vis-à-vis de la dépense, parce que nous sommes responsables et que c'est l'argent du contribuable.

L'Annapurna est un excellent exemple : nous n'avons pas payé grand-chose ; nous avons fait payer les assurances. Le ministère des Affaires étrangères s'est contenté de payer des billets d'avion pour les alpinistes et guides de haute montagne de la vallée de Chamonix, avec lesquels nous avons une convention, et nous les avons payés au tarif de journée guide Chamonix.

Tout le reste, et qui constitue en fait la plus grosse dépense : les transports en hélicoptère jusqu'au Kangourou, la location des sherpas, le matériel, tout cela a été pris en charge par les assurances. Et s'il fallait calculer un ratio, je dirais que nous avons supporté 20 % de la dépense et les assurances 80 %. Nous restons donc vigilants.

L'autre bonne question concernait les voyageurs "victimes" d'agences défaillantes, de voyagistes, de tour-opérateurs défaillants. Nous essayons de limiter, et jusqu'à présent, nous y sommes arrivés : nous n'avons jamais loué un avion, jamais payé des billets à des personnes victimes de voyagistes défaillants. Mais vous touchez du doigt il est vrai une bonne question, et parfois, on se demande où sera fixée la limite.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Ce qui coûte le plus cher par rapport au nombre de gens concernés, ce sont les enlèvements et les disparitions. Cela va très loin ; quand il faut financer des enquêtes judiciaires à l'étranger, avec des chiens policiers, cela commence à coûter très cher. Et ce sera le ministère des Affaires étrangères ou personne. Et là, il s'exerce une pression très forte de l'opinion.

C'est tout un champ de réflexion parce que ce n'est pas toujours rationnel, je dirais. On ne comprend pas pourquoi telle affaire va provoquer une énorme publicité, tandis que telle autre, tout aussi légitime ou tout aussi tragique, restera dans une certaine indifférence. Et c'est dommage que l'État soit effectivement mis comme cela sous pression et n'ait pas toujours la capacité d'appliquer un...

On reste partagé entre le souci d'humanité et le fait de répondre aux besoins. Et puis, certaines personnes demandent moins que d'autres. On est comme ça : ce n'est plus tout à fait l'idéal républicain parfait où... Dans ce système, tout serait normé, et en fait, on ferait beaucoup moins, si l'on s'en contentait.

Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne

Premièrement, je voulais m'associer aux salutations de Monique CERISIER-Ben GUIGA concernant cette réunion et ce que vous nous avez présenté comme actions vis-à-vis de nos compatriotes, en particulier de la sécurité.

Je poserai trois questions rapides :

- La première question porte sur la mise en place des visas biométriques dans les pays où il n'y a qu'un seul poste consulaire et où la comparution personnelle va être demandée. Peut-on avoir un peu plus d'information sur la mise en place de ce qui va se

faire (sous-traitance, ouverture de nouveaux bureaux ?), de manière à éviter d'énormes investissements dans les capitales et des comparutions qui vont exiger des milliers de kilomètres de déplacement ?

- La *deuxième* question porte sur les CCPAS dans l'Union européenne, en particulier en Europe centrale et orientale : les allocations sont bloquées ; nous ne sommes pas encore dans la zone euro ; il se produit de fortes évolutions positives de renforcement des monnaies locales, qui font que d'une année sur l'autre, nous voyons les allocations baisser de manière extrêmement sensible, ce qui commence à poser de lourds problèmes. D'où ma question : ne pourrait-on envisager, lorsque l'on est dans l'Union européenne, hors de la zone euro, de casser le principe qui a été élaboré il y a quelques années de manière provisoire, compte tenu des situations que l'on observe actuellement ?

- La *troisième* question porte sur le budget de l'AEFE, en particulier le budget des bourses scolaires : votre position est-elle de rester sur la situation qui a été choisie par l'Assemblée nationale, ou de voir ce budget revenir chez vous ? Merci.

Monsieur le Président invite Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS à répondre à Monsieur Jean-Yves LECONTE.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Merci beaucoup. Je vais essayer de répondre brièvement aux trois questions.

En ce qui concerne les *visas biométriques*, d'abord, je ne reviendrai pas sur la loi de 2003. Nous avons déjà fait passer 5 postes à la biométrie en 2005, et il est prévu d'en faire 21 en 2006, la totalité devant être réalisée avant la fin 2008.

Ceci représente effectivement, vous l'avez bien compris, un effort considérable d'adaptation ; mais c'est aussi une chance : il s'agit d'équiper les postes évidemment en matériel biométrique, mais surtout d'étendre leurs capacités d'accueil, puisqu'ils devront être capables d'accueillir non plus 40 % des demandeurs, mais pratiquement 100 %.

Le coût total de l'effort pour l'ensemble du réseau a été évalué par nous, la DFAE — mais ce n'est pas un chiffre qui a été agréé au niveau des pouvoirs publics en général —, sur trois ans à près de 245 M d'euros. Ce n'est pas ce que nous avons : ce que nous avons, c'est un contrat de modernisation, que le Ministre a signé le 18 avril avec le Ministre délégué au Budget, qui n'est pas sans importance, puisqu'il prévoit sur trois ans que le ministère des Affaires étrangères bénéficiera de l'équivalent de 50 % du produit de la recette des frais de dossier de visas ; et c'est pour cela que j'ai plaidé - et obtenu de nos partenaires Schengen - que le relèvement de ces frais s'effectue de 35 à 60 euros à partir du 1er janvier 2007 : c'est-à-dire que nous percevrons 50 % non pas de la recette sur la base de 35, mais 50 % sur la base d'une recette à 60 euros. Ce qui permettra d'accompagner cette montée en puissance, sans bien entendu que ces besoins supplémentaires soient couverts par un redéploiement des moyens des services consulaires dont bénéficient les Français.

Concernant *l'aide sociale* au sein de l'Union européenne, je comprends très bien le point qui a été soulevé. Pour le moment, je pense, pour autant que j'aie cette capacité d'analyse, que nous en resterons à la situation actuelle de gel. Je sais ce que cela peut représenter d'inéquitable entre certains pays qui sont entrés dans le système il y a longtemps ; c'est à mon avis plus inéquitable encore pour les Français qui sont dans le système de l'Union européenne depuis plus longtemps que pour ceux qui y entrent maintenant, parce qu'ils y entrent à un niveau relativement plus élevé : quand je compare certains pays, la Roumanie et l'Irlande par exemple, je suis frappé d'une certaine forme d'iniquité, mais c'est ainsi. Si l'on veut être équitable, je ne suis pas sûr que ce soit nécessairement dans l'intérêt de ceux auxquels vous pensez.

Le troisième point concerne *les bourses scolaires* : le Directeur général de la Coopération internationale et du Développement et moi-même, nous nous sommes mis d'accord pour souhaiter que ce qui concerne les bourses scolaires relève du programme 151. Et nous avons été suivis par les autorités de ce ministère, qui ont demandé au ministère des Finances qu'en 2007, les bourses scolaires relèvent du programme 151.

Je crois que nous allons être amenés à nous en remettre une fois de plus à la sagesse du Parlement, parce que le ministère des Finances n'a pas répondu ou réagi positivement : cela lui paraît un peu compliqué. En tout cas, la position du Ministère, telle qu'elle a été exprimée aux autorités du ministère des Finances, est celle-là : nous souhaiterions, nous sommes d'accord entre nous, mon collègue Philippe ÉTIENNE et moi, pour que les bourses scolaires relèvent du programme 151.

Voilà ce que je peux répondre.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Richard YUNG.

Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Chers collègues, Monsieur le Directeur, je souhaite intervenir sur le chapitre relatif à l'action sociale et faire trois observations.

- La *première* observation, c'est que le budget prévisionnel (comme tout budget) s'élevait à 17,8 M d'euros (je parle de 2005 ; 2006, nous le verrons l'an prochain), et le budget exécuté est de l'ordre de 15 M d'euros.

Je ne suis pas de ceux qui se réjouissent des économies qui sont faites dans le domaine de l'action sociale. Je comprends bien l'impératif (ou les impératifs) budgétaire(s) — et tous ceux qui ont à gouverner doivent les prendre en compte ; mais s'il existe un domaine où la notion d'économie n'a pas de sens, à mon avis, c'est bien celui de l'action et de l'aide sociales que nous devons à nos concitoyens vivant à l'étranger.

Je regrette donc une fois de plus, et j'avais fait je crois la même remarque l'an dernier, que nous ayons économisé 2 M d'euros sur ce chapitre.

- La *deuxième* observation, qui est au fond le corollaire de la première : le nombre de bénéficiaires, d'allocataires comme on dit dans le jargon, diminue encore ; ils sont maintenant environ 5 100, soit une diminution de l'ordre de 2 à 3 %. Je dois dire que j'ai du mal à comprendre pourquoi il y a moins de personnes âgées allocataires, pourquoi il y a moins d'handicapés allocataires, pourquoi il y a moins d'aides spécifiques aux Français de passage. Je pense plutôt que l'explication, c'est que les critères d'attribution ont évolué ; ils l'ont fait dans le sens de la restriction ; et cela aussi, je voulais le regretter.

- La *troisième* observation, c'est le problème des taux. notre collègue Jean-Yves LECONTE l'a évoqué. Vous indiquez dans le rapport qu'il y a à peu près 70 pays pour lesquels les taux ont été réévalués, et il y en a de mémoire 130 pour lesquels ils ne l'ont pas été. Nous savons tous, vous les Conseillers dans vos circonscriptions, nous en voyageant, que dans une série de pays, ce problème de la non-réévaluation, du gel des taux des allocations pose de graves problèmes. Et personnellement, je pense qu'il faudrait introduire dans les critères de fixation le problème de l'inflation du pays et celui de l'évolution de la parité, qui font que, dans un certain nombre de cas — vous les connaissez mieux que moi —, l'allocation diminue en fait en part relative.

- Excusez-moi, j'avais dit trois, mais j'observerai un *quatrième* point : c'est la question des sociétés de bienfaisance. Nous voyons que la dotation budgétaire augmente de façon assez sensible, même si elle n'est pas énorme, de l'ordre de 700 000 euros. Nous n'avons rien contre les sociétés de bienfaisance, au contraire. C'est quelque chose qui est tout à fait à encourager et louable. Ce que nous ne voulons pas, c'est qu'il y ait un transfert de l'action publique, de ce qui relève de l'action régaliennne — et à mon avis, une grande partie de l'action sociale relève de l'action régaliennne parce que c'est une action de solidarité vis-à-vis de nos concitoyens de l'étranger - nous ne voudrions pas que l'augmentation des moyens alloués aux sociétés de bienfaisance soit en fait un paravent pour transférer une partie ou la totalité des actions publiques vers ces sociétés.

Merci.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT sur ce point.

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Monsieur le Président, je souhaiterais réagir aux propos de mon collègue Monsieur YUNG.

Cher collègue, concernant la première partie de votre intervention, je suis en totale harmonie avec vous. Je pense, et je l'ai dit à de nombreuses reprises à la tribune du Sénat, je l'ai dit dans cette enceinte, que le montant du budget consacré à l'aide sociale pour nos compatriotes Français de l'étranger ne suit pas une augmentation telle qu'elle devrait être ; cher collègue, nous sommes donc en total accord sur ce point.

Je sais, Monsieur le Directeur, la rigueur avec laquelle vos services gèrent ce budget d'action sociale ; sachez que je l'apprécie, même si, comme mon collègue YUNG, trop d'exams, trop de rigueur n'est peut-être pas en matière d'action sociale tout ce que nous devons espérer. Et donc, oui à une gestion rigoureuse comme vous la faites des dossiers, mais peut-être un petit peu plus d'ouverture pour que nos compatriotes Français à l'étranger les plus démunis puissent trouver une place quelquefois dans un cadre qui n'est pas obligatoirement défini.

Où nos points de vue s'écartent, cher collègue YUNG, c'est peut-être sur le propos des sociétés de bienfaisance. J'ai vécu une époque, cher collègue, où vous n'étiez pas encore, et je le regrette, parmi nous, où, ayant mis en place le Fonds d'action sociale du ministère des Affaires étrangères, on nous avait dit qu'il n'était plus nécessaire d'octroyer une aide aux sociétés de bienfaisance, puisque le Fonds d'action sociale allait tout régler, tout réglementer et parer à tous les cas.

Eh bien, chers amis, nous nous sommes aperçus au cours du temps que ce n'était pas le cas et que les sociétés de bienfaisance, qui étaient quelquefois centaines, avaient leur utilité, rendaient des services importants, et que nos consulats partout dans le monde à certains moments étaient amenés à faire appel à elles, parce qu'aussi bien les crédits qu'ou bien le cadre juridique exact ne correspondait pas à ce qu'il fallait faire, et que c'étaient donc les sociétés de bienfaisance qui prenaient le pas.

Donc, cher collègue, sur ce point, permettez-moi de vous dire que, si le budget est reparti pour aider nos sociétés de bienfaisance, c'est une très bonne chose (*brefs applaudissements*). Elles n'entendent pas du tout se substituer au Fonds d'action

sociale ; elles ne sont là qu'en complément. Mais, je vous le dis du fond du coeur, et vous l'avez d'ailleurs un peu dit, elles ont leur utilité, leur importance : nous devons donc en tenir compte.

On ne peut pas tout prévoir ; et le Fonds d'action sociale aussi bien ficelé — et je félicite à nouveau la Direction des Français de l'étranger — ne prévoit pas tous les cas ; et il en existe où les sociétés de bienfaisance agissent.

Alors, quel est le vrai problème, mes chers amis ? Le problème, c'est le montant, comme l'a dit Monsieur YUNG tout à l'heure, de ce Fonds d'action sociale : tant que nous stagnerons - ce qui est le cas - dans la ligne budgétaire attribuée au Fonds d'action sociale, notre action restera limitée. Et si nous repartons en avant, comme ça a été le cas dans différents gouvernements de gauche ou de droite à certains moments, dans ce Fonds d'action sociale, eh bien, nous pourrions aider beaucoup plus de Français en difficulté. Voilà le coeur du débat.

Merci.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président invite Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS à répondre à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Il n'y a pas de réponse à proprement parler à donner, dans la mesure où sur les questions générales, je crois que nous sommes tous d'accord. Nous gérons les moyens qui sont mis à notre disposition, et nous pouvons nous montrer plus ou moins efficaces. Simplement, dans deux domaines, pour obtenir une enveloppe plus importante — sachant qu'elle est avec la LOLF maintenant fongible, mais dans les deux sens...

De la salle

(Hors micro.)

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Non, je ne parle pas d'asymétrie en termes de personnel parce que je ne pense pas que ce soit le point ; mais elle est fongible, c'est-à-dire qu'elle n'est pas sanctuarisée en tant que telle : si l'on ne dépense pas tout, d'autres dépenses peuvent être faites.

Le but, l'objectif de l'administration n'est pas a priori — et il y avait quand même deux questions que je voulais aborder — de diminuer le nombre d'allocataires, de diminuer la dépense ; ce n'est pas du tout un objectif en tant que tel a priori. Je reconnais, je confesse qu'il n'y a pas non plus pour objectif de l'augmenter ; mais il n'y a pas d'objectif de le diminuer.

C'est localement que les besoins apparaissent ; et ma conception, c'est que ce n'est pas à Paris que nous avons à décider du nombre d'allocataires : c'est quelque chose que l'on constate après coup. On ne vise donc pas l'objectif stratégique de diminuer le nombre de bénéficiaires ou de dépenses.

Il y a en revanche — c'est le seul point sur lequel je voulais faire une remarque, car je n'ai pas tout à fait suivi la remarque de Monsieur le Sénateur YUNG — la question de l'inflation et de la parité monétaire. Nous avons bel et bien un mécanisme, que l'on applique dans d'autres domaines, change/prix : c'est-à-dire que chaque poste, une fois par an, pour le rendez-vous de la réunion de la Commission nationale, fait apparaître automatiquement, compte tenu de l'évolution du change et du prix, le sens dans lequel doit évoluer l'allocation.

Cela est donc parfaitement pris en compte, et je ne me souviens pas qu'il y ait jamais eu à ce sujet de difficulté parce que, sans être cogérée, c'est quand même une action gérée en très forte concertation avec tous les participants. Je ne prétends pas que ce soit une cogestion, que l'administration n'ait pas le dernier mot ; mais il se fait quand même une grande concertation avec tout le monde ; et sur ce point, nous sommes tout à fait clairs.

Ce qui se passe, c'est que l'effet change/prix n'est le seul à intervenir dans l'évolution de l'allocation : d'autres éléments peuvent intervenir. Et effectivement, je le reconnais, quand l'allocation, même sous l'effet d'une augmentation mécanique change/prix devrait augmenter, elle n'augmente pas toujours, mais pour d'autres raisons : par exemple quand elle est déjà très largement supérieure à la rémunération des recrutés locaux du poste, on considère qu'il vient un moment où il devient gênant de creuser l'écart entre la rémunération du travail et une rémunération de soutien. Il y a donc d'autres éléments que le change/prix ; mais sur le change/prix, nous n'avons pas la moindre hésitation ni la moindre séparation entre nous : nous le prenons totalement en compte.

Merci beaucoup.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre OLIVIERO.

Monsieur Pierre OLIVIERO, membre élu de la circonscription de Genève

Monsieur le Directeur, je voulais vous parler du *passport service*, tout simplement pour la bonne raison que fin juin, après la réélection de l'Assemblée des Français de l'étranger, j'ai renvoyé mon passeport avec deux photos à Paris pour le renouvellement de celui-ci ; il m'a été renvoyé parce que les photos n'étaient pas conformes.

Qu'ai-je alors fait ? Je suis allé chez un photographe en lui disant : Je souhaiterais des photos conformes aux exigences du ministère des Affaires étrangères, et en lui apportant le papier que vos services m'avaient adressé.

Le photographe m'a installé et m'a demandé de "cheeser", ce que j'ai fait, mais probablement ai-je "cheesé" trop fort puisque vous m'avez renvoyé les photos en me disant que je souriais trop. Alors, ma question est la suivante : si je vous adresse deux photos où je pleure, puis-je récupérer mon passeport de service ?

(Applaudissements.)

Par ailleurs, Monsieur le Directeur — je serai très bref —, vous avez été absolument affirmatif en disant que l'article 5 du *Guide du candidat* était formel, que nous pouvions presque faire toute propagande à l'étranger que nous souhaitions.

Je reste beaucoup moins affirmatif que vous : il existe comme vous le savez un recours en Suisse ; malheureusement — malheureusement, parce que cela ne m'intéresse pas de retourner au casse-pipe pour la sixième fois en 14 ans — le recours va être gagné par celui qui l'a fait, j'en suis pratiquement certain. Et tout ceci parce que la propagande à l'étranger n'est pas aussi autorisée que vous voulez bien le dire.

C'est tout ce que je voulais dire.

(Bref échange entre Monsieur le Président et Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS sur la pertinence de répondre à la deuxième partie de la question).

Monsieur le Président

Monsieur OLIVIERO, Monsieur le Directeur va vous répondre sur la première partie de votre question, mais pas sur la deuxième parce qu'elle n'intéresse pas le rapport que nous traitons aujourd'hui.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je m'attendais à votre question sur la photo. Pourquoi nos règles sont-elles devenues si contraignantes ? C'est parce que le passage au passeport électronique et à l'enregistrement de la photo dans la puce électronique a conduit à définir des normes selon des standards internationaux qui ne sont pas drôles : ce sont des standards internationaux dont le but est d'apporter pas tellement de fantaisie, mais la plus grande fiabilité possible aux titres de voyage. Je peux résumer ainsi une longue affaire très ennuyeuse avec des caractéristiques assez contraignantes : il ne faut pas rire sur les photos. Maintenant, si vous voulez bien essayer de sourire, ça sera très bien : il ne faut pas pleurer non plus *(commentaires dans la salle)*.

Je n'ai pas à répondre sur tout ce qui concerne le contentieux électoral. Monsieur MUCETTI est à votre disposition pour toute question précise sur la propagande électorale, qui est effectivement un vaste sujet — si vous en avez le temps, mais cela risque de nous en prendre pas mal —, mais pas sur le contentieux.

Monsieur le Président donne la parole à Madame le Sénateur Christiane KAMMERMANN.

Madame Christiane KAMMERMANN, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Monsieur le Directeur, j'ai toujours été fière d'être française ; mais maintenant, je le suis encore plus, depuis l'action que vous avez menée, que la France a menée pour le Liban. Et je voudrais rendre hommage au Président de la République, à Monsieur DOUSTE-BLAZY qui s'est beaucoup donné, qui a été sous les bombes là-bas. On l'a vu à la télévision ; il avait d'ailleurs l'air assez effrayé : il n'a pas l'habitude. Tandis que nous, Français du Liban, nous avons eu malheureusement l'habitude, puisque nous avons eu 20 ans de guerre et qu'elle a recommencé.

Je rends hommage aussi à vous, Monsieur le Directeur, car je vous ai rencontré à l'arrivée des avions, et vous avez été à Beyrouth, à Chypre, avez fait beaucoup de choses. Madame le BIHAN est restée jour et nuit à Roissy pour accueillir les avions ; elle se cache, mais vraiment, vous pouvez l'applaudir.

(Applaudissements.)

Je voudrais rendre hommage aussi à notre Ambassadeur Bernard EMIÉ à Beyrouth, qui nuit et jour était sur le tas, avec beaucoup de risques ; à son équipe bien sûr. A nos Conseillers qui sont là et qu'il faut applaudir aussi, parce qu'ils étaient tout le temps sur le terrain et sous les bombes, à protéger, à aider tout le monde, à porter les valises pour aller au bateau, à faire des tâches que vous n'imaginez pas.

(Applaudissements.)

Il faut les applaudir : cela vaut la peine ; nous les remercions donc. Également à Chypre Monsieur de LA TOUR DU PIN, notre Ambassadeur, ainsi que son équipe, tous ceux qui ont travaillé là-bas et qui ont eu aussi énormément à faire.

J'ai entendu que l'on donnait beaucoup de choses au Liban, et je m'en suis réjouie — je ne vais pas les citer, ce serait trop long, et c'est très bien. Mais j'ai entendu parler aussi de 45 M d'euros que l'on donnait au Liban : sur cette somme, Monsieur le Directeur, ne pourrait-il être réservé une petite somme pour la bienfaisance française, qui en a grand besoin, pour les bourses — mon collègue FERRAND en a déjà parlé — si on pouvait les augmenter, et pour la société de bienfaisance ? Charité bien ordonnée commence par soi-même : A-t-on pensé avec cette somme, aux Français du Liban ? C'était ma question.

Merci, Monsieur le Directeur.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Monsieur le Directeur, la question de confiance.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Merci, Madame la Sénatrice. Les chiffres de l'aide que nous avons fournie correspondent au terme d'une demande de décret pour dépenses accidentelles, aussi bien aide humanitaire qu'aide aux Français ; pour les Français, c'est un peu moins de 10 M d'euros.

Maintenant, vous posez une autre question, qui est effectivement : dans l'aide directe, une partie ne pourrait-elle pas être dirigée vers les besoins des Français du Liban ? Je vais me servir de votre argument pour voir effectivement ce que l'on peut faire. Il se trouve qu'hélas, pour le moment, avec ce qui s'est passé, il est très difficile d'avoir une vision claire des besoins, y compris en termes scolaires. De toute façon, je pense qu'il n'y a pas d'obstacle d'ordre budgétaire à faire face aux besoins, selon la réglementation actuelle.

Maintenant, on peut effectivement envisager de faire des efforts très spécifiques, d'une autre manière, un peu dans le même esprit de ce que nous avons fait pour les Français de Thaïlande, et en particulier à Phuket, après le raz-de-marée parce qu'il existe effectivement dans ce genre de situation une destruction du tissu économique et des moyens d'existence. Il n'y a pas que les moyens de l'État pour les établissements : il y a aussi les gens qui percevaient une rémunération fondée sur des métiers ou des services qui peuvent avoir disparu. Nous allons donc demander à notre poste à Beyrouth de regarder cela. Le problème, c'est que notre service consulaire à Beyrouth a dû faire face à des urgences telles que ce genre de travail a pris un peu de retard. C'est donc bien noté.

Madame Maryse LAURENTI, membre élu de la circonscription d'Abou-abi

Monsieur le Directeur, merci pour toutes les informations que vous venez de nous donner, surtout en ce qui concerne les personnes emprisonnées, enlevées, retenues et détenues. Je souhaiterais savoir ce qu'il en est du cas de Monsieur LHERBIER, emprisonné en Iran.

Merci, Monsieur le Directeur.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Nous suivons quotidiennement le cas de Monsieur LHERBIER. Il a pratiquement accompli la moitié de sa peine. C'est effectivement une situation qui dépasse complètement l'administration consulaire parce qu'il est évident que des motifs interviennent qui n'ont rien à voir avec les raisons pour lesquelles il a été condamné. On sait que des tas de gens ont fait les mêmes erreurs que lui et n'ont pas été condamnés. On sait donc très bien que cela dépasse ma propre compétence, que cela relève des relations bilatérales entre l'Iran et la France ; et malheureusement, il est un peu l'otage de cette situation politique qui tourne autour de l'Iran.

Je ne dis pas otage au sens du mot commun, mais il est pris dans cette situation : otage d'une politique ou d'une relation. C'est comme cela que l'on doit concevoir la situation, malheureusement. Je ne dis pas que ce soit plus ou moins encourageant ; mais il faut que vous sachiez que tous les efforts du Gouvernement, de ce ministère, des uns et des autres — ce n'est pas seulement la DFAE, pour les raisons que je viens de dire — sont tournés vers la situation de Monsieur LHERBIER et de sa

famille parce que lui, son épouse et sa famille en subissent des conséquences tout à fait terribles. Soyez donc bien assurée que c'est un cas absolument emblématique ; et cela n'a effectivement rien à voir avec une disparition ou un emprisonnement, je dirais, de type classique.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.

Monsieur Jean-Jacques RATEAU, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Monsieur le Directeur, à plusieurs occasions en Belgique, l'Ambassadeur a organisé des réceptions en l'honneur des Ministres de passage, et des deux derniers Présidents de la République, de François MITTERRAND et de Jacques CHIRAC en tout cas, de façon à leur permettre de rencontrer des Françaises et des Français, et en particulier les représentants de notre communauté en Belgique, mais aussi des responsables d'associations, etc.

Ces réceptions avaient toujours lieu dans les locaux de l'ambassade, celle-ci, comme vous le savez, pouvant accueillir à peu près entre 250 et 300 personnes. Les Délégués à l'AFE étaient généralement associés à l'organisation de ces réunions, et je dirais qu'il n'y avait aucun problème.

La semaine prochaine, c'est-à-dire le 7 septembre, le Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Monsieur Nicolas SARKOZY, viendra à Bruxelles ; et je pense que nous nous serions tous réjouis de cette visite, que nous aurions même participé à cette réception, si celle-ci n'avait pas été faite dans des conditions tout à fait hors normes, et je vais vous en donner quelques détails.

C'est ainsi que nous autres, les Délégués, à l'exception d'un seul, en tout cas les trois Délégués de gauche sur six, nous n'avons pas été associés, ni même invités (*réactions dans l'assemblée*) à cette réunion ; il semblerait qu'une lettre soit partie le 31 août vers les Délégués de gauche mais qu'ils ne l'aient pas reçue, naturellement, avant d'arriver à Paris.

D'autre part, des sélections ont été faites entre les différentes associations ; et c'est ainsi que l'ADFE par exemple, à la différence de presque toutes les associations de France et de Belgique, n'a pas été associée, n'a pas été invitée à participer à cette réunion.

En outre et surtout, la dimension sans doute de l'ambassade — je vous dis de 250 à 300 personnes — étant jugée comme insuffisante par notre Ministre, on a décidé de louer l'hôtel Hilton pour, d'après ce que nous avons entendu dire, recevoir 750 personnes à Bruxelles.

Alors, voici mes questions :

- d'une part, est-il normal que le ministère des Affaires étrangères participe à l'organisation de telles réunions ?
- d'autre part, est-il normal que, contrairement à ce qui se passait jusqu'à d'habitude, les Délégués, tous les Délégués, ne soient pas associés, en tout cas informés à temps de l'organisation de telles réunions ?
- Sur quels critères le Ministère envoie-t-il ses invitations aux associations et aux Délégués ?

Par ailleurs, en ce qui concerne le coût, j'aimerais savoir qui va couvrir ces frais, notamment ceux de la réservation de l'hôtel Hilton. J'aimerais savoir également s'il est normal que l'administration travaille avec un parti politique, l'UMP pour ne pas le citer, qui a servi d'intermédiaire pour l'organisation de cette réception. Enfin, dernière question, je voudrais savoir si le ministère des Affaires étrangères a décidé d'organiser à l'attention de tous les autres candidats à l'élection présidentielle de l'année prochaine de semblables réceptions.

Merci beaucoup.

(Applaudissements.)

De la salle

(Réflexions et commentaires.)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Raymond PETRI-GUASCO sur ce point.

Monsieur Raymond PETRI-GUASCO, membre élu de la circonscription de Rome

Nous avons eu le même problème à Rome, et je vais vous dire comment ça s'est passé. Monsieur l'Ambassadeur m'a convoqué et m'a dit : mon cher PETRI-GUASCO, invitez 600 personnes, je vous laisse le soin d'en donner les noms. 600 personnes, j'ai invité ; mais j'ai invité plus d'UMP, imaginez-vous, que de gens de gauche, parce que Monsieur SARKOZY venait. Ça s'est passé à l'ambassade ; nous ne nous sommes pas plaints, et je crois que tout s'est bien passé.

Je pense que, quand un Ministre vient, on le reçoit ; en plus, quand ce Ministre est président d'un parti politique, il est normal que les membres de ce parti politique aient été présents à cette réception.

Voilà ce que je voulais vous dire et merci.

(Quelques commentaires et applaudissements.)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS pour une réponse à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

J'ai une réponse. Je ne pourrais pas lui répondre en détail puisque je ne suis pas au courant de ce dont il a parlé, ce qui prouve bien que l'administration n'est pas du tout, comme il le pense, aussi organisée dans ce sens. Évidemment qu'il est tout à fait normal que je ne sois pas au courant, car je ne peux pas être au courant de ce genre de choses.

Je peux en effet répondre deux choses : la première, c'est que le Secrétaire général a diffusé, en mars dernier, une circulaire signée du Ministre rappelant les dispositions pertinentes, constantes, dans ce domaine. C'est-à-dire de mémoire — mais vous me corrigerez — que, lorsque des personnalités françaises de passage, à plus forte raison des ministres, sont appelées à rencontrer des Français (pas trois Français dans le cadre d'un contrat confidentiel, mais des Français au sens large), les élus, de droit (*réactions*) doivent être associés à cette manifestation.

Les élus (*réactions*), tous les élus doivent être associés à cette manifestation. C'est la règle, et c'est ce que les chefs de poste sont invités à suivre. Et effectivement, l'administration centrale ne tient pas un compte de tous les cocktails qui sont organisés à l'occasion de toutes les visites de tous les ministres.

Sur le point précis dont vous parlez, je vous conseille donc de confirmer par écrit les questions et l'administration y répondra, puisque c'est normal que nous répondions à toutes vos questions ; mais je ne peux pas aujourd'hui, puisque je n'étais pas du tout au courant de cette circonstance très particulière, très précise que vous citez, vous répondre autre chose que de vous rappeler la règle que l'administration est chargée de faire appliquer.

Monsieur le Président remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS et donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT pour une dernière intervention.

Monsieur Christian COINTAT, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Monsieur le Directeur, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre rapport, que je trouve fort bien fait. Il est bien présenté, agréable à lire ; ce qui prouve que, quand le Ministère le veut, il peut faire un effort en communication. C'est donc un point positif, et j'espère que l'on s'en servira à l'avenir pour la communication avec nos compatriotes expatriés.

J'ai vu que beaucoup de choses avaient été faites, qu'il y avait des approches nouvelles, des efforts véritables, et je tiens à en rendre hommage. Mais comme toute médaille, elle a un revers, et c'est de ce revers que je vais parler, et notamment sur trois points.

Concernant le *premier*, on parle du réseau consulaire, et il y a une phrase, que vous avez répétée tout à l'heure dans votre introduction, que je trouve un peu sibylline parce qu'elle peut donner lieu à plusieurs interprétations : à une logique de guichet, il faut substituer une logique de réseau.

Or, je crois que le réseau consulaire est fait pour nos concitoyens établis hors de France. Et eux, il faut qu'ils puissent entrer en contact avec ce réseau ; comment voulez-vous entrer en contact avec un réseau s'il n'a pas d'entrées, autrement dit de guichets ? Et d'ailleurs, j'ai pu me rendre compte, à l'expérience, que cette extension souterraine du réseau se traduisait par des fermetures de guichets, et cela est extrêmement embarrassant.

(Applaudissements.)

Alors, pourriez-vous nous expliquer comment vous voyez cette évolution, qui bien entendu ne peut avoir de sens que si elle se fait au service de nos compatriotes ? Et eux, peu importe la façon dont on travaille dans les consulats, ce qu'ils veulent, c'est avoir des contacts, et donc avoir des guichets.

Deuxième point : c'est le vote électronique. Alors là je dois dire, chers collègues, qu'en lisant le rapport du Directeur, je me suis régalé, mais vraiment régalé. Parce que tout était formidable ! Merveilleux ! C'est un grand succès ! Vous avez eu d'ailleurs la délicatesse de dire "grand succès technique" ; vous auriez dû aller jusqu'au bout et dire "mais échec politique".

(Rires puis applaudissements.)

Et même, quand vous dites "grand succès technique", c'est parce qu'il est arrivé à fonctionner malgré sa complexité, ce qui effectivement est une prouesse !

(Applaudissements.)

Alors, Monsieur le Directeur, je crois que là - nous le prenons sur le ton de l'humour -, c'est une affaire grave car je ne voudrais pas, et je crois que vous ne voulez pas non plus, que cet échec — malgré le succès technique — du vote par voie électronique se traduise par un abandon de ce projet dans l'avenir.

N'oubliez pas que notre volonté et notre désir suprême sont de pouvoir permettre à nos compatriotes de pouvoir participer, quel que soit leur lieu de résidence à l'étranger, à l'élection fondamentale de notre pays, à savoir la présidentielle. Ce ne sera pas pour l'année prochaine, mais on peut espérer quand même que, dans cinq ans et demi ou six ans, cela pourra se faire. Et il ne faut pas que ce qui s'est passé cette fois-ci se traduise par un abandon de ce projet, en disant que les Français de l'étranger ne s'intéressent pas au vote par voie électronique.

Et je vous donne un exemple : je voulais voter par voie électronique ; je n'ai jamais été capable d'y arriver ! D'abord, je n'avais pas compris votre lettre parce que, comme vous l'aviez signée en bas, je ne l'ai pas tournée : d'habitude, on ne tourne pas une lettre pour voir s'il y a quelque chose au dos ; je n'ai donc pas du tout vu ce qui était écrit derrière. Et je ne l'ai pas vu d'autant plus que je n'ai rien compris à ce qu'il y avait devant, tellement c'était compliqué.

Et ensuite, pour ceux que je connais et qui ont cherché à faire ce parcours du combattant électronique, eh bien, même des responsables de réseau ou de gestion d'ordinateurs ont abandonné parce qu'à un moment donné, il paraît qu'il fallait couper-coller, etc. : c'était trop compliqué. Il faut donc quelque chose de simple.

Et enfin, je terminerai sur un point, Monsieur le Directeur, et qui est important : c'est notre assemblée. On ne parle de notre assemblée qu'au sujet de son budget et de ses élections. Or, n'oubliez pas que le travail qui se fait sur le terrain, c'est grâce aux élus ; des élus qui sont là pour relayer, pour transmettre, et ça, on n'en parle pas. J'aurais aimé voir figurer un chapitre sur les relations entre les élus et les postes diplomatiques et consulaires. Je pense que vous avez bien fait de ne pas le mentionner, parce que cela ne se passe pas bien ; mais il faudrait que ça se passe bien, et même très bien,...

(Applaudissements.)

... que les consuls, les diplomates, les ambassadeurs se reposent sur leurs élus dans leurs circonscriptions, et cela marcherait mieux.

Et je terminerai donc par un point, car vous savez très bien à quel point les symboles peuvent avoir des valeurs - et surtout au quai d'Orsay : ce matin, j'étais triste, Monsieur le Directeur, très triste, car dans l'intimité pourpre dorée de la présidence de notre assemblée ce matin, notre doyenne d'âge était bien seule, toute seule, alors qu'aucune assemblée de région, de département, ne verrait son ouverture sans que tout le corps préfectoral soit présent, sans qu'il y ait les élus, les administrations ; il n'y avait personne ! Et ça, c'est grave, Monsieur le Directeur !

(Applaudissements nourris, réactions.)

Monsieur le Président invite Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS à donner une réponse rapide avant l'interruption prochaine de la séance pour l'arrivée du ministre des Affaires étrangères.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Si l'on faisait la somme algébrique des guichets qui ont été ouverts et fermés depuis un certain nombre d'années, je ne suis pas sûr que l'on arriverait à un résultat négatif. Mais le point est que ce que nous voulons, c'est que chaque Français à l'étranger inscrit dans un consulat puisse s'adresser à n'importe quel consulat pour pouvoir effectuer les formalités qu'il faisait d'habitude à un seul endroit : je pense que c'est plutôt un progrès.

Je laisserai peut-être Monsieur MUCETTI vous expliquer, le moment venu, ce que cela implique : ce n'est pas du tout une plaisanterie, ce n'est pas un bon mot. C'est une vraie réalité qui permettra, avec un numéro d'identification consulaire, de chez soi et de n'importe où, de s'adresser à n'importe quel consulat. Ce n'est donc pas vraiment un gadget ; cela a demandé trois ans de travail.

Sur le vote électronique, je ne m'étais pas lancé dans le débat ; je peux le faire, mais nous n'en avons pas le temps. Je ne pense pas que ce soit le vote électronique qui ait connu un échec : je pense que c'est autre chose. Je n'ai pas voulu le mentionner, parce que ce n'est pas à mon niveau de m'en occuper, mais c'est une question effectivement éminemment sérieuse, qui se pose peut-être moins pour le vote par correspondance que pour un autre.

En attendant, pour les présidentielles, nous allons développer le plus possible les bureaux de vote décentralisés pour rapprocher l'urne de l'électeur. Dans ce cas, il n'y avait pas un réel problème de distance entre l'urne et l'électeur puisque le vote par correspondance est possible. Le vote par voie électronique a été compliqué, oui ; pas du tout du fait de l'administration, à qui cela a donné un énorme travail.

Je comprends que cela ait été très difficile pour les électeurs, j'en suis absolument désolé pour eux ; et si la lettre que les uns et les autres ont reçue était complexe, c'est parce que la réalité des exigences était très complexe. Cela pose donc toutes les questions que vous posez, et je participe complètement à vos interrogations.

Enfin, concernant les relations entre les élus et les consuls sur place, si elles peuvent poser des problèmes, c'est aussi peut-être pour cette raison que le Ministre a pris l'initiative d'organiser cette première réunion des consuls pendant trois jours, en même temps que votre assemblée, pour permettre de manière informelle autant que formelle — mais plutôt informelle — aux gens de se voir globalement.

Et je pense que ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est-à-dire le rappel des instructions ministérielles pour les relations avec les élus et la manière de les accueillir dans les postes diplomatiques et consulaires, va plutôt dans le sens de la considération, de l'amitié et du travail en équipe en commun qu'il faudrait mener le plus possible entre l'administration et les élus. Je pense que c'est le sens de notre effort. Il n'est pas toujours apprécié ; il peut y avoir des difficultés individuelles, mais c'est quand même le sens de notre effort, comme nous le faisons en ce moment.

Merci beaucoup.

Je crois qu'il faut que nous nous séparions dans ce format pour préparer l'arrivée du Ministre.

Monsieur le Président remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS et suspend la séance quelques minutes dans l'attente de l'arrivée de Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY.

La séance reprend à 16 h 30

Sous la présidence de Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY,

Ministre des Affaires étrangères

Président de l'Assemblée des Français de l'étranger.

VI. ALLOCUTION DE MONSIEUR PHILIPPE DOUSTE-BLAZY, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY, Ministre des Affaires étrangères, Président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs, et
Chers Amis,

C'est pour moi un honneur et un plaisir de vous recevoir aujourd'hui au Palais des Affaires étrangères. Ce rendez-vous, l'ouverture de vos travaux, est pour nous l'occasion de dresser le bilan de l'action menée en faveur des Français de l'étranger, mais aussi si vous le voulez, d'évoquer le contexte international et les grandes priorités de la politique que nous mettrons en oeuvre pour l'année à venir.

Je ne manquerai pas, pour commencer, de saluer la mémoire des membres de cette Assemblée, anciens ou en exercice, qui nous ont quittés au cours de ces douze derniers mois.

Je souhaite aussi la bienvenue aux nouveaux Conseillers qui vous ont rejoints le 18 juin dernier : vous êtes nombreux à incarner ainsi la capacité de cette institution à se renouveler. Je félicite aussi toutes celles et ceux qui, reconduits dans leur mandat, continueront de se mobiliser à nos côtés pour servir les Français de l'étranger. Je tiens, enfin, à rendre hommage aux membres sortants pour leur engagement, car je connais leur dévouement, durant de longues années pour certains d'entre eux.

Permettez-moi de saluer la présence parmi nous des Consuls généraux et des Consuls, que j'ai souhaité réunir pour la première fois cette semaine à Paris. La concomitance, que j'ai voulue, de leur réunion avec la session de votre assemblée sera, j'en suis convaincu, une source supplémentaire d'échanges et d'enrichissement pour tous.

Mesdames et Messieurs, six grands chantiers, six grands thèmes sont au coeur, me semble-t-il, des préoccupations de nos compatriotes à l'étranger et je souhaite les évoquer, chacun, en détail devant vous.

Je commencerai, tout naturellement, par les questions qui touchent à la sécurité des Français de l'étranger, un sujet sensible qui a pris un relief bien particulier à l'occasion de l'actualité récente.

Les semaines qui viennent de s'écouler illustrent, je crois mieux que d'autres, avec la crise libanaise, le caractère prioritaire de plus en plus essentiel que revêt la sécurité de nos compatriotes à l'étranger, qu'ils soient résidents en permanence ou qu'ils

soient de passage. Elles témoignent aussi de la réactivité de plus en plus grande du ministère que j'ai l'honneur d'animer face aux crises les plus diverses auxquelles nos compatriotes sont confrontés. C'est un thème que j'ai d'ailleurs longuement abordé devant nos Ambassadeurs, rassemblés à Paris, Monsieur le Secrétaire général, il y a tout juste une semaine.

La crise du Liban me paraît tout à fait exemplaire :

- D'abord par la rapidité de notre intervention : quatre jours seulement après le début de la crise, nos premiers renforts parvenaient à Chypre et à Beyrouth. Dès le 17 juillet, une première rotation permettait d'évacuer 800 ressortissants français et 300 étrangers, essentiellement européens.

Je tiens ici à rendre particulièrement hommage aux Français de l'étranger qui nous ont aidés dans ce dossier. Bien sûr, je remercie nos personnels qui ont été exemplaires ; mais je dois dire que, les quatre fois où je suis allé à Beyrouth en un mois, je me suis rendu compte du dévouement, du sérieux, du professionnalisme, de la générosité des Délégués, et je voudrais le leur dire. On peut les applaudir.

(Applaudissements.)

Donc, la rapidité de notre intervention.

- Mais aussi l'ampleur des moyens que ce ministère a mis en oeuvre ensuite. Le Département a projeté rapidement — dans les 10 premiers jours de la crise — 139 personnes, dont 24 agents à Beyrouth. Je ne l'ignore pas, cette capacité à renforcer notre réseau peut encore être améliorée. Mais il faut le répéter : nous avons été les premiers, le 17 juillet, à ouvrir une ligne de transfert maritime vers Beyrouth, et les derniers à clore l'opération, le 17 août. Nos concitoyens, que j'ai rencontrés à plusieurs reprises à Beyrouth ou à Chypre, sont d'ailleurs conscients de l'effort considérable que notre pays a su déployer, et croyez-moi, ils nous en sont profondément reconnaissants.

- Enfin, je veux souligner la dimension remarquable de l'opération d'assistance au retour volontaire de nos compatriotes, mais aussi d'autres nationalités qui ont sollicité notre assistance. Entre le 17 juillet et le 17 août, ce sont près de 11 000 français et au total 14 000 personnes qui ont été rapatriées du Liban, ce qui fait de cette opération de rapatriement la plus importante depuis la fin de la Guerre d'Algérie.

Au-delà de la crise libanaise, l'année 2006, comme vous le savez, aura été ponctuée de nombreux événements dramatiques : je veux parler des attentats terroristes, des prises d'otages, des crises politiques et militaires, mais aussi des accidents aériens, de la circulation, de la montagne, sans oublier les catastrophes naturelles : 193 de nos compatriotes ont trouvé la mort dans des circonstances très diverses et 148 autres ont été blessés. Partout, le ministère des Affaires étrangères a su répondre présent et s'est montré à la hauteur des attentes de nos compatriotes en se portant rapidement à leur secours.

Ce résultat n'est pas le fruit du hasard, mais bien la conséquence des réformes profondes engagées au sein du Département : - Je pense, en premier lieu, à la Sous-Direction de la Sécurité des personnes qui a recentré son action sur la sécurité des communautés françaises à l'étranger. Cette réorganisation s'est accompagnée, en particulier, d'un renforcement du volet Sécurité sanitaire.

- Ensuite, la réponse téléphonique en cas de crise a été nettement améliorée, permettant de mieux faire face au flux d'appels des proches de victimes. La récente crise libanaise a, là aussi, démontré toute l'efficacité de ce nouveau dispositif.

- Enfin, des conventions et des échanges d'expérience ont été engagés avec nos principaux partenaires, mais aussi avec les plus importantes entreprises françaises implantées à l'étranger, sans oublier bien sûr les professionnels du tourisme.

Toutes ces mesures ont contribué à une meilleure réactivité des équipes, aussi bien à Paris qu'à l'étranger. Les antennes consulaires projetées se sont appuyées sur des procédures de gestion de crises mieux rodées, avec l'expérience acquise lors des catastrophes récentes. Je pense en particulier : au tsunami en Asie du Sud, au cyclone Katrina en Louisiane, ou encore au crash au Venezuela de l'avion de Caribbean Airlines, ou à la recherche des alpinistes disparus au Népal.

Je le sais, nombreux parmi vous sont ceux qui se sont mobilisés à nos côtés, chaque fois que la situation l'exigeait, pour aider et soutenir nos compatriotes. Je tiens à les en remercier très sincèrement et très chaleureusement.

Et je veux également souligner le dévouement de tous les services de l'État, saluer tous ceux qui ont apporté au plus vite l'aide nécessaire à nos ressortissants. Leur engagement, professionnel mais aussi personnel, fait honneur à notre pays et au Département. Qu'ils en soient ici tous remerciés.

Le second point, Mesdames et Messieurs, que je souhaite aborder avec vous est le scrutin du 18 juin dernier pour le renouvellement partiel de votre Assemblée.

Ce scrutin s'est déroulé au terme d'une période de plusieurs mois de réformes menées dans un calendrier très resserré — c'est le cas, notamment, de la fusion des listes électorales à l'étranger et du vote électronique. L'élection s'est déroulée dans de bonnes conditions dans les 25 circonscriptions électorales où 76 sièges étaient à pourvoir — c'est là un premier résultat non négligeable, dont nous ne pouvons que nous féliciter.

Dans le même temps, la confrontation des idées et des programmes a eu lieu dans un climat plus vif que lors des précédentes élections, conséquence, sans doute, de la libéralisation par le législateur de la communication dans un certain nombre de pays.

Certains électeurs se sont d'ailleurs plaints de l'usage abusif, par certains candidats, des adresses électroniques qui leur avaient été communiquées. A l'aune de cette expérience, je crois qu'il serait utile d'engager tous ensemble une réflexion sur une charte de bonne conduite pour encadrer l'usage des supports de communication à l'étranger, et notamment Internet. Je vous encourage dans ce sens à soumettre des propositions lors de la prochaine réunion du bureau de votre Assemblée.

Ce scrutin marque aussi, et pour la première fois dans une élection politique menée à cette échelle, la possibilité pour les électeurs d'exprimer leur vote par voie électronique. Cette expérience nouvelle appelle d'ores et déjà quelques remarques :
- C'est tout d'abord, convenons-en, une remarquable réussite technique : de l'avis de tous, le système a...

(Rires dans l'assemblée.)

De la salle

Vraiment bien !

Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY

Je te revaudrai ça, personnellement !

Le système a très bien fonctionné (*rires*) ne nécessitant ni intervention, ni interruption et résistant sans peine à des attaques, c'est vrai, assez peu nombreuses.

De la salle

(Brève remarque.)

Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY

Mais je note aussi que nombreux sont les électeurs qui ont déploré la lourdeur de la procédure.

(Rires et applaudissements dans l'assemblée.)

Permettez-moi, à cet égard, de le rappeler : ces contraintes sont liées à la sécurité des opérations de vote. Elles étaient donc non seulement nécessaires, mais en réalité exigées par la Commission nationale informatique et libertés. Je ne sais pas si vous avez déjà eu à faire à la Commission nationale informatique et libertés ; moi, j'ai eu à faire à elle plusieurs fois dans ma vie.

La dernière en date, c'était après mes élections municipales de Toulouse, où un de mes militants avait envoyé un tract à des parents d'élèves : il se trouve que peut-être que cette liste des parents d'élèves figurait sur une liste informatique de la mairie de Toulouse. Et c'est vrai que, comme candidat, je n'aurais pas dû m'en servir. Eh bien, écoutez, la Commission nationale informatique et libertés est allée jusqu'à demander mon inéligibilité — il y a un droit, une loi... Je ne vis pas... Personne n'est au-dessus des lois. Mais je reconnais que... Mais enfin, faites toujours attention (*rires*) à la Commission nationale informatique et libertés. Je m'en suis sorti *in extremis*, mais c'est une affaire sérieuse ; n'est-ce pas, Monsieur le Secrétaire général ?

Monsieur Philippe FAURE, Secrétaire général

(Hors micro) J'en suis convaincu.

Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY

Pour conclure sur ce point, je souhaite qu'une réflexion soit menée sur le bilan de cette expérience. En effet, le premier objectif visé, celui de la participation, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il n'a pas été atteint : avec quelque 75 000 votants sur 526 000 inscrits, soit un taux de participation de 14,24 %, il est clair que le résultat n'a pas été à la hauteur de nos attentes. Et je compte sur vous pour mobiliser davantage les votants et renforcer ainsi la dimension représentative de ce scrutin qui présente l'avantage, aujourd'hui, d'être servi par des moyens techniques sans équivalent.

C'était la partie une peu dure du discours : donc, c'est passé !

(Rires.)

Par ailleurs, notre administration se modernise au service de nos concitoyens de l'étranger et c'est le troisième thème que je souhaite évoquer avec vous.

Nous devons être en mesure de tirer tous les profits possibles, à la fois des nouvelles technologies de l'information et de la communication, mais aussi de la simplification juridique. Pour cela, il nous incombe d'agir en même temps sur le terrain de l'informatique et sur celui du droit.

Sur le plan informatique, le ministère des Affaires étrangères va disposer très prochainement d'une administration électronique à la fois plus simple, plus rapide et donc, bien sûr, plus réactive.

Le Réseau d'administration consulaire informatisé (RACINE) entrera en effet bientôt dans sa phase opérationnelle. Ce système va révolutionner la vie des Français à l'étranger. Couronnement de trois ans de recherches et d'innovations, il améliorera la qualité du service offert aux Français, en même temps que les conditions de travail de nos agents :

- Ainsi, tous les Français établis hors de France auront désormais un numéro d'identification consulaire, le NUMIC. Les données personnelles seront donc aisément accessibles, aussi bien pour l'administration centrale que pour n'importe quel poste. C'est là, ne vous trompez pas, un avantage considérable en matière de sécurité et d'assistance en cas de crise. Nous l'avons d'ailleurs constaté dès le 17 juillet dernier où ce dispositif a fonctionné pour la première fois, permettant à notre ambassade à Nicosie de consulter les dossiers électroniques des Français du Liban.

- Autre avancée, le courrier électronique, qui a vocation à devenir un moyen de communication ordinaire puisque désormais, l'adresse électronique figurera aussi bien dans le registre mondial que sur la liste électorale consulaire.

- Troisième atout : l'espace "Français établis hors de France — Guichet d'administration électronique". En se connectant sur le site France diplomatie, un Français établi hors de France pourra dorénavant accéder à de nombreux services en ligne, notamment le serveur ELECTIS et faire ainsi le point sur sa situation électorale à l'étranger.

- Enfin, la procuration de vote établie à l'étranger pour voter à l'étranger sera dématérialisée et acheminée par téléprocédure. C'est une grande avancée, d'autant plus que le *Code électoral* a été modifié, comme vous le savez, pour autoriser les consuls honoraires de nationalité française à dresser des procurations.

Concernant à présent la *simplification du droit et des procédures*, je voudrais tout d'abord faire une remarque d'ordre général. En 2002, le plus ancien texte applicable en matière d'administration des Français datait de 1946. Lorsque les derniers chantiers juridiques seront achevés d'ici début 2007, le texte le plus ancien datera de l'année 2003 ! Ceci témoigne, si besoin était, de l'ampleur de nos efforts et des progrès que nous avons accomplis en très peu de temps.

L'un des principaux chantiers de la modernisation de notre administration concerne, naturellement, *l'état civil et la nationalité* :

- Je mentionnerai tout d'abord la création d'un Service des affaires civiles et de l'entraide judiciaire au sein de la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France : grâce à cette réforme, les affaires d'état civil et de nationalité relèveront donc, en bonne logique, de la compétence d'un seul et même service.

- Un effort décisif a aussi été accompli pour accélérer l'établissement des actes d'état civil français de nos compatriotes naturalisés par décret. Je tiens d'autant plus à le souligner que nous avons abouti aujourd'hui à la résorption complète des délais.

- Enfin, conformément aux attentes de nos compatriotes, le Service central d'état civil a réduit ses délais puisque les demandes de délivrance de copies et d'extraits sont désormais transmises par voie électronique.

Les gains que nous pouvons tirer de toutes ces avancées, en termes d'efficacité et de rapidité, sont considérables. Ils sont d'autant plus remarquables qu'ils nous offrent aussi de nouveaux moyens pour lutter contre la fraude.

Permettez-moi de rappeler à cet égard les récentes mesures adoptées par le Parlement concernant les détournements de l'institution du mariage à des fins migratoires et les procédures d'accès à la nationalité française. Chacun, ici, est bien conscient de l'importance de ces nouvelles dispositions de contrôle. Nous veillerons, naturellement, à ce qu'elles soient appliquées avec efficacité, mais aussi avec le plus grand discernement.

Je voudrais, enfin, évoquer la question des passeports qui nous a beaucoup préoccupés depuis trois ans. Le nouveau passeport électronique est délivré en France et à l'étranger depuis le 12 juin dernier. Je m'en réjouis d'autant plus que cela consacre la fin d'un véritable feuilleton à rebondissements.

Je n'ignore pas non plus que les délais d'acheminement vers les postes des passeports fabriqués par l'Imprimerie nationale doivent être améliorés, je le sais. Ce nouveau chantier mobilisera durablement les services concernés, cette année, notre objectif étant que ce délai ne dépasse pas une semaine.

Notre quatrième grande priorité, qui est aussi une grande ambition pour l'influence de notre pays dans le monde, concerne nos établissements d'enseignement français à l'étranger. Ces établissements, chacun le sait ici sont, pour nos compatriotes qui vivent hors de France, un véritable point d'appui et de solidarité. Ils sont aussi, pour nos entreprises tournées vers l'exportation, un réseau sans équivalent qui facilite l'expatriation des familles. Ils sont enfin, auprès des élites étrangères qui y inscrivent leurs enfants, l'un des outils les plus efficaces au service de notre influence et de véritables creusets de cette diversité culturelle que nous devons encourager.

Je fais partie de ceux qui pensent que mon premier rôle, c'est celui de tout faire pour construire des lycées français à l'étranger. C'est mon premier rôle.

(Applaudissements.)

De la salle

(Hors micro) Et pour les Français ; il y en a beaucoup qui sont à l'étude.

Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY

Mais je vais vous dire ce que je pense de cela : la mondialisation est telle aujourd'hui que je commence à en avoir marre de voir que tous les étudiants brésiliens, indiens, chinois, allemands, britanniques, se bousculent tous pour aller dans les universités américaines.

(Applaudissements.)

Ne vous trompez pas : c'est le monde que l'on va se préparer avec cela, c'est la chose la plus grave pour notre pays.

De la salle

(Hors micro) Ce sont les visas.

Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY

Attendez, d'abord, avant d'être un problème de visa, c'est déjà le problème de savoir qui va à l'école primaire, au collège et au lycée Français dans un pays, en premier. Car je ne connais personnellement pas beaucoup de gens qui ne parlent pas du tout le français qui choisissent Sciences-Po à Paris ; je ne connais pas beaucoup de Brésiliens qui ne disent pas un mot de français qui vont choisir HEC. C'est un sujet majeur, dont malheureusement, les responsables politiques de tous bords n'ont pas tout à fait conscience.

Cela signifie qu'il y a trois choses à faire :

- D'abord, multiplier par 10 les efforts que nous faisons en termes de lycées et de collèges. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité faire les PPP (partenariats public-privé), c'est pour cela. On nous dit que c'est plus cher : oui. Sauf que personnellement, je vois très bien ce qui se passe au niveau de Bercy depuis 15 ans, gauche, droite et centre confondus : on diminue, diminue, diminue, diminue toujours ce genre de choses. Parce que justement, on dit que c'est pour le réseau consulaire, le réseau de nos ambassadeurs, pour les Français qui sont là-bas. Oui, bien sûr que c'est pour les Français qui sont là-bas ; mais c'est aussi pour les élites des pays, pour qu'ils choisissent le français, pour qu'ils choisissent notre culture, qu'ils choisissent évidemment notre formation. Parce que les États-Unis sont en train de devenir un pays-monde ; ce n'est plus les États-Unis, c'est un pays-monde. Parce que si vous êtes à l'université d'UCLA ou de Harvard et avez 22 ans, dans votre génération, votre promotion, des gens vont devenir ministre des Finances au Brésil ou le plus grand directeur de la plus grande banque d'Allemagne. Toute la vie, ces liens se font, et cette sorte de fraternelle de Harvard ou d'UCLA va se faire. Cela est très grave avec la mondialisation ; c'était grave il y a 40 ans, mais là, c'est léthal pour nous. Et donc premièrement cela. Cela dépend donc de moi.

- Deuxièmement, instituer des quotas dans les plus grandes écoles françaises d'étrangers, qui évidemment seront passés avant par nos centres d'études en France pour être sûr qu'ils sont bien l'élite, qu'ils sont motivés, etc. — je sais bien, mais il faut le faire.

- Et là, on tombe en effet sur les visas, et vous avez tout à fait raison. Et je réunis les Consuls et les Préfets mercredi pour cela : c'est la première fois que nous réunissons les Consuls et les Préfets ici dans cette maison. Personnellement, je suis pour les visas biométriques, mais je suis aussi pour que la France soit un pays ouvert, parce que si tel n'est pas le cas, en particulier sur tous ceux qui veulent servir les valeurs universelles de notre pays, nous ne pourrions plus les incarner à terme. C'est donc un élément majeur.

C'est donc fort de ces convictions que j'ai demandé à mes services et à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger de mettre en oeuvre un plan de construction de nouveaux établissements et de s'appuyer, pour ce faire, à chaque fois que possible, sur des partenariats innovants public-privé. Notre objectif est d'accroître la capacité d'accueil de nos établissements dans un bon nombre de capitales et de grandes métropoles.

Toutes les énergies ont été mobilisées dans ce sens, et nos projets avancent :

- Milan : la rentrée vient de s'effectuer dans de nouveaux locaux, vastes et modernes ;
- Dakar : le lauréat du concours d'architecture vient d'être désigné et les études démarrent ;
- Tunis : le concours pour la reconstruction du collège Robert Desnos se tiendra dans les prochains jours ;
- Ho-Chi-Minh-Ville, où l'AEFE vient d'acquérir un terrain qui accueillera la nouvelle école Colette ;

- Munich, où l'Agence s'apprête à conclure l'achat de nouveaux locaux pour le lycée Jean Renoir ;
- Le Caire, où les consultations viennent d'être lancées pour la construction en partenariat du nouveau lycée ;
- Londres, Pékin et Moscou : des recherches d'implantation sont en cours ;
- Israël, où nous étions récemment ;
- Madrid, Tokyo : une réflexion sur des formules innovantes a été lancée ;
- Enfin, des travaux importants ont été engagés cette année : à Vienne, à Bruxelles, à Barcelone et dans les établissements du Maroc, notamment.

Je pourrais évidemment dresser toute la liste — mais ça n'a pas de sens. Tout cela pour vous dire que ce n'est pas une affaire que je prends à la légère. J'ai voulu citer quelques exemples pour vous dire que ce n'était pas un discours et un propos de tribune.

Je n'ai rien à vous demander : j'ai uniquement à vous faire partager ma conviction profonde que la bataille, le combat au plus haut niveau pour l'influence de notre pays, c'est cela. Aussi important que garder notre outil militaire de dissuasion nucléaire, aussi important que d'être membre permanent au Conseil de sécurité ; aussi important : cela fait partie de nos outils de puissance et d'influence.

Je veux le souligner devant vous : j'accorde la plus grande attention à ce que ces projets soient menés à bien et dans les meilleurs délais. Je veillerai également à ce que l'AEFE dispose en 2007 de moyens renforcés, et ce en dépit d'un budget sous contrainte, car c'est à cette condition que l'Agence pourra faire face à l'ensemble de ses missions avec la plus grande efficacité.

Quant aux bourses et à l'aide apportée aux enfants français scolarisés dans nos établissements, je considère qu'elles doivent, l'année prochaine, encore progresser ; parce que c'est notre rôle aussi (*applaudissements*) que de nous battre pour ces enfants.

Vous l'aurez compris : l'État continuera de jouer pleinement son rôle à l'égard de nos écoles et de nos lycées français à l'étranger. Je n'oublie pas, naturellement, le rôle déterminant des familles, et je tiens à saluer, une nouvelle fois, l'engagement de tous ceux — parents, gestionnaires bénévoles, personnels — qui contribuent à la qualité de notre enseignement dans le monde.

Autre chantier important — j'y tiens particulièrement parce que j'ai été le père de cette loi, c'est le cas de le dire : la réforme de l'adoption internationale. La réponse que nous pouvons apporter aux familles françaises qui souhaitent adopter à l'étranger revêt à mes yeux une importance particulière. Huit adoptions sur dix par des familles françaises concernent en effet des enfants originaires d'autres pays.

Je m'étais résolument engagé, dans le cadre de mes précédentes fonctions — Ministre de la Santé, des personnes âgées, des handicapés et de la famille —, au service de la réforme de notre dispositif de soutien à l'adoption internationale. Elle est restée pour moi une priorité, et depuis mon arrivée au ministère des Affaires étrangères, j'ai demandé à mes services de s'impliquer totalement dans sa mise en oeuvre.

C'est donc avec beaucoup de plaisir et aussi, pour ne rien vous cacher, une vraie émotion, que j'ai inauguré le 18 mai dernier, boulevard Henri IV à Paris, l'Agence française de l'adoption.

Cette structure nouvelle, indispensable, attendue de longue date, témoigne, si besoin était, de la volonté du Gouvernement d'assurer le renouveau de l'adoption internationale dans notre pays. Le Garde des Sceaux était présent ; je suis arrivé, parce que j'avais un autre débat, un peu plus en retard. Mais cela me faisait plaisir d'y aller, parce que c'était le témoignage d'une loi ; aussi de beaucoup de souffrance de parents, qui ont souvent attendu, qui ne trouvaient pas face à eux des professionnels.

Quand vous voulez adopter un enfant et que vous voyez en face de vous des gens qui ne connaissent pas ce cheminement, que vous attendez depuis 15 ou 20 ans, c'est déjà une approche difficile ; ce n'est pas facile de le dire. Il faut donc professionnaliser humainement, dignement, l'accueil de ces parents.

Cette AFA, cette Agence française de l'adoption, dispose de deux atouts. Deux ajouts importants pour son activité à l'étranger :

- créée par la loi, elle est d'abord un organisme français d'État, avec toutes les garanties que cela implique pour les États étrangers. L'Agence française de l'adoption bénéficie aussi d'un statut d'intermédiaire pour l'adoption que n'avait pas, et ne pouvait avoir, la Mission de l'adoption internationale. Elle peut compter sur ce ministère, ses services, nos ambassades, pour lui apporter tout le soutien diplomatique et politique dont elle aura besoin dans ses démarches auprès des autorités étrangères.

Je demande, Monsieur le Secrétaire général, que vous vérifiiez bien que, dans ces ambassades, ces consulats, dans ces pays avec lesquels nous aurons passé des contrats, il puisse bien se trouver du personnel spécialisé, formé, qui puisse répondre à ces familles pour qu'elles aient devant elles des professionnels.

L'Agence française de l'adoption a donc pris le relais de la MAI en ce qui concerne l'accueil et l'information générale du public. Elle assumera aussi intégralement, et dans des délais très brefs, les fonctions d'accompagnement des procédures individuelles d'adoption dans tous les pays parties à la convention de La Haye, étant entendu que cette compétence géographique a vocation à s'étendre à tous les autres pays d'origine très rapidement.

Le Département n'aura donc plus à traiter à l'avenir des demandes individuelles, mais il continuera d'assumer ses responsabilités propres dans le domaine de l'adoption internationale : je pense en particulier aux relations et négociations d'État à État, bilatérales ou multilatérales ; à l'habilitation, au contrôle des organismes agréés pour l'adoption ; et naturellement, à la délivrance des visas-adoption, sur proposition de l'Agence française de l'adoption pour les adoptions menées sous son égide.

Quant à l'Autorité centrale pour l'adoption internationale, rattachée actuellement au Premier Ministre, elle sera bientôt placée auprès du ministre des Affaires étrangères. Son futur secrétariat général, au sein de la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France, succèdera à la MAI pour exercer les fonctions du Département les plus directement liées à la surveillance et donc à la "bonne gouvernance" de l'adoption internationale.

C'est un sujet majeur, un sujet de droits de l'homme : on ne peut pas accepter une seconde les trafics dans ce sujet. L'enjeu humain est considérable. La réforme est aujourd'hui entrée dans sa phase ultime d'application, et je souhaite qu'elle réponde rapidement aux attentes légitimes des familles françaises, car elles sont près de 25 000 qui attendent de pouvoir adopter un enfant à l'étranger, parfois depuis de trop longues années.

Notre sixième priorité, et j'en aurai terminé, c'est l'action sociale, en faveur de nos ressortissants en difficulté à l'étranger.

L'effort de rigueur exercé ces dernières années a permis, pour une dépense sociale globale en légère augmentation, de mieux répartir les aides, avec un accent particulier mis sur le soutien aux plus faibles.

Le nombre global des allocataires a diminué (- 3,6 %) tandis que le nombre des allocataires handicapés (+ 4,9 %) et des secours occasionnels (+ 33 %) est en hausse. Des actions nouvelles ont donc été mises en oeuvre au service de l'enfance en détresse et de l'enfant handicapé.

Mais, nous le savons aussi, dans ce domaine sensible, il importe de tenir pleinement compte des situations locales et de rechercher toujours plus de cohérence et d'équité. C'est dans ce but qu'à l'initiative du Département, l'autonomie de gestion et de décision expérimentée ces dernières années dans certains pays sera étendue à l'ensemble des postes.

Cet effort sera poursuivi pour réduire encore davantage l'écart de traitement en matière d'aide sociale entre les Français résidant en France et les Français établis à l'étranger, ce qui reste l'objectif fixé en 2002 par le Premier Ministre.

Je souhaiterais, pour terminer, aborder un sujet qui, je le sais, vous tient particulièrement à coeur : je veux parler des pensions africaines versées à certains de nos compatriotes.

Ceux d'entre eux qui ont exercé une activité professionnelle dans des pays d'Afrique francophone rencontrent à l'heure actuelle de graves difficultés pour y obtenir le paiement de leur pension de retraite, malgré leur affiliation antérieure aux régimes locaux d'assurance vieillesse. Il s'agit là d'une véritable spoliation qui est en réalité tout simplement inacceptable.

Je n'oublie pas que la question m'avait été posée ici même l'année dernière : je vous avais répondu très explicitement qu'une solution devait être trouvée, indépendamment de la nécessaire refondation pour l'avenir de nos relations de Sécurité sociale avec ces Etats.

Nous nous devons pour cela d'explorer tous les moyens dont l'État dispose, y compris d'examiner la possibilité de prélever le montant des arriérés de pensions dus sur le budget de l'aide au développement des pays africains défaillants.

C'est donc dans ce but que j'ai proposé aux ministres concernés la mise en place de procédures spécifiques : tous deux m'ont répondu, et nous examinons ensemble les modalités pratiques de mise en oeuvre.

Je n'ignore pas qu'une des difficultés à laquelle nous nous heurterons pour opérer des versements ou s'assurer de leur réalisation concerne l'établissement précis des créances individuelles de pensions. En effet, les informations sont détenues par les caisses africaines locales de Sécurité sociale ; leur collaboration et celle de leurs gouvernements sont donc indispensables pour ces recensements.

Pour répondre à ces difficultés, nous avons engagé une démarche adaptée à chacun des pays concernés :

- Avec le Cameroun, la tenue, en juillet à Paris, d'une réunion bilatérale a permis d'obtenir un engagement de payer l'ensemble des arriérés dus aux pensionnés français d'ici la fin de l'année. Par ailleurs, nous nous sommes entendus sur une simplification des procédures d'instruction des dossiers. Une nouvelle commission mixte permettra au mois de novembre de vérifier la mise en oeuvre de ces engagements.

- Avec le Congo, pays qui représente le contentieux le plus important, nous avons proposé au gouvernement congolais la réalisation d'un audit, sur financement français, pour dresser un état complet des dossiers.

- Enfin, avec le Gabon, où il y a globalement moins de problèmes, nous procédons actuellement à un état des lieux des dossiers.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs, Mesdames et Messieurs les Conseillers, dans un monde qui n'attend pas, l'actualité nous bouscule souvent, des problèmes nouveaux apparaissent chaque jour ; mais le rapide état des lieux que je viens de dresser devant vous témoigne des progrès significatifs que nous avons accomplis en quelques mois. Notre administration se transforme, elle devient chaque jour plus efficace et mieux adaptée aux défis de notre temps.

Soyez-en assurés : cet effort sera poursuivi. Nous le ferons afin de maintenir vivants les liens qui unissent la Collectivité nationale aux Français établis hors de France, ces Français qui sont pour notre pays une immense richesse, et que vous représentez, avec beaucoup de volonté, de talent et de dynamisme.

Je suis conscient que, souvent, les Français qui vivent dans notre pays oublient les Français qui sont hors de France ; j'en suis conscient. Et j'en suis d'autant plus conscient que, dans mon métier d'origine, nombreux sont ceux à s'être expatriés.

Depuis que je suis à la tête de cette maison, depuis plus d'un an, je reste en contact avec vous, avec notre réseau, et ces deux formations personnelles se croisent.

Comme médecin, aujourd'hui comme responsable de ce département, je suis tout à fait conscient que l'expatriation marque un énorme moment pour une personne, un moment important, un moment critique, qui peut très bien se passer, mais qui se passe de toute façon obligatoirement avec des moments douloureux, qui réalisent tout simplement des ruptures : des ruptures affectives parfois, des ruptures professionnelles sans doute ; des moments où les repères n'existent pas véritablement, où l'on s'en fabrique avec d'autres, souvent à des âges où il est plus difficile de s'en faire. J'en suis conscient. Je suis conscient de ce que vous représentez.

Je suis conscient aussi des demandes qui vous sont faites, à vous, des gens malheureux parfois, des gens angoissés souvent. Et, lorsque l'on est angoissé et malheureux, on finit soit par ne pas parler, et les ruptures sont graves, soit par parler, et ce sont les élus qui sont en première ligne.

J'ai été élu local, et je sais de quoi je parle. Mais je sais que chez vous, c'est multiplié par deux ou par trois. Je suis donc conscient de ce que vous êtes, ce trait d'union entre nous et ces personnes qui vivent à l'étranger, avec ces sentiments parfois un peu... un peu difficiles à vivre.

Et je voudrais tout simplement vous dire : bien sûr, les ministres passent, et j'aurai certainement beaucoup plus de successeurs que j'ai eu de prédécesseurs. Mais là où je suis aujourd'hui — je vous le dis parce qu'encore une fois, cela vient du cœur et que je n'ai rien à vous demander —, je suis conscient que cela fait partie vraiment de mes responsabilités, de mes responsabilités profondes.

On ne peut pas dire qu'il y a la globalisation ; on ne peut pas dire qu'il y a la mondialisation ; on ne peut pas voir le nombre de Français partir, pour faire du tourisme tout simplement, exploser ; on ne peut pas aussi demander à nos chefs d'entreprise, et en particulier aux PME, d'aller s'installer dans tous les pays émergents ou autres, sans évidemment tout faire pour que ces Français soient heureux à l'extérieur.

C'est vous qui faites cela : c'est une grande tâche pour l'avenir de notre pays, pour son influence, pour son rayonnement. Je voulais vous en remercier, vous dire ma reconnaissance, ma gratitude, vous souhaiter bon courage et plein succès dans la conduite de vos travaux.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

QUESTIONS-REponses

Monsieur Antoine VALENZA, membre élu de la circonscription de Tunis

Monsieur le Président, les trois groupes de notre assemblée ont désigné un porte-parole pour intervenir après votre discours.

Il s'agit :

- du Sénateur CANTEGRIT pour l'Union des Français de l'étranger,
- de Madame MORALES pour l'Association démocratique des Français de l'étranger, et
- de Monsieur PUJOL pour le Rassemblement des Français de l'étranger.

Le premier intervenant est donc Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT.

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères,
Mesdames et Messieurs,

Je m'exprime au nom du groupe de l'Union des Français de l'étranger, qui, après le renouvellement du 18 juin au sein de notre Assemblée, par son nombre est le groupe le plus nombreux en Sénateurs, de membres élus, de membres désignés. Et nous sommes sensibles, Monsieur le Ministre des Affaires étrangères, à ce que le président de l'Union des Français de l'étranger, Monsieur Gérard PELISSON, ait été désigné à nouveau au sein de notre assemblée.

(Applaudissements.)

Le lundi 28 août à l'Élysée, nous avons entendu Monsieur le Président de la République nous parler de la politique de la France au Moyen-Orient, et particulièrement au Liban ; nous avons apprécié les propos de notre Président. Nous savons, Monsieur le Ministre des Affaires étrangères, l'engagement qui a été le vôtre dans ce conflit, les voyages que vous avez entrepris et nous avons apprécié ce que vous avez fait.

Je souhaiterais, Monsieur le Ministre, qu'un débat soit organisé devant l'Assemblée des Français de l'étranger sur le Liban. Et, au-delà de l'analyse politique de ce conflit, de la position de la France, la situation matérielle de nos compatriotes serait au centre du débat : leur indemnisation, l'indemnisation de leurs biens, la scolarisation de leurs enfants — Sur ce sujet, je pense que mon collègue André FERRAND, Président de l'Association des écoles françaises de l'étranger, auteur d'un rapport qui a été apprécié, aura des propositions à faire, comme il vous en a fait, Monsieur le Ministre des Affaires étrangères, quand il s'agit de mobiliser l'ensemble de nos communautés autour de l'Ambassadeur, d'analyser les besoins, de définir une politique et de trouver les moyens de la mettre en oeuvre. Ainsi, il sera devenu clair pour tous que l'enseignement français à l'étranger n'est pas seulement un service mais une pièce maîtresse à laquelle il faut donner toute sa place dans notre dispositif de présence et d'influence culturelle, économique et politique.

Quant à leur couverture sociale, Monsieur le Ministre, vous savez que la Caisse des Français de l'étranger, que je préside, dès le début du conflit, a proposé des dispositions concrètes : ces dernières ayant été prises par notre bureau : par Monsieur Guy SAVERY, premier Vice-Président, par Monique MORALES, deuxième Vice-Président et, bien entendu, par moi-même.

Notre collègue Jean-Louis MAINGUY, élu du Liban, a posé une question orale sur la situation des Français du Liban au sein de notre Assemblée. Cela pourrait être le moment pour ce débat ; et si vos obligations ne vous permettaient pas d'y assister en personne, vous nous obligeriez en déléguant des collaborateurs informés et prêts à répondre aux interrogations. Ma collègue Christiane KAMMERMANN, notre collègue LAUGEL, qui n'ont pas ménagé leur temps cet été, je l'imagine interviendront, comme nos collègues de l'Association démocratique des Français de l'étranger et comme les autres élus, bien entendu.

Dans le cadre de notre Assemblée, qui vient de se reconstituer, j'exprime le souhait que soient créées deux commissions temporaires, Monsieur le Ministre :

- *L'une* sur la participation des Français de l'étranger lors de consultations électorales ; vous avez vous-même abordé ce sujet. La récente élection des représentants des Français en Europe, en Asie, en Océanie, au Moyen-Orient le 18 juin dernier a enregistré un taux d'abstention record. Il est grand temps que l'on se penche sur les raisons de cette abstention. Et plutôt que de fustiger les Français expatriés et leur manque de civisme, peut-être serait-il opportun de voir si les conditions de vote permettent aux Français de l'étranger de s'exprimer normalement.

Les Italiens de l'étranger ont voté il y a quelque temps pour élire leurs représentants. Des moyens matériels ont été mis en place : des pages entières dans des quotidiens à fort tirage ; facilité d'inscription sur les listes électorales incitant les Italiens de l'étranger à voter en grand nombre. Cet exemple pourrait intéresser la commission créée, qui fera des recommandations.

Mais, Monsieur le Ministre, il faudra mettre des moyens matériels dans cette incitation ; et les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, plutôt que de compliquer le vote de nos compatriotes expatriés pour des raisons de sécurité, excessives à mes yeux, pourraient-ils participer aux moyens incitant les Français expatriés à voter ?

- *L'autre* commission temporaire créée au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger pourrait porter sur la sécurité de nos compatriotes expatriés — vous avez longuement abordé ce sujet.

Je n'ai sur ce point aucune critique à formuler, car je sais le rôle positif de la Direction des Français de l'étranger et de la cellule de crise de votre ministère. Mais les événements du Liban nous invitent à renforcer encore le dispositif et la réflexion des élus des Français de l'étranger : ce serait bénéfique.

Cette commission pourrait aussi se pencher sur la spoliation des biens de nos compatriotes et leur indemnisation. Depuis de nombreuses années, des études ont été entreprises, et ma collègue, Madame Paulette BRISEPIERRE, a animé des groupes de travail et a fait en son temps des propositions concrètes. Je ne doute pas qu'elle se mettrait à nouveau au travail.

Je souhaiterais vous rappeler, monsieur le Ministre des Affaires étrangères, qu'il y a plusieurs années, les 12 sénateurs représentant les Français établis hors de France, toutes sensibilités politiques confondues, avaient déposé une proposition de loi pour une indemnisation de base.

Monsieur le Ministre, mon collègue Christian COINTAT m'a demandé de vous rappeler que le texte intéressant la Collectivité outre-frontière, ce rapport a été déposé et attend une réponse.

Monsieur le Ministre, je termine en vous disant que, si ces propositions concrètes étaient mises en place, elles témoigneraient de l'attention que vous portez, je le sais, à l'expatriation française dans le monde, à ses élus qui sont aujourd'hui dans cette salle.

Merci.

(*Applaudissements.*)

Madame Monique MORALES, Présidente du groupe de l'Association démocratique des Français de l'étranger-Français du monde

Monsieur le Ministre, comme tous les intervenants précédents, au nom du groupe ADFE-Français du monde, je voudrais ici saluer nos compatriotes du Liban, et surtout adresser nos plus vifs remerciements et nos félicitations à la DFAE pour la façon dont a été conduit leur rapatriement et pour la façon dont a fonctionné la cellule de crise.

Monsieur le Ministre, si la France peut se féliciter de compter parmi les pays qui s'occupent le mieux de leurs ressortissants à l'étranger — et vous avez annoncé les améliorations que vous voulez apporter et que vous voulez porter à l'aide de nos ressortissants —, il n'en est pas moins vrai qu'il reste des problèmes en suspens qui rendent leur vie particulièrement difficile et je voudrais ici en évoquer quelques-uns — je suis dans l'opposition : donc, mon premier rôle, c'est la critique.

Nos compatriotes rencontrent de plus en plus de difficultés pour faire transcrire leurs actes d'état civil ; ils les rencontrent sur place : les délais deviennent insupportables et créent des problèmes qui ne devraient pas exister. C'est la conséquence logique des moyens insuffisants dont disposent les consulats.

Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence la précarité des investissements français à l'étranger dans certains pays, à cause de l'absence de sécurité juridique.

Vous avez parlé des spoliations des Français retraités, et je vois avec plaisir que cela va dans le bon sens ; j'espère que les dossiers pourront voir une solution rapide.

Pour rester dans le domaine social, il y a quelques années, la Caisse des Français de l'étranger a créé une troisième catégorie aidée ; malgré cette aide, certains Français aux revenus très modestes ne peuvent pas se permettre d'adhérer à la Caisse. 33 % de la cotisation payée par l'État ne sont pas suffisant ; il faudrait passer à 50 % ; et il faudrait également trouver un système de protection maladie pour les Français qui ne disposent d'aucune ressource : peut-être en développant les centres médico-sociaux ? Et là peut-être, la Caisse des Français de l'étranger, pour tous ces problèmes, aurait un rôle à jouer, sans évidemment mettre en danger son équilibre financier.

L'enseignement Français est très important : c'est le phare du ministère des Affaires étrangères. Mais c'est aussi la première préoccupation des familles expatriées. Là encore, beaucoup de choses restent à faire.

Si nous sommes conscients de la nécessité d'une restructuration du réseau culturel, nous souhaiterions que celle-ci se fasse après concertation avec les élus des pays concernés, et en respectant la dignité des personnels touchés par ces mesures de restructuration. Ce n'est pas toujours le cas : je ne prendrai comme exemple que l'institut de Vienne, où les délais de préavis n'ont même pas tenu compte de la législation locale.

Quant au réseau scolaire, Monsieur le Ministre, vous avez annoncé une augmentation des bourses scolaires, mais vous n'avez pas donné de chiffre, et c'est ce que nous attendons car nous savons combien il est difficile de faire rentrer toutes les demandes dans ces enveloppes exiguës.

La participation des familles au budget de l'Agence est passée de 40 à 60 % en 12 ans : c'est inacceptable. Nous nous réjouissons de ce que vous nous avez annoncé, mais nous vous demandons un effort considérable pour véritablement alléger la charge des familles.

Vous nous avez également parlé de ces partenariats public-privé (PPP). Outre le fait que le succès de telles opérations soit loin d'être assuré, nous assistons une fois de plus au désengagement de l'État. Et le groupe ADFE souhaiterait, si cela devait être mis en place, que l'AEFE gère les participations des entreprises au titre du mécénat, afin de les répartir au mieux dans le monde, et que les projets fassent l'objet d'une concertation de l'Agence avec les élus des pays concernés et les représentants de la communauté scolaire.

Nous savons bien, d'autre part, qu'il ne peut y avoir une école française dans toutes les villes ; et c'est bien pour y remédier qu'a été lancé le projet FLAM. L'expérience prouve que le projet est bon, mais il faut l'améliorer en le consolidant et en le professionnalisant et, surtout, il faut absolument verser à temps les subventions promises : cela est nécessaire et indispensable pour rassurer les parents qui s'impliquent dans ces projets FLAM.

La deuxième partie de mon propos portera sur les élections — on ne peut pas l'éviter — et surtout sur les leçons qu'il faut en tirer sans attendre. Nous ne pouvons nous résigner devant cette abstention massive, d'autant que les Conseillers se sont dépensés sans compter. Vous nous avez dit qu'il fallait que les Conseillers se fassent connaître davantage et fassent connaître l'AFE. Personnellement, je ne sais pas, dans le pays où je réside et en ce qui concerne mon groupe, comment nous aurions pu faire mieux : nous avons vraiment pris notre bâton de pèlerin pour aller chercher les Français dans toutes les villes où il y en avait.

Donc, que faut-il faire ? Des mesures comme le vote par correspondance de droit, ou bien l'inscription d'office sur les listes électorales lors de l'inscription au registre des Français établis hors de France, doivent être mises en place. Un effort de publicité dans les médias, comme en a parlé mon collègue le Sénateur CANTEGRIT, afin de faire connaître le rôle de l'AFE. Il faudrait renforcer les pouvoirs de l'Assemblée et lui donner ainsi plus de visibilité : la possibilité, peut-être, d'élire des députés

motiverait nos compatriotes — vous avez parlé, Monsieur le Sénateur, du modèle italien : ils ont élu des députés. En France, la participation serait-elle la même sans les campagnes d'information ?

Il faut donc que les règles qui régissent les opérations matérielles de vote soient réexaminées, fixées, transmises à qui de droit et scrupuleusement appliqués car nous avons été confrontés à des difficultés, à des renseignements divers. Cela ne peut pas durer.

Pour le *vote électronique*, je dirais que tout a été dit ou presque. Le système est peut-être destiné à un brillant avenir, mais il faudra étudier de manière exhaustive les difficultés rencontrées afin de le renforcer et de le sécuriser au maximum.

Enfin, Monsieur le Ministre, je vais terminer en parlant des dernières désignations. Le groupe que je préside n'a que 3 membres de sa sensibilité sur 16 ; le groupe ADFE devrait en avoir 5 : cela nous semble scandaleux.

Monsieur le Ministre, et en votre qualité de Président de notre Assemblée, vous êtes le garant de l'équitable représentation de toutes ses composantes. On vous a présenté un arrêté, je dirais, partisan : nous tenons à vous faire part ici de notre indignation.

Je vous remercie.

(*Applaudissements.*)

Monsieur Jean PUJOL, Président du groupe du Rassemblement des Français de l'étranger

Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,

Eh bien, Monique, je réagis directement : *Dura lex, sed lex*. Faites changer la loi, et puis vous pourrez vous indigner. Car si aujourd'hui la gauche était à la majorité dans cette Assemblée (*réactions*), je doute qu'elle demanderait autre chose que l'application de la loi. C'est la loi qui est applicable ; on peut discuter de son application. Et la loi est démocratiquement votée par des instances parlementaires. C'est notre devoir et notre obligation, malgré les frustrations que cela comporte, que de respecter la loi ; c'est à la fois notre devoir et notre honneur.

Le groupe RFE est quantitativement peu important, mais vous voyez que qualitativement, il en est autre chose (*réactions*). Je voudrais d'ailleurs à cet égard saluer le travail remarquable de Denise REVERS-HADDAD, qui à Beyrouth s'est dépensée nuit et jour pour donc nos compatriotes.

(*Applaudissements.*)

Et Beyrouth Accueil bien sûr.

Je serais bref, donc, puisque nous sommes le groupe le moins important, et je vais essayer d'être le plus bref. Excuse-moi, Monique, pour la provocation.

Je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter les nouveaux venus, nouveaux élus, sortants réélus ; et moi, je suis à la fois un nouvel élu et un sortant réélu, puisque je représentais la population d'Andorre, désigné par vos prédécesseurs, Monsieur le Ministre. J'ai donc été absolument impressionné, pour ne pas dire terrorisé, par cette session électorale, d'autant plus que j'avais eu le privilège de voir cela un peu de loin durant ces neuf années, puisque je suis là depuis 1997 : je suis donc un vétéran nouveau venu.

Je voudrais dire d'ailleurs à cet égard que, chaque année depuis dix ans, j'assiste à une espèce de félicitation quasiment rituelle du rapport du Directeur.

Je dois dire à Monsieur le Directeur que ceci n'est pas un droit acquis : c'est véritablement le fruit d'un travail, et je vous engage à continuer si vous voulez entendre renouveler ces louanges annuelles.

Monsieur le Président, nous avons beaucoup travaillé depuis six ans — pour ce qui me concerne depuis plus de temps, mais depuis six ans en tout cas — et nous souhaitons travailler encore plus. Ce n'est pas toujours le cas en France, et à l'étranger ; et il faut le célébrer ici.

Dans ce travail qui a été déjà réalisé — et notre ami Jean-Pierre CANTEGRIT y a fait allusion —, il y a le rapport remarquable de la commission temporaire de la Décentralisation (qui a mis trois ans pour naturellement terminer sa gestation, mais il faut dire que la matière était aride). Le rapport de Paul CLAVE avec la présidence d'Olivier DARRASON a été remarquable : il a d'ailleurs été approuvé par l'Assemblée à l'unanimité. Et il a constitué le lit dans lequel le projet du Sénateur COINTAT s'est intégré.

Alors, il ne reste plus que vous, le Gouvernement, pour nous le transformer en dispositions législatives applicables et permettre à cette digne Assemblée, dans laquelle tous ici, les élus, nous sommes très inquiets — j'y reviendrai tout à l'heure — d'avoir un statut qui soit en harmonie avec celui des collectivités françaises dans le cadre de la décentralisation.

Nous sommes un petit peu le canard boiteux, nous les Français de l'étranger, du système de collectivités territoriales français tel qu'il est conçu par la Constitution. Eh bien, il faut avancer et se normaliser.

C'est le sens du projet de Christian COINTAT : je pense qu'il faut que le Gouvernement en prenne conscience et harmonie, si vous voulez, ses développements institutionnels, de la même manière que les collectivités territoriales vont être réformées.

Il faut que le Gouvernement transforme l'essai — vous venez comme moi de la région du Midi et vous savez ce que cela veut dire : il faut donc que ce projet de loi apparaisse, prenne forme, soit voté le plus rapidement possible. Ça, c'est pour le travail que nous avons effectué.

Et puis, nous voulons travailler plus.

Jean-Pierre CANTEGRIT vous a parlé de deux commissions ; rendons à César ce qui est à César : il m'a un peu fait un hold-up, puisque c'est moi qui ai émis l'idée de l'une de ces deux commissions, qui a été transmise par Robert-Denis à vous, comme Président. Il n'y a pas ici de volonté protagoniste : ce qui est de nous, quand c'est bon, c'est de tout le monde ; et ce qui est mauvais de tout le monde, ce n'est bon pour personne.

Ces commissions temporaires, de notre point de vue, s'inscrivent dans une logique un peu différente de ce que nous avons connu jusqu'à présent. En effet, j'ai entendu dire, à plusieurs reprises, qu'il se produisait effectivement des regroupements, voire des doublons, avec d'autres commissions existantes. Je ne crois pas que ce soit le cas de ces deux commissions, même si effectivement, on pourrait considérer que la commission des Lois, par exemple, aurait pu peut-être prendre une telle initiative, ou peut-être la commission des Finances en matière juridique ; or, en réalité, ce n'est pas du tout cela. L'inquiétude que nous avons tous ici...

Et moi le premier : vous savez, j'ai été le 17 juin 2006 désigné par le Ministre, qui lui faisait partie d'un gouvernement démocratiquement désigné par le Parlement ; et le 18, j'ai été élu par la majorité d'une minorité. Certes, j'avais la bénédiction du suffrage universel ; mais franchement, cela ne m'a donné aucune satisfaction avec 17,7 % de participation.

C'est extrêmement grave, et je pense que ce dont il s'agit, ce ne sont pas des problèmes de commissions ou des problèmes non oecuméniques : c'est notre propre justification, notre propre existence. Nous ne pouvons pas continuer à nous targuer de représenter les Français de l'étranger avec un pourcentage de participation aussi faible. Nos 12 sénateurs, qui travaillent beaucoup et qui font, à mon avis, un acte de présence formidable pour les Français de l'étranger au Sénat, ne peuvent pas finalement se targuer d'une légitimité démocratique, sinon formelle — mais pas sur le fond. La situation est donc bien grave.

Alors, nous avons pensé, nous, qu'une commission au niveau électoral devrait faire une analyse exhaustive des causes de cette abstention que je qualifierais de sociologiques, voire psychosociologiques, et comparative avec les pays étrangers.

Et quand elle aurait fait une analyse exhaustive, qui peut être longue — effectivement, il faudra des moyens et que l'administration nous aide, parce que c'est très compliqué —, à ce moment-là, nous arriverions à des conclusions dans cette commission, conclusions qui seraient transmises aux commissions correspondantes pour qu'elles les traduisent en projets de lois ou de règlements qui nous permettraient d'avancer dans les solutions.

Jusqu'à présent, nos commissions ont travaillé sur des solutions, c'est-à-dire sur les effets, sans avoir analysé les causes, et cela, c'est un grave problème. Et c'est en ce sens que nous avons fait cette proposition ; je crois qu'elle est absolument fondamentale. Elle est totalement oecuménique : je ne vois pas qui pourrait s'y opposer. Il faut le faire le plus rapidement possible : il en va de la survie de l'institution.

Monsieur le Ministre, nous comptons sur vous.

(Applaudissements.)

Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY

Merci aux uns et aux autres pour cette appréciation, vos suggestions et vos remarques, qui sont toutes très respectables, et qui témoignent de votre engagement, aux uns et aux autres, au service de nos concitoyens à l'étranger.

Monsieur CANTEGRIT, d'abord, vous avez abordé *le sujet libanais* : sachez que notre ambassade à Beyrouth, et tout particulièrement notre Ambassadeur de France, Bernard EMIÉ, va faire le point sur les besoins économiques et sociaux des Français au Liban ; et nous y répondrons — vous avez tout à fait raison de mettre ce sujet sur la table.

Vous avez évoqué, comme d'ailleurs Monsieur PUJOL vient de le faire à l'instant, la création de nouvelles commissions temporaires. Je sais que vous avez engagé une réflexion sur vos méthodes de travail, afin que les rapports de vos commissions prennent davantage en compte et de manière plus pertinente les questions qui concernent nos compatriotes à l'étranger.

A cet égard, certains thèmes importants peuvent paraître mériter un traitement par des commissions temporaires spécifiques créées à cet effet. Au lendemain du scrutin du 18 juin, et de l'expérience du vote électronique, il serait en effet utile de réfléchir aux améliorations qui pourraient être apportées aux conditions d'exercice du droit de vote pour les Français à l'étranger. Je suis

complètement d'accord avec ce qui a été dit : quand quelque chose ne marche pas, il faut toujours essayer de savoir pourquoi. C'est la chose la plus importante.

La sécurité des Français de l'étranger, d'autre part, demeure comme vous le savez une de nos priorités : nous pourrions aussi y réfléchir ensemble.

Madame MORALES, merci de vos mots sur la cellule de crise, et je les transmettrai à ceux qui y ont travaillé.

Sur l'état civil, d'abord, j'ai anticipé je crois votre question en indiquant que nous étions en train de réduire à 1 mois les délais de délivrance des actes et copies d'actes. Mais j'ai entendu ce que vous avez dit plus généralement sur les moyens des consulats. Je voudrais vous répondre que je suis conscient des difficultés des attentes, des listes d'attente. J'en suis conscient car, quand je dis 1 mois, c'est une moyenne ; mais je sais que, dans certains pays, cela marche mieux qu'ailleurs. J'en suis conscient.

Tout cela, il faudra le regarder de très près, et vous avez eu raison d'en parler. Ce n'est pas la peine de dire que tout va bien et que tout est parfait : ce n'est pas vrai.

J'ajoute juste un mot, puisque vous me parlez des moyens : j'ai le plaisir de vous dire — je ne voulais pas le dire tout à l'heure, mais je le fais comme vous me posez la question — que, ***pour la première fois depuis longtemps ce ministère n'avait pas vu ses moyens augmenter***, le budget du ministère des Affaires étrangères augmentera de 3,5 % cette année.

(Applaudissements.)

Mais, Madame MORALES, pour être honnête, pas tous les consulats — mais peut-être ; pourquoi pas ?

Sur l'aide sociale aux Français de l'étranger, le système français, qui est unique au monde, repose sur le principe selon lequel l'effort de solidarité nationale doit s'étendre aux ressortissants français à l'étranger. Nous souhaitons maintenir une action efficace et adaptée aux besoins d'assistance exprimés par nos compatriotes en situation de précarité à l'étranger et être en mesure de mobiliser dans l'urgence des crédits pour permettre à nos consulats justement de faire face aux situations de crise, et à leurs conséquences dans le domaine social.

Je dirais, Madame MORALES, que notre dispositif d'aide sociale reste animé par un esprit de modernisation et de réforme :
- calcul plus équitable des prestations versées,
- réduction des disparités entre des pays où les niveaux de vie sont comparables.

Ceci étant, vous avez fait une remarque sur les personnes qui n'ont rien vis-à-vis de l'assurance maladie : je partage totalement évidemment cela. C'est la dignité de notre pays que de tout faire vis-à-vis de la maladie : c'est bien ce qui nous différencie de certains pays, fût-ce le plus riche, qui ne partagent pas les mêmes valeurs que nous sur ce sujet.

Sur les bourses, j'entends parfaitement ce que vous avez dit, et il est vrai qu'il est très important que, concernant les lycées français, nous puissions être au rendez-vous des personnes les plus démunies.

Le sujet sur lequel je ne suis pas d'accord avec vous, si je peux me permettre, c'est sur le PPP. Vous avez dit "désengagement". En fait, le PPP comporte un défaut et un avantage.

L'avantage, c'est que ce n'est pas la peine d'aller voir Thierry BRETON en lui disant : Je veux construire 10 lycées français, il faut me les payer tout de suite, parce qu'il me répondra : Non, je ne peux pas. Et d'ailleurs, avant, c'était FABIOUS ou d'autres, et c'était pareil, parce qu'ils ne peuvent pas déboursier comme cela, ce que je peux comprendre.

L'avantage, c'est que comme cela ne lui coûte pas sur l'année énormément, il peut répondre oui aux 10. Le problème, c'est que c'est un **emprunt que l'on contracte** sur 20 ou 30 ans. L'inconvénient, c'est donc que cela coûte beaucoup plus cher ; cela, c'est vrai.

Le vrai débat sur le PPP, c'est que cela coûte plus cher à l'État ; et pour ceux qui prônent la diminution des dépenses publiques, comme moi souvent, je peux être pris là dans une sorte d'incohérence avec ce que je dis. Mais comme je trouve que c'est quand même une urgence absolue, il faut le faire tout de même. Ce n'est donc pas un désengagement : ce n'est pas le privé qui rentre, c'est toujours le public.

Prenons un exemple : une banque ou la Caisse des dépôts va prêter, mais l'État va rembourser sur 25 ou 30 ans ; ce sera donc bien l'État.

De la salle

(Hors micro) Et les familles.

Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY

Et les familles ! bien sûr. Mais quand même, demain, avec un déficit et une dette tels que nous avons à rembourser, ni les uns ni les autres ne donneront énormément ; c'est comme ça, et ce qui est d'ailleurs tout à fait rassurant vis-à-vis de nos

responsables et d'un côté et de l'autre. En revanche, nous avons intérêt, me semble-t-il, à faire des PPP, car cela permet de sortir les chantiers le plus vite possible.

Concernant l'inscription sur les listes électorales, Madame MORALES, vous vous interrogez. Je vous rappelle que tout Français qui s'inscrit au registre des Français établis hors de France est automatiquement inscrit sur la liste électorale consulaire, sauf opposition de sa part.

Par ailleurs, je ne vois que des avantages dans le projet FLAM en faveur des Français : nous devons l'encourager, veiller à son développement ; mais attention à ne pas maintenir les aides là où d'autres moyens peuvent être mobilisés, et ignorer les besoins nouveaux là où ils se présentent.

Enfin, concernant les membres désignés pour siéger à l'AFE en tant que personnalités qualifiées, en 2006, on comptait 9 sortants (1 siège était vacant) nommés en 2000 : 5 ADFE, 2 UFE, 1 RFE, 1 hors groupes, et 6 personnalités à nommer.

La présence au sein de l'Assemblée des Présidents des deux grandes associations représentant les Français de l'étranger paraissait indispensable. Il en était de même du Président de l'Union des chambres de Commerce et d'Industrie française à l'étranger et du Président de la Fédération nationale des anciens combattants résidant hors de France.

Les deux sièges restants ont été pourvus de manière à tenir compte de l'équilibre des sensibilités au sein de votre Assemblée, soit : 2 UFE, 2 ADFE, 1 RFE, 1 non-inscrit.

Voilà ma réponse telle que je peux la faire.

Monsieur PUJOL, j'ai parfaitement entendu ce que vous avez dit, et je vous ai déjà répondu sur la proposition que vous avez faite avec Jean-Pierre CANTEGRIT.

Je voudrais pour terminer réitérer aux uns et aux autres mes remerciements ; d'abord pour l'ambiance de la réunion elle-même et ensuite, en vous disant que, concernant les écoles, les lycées, probablement nous faudrait-il organiser, avec tous les élus de tous bords, peut-être un jour une réunion particulière — Monsieur le Secrétaire général — en invitant :

- le Ministre du Budget, de l'Economie et des Finances,
- le Ministre de l'Éducation nationale,
- peut-être le Premier Ministre, qui est un ancien ministre des Affaires étrangères et qui a donc tout particulièrement intérêt à cela.

Mais il faudra que très vite, nous tenions une réunion sur ces sujets ; et peut-être pourrions-nous inviter les Présidents des commissions également et les premiers Vice-Présidents : il faut que les forces politiques soient plus bigarrées, hétérogènes, de façon à ce qu'il n'y ait pas que la majorité, mais aussi des membres de l'opposition qui puissent nous aider à construire plus de lycées et collèges Français — et on ne sait pas : si jamais les choses changent un jour, qu'ils montrent à ce moment là aussi la voie.

Merci à tous, et bravo pour votre travail.

(Applaudissements.)

La séance est levée à 17 h 30.

MARDI 5 SEPTEMBRE - MATIN

*La séance est ouverte à 10 h 15
sous la présidence de Madame Claudine LEPAGE,
Vice-Présidente de l'AFE.*

I. PRESENTATION DES BUREAUX DES COMMISSIONS, ARRET DE LA COMPOSITION DU BUREAU

Madame la Présidente

Je vous rappelle que dans, chaque commission permanente, 39 membres sont prévus. Nous avons constaté ce matin qu'il y avait dans plusieurs de ces commissions un nombre trop important de membres : il faudra donc procéder à des réajustements dans le courant de la matinée ; 39 membres pour les commissions de l'Enseignement et des Affaires culturelles, des Lois, des Affaires sociales et des Affaires économiques, et 27 pour la commission de l'Union européenne. Dans le courant de la matinée, des réajustements seront donc effectués pour atteindre le nombre de membres par commission.

Cependant, je peux quand même vous présenter le bureau de chacune de ces commissions ce matin, puisque les membres de ce bureau sont également membres du bureau de l'Assemblée.

Pour les Affaires sociales :

- le Président est M. Guy SAVERY ;
- les Vice-Présidents sont :
 - . Madame Françoise LINDEMANN et
 - . Monsieur Jean-Pierre CAPELLI,
- le Rapporteur est Monsieur Michel DUCAUD et
- le Secrétaire est Monsieur Robert LABRO.

Je m'excuse, je n'ai pas les prénoms de toutes les personnes ; d'ailleurs, je demande un petit peu d'indulgence pour mon manque d'expérience : je ne connais pas non plus tous les membres de l'Assemblée encore : il y aura donc certainement quelques hésitations de ma part.

Commission des Affaires culturelles et de l'enseignement :

- président : Monsieur John MAC COLL,
- vice-Présidente : Madame Catherine RECHENMANN,
- vice-président : Monsieur François LUBRINA,
- rapporteur : Madame Soledad MARGARETO, et
- secrétaire : Monsieur Claude GIRAULT.

Commission des Lois et règlements :

- président : Monsieur Christophe FRASSA,
- vice-président : Monsieur Karim DENDENE,
- vice-président : Madame Marie-Hélène BEYE,
- rapporteur : Madame Martine SCHOEPPNER,
- secrétaire : Monsieur Gérard MICHON.

Commission des Affaires économiques :

- président : Monsieur Marc VILLARD :
- vice-président : Monsieur Michel TISON,
- vice-président : Madame Nicole CHAABAN,
- rapporteur : Madame Radya RAHAL, et
- secrétaire : Madame Michèle BARBIER.

Commission de l'Union européenne :

- président : Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA,
- vice-Président : Monsieur Francis André HUSS,
- vice-Président : Monsieur Claude CHAPAT,

- rapporteur : Madame Anne MONSEU, et
- secrétaire : Monsieur Michel CHAUSSEMY.

Toutes les personnes précédemment nommées sont donc membres du bureau de l'Assemblée, ainsi que les trois Vice-Présidents et les Présidents de groupe, qui sont à ce jour :

- Monsieur le Sénateur CANTEGRIT, pour le groupe UFE
- Madame Monique MORALES, pour le groupe ADFE, et
- Monsieur le Sénateur DEL PICCHIA, pour le groupe RFE.

II. RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION NATIONALE DES BOURSES ET AU CONSEIL NATIONAL DE L'AIDE JURIDIQUE

Madame la Présidente

Nous allons continuer par la désignation des candidats pour représenter l'assemblée à la Commission nationale des bourses. Nous avons deux membres titulaires de cette commission.

J'ai pour le moment deux candidatures :

- Monsieur Bruno DELL'AQUILA pour le groupe RFE et
- Monsieur André CADOT pour le groupe ADFE.

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas d'autre, je propose que nous les élisions par acclamation.

(Applaudissements.)

Pour le Conseil national de l'aide juridique, nous avons un poste de titulaire et un autre de suppléant.

J'ai également deux candidats :

- Monsieur Christophe FRASSA et
- Monsieur Richard ALVAREZ.

Y a-t-il des demandes de parole ?

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

(Hors micro) Je précise que Monsieur FRASSA est candidat comme titulaire.

Madame la Présidente

Je l'ai nommé aussi en premier, mais vous avez raison et il vaut mieux le préciser.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Je propose donc que nous procédions comme précédemment par acclamation.

(Applaudissements.)

Monsieur Pierre OLIVIERO

Madame la Présidente, vous n'avez pas parlé des responsables des commissions temporaires : est-ce normal ?

Madame la Présidente

Ce n'est peut-être pas normal, mais je n'ai pas entre les mains les noms des responsables des commissions temporaires : ils ne m'ont pas été remis.

Monsieur Pierre ROBION

Les bureaux des commissions temporaires, essentiellement pour l'instant la commission temporaire des Anciens Combattants, seront désignés soit dans la journée, soit dans les heures qui viennent, et vous seront communiqués à ce moment-là.

Monsieur Alexandre LAURENT, membre élu de la circonscription de Bruxelles

C'est simplement pour dire que ces commissions ne se sont pas encore réunies pour pouvoir passer au vote.

Madame la Présidente

Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Je crois que nous pouvons lever la séance pour le moment et vous pouvez vous rendre dans vos commissions pour commencer les travaux. Monsieur PUJOL ?

Monsieur Jean PUJOL, membre désigné

Nous avons un problème pour réaliser la quadrature du cercle. Parmi nos nouveaux venus, il y a des personnes qui manifestement ont des compétences professionnelles et des situations géographiques qui font qu'elles doivent être affectées à certaines commissions. Or, en particulier dans les commissions de l'Enseignement et des Affaires sociales, il y a un léger surnombre.

Tout à l'heure, je crois que le collège des Vice-Présidents avait fixé une sorte de barre à 39 par commission, si je ne me trompe pas ? C'est l'arrêté qui le dit ? Si nous sommes arrêtés par un arrêté, il y a effectivement un grave problème parce qu'il y a des personnes que l'on ne peut pas mettre ailleurs, qui sont absolument nécessaires. La Commission de l'Enseignement sera donc à 41, celle des Affaires sociales à 40.

Je fais un commentaire : je n'exige rien. Il se pose quand même un problème de compétences, de situation géographique : il faut pouvoir travailler, bien travailler, avec des personnes compétentes. Je soulève donc ce problème et d'après ce que vous dites, c'est une situation administrative, un encadrement administratif qui ne pourrait être changé, finalement, que par une modification administrative, par un arrêté ? C'est cela ?

Monsieur Gérard MICHON, membre élu de la circonscription de San Francisco

C'est en fait un rappel au règlement : les articles 13, 14 et 15 indiquent comment sont composées les commissions. L'article 13, je crois, indique quelque part que c'est sur la base du volontariat, et que, pour résoudre le problème au cas où le volontariat ne suffirait pas, c'est le bureau de l'Assemblée qui doit trancher. Je pense donc qu'il serait utile, Madame la Vice-Présidente, qu'à un certain moment peut-être dans cette journée soit convoqué le Bureau.

Le problème, comme vient de le faire remarquer le nouveau Président de la commission des Lois, c'est que les articles en question sont légèrement circulaires, dans la mesure où ce sont les commissions qui élisent leur Président, Rapporteur, Vice-Présidents et Secrétaire qui constituent le bureau et que les commissions en question ne peuvent être constituées que si la liste des membres en est définitivement arrêtée.

Je fais donc remarquer ce problème circulaire ; mais statutairement, si par malheur survenait le problème que la base du volontariat ne soit pas suffisante, ce serait au Bureau — constitué d'une façon que strictement j'ignore puisque nous avons une circularité dans les règles — qu'il appartiendrait de trancher les cas... ce problème, de trancher la question.

Madame la Présidente

Avant d'en venir là, comme je vous l'ai dit, au cours de la matinée des réajustements vont être faits, et nous pouvons espérer que tout se passera à l'amiable.

Monsieur Guy SAVERY, membre élu de la circonscription de Rabat

Je tiens à faire remarquer que nous devons, en principe, commencer les travaux de commissions à 10 h 30, et je vois difficilement que ces commissions se réunissent avec des personnes qui, dans quelque temps, risquent d'être exclues d'une commission : je crois qu'il est impératif qu'avant la réunion des commissions, une décision soit prise par les différents chefs de groupe pour connaître exactement la liste définitive.

Je vous remercie.

Madame la Présidente

Vous avez tout à fait raison, et il a été dit ce matin au cours de la réunion du collège des Vice-Présidents élargi que les Présidents de groupe allaient se réunir dans les minutes qui suivent pour essayer de trouver un compromis, et je n'ai aucun doute qu'ils y parviendront.

Monsieur Jean PUJOL

Madame la Vice-Présidente, je voudrais alléguer deux principes bien connus : le principe conservatoire et le principe de précaution. Nous pouvons donc commencer à travailler à plus : le plus n'a jamais fait un moins. Et ma foi, si par la suite ce plus se transforme en moins, le travail qui aura été fait sera acquis. Alors, un peu de souplesse : ne restons pas psychorigides et travaillons.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente

Merci, Monsieur PUJOL, de ces propos. La séance est levée.

Un instant, s'il vous plaît, Monsieur le Sénateur FERRAND voudrait prendre la parole.

Monsieur André FERRAND, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Il me semble, Madame la Présidente, qu'il y a une représentante de l'AEFE au Conseil départemental de l'accès aux droits de la Ville de Paris, et que cela nous a échappé, dans la mesure où c'est bien maintenant que nous aurions dû procéder à cette nomination — dans la mesure où : je n'affirme rien.

?Monsieur Pierre ROBION?

D'après mes indications, Monsieur le Sénateur, le mandat de Madame Catherine DE VALLOIS courait jusqu'en 2007. Il y a évidemment effectivement un problème ; c'est pour cela qu'à l'origine, il n'avait pas été prévu. Mais vous avez raison.

Monsieur le Sénateur André FERRAND

Il me semble qu'à partir du moment où Madame DE VALLOIS n'est plus membre de notre Assemblée, il convient de renouveler cette nomination.

?Monsieur Pierre ROBION?

Tout à fait, vous avez raison. Effectivement, cela nous a échappé dans *

Madame la Présidente

Je crois que beaucoup de nos collègues sont déjà sortis dans le couloir : il serait peut-être judicieux — et c'est ce que je vous propose — que nous inscrivions cela comme premier point de l'ordre du jour de l'assemblée plénière de jeudi à 11 h.

Monsieur le Sénateur André FERRAND

Écoutez, très volontiers. Merci.

La séance est levée à 10 h 35.

JEUDI 7 SEPTEMBRE - MATIN

*La séance est ouverte à 10 h 00
sous la présidence de Madame Claudine SCHMID,
Vice-Présidente de l'AFE.*

Madame la Présidente

Nos collègues membres de la commission des Anciens Combattants nous rejoindront un petit peu plus tard car ils ont des invités et il leur est difficile de les quitter maintenant ; d'ici quelques minutes, ils nous rejoindront donc. Ils vous prient de les excuser.

Je voudrais faire une communication : demain à 18 h, nous déposerons une gerbe au nom de l'Assemblée des Français de l'étranger sur la tombe du Soldat inconnu à l'arc de Triomphe ; je vous invite à y être tout présents.

De la salle

(Hors micro) C'est indiqué mardi à 18 h 30.

Madame la Présidente

Notre premier Vice-Président confirme que la cérémonie commence demain à 18 h-18 h 10 pour le ravivage de la flamme sous l'arc de Triomphe.

**I. NOMINATION DU REPRESENTANT DE L'AFE AU
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AUX DROITS DE PARIS****Madame la Présidente**

Nous allons maintenant procéder à la nomination du représentant de l'AFE au Conseil départemental de l'accès aux droits de Paris. J'ai reçu une demande de la part de Madame Martine SCHOEPPNER : d'autres personnes se présentent-elles ? Pouvons-nous donc considérer que Madame Martine SCHOEPPNER sera notre représentante au Conseil départemental de l'accès aux droits de Paris ?

(Applaudissements.)

Merci.

Madame la Présidente

Au sujet de la présentation de la répartition des membres de l'Assemblée dans les commissions, un ajustement de dernière minute vient d'être apporté ; le secrétariat est en train de procéder aux photocopies. Je vous propose donc que nous en parlions après que Monsieur le Secrétaire général aura fait le point d'information sur l'exécution du budget. Y voyez-vous un inconvénient ?

C'est acté, je vous remercie.

II. POINT D'INFORMATION SUR L'EXECUTION DU BUDGET DE L'AFE

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre ROBION.

Monsieur Pierre ROBION

Je rappelle que, pour la première fois, ce budget a été exécuté en nouveau régime budgétaire, en régime dit LOLF, ce qui modifie un petit peu les choses, pas tellement dans la pratique, mais en tout cas le positionnement juridique, en ce sens que jusqu'à présent, les crédits qui étaient destinés à l'Assemblée des Français de l'étranger figuraient à l'article 10 du chapitre 46.94, qui était les crédits de fonctionnement de la DFAE.

Aujourd'hui, ces crédits ne représentent plus une ligne budgétaire, ne sont plus identifiés de cette manière, mais ils constituent une masse budgétaire au sein du programme 151 "Français à l'étranger et étrangers en France".

Ils sont identifiés, mais comme tous les crédits au sein de ce programme, totalement fongibles (à l'exclusion bien sûr des crédits de rémunération des personnels).

C'était donc une simple petite information en guise de préambule.

En loi de Finances initiale, le montant des crédits destinés pour 2006 à l'Assemblée des Français de l'étranger atteignait 2 448 000 euros. Le bilan d'étape auquel nous procédons est fait sur la base de comptes arrêtés au 31 août 2006 et s'établit comme suit :

- Indemnités forfaitaires semestrielles : ont été versés 1 107 343 euros ;
- le coût des réunions de l'Assemblée s'est élevé à 56 448 euros. Vous avez sur la note qui vous a été distribuée le détail de ces coûts, et je vous ferais remarquer — vous le verrez d'ailleurs plus clairement dans le tableau comparatif à la fin de la note comparative 2005-2006 — que le coût de ces réunions a augmenté de manière importante, puisqu'à partir de cette année, nous sont imputés des frais de sonorisation, les frais de déménagement, qui auparavant étaient pris en charge par d'autres services du Ministère. Actuellement, ces frais sont donc payés sur les crédits alloués à l'Assemblée au début de l'année. Ceci est d'ailleurs une conséquence directe justement de l'application de la LOLF.

- Au troisième poste de dépenses figurent les dépenses de fonctionnement courant, dont vous avez également le détail, chaque poste étant assez traditionnel. Je noterai simplement parmi elles quelques dépenses supplémentaires cette année par rapport à l'année précédente, liées notamment à la participation de l'Assemblée à la journée du 4 mars au Sénat. L'Assemblée a également été représentée au salon Avenir expat, d'ailleurs en collaboration avec le Sénat puisque l'Assemblée des Français de l'étranger a partagé son stand, et a donc contribué aussi pour un certain montant au financement de ce stand.

- Autre dépense qui évidemment n'avait pas eu lieu les années précédentes : c'est celle de l'organisation et de la tenue du bureau central de vote électronique, entre le 6 et le 12 juin 2006, et pour la journée du 18 juin qui a été celle du dépouillement des résultats.

- Un poste tout à fait récurrent : ce sont les factures de 2005 réglées en 2006 (7 172 euros) ; en fait, il s'agit essentiellement des dépenses du bureau de décembre, qui ne peuvent pas, pour des raisons d'organisation comptable, être réglées dans l'année en cours, et sont donc toujours réglées l'année suivante.

- Enfin, autre dépense tout à fait spécifique à cette année 2006, le remboursement des frais de campagne électorale : 147 189 euros.

Ceci nous donne un total de dépenses de 1 377 105 euros.

Et je passe maintenant aux prévisions de dépenses jusqu'à la fin de l'exercice :

- Premier poste de dépenses dans les prévisions : les indemnités. En ce qui concerne les indemnités à verser pour le second semestre, il y a deux composantes :

- . la *première*, c'est le reliquat ou le reste si l'on peut dire, des indemnités forfaitaires pour le deuxième semestre qui seront versées aux nouveaux membres (qui n'ont bien sûr pas été versées puisqu'ils viennent d'être élus) ; ainsi que traditionnellement ce que nous faisons aux membres du Bureau sortants, puisque, compte tenu des modifications du Bureau et donc du barème différent que l'on applique selon que les membres sont au Bureau ou n'y sont pas, nous retenons traditionnellement en quelque sorte ce paiement jusqu'après les élections. Les indemnités forfaitaires semestrielles s'élèvent en gros à 170 000 euros ; nous pouvons ensuite affiner le calcul, une fois bien sûr que nous aurons calculé le détail membre par membre, peut-on dire.

- . la *deuxième* composante importante, c'est la nouvelle indemnité forfaitaire mensuelle de 800 euros, versée normalement en une fois, en même temps que les indemnités semestrielles, qui n'a pas pu être versée dans le courant du mois de juillet comme cela avait été prévu, en raison du retard pris dans la signature et la publication de l'arrêté, arrêté conjoint du ministère des Affaires étrangères et du ministère des Finances fixant le nouveau barème des indemnités. Cet arrêté a été non seulement signé, mais publié au *JO* de dimanche dernier ; dès la fin de cette session, le secrétariat général va donc procéder à la liquidation et au versement de ces indemnités.

Pour le reste, nous prévoyons bien sûr :

- le coût des sessions, c'est-à-dire principalement de cette session plénière ;
- le paiement des compléments de prestation que nous avons demandés pour l'amélioration du site Internet. Le travail a été exécuté : il n'a pas encore été payé parce qu'il reste une toute petite prestation que nous avons demandée qui n'a pas été réalisée ; nous avons donc simplement suspendu le paiement, mais il devrait intervenir dans les semaines qui viennent ;
- le secrétariat général a également prévu la poursuite du travail qui avait été engagé l'an dernier de saisie des archives, essentiellement pour le moment des vœux, résolutions, avis émis par l'Assemblée, pour les intégrer dans une base documentaire qui avait été réalisée l'an dernier, accessible sur le site de l'Assemblée. Jusqu'à présent, nous avons fait un travail qui permettait d'avoir en base de données ces archives jusqu'à l'année 1998. Nous avons prévu une nouvelle tranche de saisie, pour remonter encore davantage dans le temps (deux mois de vacation), l'objectif étant bien entendu de remonter jusqu'à la création du Conseil supérieur des Français de l'étranger ;
- un nouveau répertoire est prévu ;
- diverses commandes en matière de communication, dont ce que l'on appelle un dépliant ou un triptyque, ce petit document d'information qui avait été rédigé sur l'Assemblée et qui doit donc être remis maintenant à jour, sous cette forme ou sous une autre si l'Assemblée souhaite modifier la présentation qui en était faite.

Jusqu'à présent, ce petit document a été je crois très utile, il se présente sous une forme facile à manipuler, à distribuer, à envoyer ; maintenant, nous verrons s'il doit être modifié. En tout cas, le projet est de réaliser un nouveau dépliant, sous cette forme ou une autre, avant la fin de l'année, afin maintenant de repartir sur les nouvelles bases de cette nouvelle assemblée.

- Matériel et fournitures de bureau : un chiffre tout à fait habituel.

Nous obtenons donc un total de prévisions de dépenses de 1 009 400 euros.

Ce qui donne le petit tableau que vous avez en bas de page avec le récapitulatif du total des crédits, du total des crédits liquidés (donc des dépenses) et des prévisions de dépenses, faisant apparaître un solde de 61 495 euros, non encore affecté mais nous verrons si des besoins se font sentir d'ici là.

En page 3, vous allez trouver plusieurs tableaux comparatifs entre les années 2006 et 2005. Ils sont assez intéressants parce qu'ils montrent certaines évolutions :

- notamment une diminution du coût des réunions, ce qui est d'ailleurs dû en partie à la baisse du coût des rafraîchissements, qui était une demande de beaucoup de membres de l'Assemblée... Excusez-moi, je reprends : le coût des réunions a augmenté ; mais en fait, ce qui a diminué, c'est le coût de ce qui est comparable ; c'est-à-dire que les dépenses de rafraîchissements ont diminué, l'augmentation étant due en fait tout simplement à l'imputation nouvelle de frais qui ne nous étaient pas imputés précédemment. Cette augmentation optique, si l'on peut dire, correspond donc à l'imputation d'une nouvelle nature de dépenses qui n'existaient pas auparavant ;
- bien sûr, les remboursements de frais de campagne, nous n'en avons pas en 2005.

Ce sont à peu près toutes les remarques que j'aurai pour ma part à faire sur l'exécution de ce budget à cette étape. Maintenant, je reste bien sûr à votre disposition pour toute question.

Madame la Présidente remercie Monsieur Pierre ROBION pour cette synthèse et donne la parole à Madame Marie-Hélène PONTVIANNE.

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE, membre élu de la circonscription de Mexico

Monsieur le Secrétaire général, je me demandais s'il n'y avait pas une petite erreur, dans le sens où en 2005, il doit s'agir de l'ensemble des dépenses effectives de l'année 2005 ; et ce qui est indiqué en 2006 concernant le coût des réunions, ce sont les dépenses déjà engagées, puisque vous avez un autre tableau de prévisions de dépenses, où l'on compte à nouveau 55 000 euros pour le coût des sessions avec le secrétariat, les hôtes, etc.

Parce que j'étais aussi heureusement surprise de voir que les frais étaient partout en diminution en 2006 ; et finalement, peut-être que l'on compare un semestre 2006 avec une année 2005. Ou bien c'était avec le semestre équivalent de l'année 2005, auquel cas ce serait effectivement très favorable. C'est ce sur quoi je voulais la précision.

Monsieur Pierre ROBION

Non, normalement, c'est par rapport au bilan d'exécution qui a été fait en septembre 2005.

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE

C'est donc de semestre à semestre ?

Monsieur Pierre ROBION

Oui, tout à fait : ce n'est pas une année civile et un semestre.

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE

C'est la précision que je voulais avoir ; on peut donc se réjouir de la baisse des dépenses.

Mon autre question portait sur la base de données documentaire. Vous indiquez "Deux mois de vacation pour une secrétaire : 8 000 euros" ; elle est extrêmement bien payée ?

Monsieur Pierre ROBION

C'est le prix des vacances.

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE

Cela nous donne à réfléchir.

Monsieur Pierre ROBION

Parce que nous payons un prestataire de services. C'est en fait un peu plus de deux mois ; comme c'est par semaine, on a multiplié un certain nombre de semaines.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis André HUSS.

Monsieur Francis André HUSS, membre élu de la circonscription de Madrid

J'aurais deux demandes de précisions, s'il vous plaît.

Premièrement, vous parlez de remboursement de frais de campagne électorale : 147 000 euros ; mais jusqu'à présent, nous — du moins certain d'entre nous : je ne sais pas si c'est le cas de mes collègues —, n'avons rien reçu : nous n'avons même pas commencé la procédure de demande de remboursement des frais d'impression de la campagne.

Le deuxième point concerne les indemnités : vous parlez des compléments pour les membres du Bureau sortants ; mais il y a également sans doute une indemnité pour les membres du nouveau Bureau, un complément, puisque nous avons reçu en juillet les indemnités semestrielles, un complément doit sans doute être à prévoir, et je ne sais pas si vous l'avez prévu dans vos chiffres.

Merci.

Monsieur Pierre ROBION

Concernant la seconde question, tout à fait : il s'agit de l'ajustement entre les sortants et les entrants, bien entendu.

Concernant la première question, je crois que la majorité d'entre vous avez engagé la procédure pour se faire rembourser les frais de campagne. Effectivement, il en reste qui n'ont pas été versés parce que nous n'avons pas reçu le dossier ; c'est pour cela que nous avons prévu effectivement une petite somme pour terminer les remboursements d'ici la fin de l'année.

Effectivement, nous n'avons pas identifié une somme particulière pour cela ; mais à l'origine, en début d'année ou, plus exactement, lorsque nous avons fait les prévisions de dépenses en septembre 2005, nous avons réservé, je crois, 165 000 euros pour les remboursements de frais de campagne. Or, 147 000 euros ont été dépensés : par rapport à ce que nous avons prévu, les retardataires trouveront donc encore leur compte.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES, membre élu de la circonscription de Madrid

Au sujet de l'assurance GMF des membres de l'AFE, des questions nous ont été posées au sein de la commission des Affaires sociales de la part des nouveaux élus pour savoir si nous étions assurés lorsque nous exerçons notre mandat dans nos pays de résidence, et bien sûr, nous leur avons répondu que non. Il y a là peut-être quelque chose à creuser et peut-être à obtenir pour que nous soyons assurés dans nos pays de résidence. C'est une demande récurrente, qui n'est pas nouvelle.

Merci.

Monsieur Pierre ROBION

Sur ce point, il y a quelques mois déjà, nous avons commencé à engager une discussion avec l'assureur pour qu'il nous fasse des propositions — c'est Monsieur MIRADE qui avait été l'interlocuteur de cet assureur —, et nous pouvons pousser la discussion, effectivement, et demander à la GMF de nous faire des propositions puis voir si ces propositions sont supportables, acceptables ou non ; tout à fait.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription de Stuttgart

Je reviens aux frais de campagne : pourrions-nous éventuellement savoir à qui nous adresser pour savoir comment calculer le prix de base de remboursement du coût de la circulaire et du bulletin de vote, avoir les noms des imprimeries qui vous donnent les prix ?

Merci.

Monsieur Pierre ROBION

Il existe un arrêté spécifique, que nous pourrions vous distribuer si vous voulez.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Robert LABRO.

Monsieur Robert LABRO, membre élu de la circonscription de Rome

Je voulais juste savoir : pour le remboursement des frais de campagne, y a-t-il une date limite pour le dépôt du dossier ?

Monsieur Pierre ROBION

Je crois que c'est six mois.

Monsieur Robert LABRO

Et à qui ? Au consulat... ?

Monsieur Pierre ROBION

Au consulat. Pour compléter votre question, c'est le consulat qui établit un certificat administratif, qui nous est transmis, et sur la base duquel les crédits sont ensuite délégués au consulat ou à l'ambassade afin de procéder au paiement.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre SAYAG.

Monsieur Pierre SAYAG, membre élu de la circonscription de Brazzaville

Puis-je savoir à quoi correspondent les frais de déménagement ?

Monsieur Pierre ROBION

C'est très simple : c'est l'ensemble du secrétariat général qui a déménagé du boulevard Saint-Germain à la rue La Pérouse dans le salon n° 1.

En l'absence d'autres demandes de prise de parole, Madame la Présidente clôt ce chapitre.

III. PRESENTATION DE LA REPARTITION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DANS LES COMMISSIONS

Madame la Présidente indique que les listes des membres des commissions vont être distribuées aux conseillers.

Madame la Présidente

Je pense que vous avez eu le temps d'en prendre connaissance ; désirez-vous que la liste soit lue ?

De la salle

(Hors micro) Oui.

Commission des Affaires culturelles et de l'Enseignement

Monsieur John MAC COLL, Président,

Madame Catherine RECHENMANN, Vice-Présidente,

Monsieur François LUBRINA, Vice-Président,

Madame Soledad MARGARETO, Rapporteur,

Monsieur Claude GIRAULT, Secrétaire.

Membres

Monsieur René AICARDI

Madame Élisabeth AL YOUSSEF

Monsieur Charles BALESI

Monsieur André CADOT

Madame Marie-José CARON

Monsieur Wladimir CHOSTAKOFF

Monsieur Gilles D'AGESCY

Monsieur Gérard DELEENS

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Monsieur Dominique DEPRIESTER

Madame Nicole DOMINO

Monsieur Louis DUVERNOIS

Monsieur Cédric ETLICHER

Monsieur le Sénateur André FERRAND

Madame Laurence GOUGEON-AZZENAL

Monsieur Jacquot GRUNEWALD

Monsieur le Sénateur Michel GUERRY

Monsieur Marcel LAUGEL

Madame Maryse LAURENTI

Monsieur Hervé LÉBOUCHER

Madame Anne-Colette LEQUET

Monsieur Patrick MARTIN

Monsieur Edouard MAYORAL

Madame Patricia NEU-BLOTENBERG

Monsieur Francis NIZET

Monsieur Jean OURADOU

Madame Colette OWEN

Madame Chantal PICHARLES

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE

Monsieur Jean-Charles PRETET

Monsieur Hugh THOMAS

Madame Catherine URBAN-INIESTA

Monsieur Antoine VALENZA

Monsieur Denis VIALA.

Commission des Affaires sociales

Président : Monsieur Guy SAVERY

Vice-Présidente : Madame Françoise LINDEMANN

Vice-Président : Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Rapporteur : Monsieur Michel DUCAUD

Secrétaire : Monsieur Robert LABRO.

Membres

Monsieur Michel AUGUSTE

Monsieur Hassan BAHSOUN

Monsieur Gilbert BÉRAUD

Monsieur Jean BOTTAGISIO

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

Monsieur Ramon CASAMITJANA

Monsieur Thierry CONSIGNY

Monsieur Joël DOGLIONI

Monsieur Jean DONET

Madame Michèle GOUPIL

Madame Marie-Claire GUILBAUD

Madame Nicole HIRSH

Monsieur Bernard JOINET

Madame le Sénateur Christiane KAMMERMANN

Monsieur Michel KATZ

Monsieur Gabriel LAFEVERGE

Madame Anne-Marie MACULAN

Monsieur Jean-François MEUNIER

Monsieur Alain Pierre MIGNON

Madame Armanda MIRANDA

Monsieur Christophe MONIER

Madame Monique MORALES

Monsieur Michelle MWENETOMBWE

Monsieur Jean-Louis (de) QUELEN

Madame Denise REVERS-HADDAD

Monsieur Bernard SADET

Madame Jeannine SANDMAYER

Monsieur Sadia Sylvain SEMHOUN

Monsieur Vajoumouny SHANKAR

Monsieur Gérard SIGNORET

Madame Marie-Françoise de TASSIGNY

Madame Yvonne TRAH BI

Madame Joëlle VALERI

Monsieur Bernard ZIPFEL.

Commission des Finances et des Affaires économiques

Président : Monsieur Marc VILLARD

Vice-Président : Monsieur Michel TISON

Vice-Présidente : Madame Nicole CHAABAN

Rapporteur : Madame Radya RAHAL

Secrétaire : Madame Michèle BARBIER.

Membres

Monsieur Yves ALEMANY

Monsieur Serge BELLANGER

Monsieur Olivier CADIC

Monsieur Jean-Louis CASTELNAU

Monsieur François CHAPPELLET

Monsieur Jacques COFFRANT

Madame Hélène CONWAY

Monsieur Robert CORON

Monsieur Maurice COURCIER

Monsieur Olivier DARRASON

Monsieur Claude DAWIDOWICZ

Monsieur Xavier DESPLANQUES

Monsieur Bruno DURIEUX

Monsieur Achille FORLER

Monsieur Pierre GIRAULT

Monsieur Eric GRANRY

Monsieur Fwad HASNAOUI

Monsieur Henry JUNGBLUT

Monsieur Samuel KONDO

Monsieur Jean LACHAUD

Madame Claudine LEPAGE

Monsieur Henry-Jean LOUSTAU

Monsieur Claude MAC GAW

Monsieur Guy MAKKI

Monsieur Emmanuel MARCILHACY

Monsieur André MASSIDA

Monsieur Jean-Michel NESINS

Monsieur Gérard PELISSON

Monsieur Jean PUJOL

Monsieur Michel TESTARD

Monsieur Alain VALES

Monsieur Claude VILLEROY DE GALHAU

Monsieur Serge VINET

Monsieur le Sénateur Richard YUNG.

Commission des Lois et Règlements

Président : Monsieur Christophe FRASSA

Vice-Présidente : Madame Marie-Hélène BEYE

Vice-Président : Monsieur Karim DENDENE

Rapporteur : Madame Martine SCHOEPPNER

Secrétaire : Monsieur Gérard MICHON.

Membres

Monsieur Richard ALVAREZ

Madame Christine AUCLAIR

Madame Marie-Claude BAKHTRI

Monsieur Olivier BERTIN

Madame Renée BLANDIN

Monsieur Daniel BRIGNOLI

Madame le Sénateur Paulette BRISEPIERRE

Monsieur Bernard CARIOT

Monsieur Claude CAVASINO

Madame Hélène CHARVERIAT

Monsieur Paul CLAVE

Monsieur Claire DURAND

Madame le Sénateur Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Madame Violette GORNY

Madame Marie-Christine HARITÇALDE

Madame Eve HIDALGO

Madame Marie-Antoinette ISNARD

Monsieur Jacques JANSON

Madame Souad Madeleine KATENDE

Monsieur Pierre-Yves LE BORGNI'

Monsieur Bernard LORON

Monsieur Alain NAEDER

Monsieur François NICOULLAUD

Monsieur Pierre OLIVIERO

Monsieur Jean-Paul PICOT

Madame Daphna POZNANSKI

Monsieur Jean-Jacques RATEAU

Monsieur Bertrand ROULLET DE LA BOUILLERIE

Monsieur Louis SARRAZIN

Madame Brigitte SAUVAGE

Monsieur Pierre SAYAG

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

Madame Marie-Claire SPARROW

Monsieur Guy WILDENSTEIN.

Commission de l'Union européenne

Président : Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

Vice-Président : Monsieur Francis André HUSS

Vice-Président : Monsieur Claude CHAPAT

Rapporteur : Madame Anne MONSEU

Secrétaire : Monsieur Michel CHAUSSEMY.

Membres

Monsieur Pierre BIARNES

Madame Francine BOUGEON-MAASSEN

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-Ben GUIGA

Monsieur Daniel COCCOLI

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Monsieur le Sénateur Robert Denis DEL PICCHIA

Monsieur Marc ETIENNE

Monsieur Patrick FARBIAZ

Monsieur Marceau KAUB

Monsieur Alexandre LAURENT

Monsieur Tanguy LE BRETON

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Monsieur Jean-Louis MAINGUY

Madame Nelly MULLER

Monsieur Raymond PETRI-GUASCO

Madame Nadine PRIPP

Monsieur Didier RICCI

Monsieur Jean-Baptiste SAVOIE

Madame Claudine SCHMID

Madame Françoise TÉTU DE LABSADE

Nous en avons terminé. Y a-t-il des observations ?

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Claude MAC GAW.

Monsieur Claude MAC GAW, membre élu de la circonscription de Tananarive

Madame, vous m'avez envoyé à la commission des Affaires économiques, et on me demandait de revenir à la commission sociale ; alors, je ne comprends plus rien. Sur le listing, je suis aux Affaires économiques, et effectivement, je suis aux Affaires sociales.

Y a-t-il donc une rectification ou pas ?

Madame la Présidente

La liste a été donnée au secrétariat par les Présidents de groupe. Peut-être le Président du groupe UFE pourra-t-il répondre ?

Madame la Présidente donne la parole au Président du groupe UFE, Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

Ce que dit Monsieur Mac GAW est parfaitement exact : il était à l'origine à la commission des Affaires économiques, mais nous avons trouvé une place pour lui à la commission des Affaires sociales qui lui convenait mieux. Le quota de la commission des Affaires sociales est-il au complet ou ne l'est-il pas ?

Madame la Présidente

Le quota des Affaires sociales est au complet.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

Il est au complet ? Alors il faut donc que notre ami Claude Mac GAW attende que nous puissions faire un échange avec une autre commission. Mais il est parfaitement exact que Monsieur MAC GAW a assisté au début aux travaux de la commission des Affaires sociales, et que nous lui avons demandé.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Marie-Claire SPARROW.

Madame Marie-Claire SPARROW, membre élu de la circonscription de Londres

Je ne suis plus à la commission des Lois et Règlements : je suis à la commission de l'Union européenne.

Madame la Présidente

C'est noté.

Madame RAYER-AL YOUSSEF

C'est juste une rectification concernant un nom à la commission des Affaires culturelles et de l'Enseignement : c'est Madame RAYER-AL YOUSSEF.

Madame la Présidente

Une précision d'état civil ; très bien, c'est noté.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Marie-Josée CARON.

Madame Marie-Josée CARON, membre élu de la circonscription de Stockholm

J'aurais voulu demander s'il était possible de noter les noms des pays à côté de ceux des participants aux commissions : en tant que nouvelle élue, c'est vraiment difficile de voir qui est qui. Si lors de chaque commission les personnes avaient noté le nom du pays à côté du leur, je pense que cela aurait été utile pour nous.

Madame la Présidente

Oui ; c'est une observation intéressante : nous en tiendrons compte.

Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription de Stuttgart

Juste une correction orthographique : mon nom s'écrit sans accent.

Madame la Présidente

Sans accent, d'accord. Très bien, c'est noté : merci, Monsieur CHAUSSEMY.

Madame la Présidente indique que, comme ce point est terminé, on va passer au point d'information sur les élections du 18 juin et sur le vote électronique. Elle appelle Monsieur Pascal FIESCHI pour traiter ce point et lui donne la parole.

IV. POINT D'INFORMATION SUR LES ELECTIONS DU 18 JUIN ET SUR LE VOTE ELECTRONIQUE

Monsieur Pascal FIESCHI, chargé de mission sur le vote électronique pour les scrutins à l'étranger, DFAE

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Mesdames et Messieurs les Délégués,

nous voici donc arrivés au terme de ce travail qui a été fait sur l'introduction du vote électronique dans l'élection de l'AFE, qui constitue comme vous le savez une première puisque, jusqu'à présent, aucune élection politique en France n'avait utilisé le vote électronique.

Ceci a été permis par la loi de mars 2003, qui avait connu une application limitée dans les deux circonscriptions des États-Unis. Le vote par voie électronique est un vote par correspondance et le vote par correspondance n'est pas autorisé dans les élections françaises.

Il n'y a donc eu d'expérience et d'expérimentation de vote électronique en France que pour des élections professionnelles : les conseils d'universités, les chambres de Commerce et d'Industrie, l'ordre des avocats, qui ont été organisées sur Internet, et quelquefois exclusivement sur Internet.

Toutes ces élections ont constitué des premières pour leur organisation, et elles ont revêtu, comme celle à laquelle nous nous sommes livrés en juin dernier, un caractère expérimental. Elles ont en commun de se situer dans le cadre des recommandations émises par la CNIL en juillet 2003, qui a établi des règles claires mais strictes, que les entreprises qui fournissent les systèmes informatiques ont bien assimilées et qu'elles savent utiliser.

On n'a pas constaté de difficultés techniques dans les élections professionnelles qui ont été organisées par électronique. Nous avons suivi avec intérêt — ce n'est pas terminé — le contentieux auquel a donné lieu l'élection de l'ordre des avocats.

Le scrutin de 2006 est la plus importante élection politique organisée avec Internet, et c'était pour nous une expérimentation en vraie grandeur. On a réalisé quelques essais à l'étranger, mais soit ils se sont déroulés dans des pays comptant une population plus faible (l'Estonie recensait moins de 1 million de votants inscrits) ; et en Espagne, le pays le plus proche de nous où l'on a tenté une expérience, le vote électronique venait doubler, on vous invitait à revoter par électronique après : c'était donc un vote extrêmement partiel et également développé pour des organisations professionnelles.

J'ai déjà eu l'occasion de vous en parler à plusieurs reprises, et vous avez suivi le calendrier de la mise en place du vote, depuis le lancement du programme en mai 2005. Je dois dire qu'en mai 2005, si j'avais su à quel point c'était compliqué, je me serais peut-être inquiété davantage de la tenue des délais ; mais nous avons réussi à permettre à tous les électeurs de la série B de l'AFE, quand ils le souhaitaient, de voter par électronique.

La seule limitation provenait de la législation locale, qui pouvait interdire le recours aux moyens de chiffrement sur Internet, ou bien parce que les réseaux ne le permettaient pas (par insuffisance technique). Un arrêté a dressé la liste de la dizaine de pays concernés, ce qui représentait moins de 5 % des 525 000 électeurs.

Le système a été acquis sur le marché ; 9 entreprises ont soumissionné. Ce n'est pas la peine d'insister sur ce point, vous aviez déjà été informés des différentes phases : le programme fonctionnel détaillé en mai, le cahier des clauses techniques particulières en juillet, les quatre entreprises qui ont participé à la procédure de dialogue compétitif .../k7/... * électronique, et il y en avait une qui avait une expérience uniquement en matière de dématérialisation des procédures de marchés publics, ou quelque chose de relativement similaire.

Celle qui a été retenue, c'est le groupe Expérian-EADS, EADS fournissant la solution technique, le coeur du système de chiffrement, celui qui avait été utilisé pour les chambres de Commerce et d'Industrie pour lesquelles il y avait eu 400 000 votants, l'intégration et l'hébergement, c'est-à-dire le site où l'on installe les ordinateurs, étant fourni par la société Expérian.

Dans toutes les phases préparatoires, le Ministère n'a pas travaillé seul : nous avons travaillé en interministériel avec le ministère de l'Intérieur, qui est très intéressé par cette expérience mais qui, lui, développe une technologie différente, qui est celle des kiosques à voter, et le SGDN, essentiellement la Direction de la sécurité des systèmes informatiques, qui a veillé à la protection du système.

Nous avons travaillé avec deux préoccupations.

La *première préoccupation*, principale : que le vote soit conforme à la réglementation française, aux normes, c'est-à-dire que le vote soit égal — qu'une personne ne vote qu'une fois — personnel — vous ne pouvez pas voter pour quelqu'un d'autre ; et je vous rappelle que le vote par procuration n'existe pas pour l'élection de l'AFE — et secret. Tout cela figure dans les recommandations de la CNIL, et aussi dans la manière dont nous avons réalisé ce système.

La *seconde préoccupation* était celle de la traçabilité, c'est-à-dire la possibilité, en cas de contentieux, de pouvoir retracer tous les événements intervenus dans le système, à la seule exclusion évidemment du contenu des bulletins de vote. Vous savez

que la CNIL a imposé un système, très justement, à double circulation : les identités des votants et le vote qu'ils émettent ne vont pas dans les mêmes ordinateurs.

- La première phase, qui a correspondu à la constitution de la liste électorale, puisque nous n'avions pas de liste électorale par Internet.

- La deuxième phase, qui s'appelait inscription, correspondait grosso modo dans un vote classique à la phase où l'on reçoit sa carte d'électeur ; et s'agissant d'un vote électronique, il faut la valider. Cette validation permet aussi de vérifier que le système électronique dont vous disposez est bien compatible avec le système de vote.

- Enfin, la phase de vote.

Seule différence avec le vote par correspondance classique, le vote par électronique est définitif : vous ne pouvez donc pas, quand vous avez voté par électronique, aller revoter en personne ; personne n'a donc pu aller revoter en personne le 18 juin : les bureaux de vote ont reçu les listes d'électeurs préémargées, avec la signature électronique de ceux qui avaient déjà voté par électronique.

Ce sont évidemment trois phases — même si ce sont des opérations que l'on fait chez soi : on n'a pas besoin de se déranger, ni de sortir, ni d'aller à la poste ni au consulat pour les effectuer — probablement un peu lourdes, et nous aurions préféré un système avec deux phases. Mais du fait de l'absence d'une liste électorale comprenant les adresses de courriels, ça a été écarté parce que cela ne présentait pas suffisamment de garanties pour l'identification du votant. Et nous savons que nous avons eu des cas où certaines personnes ont dit à des parents maîtrisant mieux l'électronique d'effectuer des opérations à leur place, mais ce sont eux qui ont reçu par la poste les identifiants, et pas ceux qui avaient fait la manipulation électronique ; c'était bien ce que nous voulions éviter.

On peut donc dire que maintenant que nous avons mis en place Electis, c'est-à-dire que le rodage simultané du NUMIC d'Electis et de la liste unique est terminé, la donne est changée et que l'on pourrait procéder en deux phases.

Sur le plan technique, le système a fonctionné sans défaillance. Le système, c'est-à-dire le moment où l'on a intégré toutes les données dans les ordinateurs qui étaient situés chez l'hébergeur, c'est-à-dire à Aix. Ça s'est passé le 9 mai 2006 ; les représentants du vote électronique se sont rendus à Aix et ont assisté au scellement du système. Et ensuite, le système a fonctionné en mode automatique, selon son calendrier, jusqu'au moment où il a été arrêté après le dépouillement. Il ne s'est passé aucun incident dans le fonctionnement du système, et à aucun moment on n'a eu besoin d'intervenir dessus.

C'est un système assez compliqué qui a été mis en place, et il s'est produit des incidents sur les périphériques ; ceux-ci n'ont pas eu de conséquence, ni pour les électeurs, ni pour les opérations de vote. Ce que l'on peut regretter, c'est que ces incidents aient surtout affecté la liaison qui avait été mise en place entre Aix où étaient installés les ordinateurs et la salle du CCI où était situé le bureau du vote par voie électronique ; mais c'est le passage d'un système électronique à l'autre qui n'a pas toujours été très facile.

Le système n'est donc pas absolument parfait : il reste sûrement des boulons que l'on peut serrer, et donc une procédure que l'on peut alléger, et des procédures qui doivent être au contraire renforcées.

On a vu pas mal de courriers, de mails et de remarques qui ont été faites, qui permettent effectivement de perfectionner le système.

On a beaucoup parlé du cas des circonscriptions comptant un petit nombre d'électeurs ; mais le secret du vote a été protégé partout, et on n'a pas constaté de cas où on aurait vu un, deux ou trois électeurs ayant tous voté de la même manière par électronique. De toute façon, vous aurez bien remarqué que le décret spécifie - même deux fois - que le vote électronique ne fait pas l'objet d'un enregistrement distinct : au moment où les résultats du vote électronique arrivent, les membres du bureau de vote dans nos consulats peuvent voir comment se répartissent les votes ; ensuite, c'est intégré au procès-verbal et cela ne passe pas dans le public.

D'autres remarques ont été faites, et toutes méritent attention. D'abord parce qu'elles soulignent la complexité du système et le fait que c'est à tous les niveaux qu'il faut se montrer extrêmement prudents. Elles révèlent des dangers : tous ces dangers sont restés virtuels, et les risques soulignés ne se sont pas concrétisés. Ce qui ne veut pas dire que l'on doive les ignorer.

Certaines critiques portent sur la sécurité du système. D'autres présentent un caractère beaucoup plus radical qui mettent en cause l'utilisation même d'Internet comme vecteur pour les élections.

Il est évident que le système fonctionne de manière automatique, en boîte noire comme on dit, et son fonctionnement ne peut pas être vérifié en continu : ce serait probablement une atteinte à la sécurité si quelqu'un commençait à aller regarder comment le système fonctionne et si l'on pouvait le soupçonner d'en modifier les données. C'est donc une première garantie, pour les électeurs comme pour les élus, de voir limiter les interventions au maximum. La deuxième garantie, c'est que toutes les interventions, tout ce qui est arrivé sur le système pendant le vote fait l'objet de logs et peut être retracé, et même répété.

La première série d'arguments portant sur la sécurité et l'intégrité du système qui ne sont pas totalement assurées est un élément qui a été pris en considération dans un certain nombre de pays qui ont écarté le recours au vote électronique,

notamment les États-Unis, qui pensaient mettre en place le vote électronique pour une élection avec un enjeu excessivement haut puisque c'était l'élection présidentielle, et qui ont eu peur qu'un État ou une institution disposant de moyens puissants puisse intervenir dans le système de vote et réussisse à en modifier certaines données sans être détecté.

Apparemment, la chose n'est pas si facile ; mais les États-Unis n'ont pas voulu prendre le risque. Pour ce qui est de l'élection de l'AFE, les défenses élaborées avec la DCSSI, et notamment l'utilisation des méthodologies les plus modernes, on fait efficacement barrage à toutes les tentatives d'intrusion ; je dois vous dire qu'elles n'ont pas été excessivement nombreuses.

Une autre série d'arguments, plus larges, reprend les raisons qui ont conduit à l'abandon du vote par correspondance, dont le vote par électronique constitue une des formes. Des discussions ont lieu pour savoir si le vote électronique est plus sûr ou moins sûr que le vote par la voie postale. Dans le cadre du vote par électronique, on peut retracer toutes les opérations à partir du moment où un électeur est entré dans le système. Par la voie postale, on peut subtiliser les sacs postaux et échanger les lettres sans que cela se voie ; on s'y prend plus ou moins adroitement : si l'on fait comme à Attac, on s'y prend maladroitement et cela se voit.

Dans le cas de l'AFE, aucune incohérence n'a été relevée, ni en ce qui concerne le nombre de votants — le nombre de personnes ayant voté est bien le nombre de votants que nous avons vus à la sortie —, ni en ce qui concerne les résultats ; et les résultats sont cohérents circonscription par circonscription.

Les résultats ou l'effet sur la participation est évidemment la grande question que l'on se pose. Et pour tenter d'en tirer la conclusion générale, on peut dire que le vote électronique n'a pas d'effet marquant sur la participation.

Nous nous sommes livrés à des comparaisons statistiques avec les élections de 2000 ; nous avons repris ce qui était arrivé aux États-Unis en 2003. Vous savez que, dans certaines circonscriptions, on n'avait pas voté par électronique à cette élection. La chute de la participation a globalement été plus forte dans les circonscriptions sans vote électronique que dans celles avec vote électronique.

On peut donc en tirer à peu près la même conclusion que celle qui avait été tirée en 2003 : cela produit un effet plutôt positif sur la participation, cela freine son déclin, mais cela reste marginal. En gros, à un niveau davantage de science politique que pour l'élection de l'AFE, le fait d'introduire le vote par électronique n'entraîne pas d'effet sur la participation parce que celui-ci ne présente pas en soi une capacité d'attraction propre, et cela ne crée pas de nouveaux électeurs.

Ce qui nous a frappés, c'est que dès le début, au moment des préinscriptions, nous étions en dessous de la fourchette basse de notre hypothèse de travail : nous étions partis sur un minimum de 30 000, et 28 000 personnes ont dit être intéressées par le vote par électronique. 14 000 ont confirmé leur inscription et, sur les 74 000 votants du 18 juin, 10 200 ont opté pour le vote électronique, ce qui fait à peu près 15 %. Ce chiffre de 15 % est à rapprocher de celui des contribuables qui déclarent leurs revenus par Internet : pour la deuxième année, c'est 20 % (en plus, on vous donne 20 euros).

Ce qui est intéressant, plus que ces chiffres, c'est l'analyse des demandes d'assistance, puisque nous avons mis en place un système d'assistance assez important : 8 personnes ont été mobilisées 24 heures sur 24 pendant 20 jours, et qui ont reçu en tout 17 000 courriels et 1 700 communications téléphoniques. Cela ne signifie pas qu'il y a eu 18 700 personnes. Chaque intervention comportait 4 ou 5 courriels en moyenne : on peut donc calculer qu'à peu près 3 à 4 000 personnes ont posé des questions.

Et cela permet d'analyser un peu le fonctionnement du système. Les difficultés, les raisons pour lesquelles les gens ont téléphoné sont de deux ordres :

- Les unes sont *d'ordre fonctionnel* : la perte du numéro d'immatriculation consulaire, des codes d'accès, la non-réception du mot de passe, le changement d'adresse du courriel, les opérations hors délai ou l'omission de la phase d'inscription. La seule que nous ayons pu réparer, c'était la fourniture du numéro d'immatriculation consulaire, puisque les consulats en sont dépositaires, et après vérification de l'identité de la personne, ils pouvaient le communiquer.

Pour les codes d'accès, les matrices ont été détruites dès que le code était émis : il était donc impossible de les fournir à nouveau.

La proportion des problèmes fonctionnels est d'environ 25 % pour la phase d'inscription, 50 % pour la phase de vote, avec un gros morceau, presque 1/5, venant de personnes qui avaient manqué la phase d'inscription et qui s'étonnaient de ne pas pouvoir voter. Les délais devaient permettre aux gens de revoter par d'autres moyens.

- Les *problèmes techniques*, eux, étaient différents, suivant les phases. Et je crois que la phase d'inscription a été extrêmement utile, parce qu'elle a permis de voir l'ampleur et la nature des problèmes techniques, qui résultaient de la très grande hétérogénéité des matériels qui ont été utilisés ainsi que du caractère hétérogène des réseaux dans lesquels circulaient les informations.

Notre objectif était d'ouvrir au maximum le vote électronique, et aucune limite n'avait donc été établie. L'entreprise considère que, pour la suite, il faudra établir des limites, vu les difficultés considérables auxquelles certains matériels ont donné lieu.

Il s'agit, sans trop rentrer dans la technique, d'implanter dans le navigateur de l'ordinateur de celui qui vote un applet de vote, qui était chiffré, avec un système de chiffrement lourd. Et dans de nombreux cas, soit les réseaux refusaient ces messages un peu bizarres qui ont donc été rejetés comme étant du spam. Dans d'autres cas aussi, ce sont les ordinateurs des électeurs qui ont fait obstacle au vote électronique : dans de nombreux cas, ce sont les antivirus ou les pare-feu installés qui ont compliqué le vote.

On m'a notamment parlé des électeurs de Chypre dans la zone sud dont les ordinateurs sont extraordinairement protégés pour éviter que les forces turques ne puissent pirater tous leurs échanges, et seules une douzaine de personnes à Chypre ont réussi à le faire, en général en réduisant l'action de leurs pare-feu : mais si vous êtes obligés de réduire vos pare-feu, ce n'est pas une très bonne solution.

Dans la phase de vote, la centrale d'assistance a pu en général fournir, beaucoup plus que dans la phase d'inscription, des conseils techniques sur la manière de résoudre les difficultés.

Tout ce système a été mis en place après une mise en oeuvre complexe, et nous avons eu énormément de travail avec les prestataires :

- des réunions techniques, des groupes de travail (c'était divisé en cinq : métier, sécurité, éditique, socle technique et assistance),
- des comités techniques,
- des comités de pilotage, des entretiens,
- des déplacements à Aix.

Cela a mobilisé une trentaine d'ingénieurs du côté des industriels, sans oublier les 8 agents qui ont tenu pendant 20 jours la centrale d'assistance, et au Département, de manière variable, 6 à 8 agents suivant les phases dans lesquelles nous étions, essentiellement des agents de la DFAE et de la DSI, plus bien sûr les agents qui nous ont beaucoup aidés du ministère de l'Intérieur et du SGDN.

Le travail avec l'entreprise s'est déroulé dans un esprit de coopération. Le calendrier nous imposait d'aller très vite, et nous avons trouvé un mode de fonctionnement assez réactif, ce qui nous a permis de ne pas prendre de retard sur le calendrier, de déplacer même certaines dates sans mettre en cause le résultat final.

Mais je dois dire qu'un délai de 18 mois aurait été bien préférable, et cela nous aurait notamment permis de faire, comme le souhaite désormais la CNIL, l'audit du système complètement monté ; ce qui implique que le système est monté, puis reste inactif pendant 4 à 5 mois pendant lesquels on le met en place. 18 mois constituent donc vraiment maintenant un minimum incompressible.

Les opérations les plus difficiles étaient finalement celles qui ont été liées à la logistique : l'impression des 525 000 lettres porteuses, des lettres de vote, les envois postaux de documents. La poste n'est pas partout parfaite, et parfois même là où on ne l'attend pas : en Colissimo, on a mis 4 jours pour envoyer la liste d'émargement d'Aix à Barcelone — je pense qu'on pouvait le faire à bicyclette.

Bien sûr, nous avons besoin d'utiliser la voie postale, puisque nous avons opté pour un système multicanaux pour pouvoir bien identifier, authentifier l'électeur. Et c'étaient à chaque fois des opérations logistiques lourdes, dans lesquelles nous avons impliqué les consulats ; et je dois dire qu'ils ont fourni un travail remarquable, ingrat, quelquefois à la limite de leurs possibilités matérielles — alors qu'en même temps, la manière dont le système était organisé les dépossédait, puisque l'électronique a un effet centralisateur considérable, de leur autonomie de décision en la matière.

Le tout à un coût élevé, et ce n'est pas très étonnant. J'ai lu plusieurs articles sur le vote électronique disant que c'était un moyen de générer des économies : pour un emploi épisodique comme le système de l'AFE où c'est tous les 3 ans et où le matériel n'est pas vraiment utilisable parce que les techniques évoluent, nous nous en tirons pour cette année avec un budget un peu supérieur à 2 M d'euros, qui comprend

- . 1,426 M d'euros qu'est le contrat avec Expérian,
- . 500 000 euros de coûts d'impression et d'envois postaux,
- . auxquels il faut ajouter 24 000 euros de frais d'audit,
- . les déplacements,
- . le fonctionnement du bureau du vote électronique.

Il y aura peut-être un changement, parce qu'à un moment, l'Agence pour le développement de l'administration électronique, qui était un organisme dépendant du Premier Ministre, envisageait d'installer un centre d'hébergement pour toutes les opérations de vote électronique sur une plate-forme d'hébergement unique.

Nous avons eu des réunions avec eux, il y a quasiment un an, et depuis, l'ADAE a été englobée dans la Direction générale de la modernisation de l'État, et je ne sais pas où en est ce projet.

Aspect expérimental donc sur le plan technique, et surtout sur le plan juridique, où nous étions dans le vide total et où nous avons beaucoup inventé et créé.

Je vous ai dit que, sur le plan juridique, les consulats ont donc été dépossédés de leurs compétences. Et surtout, il a fallu mettre en place une organisation centrale ce qui a été fait par le décret du 13 mars 2006 du Conseil d'État, dans lequel le Conseil d'État a accepté, à notre suggestion, que ce décret soit ad hoc et unique pour cette élection : cela a introduit une innovation puisqu'il n'existait pas auparavant, pour l'élection des Français de l'étranger, de système centralisé.

Cela résulte à la fois de l'emploi de l'électronique, et du fait que la CNIL avait demandé que les serveurs soient localisés en France : évidemment, il fallait donc qu'il n'y en ait qu'un.

Bureau du vote électronique : ce n'est pas un vrai bureau de vote ; les bureaux de vote compétents pour les votes recueillis par électronique sont les bureaux dans les ambassades et les consulats. Ce bureau avait donc comme seul travail de regarder au CCI des ordinateurs qui retransmettaient une image des ordinateurs, et puis des données sur le chiffrement.

Je comprends que c'était un travail assez frustrant, puisque le BVE qui était donc installé à Paris était assisté d'un comité technique, qui lui travaillait au plus près des ordinateurs et serait intervenu en cas d'incident. Le rôle de cette institution centrale unique était donc d'intervenir au cas où serait survenu un problème : le comité technique l'analysait, regardait dans la machine ce qu'il fallait faire, et le bureau du vote électronique prenait la décision d'arrêter — ensuite, quand on arrête, il y a des sauvegardes régulières : on peut donc calculer jusqu'ou on veut aller, jusqu'ou l'on prend en compte les votes. Mais le système a fonctionné en circuit fermé sans difficulté. Il est certain que ces décrets devraient être rédigés probablement d'une autre manière.

Voilà ce que je voulais vous dire sur le déroulement du vote.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente remercie Monsieur Pascal FIESCHI et donne la parole à Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Sur le plan technique, je n'ai rien à ajouter. Je voulais simplement faire deux remarques.

Premièrement, mon sentiment personnel, c'est qu'il existe un certain paradoxe dans le vote électronique : c'est-à-dire que, là où il est possible, c'est là qu'il est le moins nécessaire, et là où il serait le plus nécessaire, il n'est pas possible. Là où il est possible, c'est-à-dire pour l'élection à l'AFE puisque c'est une variante du vote par correspondance, il n'est pas terriblement nécessaire dans la mesure où la distance entre l'électeur et l'urne peut être comblée par la voie postale ; évidemment, ce que je dis est moins vrai là où la poste ne marche pas très bien.

En revanche, pour les élections sans vote par correspondance, et où effectivement il n'y a pas tellement de moyens de combler la distance entre l'urne et l'électeur, pas de chance, le vote électronique n'est pas possible puisque, comme c'est une variante du vote par correspondance, par définition, il n'est pas possible — pour le moment.

Et c'est d'ailleurs pour cela que, pour l'élection présidentielle de l'année prochaine, nous avons un plan que nous allons mettre en oeuvre de bureaux de vote à distance, de bureaux de vote forains, réels, physiques, pas électroniques du tout, le plus possible à chaque fois que nous le pourrons.

Ma *deuxième observation*, un peu moins conceptuelle, je dirais, tient au fait — cela relève plutôt des droits de la défense — qu'une lettre que j'ai envoyée, celle à laquelle Monsieur FIESCHI a fait allusion, a été jugée incompréhensible en séance plénière lundi dernier. Puisqu'elle était jugée incompréhensible, je l'ai relue ; je vais la relire avec vous et vous me direz si vous la trouvez absolument incompréhensible.

De la salle

(Hors micro) On la connaît.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Vous la connaissez ?

De la salle

(Hors micro) Oui.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Vous la trouvez incompréhensible ?

De la salle

(Hors micro) Oui.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Écoutez, je fais partie de tous les citoyens français qui ont quand même le droit à la défense. Alors, je vais la lire, parce que vous l'avez trouvée incompréhensible. Vous le répétez, vous le confirmez. Je vais donc vous demander si c'est tellement incompréhensible de dire à quelqu'un le 21 mars — le décret étant du 13 mars, à la suite d'un avis de la CNIL de février : nous avons donc été très vite, et c'est vrai que quand on va vite, on fait des bêtises :

Comme le sont tous nos compatriotes résidant en Europe, au Proche et au Moyen-Orient, en Asie, en Océanie, vous êtes appelés à voter pour renouveler vos représentants à l'Assemblée des Français de l'étranger le 18 juin 2006

Ça va ?

Vous recevrez toutes les informations utiles au vote : les horaires, l'adresse du bureau de vote, les pièces d'identité à produire, dans les semaines précédant le scrutin

Ça va ?

Mais dès à présent, voici votre numéro d'identification consulaire, NUMIC...

Effectivement, ça commence à être plus compliqué, que l'on donne.

Associé à votre code personnel, il facilitera vos relations avec le consulat et permettra d'effectuer certaines démarches.

Ce n'est pas clair ?

de chez vous ou en déplacement. Le NUMIC vous est attribué à titre personnel, unique et définitif ; retenez-le et ne le confiez à personne.

On ne se rappelle pas toujours si l'on est inscrit sur une liste électorale consulaire ou les options que l'on a choisies

Effectivement, c'est compliqué.

Dès le 10 avril 2006, grâce à Electis

Effectivement, autre barbarisme !

il sera possible de vous remémorer votre situation au regard du droit électoral à l'étranger.

Vous pourrez également choisir de voter à l'élection du 18 juin par voie électronique, selon les modalités précisées au verso.

Je répète :

selon les modalités précisées au verso.

Et effectivement, on est invité à tourner la page ; je vous fais grâce de la suite de la lettre.

Et je pensais que les modalités étant indiquées au verso, avant la signature, cette phrase serait lue, et que l'on verrait qu'au verso, il y a trois étapes :

- la préinscription du 10 au 25 avril,
- la confirmation de l'inscription, et
- le vote.

Évidemment, ces trois étapes ont donné lieu chacune à des difficultés techniques, dont on vient de parler, qui tiennent à toutes sortes de raisons. Mais je tenais à cette précision pour vous expliquer que ce qui était compliqué effectivement, c'était cette démarche en trois temps.

Évidemment, c'est compliqué, mais c'est toujours aussi compliqué quand on a une carte de crédit et que l'on doit pour la première fois l'utiliser, avec son identifiant et son numéro de code personnel : tout cela est très compliqué.

Ce qui est compliqué, c'est le sujet. C'est pour cela que l'on a constaté une très faible participation : c'est qu'il s'agit en réalité pas du tout d'une panacée tournée vers le grand public ; mais peut-être faut-il un public déjà un peu rompu à ces questions.

Je ne prétends pas que moi, si j'avais reçu cette lettre, j'aurais eu envie de voter par vote électronique. Mais je voulais simplement vous expliquer que, en tout cas en utilisant la langue française, il n'était peut-être pas très facile, dans la dizaine de jours qui séparait le décret de la lettre, de trouver des gens qui puissent faire mieux — mais il y en aura peut-être à l'avenir.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT sur ce point.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Madame la Présidente, Monsieur le Directeur, mes chers collègues, vous savez que nous sommes français et que nous sommes très attachés aux valeurs gustatives ; et vous savez que le goût se fonde sur trois saveurs : le salé, l'amer et le sucré. Lundi, j'ai eu des propos qui s'étaient concentrés sur le salé et l'amer ; donc aujourd'hui, pour faire un équilibre, rassurez-vous Monsieur le Directeur, je vais essayer d'évoquer l'aspect sucré du goût.

En effet, nous devons reconnaître que, déjà un des mérites, c'est que cela a pu fonctionner — mal peut-être, mais cela a fonctionné, ça a été organisé : c'est donc une bonne chose.

Bien sûr, on peut toujours faire un commentaire de texte, et il est vrai que, si l'on analyse votre lettre, elle est très claire ; mais ce n'est pas la perception que l'on peut avoir d'un document administratif quand on le lit globalement et qu'il contient une somme importante de renseignements nouveaux : c'est ce que l'on appelle la communication qui permet de trancher justement ces difficultés.

Je crois qu'il nous faut nous tourner vers l'avenir, et c'est pour cela que mes propos peuvent être sucrés, parce qu'une lourde et importante expérience a pu se faire jour au cours de ces derniers mois : il faut en tirer les leçons pour l'avenir.

Or, deux points méritent d'être pris en compte :

- le point technique et
- le point de communication.

Le point technique, dans la relation avec l'électeur. Je sais bien, et mieux que quiconque puisqu'en ce moment mon ordinateur — je ne sais pas, Monsieur le Directeur, peut-être lui avez-vous fait quelque chose ? — me fait la tête ; j'ai donc quelques difficultés à m'y retrouver. Mais, ceci étant dit, l'électeur, lui, ne doit pas être importuné par les difficultés techniques. C'est en arrière-plan qu'elles sont à organiser et nous le savons très bien ; c'est d'ailleurs ce qui a été fait, Monsieur FIESCHI l'a bien dit, c'est ce que l'on essaie de faire : il y a la CNIL qui intervient ; il y a des mesures à prendre pour les pare-feu ; il y a des relations avec certains pays. Nous sommes bien d'accord. Mais pour l'électeur, les choses doivent rester aussi simples que possible. Et franchement...

Vous savez, je réside au Grand-Duché de Luxembourg où j'ai représenté pendant près de 18 ans dans cette enceinte : toutes mes opérations bancaires se font par voie électronique ; et je peux vous dire que je préfère quand même en matière de sécurité ne pas me retrouver du jour au lendemain ruiné parce que l'on est rentré dans le site de ma banque, que de ne pas pouvoir voter à une élection à l'Assemblée des Français de l'étranger par voie électronique.

Or, les dispositions prises au niveau international en matière bancaire... — Pas encore en France, je le reconnais, car ce que je fais pour le Luxembourg, je ne peux pas le faire en France : nous sommes donc en retard. Mais au Luxembourg, je rentre dans un site où je peux effectuer toutes les transactions ; on n'y rentre pas comme ça, mais ce n'est cependant pas très compliqué : il y a quatre codes (un login, un code client, un code de sécurité et un code fluctuant), et nous avons bien entendu la clef, puisque les codes changent tous les jours, pour pouvoir entrer. Mais tout cela s'affiche sur une page ; vous avez les éléments de votre côté ; vous entrez et vous faites toutes les opérations possibles.

Pour l'électeur, ce doit être la même chose : il doit savoir comment procéder, il appuie sur un bouton, et ça marche. Mais si on lui demande : attendez, vous allez recevoir encore un papier ; il faut mettre le premier de côté, et quand vous allez recevoir l'autre, vous allez découper le code qui est dessus pour le rapprocher du premier... On n'en sort pas. Et c'est cela qui a inquiété nos compatriotes.

Il n'y a pas de reproches dans mon propos. Je dis simplement qu'après tout, c'est la finalité qui compte. Je sais bien que c'est difficile, nous le savons tous. Mais ce qui importe, c'est que cela marche, tant vis-à-vis de l'électeur, qui le comprend, que vis-à-vis de la technique, qui doit suivre. C'est le premier aspect.

L'expérience que vous avez, Monsieur FIESCHI et Monsieur le Directeur, va maintenant vous permettre de résoudre cela dans les 3 ans à venir — ou en cas d'élections partielles, peut-être un peu plus tôt, mais ce sera ponctuel. Donc, comme vous le savez, vous avez tous les éléments.

En ce qui concerne la communication, de même, vous les avez. Malheureusement — mais c'est aussi parce qu'on l'a fait un peu dans la précipitation ; je sais bien que ce n'est pas votre faute, même si ça fait longtemps que la loi a été adoptée : c'est tout simplement parce que vous n'aviez pas les moyens financiers, qu'on a dû dégager cela au dernier moment, ce qui est fort regrettable.

Mais maintenant, vous le savez : il faudra le faire pour l'avenir, et c'est sur ce plan qu'il y a une méthode de communication pour que l'électeur le sache. Dans tous mes voyages — je parle sous contrôle de mes collègues parlementaires qui se déplacent aussi —, je n'ai pratiquement rencontré personne qui était au courant du vote par voie électronique. Et quand les communications ont été faites, malheureusement, elles n'étaient pas très attractives ; car si votre lettre est fort bien présentée, Monsieur le Directeur, reconnaissez que c'est quand même très lourd. Et si l'on tourne la page, c'est encore plus lourd, et cela ne donne pas tellement envie à nos compatriotes de lire, quand on sait que les Français ne lisent pas : dès que l'on dépasse quatre lignes, cela devient difficile.

Il faut donc un peu de couleur, un peu d'éléments attractifs pour dire "C'est votre intérêt" ; bref qu'ils y trouvent quelque chose qui leur plaise pour pouvoir être informés. "Vous avez un droit" : le mot "droit" ça marche ; je vous le dis tout de suite, à condition qu'il soit inscrit en gros caractères pour qu'on le lise. C'est là qu'il y a tout un effort de communication à faire.

Et voilà pourquoi je peux vous dire : Bravo pour ce qui va se faire, puisque vous avez maintenant tous les éléments pour réussir, et que vous avez aussi le talent. Alors faites coïncider les deux, et tout le monde sera content.

(Applaudissements.)

Monsieur Francis André HUSS

Monsieur FIESCHI, je trouve admirable votre optimisme, quand je vois que 28 000 personnes motivées, informées, qui ont compris - très bien compris - la lettre de Monsieur le Directeur, se sont retrouvées seulement 10 300 à pouvoir voter : je trouve que le résultat n'est pas aussi admirable que vous le dites. Je pense qu'il y aurait beaucoup de choses à dire, que nous pourrions parler tous très longtemps ; une commission va être créée pour parler de cela : donc, dans la sérénité, nous ferons nos observations.

Mais je voudrais quand même fait remarquer qu'il n'a pas été pratiqué de contrôle de l'identité réelle des votants. Prenons l'exemple d'une famille : Monsieur ouvre sa boîte aux lettres, reçoit sa lettre, la lettre de sa femme et de ses deux fils. Sa femme, cela ne l'intéresse pas, et les deux fils sont en voyage. Que fait-il ? Il connaît la date de naissance de ses enfants, il reçoit leur NUMIC, leur numéro secret, leur code confidentiel, et s'il est habile, il peut aller jusqu'au bout pour voter pour eux.

C'est la seule observation que je voudrais faire : je crois qu'elle est importante, et que peut-être, il faudra revenir au plaisir de déposer un bulletin dans l'urne si l'on ne trouve pas le moyen de vérifier l'identité des votants.

Merci.

Madame la Présidente invite Monsieur Pascal FIESCHI à répondre sur ce point.

Monsieur Pascal FIESCHI

Simplement, pour le Sénateur COINTAT, quand vous vous êtes inscrit à votre banque, vous avez reçu un papier par la poste à un moment.

Monsieur Christian COINTAT

(Hors micro) Oui, mais il ne dépassait pas cinq lignes ; alors, je l'ai compris.

Monsieur Pascal FIESCHI

Ce que vous avez reçu, c'est l'équivalent de ce document-ci, où l'on vous dit : Collez, et vous aurez votre numéro.

Madame la Présidente invite Monsieur Pascal FIESCHI à répondre rapidement sur les autres points.

Monsieur Pascal FIESCHI

Concernant la communication, il y a eu plus d'informations sur l'élection de l'AFE cette année qu'il n'y en a jamais eu, puisque nous en avons envoyé au moins deux lettres à chaque électeur, plus les affiches dans les consulats, etc. On peut faire plus, je suis d'accord avec vous (*réactions et remous*).

Quant à l'optimisme, 28 000 personnes ont manifesté de l'intérêt et seules 14 000 se sont inscrites. Je ne sais pas pourquoi les autres personnes ne se sont pas inscrites. Ce qu'il faut comparer, ce sont les chiffres de 14 000 et de 10 000.

Sinon, oui, c'est du vote par correspondance, comme vous le soulignez ; c'est bien cela le problème : avec le vote par correspondance, on ne sait pas qui ferme l'enveloppe ou appuie sur le bouton ; on ne sait pas le calibre du pistolet sur la tempe de la personne qui ferme l'envoi puis appuie sur le bouton.

Mais, pour en revenir à la remarque du Sénateur COINTAT, ce n'est pas une opération bancaire. Pour une opération bancaire, vous préférez que votre identité reste accolée à votre opération ; la difficulté dans ce cas, c'est qu'on est obligé de les séparer : c'est donc une opération qui n'est pas celle que l'on fait dans un circuit commercial.

Madame la Présidente invite Monsieur Pierre GIRAULT à s'exprimer sur ce point.

Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription de Luxembourg

Monsieur le Sénateur COINTAT a évoqué la relation bancaire, et vous avez dit vous-même, Monsieur le Directeur, que ce n'était pas une relation bancaire.

Moi, je ne sais pas : entre une banque et son client, c'est une relation de clientèle ; j'oserais dire que les Français de l'étranger sont également des clients, c'est-à-dire qu'il y a un service à rendre : il doit donc y avoir cette même attitude, ce même comportement.

Vous avez dit que la relation client se basait sur une relation directe : la banque donne les documents, mais elle le fait à l'occasion de la visite. Personnellement, ce qui m'a beaucoup frappé, c'est que, quand nos compatriotes passaient au consulat pour procéder à toutes les opérations habituelles, jamais on ne leur a donné une petite photocopie, pour leur dire : Attendez, il y a des élections, vous avez la possibilité de voter par électronique — jamais !

Ce n'était pas quelque chose qui sortait comme un lapin d'un chapeau ; cela, on le savait. Dans le verbatim de l'année dernière à la même période, on lit que j'avais attiré votre attention sur ce sujet ; et vous m'aviez dit que vous feriez, que vous verriez. Je pense très honnêtement que c'est à l'occasion même des contacts que nos compatriotes ont avec les institutions consulaires qu'il existe cette possibilité de transmission.

Il y a une confusion : vous avez parlé, Monsieur le Directeur du code NUMIC, et vous parlez à la fois dans une lettre de vote et de relations générales ; ce sont deux choses totalement différentes, complémentaires certes, indispensables dans le cadre du vote électronique, mais qui correspondaient à deux démarches différentes.

Je pense donc qu'il y a une attitude presque... Pardonnez-moi, mais si l'on veut que nos compatriotes votent, il faut les attirer, leur donner un produit, comme un client ; on attire le client : on doit attirer nos compatriotes. C'est la seule solution. Je vous remercie.

Madame la Présidente précise que l'on va prendre toutes les interventions puis que Monsieur Pascal FIESCHI y répondra globalement.

Monsieur Marcel LAUGEL, membre élu de la circonscription de Beyrouth

Monsieur le Directeur, dans votre rapport, que je pense avoir lu minutieusement, vous avez semble-t-il oublié 2 pays qui n'ont pas bénéficié du code électoral : vous avez dit que 11 n'en avaient pas bénéficié, mais vous n'avez mentionné ni le Liban, ni la Syrie — à moins que je ne me sois trompé. Il faut revoir cela. Le Liban et la Syrie n'ont pas bénéficié du vote électronique dans la circonscription, mais la Jordanie si : ce que j'aimerais donc savoir, c'est si pour la Jordanie, cela a été satisfaisant pour vous et combien on a recensé de votants par voie électronique.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Richard YUNG pour l'intervention suivante.

Monsieur Richard YUNG

Monsieur le Directeur, j'ai bien écouté votre éloquent plaidoyer, et si cette Assemblée était un tribunal — ce qui n'est pas le cas —, je suis sûr qu'elle vous acquitterait.

Plus sérieusement, je crois que nous avons un débat important parce qu'en la matière, l'AFE et le vote électronique sont pionniers en France. Il y a un courant de pensée, il faut le savoir, qui est hostile au vote électronique ; un courant de pensée je dirais de personnes éclairées — pas de personnes opposées au progrès —, qui sont contre le vote électronique, et en particulier qui utilisent les études qui ont été réalisées par l'armée américaine pour le vote des soldats pour dire que c'est épouvantable, que l'on ne peut rien faire, etc.

On est donc confronté à un débat, qui va faire rage je pense, entre ceux qui disent : on arrête, on abandonne le vote électronique parce qu'il ne présente pas les garanties, qu'il n'y a pas assez de votants, etc. ; et ceux, dont je suis, qui pensent que c'est un début.

Aujourd'hui, 50 % des Français utilisent Internet ; il y a 5 ans, ils étaient 10 %, il y a 15 ans 1 % : nous sommes au début d'un processus qui fait que les 10 000 vont être 50 000, 100 000, 200 000 et ainsi de suite. On doit donc — en tout cas, je suis de ceux qui pensent qu'il le faut — se battre et développer notre affaire.

Nous avons à tirer les enseignements de ce vote ; je crois qu'il faut d'abord constater que c'est un succès puisqu'il a bien fonctionné : c'est toujours facile après, mais avant, surtout avec un délai de 18 mois comme vous l'avez indiqué, ce n'était pas chose évidente. Et il faut en tirer les enseignements ; je veux faire là trois remarques.

Le premier point, c'est que je pense qu'un des aspects, mais qui nous concerne nous plutôt que l'ensemble du public — encore que, encore que —, c'est que quand on vote, les choses sont très claires : on fait un geste physique, on va au bureau de vote, on met physiquement une enveloppe dans l'urne, on signe, etc.

Evidemment, il n'y a pas la même chose pour le vote électronique. Mais je pense qu'il est important — et cela n'a pas été assez le cas cette fois-ci — que l'on s'assure d'une sorte de garantie complète de la validité, la sécurité et l'intégrité des logiciels.

Or, il faut bien dire qu'à la fois dans la phase d'analyse des logiciels et ensuite dans le bureau de vote électronique, les choses ont été formelles : nous n'avons pas pu véritablement contrôler le fond, ni aller taquiner les logiciels préalablement pour voir ce qu'ils contenaient, comment ils fonctionnaient, etc. ; et les personnes qui participaient au bureau de vote électronique, comme vous l'avez dit, regardaient des écrans, mais en fait n'avaient aucune capacité d'intervention autre qu'en cas de grande difficulté.

Je pense donc qu'il faut que revoie cet aspect, et qu'il y ait — cela peut être la CNIL ou par exemple une autorité qui serait issue de l'AFE, je n'en sais rien, on peut en débattre — un groupe qui puisse assurer les votants de l'intégrité des logiciels utilisés et, bien sûr, des opérations de vote lors du vote.

Le deuxième point est d'ordre financier ; c'est d'ailleurs, je dirais, plutôt une question. Vous avez indiqué 2 M d'euros ; c'est aussi un argument qui va être utilisé contre le vote électronique, en disant : 2 M d'euros pour 10 000 votants, vous vous rendez compte que ce que l'on pourrait faire avec ça ! Etc.

Pouvez-vous nous éclairer un peu plus sur ces 2 M d'euros : y a-t-il une partie réutilisable, la partie d'investissement en logiciels ? Ou bien celle-ci est-elle morte et l'on va la réécrire ? Autrement dit, s'agira-t-il de 2 M d'euros à chaque opération de vote, où peut-on espérer qu'à terme, grâce à un effet d'échelle, cela baissera ?

Le troisième point a été évoqué plusieurs fois : il y a eu des difficultés disons de communication, d'information, de pédagogie. Un des problèmes, je crois, c'est que malgré tous les efforts du personnel de la DFAE, le bureau des élections, c'est 1 personne à la DFAE : si vous considérez le bureau des élections d'une préfecture (qui doit évidemment gérer davantage d'élections, mais quand même pas dans les détails de nos votants), c'est 5 ou 6 personnes, avec un cadre A, etc. Je pense donc qu'il y a un point à regarder. Bien sûr que l'on ne va pas affecter 6 personnes en permanence au bureau des élections de la DFAE, mais n'y a-t-il pas moyen soit .../k7/... ? * ... de frappe si j'ose dire pour faire ce travail d'information et de pédagogie auprès des votants.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD et demande aux intervenants d'être rapides.

Monsieur François NICOULLAUD, personnalité qualifiée

L'administration, dans sa sagesse, a fait le choix d'adopter un décret qui portait sur ces élections ; l'avenir est donc ouvert, et ce sera évidemment la tâche de notre Assemblée, dans l'année qui vient où dans les 18 mois qui viennent, de voir si nous renouvelons l'expérience ou si nous ne la renouvelons pas. Pour notre part, de ce côté de l'Assemblée, je dois vous le dire, nous avons envie de recommencer. Je n'épiloguerai pas là-dessus ; mais c'est pour de nombreuses raisons qui ont déjà été développées. Oui, nous avons envie de recommencer. Mais il faut reconnaître que cette affaire contient de très redoutables obstacles.

Je reprendrai une méthode ternaire pour décrire ces obstacles : ce ne sera pas le sucré, le salé et l'amer du Sénateur COINTAT ; ce sera plutôt l'image d'un escabeau à trois pieds. Disons que ce vote électronique doit reposer sur trois pieds : le premier, c'est la convivialité, la facilité d'usage, le deuxième étant la sécurité et le troisième le coût. Et malheureusement, on va

voir que chaque fois que l'on essaie de régler un pied, on dérègle un peu les deux autres, et c'est cela la grande difficulté de l'exercice qui est encore devant nous.

La convivialité pose une redoutable exigence : c'est que, quand on met au point un système que l'on utilise avec sa banque par exemple, on l'utilise une fois, deux fois par semaine ou plusieurs fois par mois ; les deux ou trois premières fois, on peste, mais ensuite, on commence à attraper le coup et on est assez vite rôdé.

Dans ce cas, c'est une opération que l'on mène une fois tous les 6 ans : il faut donc que d'emblée, éviter la période d'apprentissage, ce moment où l'on a envie de taper à coups de marteau sur l'ordinateur et sur l'administration qui est au bout. Et cela, ce n'est effectivement pas très facile.

Le deuxième pied, vous l'avez compris, c'est la sécurité. Et sur ce plan aussi l'exigence est très élevée puisque l'on touche au cœur de notre système républicain, à un grand principe républicain qu'est le secret du vote ; et là-dessus évidemment, il n'est pas possible de transiger.

Quant au coût, on l'a vu, il est encore tout à fait considérable : il est revenu cette fois-ci à 200 euros par électeur ; j'ai entendu le Directeur indiquer qu'il ne fallait pas espérer faire des économies d'échelle dans 3 ans. La question que nous avons donc à résoudre est que nous devons ramener le coût de cette opération par électeur à peu près à l'échelle du coût du vote pour les autres systèmes employés.

Donc, vous l'avez compris : quand on augmente la convivialité, c'est le pied sécurité qui rétrécit ; quand on augmente le pied sécurité, c'est la convivialité qui en souffre et le coût qui augmente. Voilà notre travail : il n'est pas simple. L'envie de continuer est là, mais je crois qu'il est encore impossible honnêtement de dire aujourd'hui si nous devons ou non aller de l'avant : il reste tout un travail de fond à faire au sein de notre Assemblée, dont l'administration profitera et pour lequel d'ailleurs celle-ci nous éclairera.

Madame la Présidente remercie Monsieur François NICOULLAUD et donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Je ne vais pas vous raconter d'histoires ni faire d'états d'âme. Je voudrais simplement vous faire connaître les trois remarques qui m'ont été faites le plus souvent.

Ce sont d'abord des délais d'inscription beaucoup trop courts ; c'est la même chose pour les délais de confirmation qui sont beaucoup trop courts ; dans beaucoup de pays, par-dessus le marché, c'était les vacances.

Et surtout, une chose que l'on n'a pas encore signalée qui est, parce que ce sont des personnes ayant l'habitude d'Internet qui s'en sont servies, la lenteur de réaction de la machine au moment du vote. Il y avait je crois trois questions auxquelles il fallait répondre, et quand quelqu'un allait très vite, donnait son numéro, choisissait la liste et envoyait ensuite très vite, tout basculait et l'on n'avait pas le temps de voir la petite phrase s'inscrire en bas indiquant que l'on allait avoir confirmation par mail ; et le vote n'était pas enregistré. Je voulais donc simplement le signaler : plusieurs personnes m'ont fait la remarque qu'effectivement, leur vote n'avait pas été enregistré.

Madame la Présidente Madame Martine SCHOEPPNER et donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.

Monsieur Thierry CONSIGNY, membre élu de la circonscription de Tokyo

Nous recevons TV 5 au Japon et avons donc été agréablement surpris de voir des publicités pour ces élections, mais qui je crois ne parlaient pas du tout de vote électronique ; et je voudrais savoir si l'on n'aurait pas pu faire un meilleur usage de ces publicités, de la télévision, pour peut-être aussi expliquer le vote électronique, rappeler les dates qui étaient importantes. Et je n'ai pas vu non plus apparaître...

TV 5 était-elle la seule source de publicité ? Ou bien il y avait-il également Radio France international ? Et comment était assurée la promotion de ces élections ?

Madame la Présidente annonce que Monsieur Pascal FIESCHI va répondre à l'ensemble des interventions, car on est dans l'obligation de terminer à midi.

Monsieur Pascal FIESCHI

Je vais essayer d'être bref, et je vais prendre les questions dans l'ordre inverse. Concernant la publicité sur TV 5, ce n'est pas nous qui l'avons faite, et je regrette effectivement qu'une publicité sur le vote n'ait pas mentionné la possibilité de vote

électronique. Sauf si cette publicité est intervenue après la période d'inscription, auquel cas cela n'avait plus de sens, ce qui était probablement le cas.

Simplement, nous avons réalisé une affiche qui a été apposée dans les consulats début janvier pour indiquer cette possibilité de vote par correspondance. Effectivement, c'est une des questions sur cette publicité. Mais en fait ce que je disais : les consuls ont été dépossédés d'un certain nombre de choses par la centralisation : ce ne sont pas eux qui ont géré ni le NUMIC, ni les lettres ; tout cela a été fait depuis Paris.

Nous savions que cela avait un effet centralisateur, mais c'est une des conséquences du vote par électronique que de changer l'articulation du travail entre l'administration centrale, le consulat et la clientèle, à laquelle il faut penser pour la suite.

Madame SCHOEPPNER, l'entreprise nous a établi un listing de toutes les difficultés : un des problèmes s'appelait la compatibilité JVM — Monsieur STERBICK peut peut-être dire en deux mots de quoi il s'agit.

Monsieur STERBIK

Concernant la compatibilité que vous évoquez, vous avez tout à fait raison : le bouton "A voté", lorsque vous l'avez lancé, comporte derrière une petite exécution de commande en code JAVA qui a été préinstallée sur votre terminal, donc sur votre écran ; à l'origine, c'était d'ailleurs pour cela que nous testions l'écran, pour lui permettre de pouvoir voir la compatibilité complète.

Au moment où vous avez cliqué sur le bouton "Voter", il y a tout l'aspect en arrière d'abord de la moulinette de chiffrement en dur, qui est envoyé dans le système et ensuite séparé à l'arrivée sur le serveur : vous avez donc entre les deux ce délai de réponse qui est être long. Qui peut être long, pardon, parce que cela dépend d'abord du réseau dans lequel vous vous trouvez, ce qui est totalement ingérable. Mais à l'origine, vous avez effectivement la machine JAVA elle qui fait tout ce protocole d'allers et de retours, et malheureusement, ce n'est pas gérable en interne directement ; * tributaires.

Monsieur Pascal FIESCHI

Effectivement, nous avons eu un calendrier qui a fâcheusement correspondu avec les vacances scolaires ; c'est aussi un problème, mais nous n'avions pas le choix : si nous avions disposé de 6 mois de plus, nous aurions été très contents.

Concernant les remarques de Monsieur NICOULLAUD, nous ne nous sommes pas préoccupés des coûts. Enfin, nous nous en sommes préoccupés, mais nous ne les avons pas pris en compte. Mais effectivement, nous avons toujours eu la difficulté de faire la balance entre la convivialité et la sécurité : nous avons placé la sécurité assez haut puisque c'était une expérimentation ; d'où peut-être certains problèmes que l'on peut peut-être résoudre.

Pour le Sénateur YUNG, oui, il existe un courant qui est hostile au vote par électronique, pour des raisons idéologiques ; et certains des articles que j'ai lus ressemblent à ce qu'on lit contre les OGM. On en est à ce type de... C'est ce type de réactions, et je me suis senti un peu comme Darth Vader, une espèce d'empereur du mal, à développer le vote par électronique. Mais c'est effectivement un fait dont il faut tenir compte.

On perd la solennité du vote : mes enfants — parce que nous avons eu des débats à la maison là-dessus — m'ont dit qu'ils aimaient aller voter, déposer leur bulletin dans l'urne et entendre "Clac. A voté". Il est vrai que c'est quelque chose que l'on n'a pas. C'est pourquoi ce n'est qu'une faculté supplémentaire pour les personnes qui seraient loin.

Et, pour en revenir à ce que disait Monsieur BARRY DELONGCHAMPS au début, le paradoxe, c'est que l'on n'a pas pu effectuer le vote dans un certain nombre de petits pays où les communications sont difficiles et les gens éloignés. Mais les raisons n'étaient pas là non plus.

Quant à la garantie sur la validité complète des logiciels, certainement, c'est un aspect psychologique excessivement important. Le fait que ce logiciel ait déjà servi pour les CCI et qu'il ait été validé par la CNIL dès 2004 n'était peut-être pas suffisant.

Quant à réaliser une économie d'échelle, non : l'entreprise nous a bien précisé que, si l'on repassait un marché avec elle, elle nous ferait une réduction ; mais il y aura un marché public, et il faudra encore qu'elle le gagne.

C'est effectivement 18 mois de préparation. Et quant au fait qu'il n'y a qu'une personne au bureau des élections, évidemment, ce qu'il faut, c'est une équipe : c'est lourd à gérer, et les périodes de discussion avec l'entreprise peuvent être assez longues.

A Monsieur LAUGEL, je voudrais simplement dire qu'il y a eu 96 votants à Amman, dont 12 par électronique.

Et concernant Beyrouth — c'est un des exemples que nous avons donnés —, la participation y est passée de 39 % à 31 (donc - 8 %) et il n'y avait pas de vote électronique. C'est donc un de ces pays qui montrent que l'absence de vote électronique a un effet de freinage.

Enfin, dernier aspect, nous avons tout rodé à la fois ; et à un moment, nous avons quand même eu un peu chaud quand nous avons tout mis en place à la fois : le NUMIC, Electis et le vote électronique. Mais c'est tout un effort d'administration

électronique, et cela va bien dans le sens que vous recherchez, c'est-à-dire que le NUMIC donne un accès au consulat, Electis vous permet de vérifier votre situation électorale.

De la salle

(Hors micro) Plus la fusion des listes.

Monsieur Pascal FIESCHI

Plus la fusion des listes, bien sûr ; tout cela a été mené de front et en même temps.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Serge MUCETTI pour une précision à apporter.

Monsieur Serge MUCETTI, Sous-Directeur de l'administration consulaire et de la protection des biens

En promettant d'être très bref, Madame la Présidente.

Je voudrais répondre pour être très précis à Monsieur le Sénateur YUNG, qui a parlé des effectifs du bureau des élections. D'abord, vous savez que, depuis la réforme de la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France, le bureau des élections n'existe plus en tant que tel puisqu'il est fusionné avec la Sous-Direction de l'administration des Français.

Je vais vous donner tout simplement les effectifs de l'équipe qui s'occupe des élections de façon permanente. Elle comprend :

- 1 sous-Directeur, c'est-à-dire moi-même,
- 1 agent de catégorie A, Didier ORTOLLAND, qui assurait également la liaison avec le bureau électronique,
- 1 agent permanent de catégorie B.

Cette équipe a été renforcée par :

- 2 agents de catégorie B.

Je ne parle pas du personnel de secrétariat —, ce qui fait donc 5 personnes. Je ne parle pas non plus du personnel de la Direction des services informatiques qui, pendant toute la période du scrutin, ont travaillé sur la fusion des listes électorales, etc. : on peut en ajouter au minimum 2, ce qui fait 7 personnes. Je ne parle pas non plus de l'équipe du vote électronique, qui y a également travaillé.

Cette structure est compétente pour organiser trois scrutins ; il ne faut pas la comparer aux structures des préfectures : il faut comparer ce qui est comparable, et tout simplement la rapprocher de la structure équivalente qui existe au ministère de l'Intérieur.

Au ministère de l'intérieur, ce n'est pas une sous-direction : c'est un bureau, comportant

- . 1 chef de bureau,
- . 1 adjoint au chef de bureau et
- . 2 rédacteurs.

Et cette petite équipe de 4 personnes, qui donne des instructions, comme nous le faisons nous-mêmes aux ambassades et aux postes consulaires, à toutes les préfectures, organise 8 scrutins nationaux — à titre d'exemple des scrutins aussi simples que l'élection du Président de la République, le référendum, les élections législatives, et j'en passe.

Je ne pense donc pas que l'on puisse considérer que nous soyons en sous-effectif au Département pour organiser des élections.

Madame la Présidente

Je vous remercie. Je vous remercie tous de votre attention ce matin, surtout que nous n'avons eu que des thèmes techniques à aborder, et je lève la séance. Nous nous retrouverons cet après-midi à 15 heures sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente lève la séance à 12 h 00.

JEUDI 7 SEPTEMBRE - APRES-MIDI

*La séance reprend à 15 h 00
sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA,
Premier Vice-Président de l'AFE.*

Monsieur le Président invite les Conseillers à prendre place.

Monsieur le Président

Le premier point à l'ordre du jour de cet après-midi concerne les mouvements intervenus au sein de l'assemblée. La parole est à notre secrétaire général, Monsieur ROBION, pour ce point.

Mais auparavant, je voudrais saluer la présence parmi le public d'une délégation de l'Association des Chiliens de l'étranger, accompagnée d'Uruguayens de l'étranger, qui sont venus en France et assistent aux travaux de notre Assemblée, qui pourrait servir de modèle à une assemblée représentative équivalente pour les Chiliens et les Uruguayens de l'étranger. Je les salue donc en votre nom et je leur souhaite la bienvenue.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Secrétaire général pour traiter le premier point concernant les mouvements intervenus au sein de l'assemblée.

I. MOUVEMENTS INTERVENUS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

Monsieur Pierre ROBION

Tout d'abord, je ne vais bien sûr pas revenir sur les principaux mouvements intervenus, à savoir le renouvellement des membres de l'Assemblée, les mouvements au sein des groupes et les mouvements en commissions puisqu'ils ont déjà fait l'objet de communications antérieures.

Le seul mouvement intervenu au sein du secrétariat général que l'on peut signaler, donc, c'est le départ de Madame Léontine TITUS, qui a quitté le secrétariat général le 1er août et qui a été remplacée le 1er septembre par Madame Agnès KHEDIR qui est donc maintenant parmi nous. Madame Agnès KHEDIR était précédemment en poste à l'ambassade de France en Ouganda.

Monsieur le Président indique que le deuxième point à l'ordre du jour traite des propositions d'honorariat.

VI. PROPOSITIONS D'HONORARIAT

Monsieur Pierre ROBION

En vertu de l'article 21 du règlement intérieur de l'Assemblée, les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger dont la durée des mandats a été au moins égale à 12 années peuvent se voir conférer le titre de membre honoraire de l'Assemblée des Français de l'étranger. Ils peuvent se voir conférer ce titre par le Président de l'Assemblée, sur proposition de celle-ci.

Les personnalités suivantes ont été proposées par les Présidents de groupe :

Pour le groupe de l'Union des Français de l'étranger :

- Monsieur Jean BAYSSET, qui a exercé un mandat au CSFE et à l'Assemblée des Français de l'étranger de 1992 à 2006.
- Monsieur Roger BONIN, qui a exercé son mandat de 1985 à 2006.

- Monsieur Didier LARTILLEUX, de 1994 à 2006.
- Madame Gabrielle THÉRY-MONSEU, de 1982 à 2006.

Pour l'ADFE :

- Madame Élisabeth KERVARREC, qui a exercé son mandat de 1991 à 2006.
- Madame Mireille RAUNET, de 1994 à 2006.
- Monsieur Jean-Claude SECHE, de 1982 à 2006.

Enfin, pour le Rassemblement des Français de l'étranger (RFE) :

- Madame Nadine FOUQUES-WEISS, de 1993 à 2006.
- Monsieur Charles TOMBAREL, de 1985 à 2006.

Les noms de ces personnes sont proposés à l'Assemblée, afin que celle-ci, si elle en est d'accord bien entendu, les propose au Ministre.

Monsieur le Président donne la parole à Madame le Sénateur Paulette BRISEPIERRE qui l'a demandée.

De la salle

(Réactions)

Madame le Sénateur Paulette BRISEPIERRE

Il manque également la candidature de Monsieur BONIN.

Monsieur Pierre ROBION

Je l'ai signalée, Madame.

Monsieur le Président

On l'a signalée, Madame. Voulez-vous que l'on répète les noms ? S'il vous plaît.

Pour l'UFE :

- Monsieur Jean BAYSSET
- Monsieur Roger BONIN
- Monsieur Didier LARTILLEUX
- Madame Gabrielle THÉRY-MONSEU.

Au titre de l'ADFE :

- Madame Élisabeth KERVARREC
- Madame Mireille RAUNET
- Monsieur Jean-Claude SECHE

Pour le Rassemblement des Français de l'étranger :

- Madame Nadine FOUQUES-WEISS et
- Monsieur Charles TOMBAREL.

Si vous ne voyez pas d'objections, s'il n'y a pas de demandes de prise de parole, nous pouvons considérer que les personnes dont je viens de citer, après notre Secrétaire général, les noms sont désormais membres honoraires de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Merci.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président indique que le troisième point à l'ordre du jour traite de l'approbation du compte rendu du Bureau de mai 2006.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DE MAI 2006

En l'absence de demandes de prise de parole à propos du verbatim du Bureau de mai 2006, que chacun des membres de l'Assemblée a reçu, Monsieur le Président indique que l'on peut considérer que le compte rendu est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée. Il remercie les Conseillers.

III. QUESTION AU BUREAU SUR L'ELIGIBILITE A LA PRESIDENCE D'UNE COMMISSION TEMPORAIRE D'UNE PERSONNALITE QUALIFIEE

Monsieur le Président

Le collège des Vice-Présidents a été saisi par Monsieur Alain NAEDER, qui a présidé ce matin en sa qualité de doyen d'âge de la commission des Anciens Combattants, les travaux de celle-ci, au nom de toute la commission, qui se demande si une personnalité qualifiée, qui n'a désormais plus droit de vote au sein des commissions comme au sein des assemblées plénières, peut malgré tout être élue à la présidence d'une commission. Il demande au Bureau — et au Bureau seulement, bien sûr — de se prononcer sur cette question.

Je précise, et vous avez bien raison de me le rappeler, qu'il s'agit ici d'une commission temporaire. Voilà la question qui est posée au Bureau : celle de savoir si une personnalité qualifiée, qui appartient à une commission temporaire, est éligible à la présidence de cette commission.

Monsieur le Président donne la parole Monsieur Gérard MICHON qui l'a demandée.

Monsieur Gérard MICHON

Concernant la question telle qu'elle est posée, j'ai lu et il me semble que les textes concernant ce point sont assez clairs, que les personnalités désignées n'ont certes pas le droit de vote ; la présidence d'une commission n'a pas à être subordonnée au droit de vote qui serait ou non donné à un de ses membres.

Le commandant LOUSTAU, puisque c'est de lui qu'il s'agit — parlons nommément des choses qui avaient été pressenties avant les réunions de ce matin — est une personnalité qui est un membre de l'Assemblée ; en tant que tel, il siège dans une commission.

Le fait qu'il n'ait plus le droit de vote à partir de ce moment-ci n'a à mon sens aucune incidence juridique quelle qu'elle soit. C'est donc simplement la procédure normale qui fera que, si le Président LOUSTAU est désigné à la tête de la commission temporaire — et vous avez raison de le préciser — il n'y a aucun texte opposable qui permettrait d'invalider cette élection. Je pense donc qu'il revient à la Commission elle-même de décider de son Président.

Monsieur le Président demande à Monsieur Jean-Jacques RATEAU son point de vue.

Monsieur Jean-Jacques RATEAU

Non, je ne donnerai pas mon point de vue sur le sujet. Mais je vous pose simplement la question : nous sommes en assemblée plénière ; pourquoi n'interrogez-vous que le Bureau ? Je pense que l'ensemble des membres de l'assemblée plénière peut se prononcer sur une telle question. Posez donc la question aux membres de l'assemblée plénière, point.

Merci.

Monsieur le Président

Je vais répondre d'abord à Monsieur RATEAU : j'interroge le Bureau parce que la commission des Anciens Combattants, par la voix de son Président de séance de ce matin, m'a demandé d'interroger le Bureau. Nous avons une lettre de demande officielle : le collège des Vice-Présidents a été saisi pour interroger le Bureau de l'assemblée sur ce point. C'est pour cela que je demande au Bureau de se prononcer.

Sur ce point Monsieur MICHON, très rapidement ?

Monsieur Gérard MICHON

Simplement, ce point particulier, puisqu'il ne s'est déclaré que ce matin, ne pouvait pas figurer à l'ordre du jour de l'assemblée plénière lorsque le Bureau est justement convoqué, parce qu'il est seul convocable dans son ensemble dans des temps aussi courts.

Je pense qu'il y a donc effectivement compétence du Bureau, dans la mesure où il représente une expression réduite de l'assemblée plénière, qui, si elle avait été amenée à voter dans son ensemble, n'aurait pas pu être convoquée de façon régulière.

Ce point, je vous le rappelle, a été nouvellement mis à l'ordre du jour, et ceci, le Président vient de le rappeler, à la demande de la Commission elle-même. Le Bureau représente l'assemblée plénière dans tous les cas d'urgence ou assimilés à des cas d'urgence où il y a lieu de le convoquer ; le Bureau est élu à la proportionnelle et a donc à se prononcer.

Je vous rappelle également que nous sommes là en train de discuter d'un point simplement juridique, qui est de savoir si oui ou non la Commission peut décider du Président qu'elle veut parmi ses membres. C'est donc un point de lecture qui est simplement destiné à être consigné au procès-verbal de l'Assemblée : il y a eu un incident, un incident sur un point juridique, qui doit être simplement lu.

Je vois que Monsieur LECONTE veut prendre la parole ; il est avocat, juriste : qu'il prenne donc la parole sur les points juridiques et d'interprétation des textes existants et qui ont été dûment votés par le législateur.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre-Yves LE BORGNI'.

Monsieur Pierre-Yves LE BORGNI', membre élu de la circonscription de Bruxelles

Je vais intervenir comme ancien membre de la commission de la Réforme du CSFE il y a quelques années, pour dire mon désaccord avec Gérard MICHON en toute amitié, et bien sûr ne porter aucun jugement sur les mérites du commandant LOUSTAU.

Mais il me semble que ce qui est décrit ici est parfaitement contraire au moins à l'esprit, si ce n'est aussi à la lettre de la réforme du CSFE. Il y a dans la salle un grand nombre de collègues qui se souviennent des débats : nous nous étions longuement interrogés sur le rôle des personnalités dites "qualifiées". Ces personnalités servaient en appui des débats des commissions ; mais je me souviens de débats dans lesquels il était clairement expliqué qu'elles n'avaient plus vocation à exercer de présidence, ni de fonctions de rapporteur.

C'est la précision que, à travers des souvenirs, je voulais apporter dans le débat ici.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

Nous venons d'entendre notre collègue LE BORGNI' nous parler de "l'esprit qui aurait guidé" les travaux de la Commission. Mon cher LE BORGNI', il y a des textes. Si vous aviez eu l'intention, vous qui avez participé avec moi à cette commission, que véritablement, les membres désignés ne puissent pas présider une commission temporaire, il aurait fallu l'indiquer dans les textes : cela n'a pas été mis dans les textes. Vous êtes avocat, vous êtes un fin juriste ; ce n'est pas dans les textes.

Autrement dit, j'indique à l'Assemblée que le commandant LOUSTAU n'a pas le droit de vote — je l'ai d'ailleurs indiqué ce matin —, mais peut parfaitement postuler à la présidence de la commission temporaire des Anciens Combattants.

Une précision a été apportée, Monsieur LE BORGNI', par Monsieur COINTAT ce matin lorsqu'il a dit qu'il existait une distinction entre les quatre commissions permanentes...

De la salle

(Hors micro) Les cinq.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

... pour lesquelles il semblerait qu'il y ait vraiment un problème qui se pose, et pour une commission temporaire, pour laquelle il n'y en a pas.

Vous interrogez donc le Bureau de l'assemblée, Monsieur le Premier Vice-Président : il faut donc rapidement que vous indiquiez qu'effectivement, le commandant LOUSTAU ne prendra pas part au vote, mais qu'il peut parfaitement postuler à la présidence de cette commission.

Et, Monsieur LE BORGNI, soyons clairs. Comme nos amis du groupe UFE — car je ne sais pas si cela a été annoncé au sein de cette Assemblée déjà, sinon je vais le faire : ce matin, en fin de matinée, le groupe UFE a fusionné avec le groupe RFE, et maintenant, nous ne comptons plus que deux groupes au sein de cette Assemblée :

- un groupe de 122 membres qui est celui du groupe UFE, qui comprend l'ancien groupe UFE et nos amis du groupe RFE, et
- le groupe de l'Association démocratique des Français de l'étranger, qui comprend 55 membres, et
- et quelques — c'est bien normal — personnes non inscrites.

Les choses sont-elles bien claires comme cela ?

Donc, ce matin, le problème a été abordé, chère Monique CERISIER-Ben GUIGA, et le Groupe ayant décidé que le commandant LOUSTAU se présenterait, je ne vois pas pourquoi ce débat continue, puisque le problème doit être résolu ! Voilà, c'est clair !

(Applaudissements et réactions.)

Mais vous pouvez aussi applaudir à la constitution de ce groupe UFE, et je demande à mes amis d'applaudir cette constitution, qui représente un événement historique dans cette Assemblée.

(Applaudissements et réactions.)

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER-Ben GUIGA.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-Ben GUIGA

Je regrette que beaucoup d'aspects du fonctionnement de notre Assemblée cette année soient la négation pure et simple de l'esprit qui a présidé au consensus auquel nous étions arrivés pour la loi de 2004. Parce que, que le gouvernement UMP ait nommé au total 16 désignés UMP pour 4 ADFE, quand même, c'est de l'ordre de la république bananière ; ce n'est pas de l'ordre de la République française !

(Vifs applaudissements et réactions.)

D'autre part, le Sénateur CANTEGRIT n'est pas le dictateur et le grand chef de cette Assemblée.

(Applaudissements réitérés et réactions.)

Nous sommes 12 Sénateurs ; si cela plaît à certains de faire les carpettes, en ce qui me concerne, ce n'est pas mon cas.

Monsieur le Président rappelle à l'ordre Monsieur Pierre GIRAULT en l'invitant au calme.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-Ben GUIGA

Je lis dans le bulletin *La Voix de France* ce que contient le texte de loi, et il se trouve que les lois ne peuvent pas tout écrire : on ne vit pas dans un univers paranoïaque, où l'on s'attache au pied de la lettre sans jamais s'occuper de l'esprit des textes ; nous sommes quand même en général — et on me l'a rappelé un peu méchamment l'autre jour et il n'y a pas longtemps — d'ascendance chrétienne, et nous savons qu'entre l'esprit et la lettre, on choisit quand même plutôt l'esprit.

Les personnes nommées par le Ministre deviennent 12 personnalités qualifiées — ce n'est pas tout à fait le cas cette fois-ci —, toujours nommées pour 6 ans par moitié par le Ministre, mais n'ont plus qu'un rôle consultatif et n'ont plus de voix délibérative dans le débat des assemblées.

Évidemment, on peut s'arrêter là dessus et dire qu'il n'est question que de la voix consultative ; mais, franchement, même si cette commission temporaire ne fait pas partie du bureau exécutif de notre Assemblée, et même si on peut jouer sur la réalité des choses, donner un rôle exécutif dans une commission, fût-elle temporaire, à quelqu'un qui n'a que voix consultative, franchement, cela n'a pas de sens. Mais faites-le : vous êtes très nombreux, vous avez les divisions, allez-y ; nous, c'est comme le Vatican.

(Applaudissements.)

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Monsieur le Président, chers collègues, je crois qu'il ne faut pas envenimer un débat de cet ordre. Je voudrais simplement faire remarquer à notre excellente collègue Monique CERISIER-Ben GUIGA que cette fois-ci, le Ministre n'a désigné que 6 membres. Sur les 6 personnalités qualifiées, on peut dire que 4 exercent des fonctions que n'importe quel gouvernement aurait désignées. Il n'en reste donc que 2, et il en a choisi 1 de gauche et 1 de droite, ce qui paraissait équitable. En revanche, chère Monique, lorsque vous étiez au gouvernement, sur 10 désignés, il y en a eu 9 ADFE et 1 de droite, ce que je voudrais rappeler.

(Applaudissements.)

C'étaient ceux dont le mandat vient de se terminer cette fois-ci. Désolé : 9 contre 1. 9 contre 1. Alors, de grâce !

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-Ben GUIGA

(Hors micro) C'est faux !

Monsieur le Président rappelle Madame la Sénatrice Monique CERISIER-Ben GUIGA à l'ordre.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Et c'est justement pour cela que nous avons décidé tous ensemble, Monique, à juste titre, de dire qu'il fallait bien que des personnalités apportent leur concours, compte tenu de leur expérience pour les Français de l'étranger, à cette Assemblée, mais que premièrement, elles ne devaient pas être éligibles à l'étranger — et c'est le cas — et deuxièmement, qu'elles n'aient pas le droit de vote.

Ceci étant dit, elles n'ont pas le droit de vote ; mais rien dans les textes ni dans la loi n'empêche l'élection de ces membres, qui sont des membres à part entière, à l'exception du droit de vote. Comme nous, je ne pense pas quand même que, comme Sénateur, tu vas te sentir un membre exclu parce que tu ne votes pas pour les élections sénatoriales ; eh bien, c'est la même chose : ce sont des membres à part entière, mais qui ne votent pas.

Alors si un groupe, dans le cadre des attributions respectives de sièges, souhaite choisir quelqu'un qui n'a pas le droit de vote, c'est son choix. Et finalement, pour les anciens combattants, entre nous, cela signifie bien qu'il est arbitre ; et le Président LOUSTAU, arbitre, cela va très bien ; et qu'il ne vote pas, c'est parfait.

Et d'ailleurs, je crois comprendre que, jusqu'à présent, au sein de la commission des Anciens Combattants, on n'a pas voté souvent, parce qu'il se réalise là un véritable consensus, dont nous pouvons nous honorer — parce que franchement, il nous honore.

Alors, de grâce, ne faisons pas une querelle quand cela ne le mérite pas. Personne ne met en cause la personnalité du commandant LOUSTAU, personne, pas plus vous que nous, au contraire : vous l'aimez beaucoup, comme nous. Alors, à certains moments il faut quand même un petit peu oublier le problème juridique et politique pour rester dans le cadre de la convivialité et de l'intérêt général.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Je crois que tout le monde a pu s'exprimer. Je vais donc demander aux membres du Bureau, puisque c'est le Bureau qui a été saisi, de se prononcer — le Bureau seulement, Madame MORALES, dont vous faites partie. La question est la suivante : Une personnalité qualifiée n'ayant pas droit de vote peut-elle postuler à la présidence d'une commission temporaire ?

Monsieur le Président fait voter les membres du Bureau, qui décide, par 10 voix pour et 8 voix contre, qu'une personnalité qualifiée n'ayant pas droit de vote peut postuler à la présidence d'une commission temporaire. Il remercie les Conseillers.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président indique que, l'ordre du jour de cette première partie de la séance étant épuisé, on suspend la séance pour la reprendre à 16 h 30 avec l'intervention de Madame BOSSIERE.

La séance est suspendue de 16 h 15 à 16 h 30.

Madame Claudine LEPAGE, membre élu de la circonscription de Stuttgart

Tout en déplorant le vote émis par le bureau de l'Assemblée, nous demandons qu'il soit bien précisé au procès-verbal que la décision qui vient d'être prise concernant la commission temporaire des Anciens Combattants n'est applicable que pour cette commission.

Merci.

Monsieur le Président

Excusez-moi, Madame LEPAGE, mais nous avons posé la question pour une commission temporaire dans sa généralité : nous n'avons pas précisé que c'était la commission des Anciens Combattants.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT sur ce point.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Monsieur le Président, je voudrais remercier Madame LEPAGE de son intervention, parce que je crois que cela méritait d'être dit, pour éviter pas la moindre ambiguïté : il est clair que les commissions temporaires, par définition, n'ont rien à voir avec les commissions permanentes.

Puisque les bureaux des commissions permanentes constituent le bureau organique de l'Assemblée, il est clair à mes yeux que seuls bien entendu les membres ayant le droit de vote peuvent participer au bureau des commissions permanentes.

En revanche, dans une commission temporaire, c'est tout à fait différent, et dans ces conditions, les commissions temporaires peuvent avoir un régime plus souple, puisque leurs bureaux ne sont pas ceux qui constituent le bureau de notre Assemblée. Voilà pourquoi il était bon que cela soit précisé, et je remercie Madame LEPAGE d'avoir apporté cette précision.

Monsieur le Président indique que l'on poursuit les travaux avec l'intervention de Madame BOSSIERE, la Directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Monsieur le Président

Madame BOSSIERE est une personnalité que l'on ne présente plus. Mais tout de même, pour les nouveaux, très brièvement Madame, si vous le permettez, je veux rappeler que Madame BOSSIERE, qui est un haut fonctionnaire du Quai d'Orsay, diplomate, que j'ai eu le plaisir de connaître à Tunis lorsqu'elle était Ministre Conseiller il y a quelques années, a commencé sa carrière dans l'enseignement : c'est une ancienne élève de l'École normale supérieure de l'enseignement technique, agrégée d'espagnol.

Elle a quitté l'enseignement pour la carrière diplomatique, mais l'enseignement l'a vite rejointe puisqu'elle est maintenant Directrice de l'Agence pour l'enseignement Français à l'étranger : on ne peut donc échapper à sa première vocation !

Mais avant de donner la parole à Madame BOSSIERE, je voudrais faire *deux annonces* très brèves :

- la première concerne justement la commission des Anciens Combattants : elle se réunira demain à 14 h très précises ;
- la deuxième annonce concerne la photo de famille. Nous n'en avons pas eu cette année au Quai d'Orsay, comme nous en avons l'habitude, comme la tradition nous l'imposait. Nous la prendrons donc ici demain à 12 h. Si vous voulez donc faire partie de la photo de famille, soyez précis, à 12 h, sur la terrasse du salon n° 2.

De la salle

(Hors micro) Notre Président sera-t-il sur la photo ?

Monsieur le Président

Le Président sera sur la photo : il ne sera peut-être pas présent, mais il sera sur la photo ! C'est ce que l'on m'a dit : je ne fais que répéter ; c'est une annonce que je dois transmettre.

Ne perdons plus de temps : celui de Madame BOSSIERE est très précieux. Madame la Directrice, vous avez donc la parole pour votre intervention.

IV. INTERVENTION DE MADAME MARYSE BOSSIERE, DIRECTRICE DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

Madame Maryse BOSSIERE, Directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Chers Amis,

merci très vivement d'avoir bien voulu m'inviter à cette séance plénière de l'Assemblée des Français de l'étranger et de me donner l'occasion de vous donner les nouvelles d'un réseau, dont nous sommes les uns et les autres également fiers et dont nous savons, les uns et les autres, à quel point il est important pour l'avenir de nos enfants, puisque les uns et les autres, nos enfants y ont été ou y sont encore scolarisés, et pour le rayonnement de la France à l'étranger.

Ce n'est pas une mince satisfaction non plus que de voir à quel point nous sommes soutenus par nos autorités sur ce point, et à quel point il nous est demandé, en particulier par notre Ministre, que vous avez entendu peut-être hier le rappeler, de nous efforcer de le développer.

Cette orientation pour le développement du réseau, nous l'avons en fait initiée il y a maintenant près de quatre ans, lorsqu'après une période particulièrement difficile — vous vous en souviendrez, en 2002, où il était même question de diminuer la taille du réseau, de faire ce que l'on appelait des "économies structurelles" qui devaient nous conduire, si elles avaient été réalisées, à de multiples déconventionnements —, une prise de conscience s'est faite et le feu vert a été donné pour qu'au contraire, tous les efforts soient faits pour développer ce qui apparaît de plus en plus comme un des instruments privilégiés du rayonnement de la France à l'étranger et de l'appui à la communauté de nos compatriotes qui, de plus en plus nombreux — à en juger par le nombre d'enfants qu'ils nous donnent ! —, font le pari de l'expatriation.

En 2002, je crois qu'un consensus a commencé à se faire sur l'utilité non pas d'avoir, à cause d'une vision strictement budgétaire, la tentation de restreindre ce réseau, mais au contraire de le développer.

Et depuis, il est vrai que l'appui de nos plus hautes autorités a toujours été indispensable, puisque nous avons vécu en période de contraintes budgétaires.

Mais à cet appui de nos autorités, qui nous est renouvelé fortement par le Ministre, a correspondu aussi une mobilisation particulièrement forte de la communauté scolaire à l'étranger. Je crois qu'aucun soutien ne nous a manqué : ni celui des parlementaires ici présents, ni celui des Conseillers à l'Assemblée naturellement, qui se sont beaucoup mobilisés pour faire évoluer quand même les esprits, ce qui était absolument indispensable pour assurer justement le développement de ce réseau.

Trop longtemps, on était resté enfermé dans une logique où il était demandé finalement un apport budgétaire, et essentiellement un apport budgétaire et où l'on ne sortait pas d'un certain nombre de débats qui finissaient par devenir... stériles.

Depuis, je crois que chacun a retroussé ses manches ; chacun a essayé de trouver les voies de la meilleure gestion possible : je crois que tout le monde s'est montré extrêmement attentif à assurer la meilleure efficacité dans la gestion de ce réseau.

Des sacrifices ont été indispensables, et c'est vrai que les frais de scolarité ont pu augmenter dans un établissement ou dans un autre. Mais dans le même temps, nous nous sommes efforcés de donner un élan très important aux bourses, dont le montant avoisine désormais 44 M d'euros.

Et d'ailleurs, l'enveloppe budgétaire qui nous est accordée pour 2007, et qui est en augmentation de 8 M d'euros par rapport à celle dont nous disposions en 2006 — enveloppe qui en 2006 avait été plus chichement comptée puisqu'elle ne faisait que reprendre celle de 2005 —, doit permettre d'ajuster en forte partie le budget des bourses pour cette année-là. Et nous aurons à coeur, dans le budget que nous présenterons en 2007, de bien remplir cet objectif et d'accroître le budget accordé aux bourses. Les bourses ont donc suivi, comme il le fallait.

Par ailleurs, deux autres préoccupations ont fait l'objet vraiment d'un travail intense pendant cette période :
- *la première* a été le fait de donner un peu plus d'autonomie de décision à l'Agence et de capacité d'action, en particulier en lui confiant la responsabilité des investissements immobiliers. Les investissements immobiliers dans les établissements en gestion directe, mais aussi d'ailleurs dans un certain nombre d'établissements conventionnés qui en ont bénéficié, étaient sous la responsabilité du ministère des Affaires étrangères, dont le budget annuel, comme celui de toutes les administrations centrales, a fait l'objet ces dernières années de coupes qui conduisaient à laisser une part très faible à la possibilité d'investir dans les établissements scolaires ; au point que nous nous trouvons dans un certain nombre d'établissements dans des situations où nous pourrions être en risque de fermeture, pour raisons de sécurité, si des travaux d'urgence n'étaient pas entrepris.

L'Agence a été chargée — et un décret le lui permet depuis un an maintenant — de régler, finalement de gérer, également les investissements immobiliers. Et je pense que les uns et les autres, vous aurez pu, lorsqu'en tout cas vous êtes dans des pays où il y a des établissements en gestion directe, vous rendre compte que cela a permis de changer très rapidement les choses : nous consacrons, dans le budget 2006, probablement pour la première fois, un montant de plus de 60 M d'euros au lancement d'opérations d'investissement.

En tout premier lieu, naturellement, nous veillons à régler les problèmes de sécurité ; et des travaux de réhabilitation, de mise aux normes et de mise en sécurité ont été lancés partout où c'était nécessaire.

Je crois que le Ministre a cité hier dans son discours la plupart des établissements concernés, ou tous les établissements concernés : je ne vous en infligerai donc pas la liste à nouveau ; mais je pense que nous n'avons rien laissé de côté en matière

de sécurité. Avec une limite cependant, évidemment, que nous ne pouvons pas ignorer : nous devons souvent nous borner aux travaux susceptibles d'être réalisés pendant les vacances scolaires.

Une première phase a donc été réalisée cette année pendant les vacances dans beaucoup d'établissements ; il s'en fera d'ailleurs dans les établissements du rythme sud pendant les mois de décembre et janvier : c'est le cas par exemple de Buenos Aires ; mais de nouvelles phases seront engagée si l'année prochaine et l'année suivante, pour arriver à une mise aux normes complète.

Nous avons également lancé des projets de constructions ou d'achats très ambitieux, et en particulier, nous venons de sélectionner pour Dakar la maîtrise d'oeuvre qui va travailler à réaliser un établissement scolaire susceptible d'accueillir près de 2500 élèves, ce qui constitue le plus gros projet réalisé en matière immobilière je pense probablement depuis la création des grands lycées de Madrid et de Barcelone.

C'est un projet extrêmement ambitieux, très novateur dans la manière dont nous avons approché les choses, puisque les appels d'offres ont eu lieu localement, à Dakar ; alors que jusqu'à présent, cela avait été fait en France, avec des coûts de maîtrise d'oeuvre et de maîtrise d'ouvrage appelés à être beaucoup plus importants que ce que nous allons pouvoir réaliser en travaillant avec des partenaires implantés localement — même si d'ailleurs les cabinets retenus, en tout cas pour les maîtrises d'oeuvre, sont des cabinets franco-sénégalais, avec finalement des Français qui se sont présentés pour ces projets-là.

Nous sommes également en négociation finale pour l'achat d'un établissement scolaire destiné à devenir un collège-lycée à Munich, où nous connaissons jusqu'à présent une situation très difficile. Et c'est un investissement, qui lui aussi, comme le lycée en construction de Dakar, avoisine les 20 M d'euros.

Mais nous avons également lancé des investissements de taille plus réduite, qui sont en cours de réalisation, dans un assez grand nombre d'autres villes, la première d'entre elles étant peut-être Ho-Chi-Minh-Ville, où nous venons d'acquérir un terrain de 2 ha sur lequel nous allons construire — nous en sommes au stade de la définition de la maîtrise d'oeuvre —, après bien des vicissitudes pour obtenir ce terrain, un établissement complet accueillant des enfants de la maternelle au bac.

Selon le vœu du Ministre, et avec beaucoup d'enthousiasme parce que cela nous permet de démultiplier nos efforts, nous avons lancé ce qui sera la première opération de partenariat public-privé jamais réalisée par la France à l'étranger avec le lycée du Caire.

Nous sommes en train donc de mettre en place un partenariat public-privé pour construire un lycée-collège, le primaire restant dans les implantations actuelles, sur un terrain que le ministère des Affaires étrangères a acquis il y a quelques années dans cette ville.

Nous avons d'ores et déjà obtenu l'autorisation de la Mission d'appui au partenariat pour réaliser cet investissement, et les appels d'offres ont été lancés pour choisir et retenir un consortium d'entreprises et de banques autant au Caire qu'en France.

Donc, dans le domaine immobilier, je crois que les responsabilités qui ont été transférées à l'Agence ont permis de lancer très rapidement un grand nombre d'opérations qui étaient tout à fait indispensables, et que cela va constituer une dimension tout à fait nouvelle et importante pour la mise en cohérence de toutes nos politiques scolaires à l'étranger.

Mais nous avons également beaucoup travaillé dans une deuxième direction, qui au fond est celle tout à fait fondamentale de la dimension pédagogique. Nous avons bien pris conscience, et cela depuis de nombreuses années, que nos établissements scolaires à l'étranger ne pouvaient pas se contenter d'être la réplique exacte d'un établissement en France. Et depuis que l'Agence existe, tous mes prédécesseurs et moi-même, nous nous sommes efforcés d'introduire chaque fois une dimension qui accrochait mieux nos établissements à leur environnement. Nous avons réalisé énormément d'aménagements de programmes dans tous nos établissements, notamment en histoire et en géographie. Mais en Europe et dans quelques autres pays, on est allé beaucoup plus loin, jusqu'à une intégration assez forte des programmes avec ceux du pays hôte : c'est le cas de manière vraiment très approfondie en Allemagne, mais cela a aussi été le cas en Espagne et dans d'autres pays de l'Union européenne.

Nous nous sommes efforcés de systématiser cette approche dans tous les pays où c'était possible, et en premier lieu dans les pays de l'Union européenne, et de faire que nos établissements en Europe, sur la nécessité de l'existence desquels des questions avaient d'ailleurs été posées il y a quelques années, deviennent des sortes de laboratoires de ce que sera inévitablement un jour l'harmonisation des systèmes scolaires européens : après l'harmonisation que nous sommes en train de connaître pour l'université viendra certainement une harmonisation scolaire, et je pense que le travail qui se fait dans nos établissements permettra d'y procéder avec des exemples concrets sur lesquels on pourra s'appuyer.

Mais nous nous rendons compte que cette approche d'intégration à notre environnement, qui correspond très particulièrement et très bien aux besoins d'élèves, qui sont le plus souvent binationaux dans beaucoup des pays où nous sommes et en particulier en Europe, n'est pas suffisante.

Dans un certain nombre de pays où, d'ailleurs, la communauté française marque une croissance rapide, comme par exemple les pays d'Extrême-Orient, ce qui nous est demandé, c'est une approche de lycée international.

La question se pose certainement en Asie de savoir si l'on enseigne le chinois, et jusqu'à quel degré on doit l'enseigner, mais tout autant d'y développer un enseignement de l'anglais qui permette aux enfants de se trouver à l'aise dans un environnement qui est celui de leurs parents et qui est devenu un environnement profondément international.

Nous avons des compatriotes qui, désormais, vous le savez bien les uns et les autres, vont passer d'une grande ville à une autre, de Singapour à Shanghai, de Shanghai à Hong Kong, de Hong Kong à Tokyo, qui iront jusqu'en Australie quelquefois, mais qui ne vont pas revenir nécessairement en France pendant longtemps dans leur carrière, et qui ressentent le bilinguisme avec l'anglais comme une nécessité autant pour eux que pour leurs enfants.

Cela nous a poussés à développer des approches bilingues, notamment à Hong Kong, approches bilingues qui ont connu un succès tout à fait exceptionnel et qui nous conduisent à développer cela dans tous les établissements où cela sera ressenti comme utile.

Nous avons également fait un effort particulier à Bruxelles : Bruxelles est une ville tellement cosmopolite que le public que nous y accueillons, et qui viennent absolument de tous les horizons, européens essentiellement, pouvait souhaiter que nous pratiquions, là aussi, une approche bilingue. Et nous venons de créer à Bruxelles des sections maternelles franco-anglaises et franco-allemandes qui, elles aussi, recueillent un succès tellement vif que nous avons du mal à suivre avec des investissements nécessaires — parce qu'il faut maintenant construire pour accueillir de nouveaux élèves à Bruxelles, et la construction ne se fait pas aussi vite que les élèves veulent bien venir. Mais c'est très encourageant, et l'on se rend compte que c'est sans aucun doute la voie de l'avenir.

Nous gardons quand même des difficultés, puisque globalement ce réseau est un réseau en expansion, à suivre le rythme dans certains pays comme le Maroc par exemple, où l'afflux d'élèves français se fait extrêmement important et continue de se conjuguer à une demande des élèves marocains tout aussi importante.

Nous avons là vraiment à essayer de trouver avec la communauté scolaire la bonne méthode de ce qui semble devoir être obligatoirement quand même un développement, car je crois que les autorités marocaines nous disent assez qu'elles ne sont pas prêtes, elles, à pouvoir faire l'effort d'une scolarisation, très occupées qu'elles sont à renforcer l'enseignement de base.

Mais il va falloir, pour rendre l'Agence capable de résoudre l'équation, qu'un certain nombre de présupposés des uns et des autres puissent bouger un tout petit peu : nous avons beaucoup de travail à faire pour ce qui nous est demandé, et qui n'est pas faisable tout simplement, c'est-à-dire de conserver des niveaux de frais de scolarité très bas pour les élèves français notamment — puisque les élèves marocains, eux, paient des frais de scolarité nettement plus élevés — des implantations absolument partout, d'en développer ailleurs, d'accueillir des élèves Français mais sans fermer la porte aux élèves marocains, ce qui suppose de multiplier à un niveau très important la capacité de nos établissements.

C'est là une équation, j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, que nous ne pouvons pas résoudre telle quelle, nous l'Agence en tout cas : il faut trouver quelqu'un de plus doué que nous pour savoir résoudre pareille équation. Il va donc falloir que, de tous les côtés, nous arrivions à trouver les voies d'une solution pour le Maroc, et je pense que nous allons y arriver tous ensemble, avec la bonne volonté et l'imagination qui seront certainement présentes.

Nous avons également beaucoup travaillé à essayer de continuer à donner à nos enseignants tout l'appui nécessaire, dans une démarche qui est de plus en plus dans nos établissements — et je crois que toute une série d'articles publiés dans les journaux cet été le montraient et le reconnaissent — une approche de pédagogie novatrice.

Nous avons donc, pour aider nos enseignants, dans ce qu'ils abordent d'ailleurs avec beaucoup de plaisir et d'enthousiasme, cette recherche d'une pédagogie nouvelle, créé deux nouvelles structures à l'Agence :

- L'année dernière, nous avons créé *un pôle d'orientation* qui, je crois, a bien rempli son rôle et est considéré par les établissements comme une vraie réussite.

Qu'est-ce qu'un pôle d'orientation, pour ceux qui ne sont pas familiers des questions d'enseignement ? C'est une cellule qui s'est créée à l'Agence, qui donne tout l'appui qu'ils peuvent souhaiter aux établissements pour les mettre en mesure de répondre aux questions que les familles et les élèves se posent sur leur orientation après le lycée : orientation sur place, puisque nous savons bien qu'un certain nombre de nos élèves ne feront pas le choix, immédiatement du moins, de venir en France pour suivre un premier cycle, mais naturellement, aussi et surtout, orientation en France.

- Et puis, nous avons développé également — et c'est cette cellule d'orientation qui gère cela et le suit ensuite en France — *les bourses d'excellence* ; nous en avons doublé le nombre depuis un an.

Cela va d'ailleurs aller encore davantage dans le sens de la cohérence, puisque le ministère des Affaires étrangères a décidé de nous donner la responsabilité de la gestion des bourses majors, qui se substituaient à partir de la licence aux bourses d'excellence qui étaient destinés à des élèves de premier cycle universitaire.

Nous nous sommes rendu compte ce faisant que pour les élèves Français — puisque les bourses d'excellence sont destinées aux élèves étrangers —, le dispositif équivalent, qui existe et qui s'appelle le dispositif des bourses au mérite, restait insuffisamment connu des établissements. Nous avons donc fait beaucoup de publicité sur ce dispositif des bourses au mérite ;

nous avons aidé les établissements et les élèves à constituer des dossiers et, finalement, je n'ai pas encore les retours en nombre d'élèves ayant bénéficié de bourses au mérite, mais il sont cette année un nombre significatif. Tout cela donc pour favoriser la venue en France de nos élèves au niveau du supérieur.

Un récent rapport réalisé à la demande du ministère des Affaires étrangères par Marie-Christine SARAGOSSE, qui est maintenant la Directrice de la Coopération culturelle et du Français, nous trace d'ailleurs des objectifs ambitieux, considérant — et nous partageons évidemment complètement ce point de vue — que nous représentons un support particulièrement adéquat pour l'attractivité. Nos étudiants ont quand même vocation, plus que les autres, à pouvoir venir suivre des études en France, et les pistes contenues dans ce rapport vont constituer pour nous un cahier des charges pour les années à venir.

Nous avons donc le sentiment de ne pas avoir chômé. Je laisse de côté bien d'autres aspects car je ne voudrais pas monopoliser longtemps la parole et vous lasser.

Je pense que nous pouvons être fiers de notre réseau : nous le sommes ; mais nous pouvons aussi considérer que nous allons vraiment dans le bon sens et dans le sens du développement. Nous allons dans le sens du développement : on nous a transféré de belles responsabilités ; nous sommes prêts à les assumer.

Il nous manque quand même que tous les efforts que fournit le ministère des Affaires étrangères, que fournissent les représentants des Français de l'étranger, les Sénateurs des Français de l'étranger, se voient couronnés de succès, en ce que nos perspectives budgétaires, certes doivent rester raisonnables, mais soient prévisibles.

Or, nous sommes dans la situation, au début du mois de septembre, où nous avons encore par exemple sur notre budget une hypothèque très lourde, qui est celle de la régulation. Il y a désormais une régulation — elle a été instituée pour la première fois de manière systématique sur le budget 2006, mais elle sera renouvelée pour le budget 2007 — qui atteint 5 % pour l'ensemble des administrations.

L'Agence, pour l'instant, est donc censée voir diminuer son enveloppe budgétaire, qui s'élevait à 324 M d'euros, donc la même somme qu'en 2006, de 16 M d'euros si la régulation n'est pas levée : alors, nous ne serons plus à budget constant, nous serons à budget nettement restreint, et dans ces conditions, le transfert de la responsabilité immobilière sera évidemment quand même assez acrobatique à assurer.

De la même manière, pour 2007, notre enveloppe, comme je vous l'ai dit, est abondée de 8 M d'euros et il faut s'en réjouir ; mais si de cela on doit retrancher une nouvelle régulation budgétaire de 16 M d'euros, il n'est pas certain que ce soit très facile pour l'Agence de concilier l'ensemble de ces tâches.

Je sais que beaucoup d'efforts, beaucoup d'arguments, beaucoup d'énergie sont en ce moment dépensés par nos autorités au plus haut niveau ; et nous espérons très vivement que tous ces arguments, qui sont des arguments très solides, pourront être entendus et que cette régulation sera levée parce que, sinon, il surviendrait quand même quelques difficultés, c'est évident, pour l'Agence à recevoir un tel transfert de responsabilités avec un budget non seulement constant mais même en baisse.

Je crois avoir été déjà bien longue. Je vous prie de m'en excuser et je vous remercie de votre patience.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Merci, Madame la Directrice, pour votre exposé, un exposé très clair et bien structuré, qui va susciter certainement beaucoup de questions, parce que l'on m'a déjà demandé la parole très discrètement et six intervenants vont suivre, alors que nous n'avons pas encore ouvert la liste.

Monsieur le Président complète sa liste des demandes de parole. Il donne la parole au premier intervenant, Monsieur John MAC COLL.

QUESTIONS-REponses

Monsieur John MAC COLL, Président de la commission des Affaires culturelles et de l'Enseignement, membre élu de la circonscription de Canberra

Madame la Directrice, permettez-moi tout d'abord de vous remercier sincèrement, au nom de mes collègues, pour votre disponibilité et pour votre participation assidue aux travaux de la commission des Affaires culturelles et de l'Enseignement, que j'ai l'honneur de présider.

Vous connaissez certainement l'engagement, sinon l'implication, des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger en ce qui concerne l'enseignement Français à l'étranger. Vous connaissez aussi notre vigilance pour un soutien fort à l'AEFE et

pour que celle-ci disposer des moyens nécessaires pour assurer la politique et le développement de l'enseignement français à l'étranger.

En mars 2006, je rappelle que notre Assemblée a voté à l'unanimité, à l'initiative de la commission des Affaires culturelles et de l'Enseignement, une résolution pour assurer le suivi du rapport FERRAND.

A l'ouverture de notre session plénière, nous avons entendu le message du Ministre sur l'importance de l'enseignement français à l'étranger. Nous sommes tous heureux ici d'apprendre aussi que, sur instruction du Ministre, Président de notre Assemblée, Monsieur Philippe ÉTIENNE, Directeur général de la Direction générale de la Coopération internationale du Développement et Président du conseil d'administration de l'AEFE, ait donné au cours de l'été aux postes diplomatiques l'instruction de passer à la phase de réalisation de cette recommandation et d'adresser leurs propositions au Ministre pour octobre 2006, c'est-à-dire le mois prochain — L'intitulé de cette instruction était : "Mise en oeuvre d'un plan enseignement Français l'étranger".

Permettez-moi de faire les suggestions suivantes pour améliorer le processus avec quelques ajustements techniques. Comme cette Assemblée est composée de membres qui, par leurs talents, leurs qualifications, leur expérience, leurs réseaux, leurs contacts dans les pays d'accueil et leur légitimité bien sûr, représentent des acteurs précieux, nous proposons qu'ils soient associés en amont, c'est-à-dire plus tôt que plus tard, qu'on donne un peu plus de temps à nos postes pour élaborer ces propositions et donner ainsi la possibilité aux membres de cette Assemblée de rentrer sur leurs terres lointaines pour certains d'entre nous : proposons par exemple décembre 2006 — je pense que même octobre 2006, pour la plupart de nos postes, était un peu serré. Que ces propositions, bien sûr, soient chiffrées, autant que possible. Peut-être que l'envoi d'un nouveau télégramme de Monsieur ÉTIENNE aux postes serait approprié.

Saluons donc cette avancée, qui est significative. Et nous vous confirmons que les membres de cette Assemblée continueront à assurer avec pugnacité et constance le suivi de la mise en oeuvre du rapport FERRAND et de toutes ses propositions.

Merci.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Monsieur MAC COLL et annonce qu'il y a 16 demandes de prise de parole : il demande donc aux intervenants, pour permettre à tout le monde de pouvoir poser sa question et obtenir une réponse circonstanciée, de ne pas faire un exposé liminaire trop long et de poser sa question de manière très concise, précise et courte.

Monsieur Michel TIZON, membre élu de la circonscription d'Abidjan

Bonsoir, Madame BOSSIERE : Michel TIZON, Conseiller élu en Côte d'Ivoire. Ma question sera récurrente, évidemment, puisque tous les ans, nous nous la posons nous-mêmes à tous niveaux : qu'en est-il de l'enseignement en Côte d'Ivoire ?

Très rapidement : allons-nous suivre les recommandations politiques de la France à un moment, en disant que la Côte d'Ivoire va mieux ? Hélas hier il est déjà intervenu un changement de gouvernement. Nous n'avons pas de chance : à chaque fois que nous voulons entreprendre quelque chose, quelque chose nous tombe sur la tête. Mais quelque chose est-il quand même envisagé ? Puisque la population française reste accrochée à la Côte d'Ivoire, pour des raisons tout à fait légitimes, à savoir que la plupart sont des PME-PMI et que les gens ne peuvent pas passer leur vie à faire des voyages entre la France et la Côte d'Ivoire.

Donc, depuis deux ans, ces responsables, ces cadres ont ramené leurs enfants ; certaines écoles, qui bien entendu ne bénéficient pas de l'homologation, font du bon travail. Je crois que vous avez envoyé quelques équipes, des Sénateurs sont venus nous voir. Avez-vous du nouveau à ce sujet ?

Merci de nous répondre.

Monsieur le Président remercie Monsieur Michel TIZON et donne la parole à Monsieur Jean-Charles PRETET.

Monsieur Jean-Charles PRETET, membre élu de la circonscription de Dakar

Je suis obligé de reposer la question que j'avais déjà posée à la dernière réunion, je m'en excuse, Madame la Directrice.

La rentrée 2006 est une rentrée difficile au Sénégal parce que notre réseau est saturé déjà depuis des années, et nous avons pris l'habitude d'avoir à chaque rentrée des listes d'attente interminables, ce qui fait que, dans les familles, chaque soir les enfants préparent leur cartable, et que le lendemain, ils ne sont toujours pas appelés.

Certes, nous nous réjouissons de la décision de construire un établissement de 2 500 élèves, et ceci dans un délai de trois ans. A ce jour, nous sommes dans un bassin de trois établissements saturés. Une mission d'orientation est prévue pour octobre. Cette mission devra tenir compte des places réellement disponibles aux rentrées suivantes.

Quel dispositif êtes-vous en mesure de mettre en place afin de permettre aux élèves déjà inscrits de poursuivre leurs études dans notre réseau local, sachant qu'à ce jour, dans un processus d'orientation conforme aux instructions officielles, 11 élèves se retrouvent sur une liste d'attente ?

Je vous remercie, Madame la Directrice.

Monsieur le Président remercie Monsieur Jean-Charles PRETET et donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription de Genève

Madame la Directrice, vous nous avez parlé d'approche bilingue et du succès très compréhensible des sections bilingues. Avez-vous une recommandation à faire aux établissements quant au choix de la langue, c'est-à-dire l'anglais ou la langue locale ?

Merci.

Monsieur le Président remercie Madame Claudine SCHMID et annonce le prochain intervenant, Monsieur Denis VIALA.

Monsieur Denis VIALA, membre élu de la circonscription de Brasilia

Madame la Directrice, ma question avait trait au plan École, mais comme le Président John MAC COLL a déjà traité le sujet, je vais me contenter de vous poser une question complémentaire : ce plan aura-t-il pour objet les années 2006, 2007, 2008, ou 2007, 2008, 2009 ? parce que, finalement, le télégramme n'est pas clair à ce sujet.

Monsieur le Président remercie Monsieur Denis VIALA et donne la parole à Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES

Madame la Directrice, vous avez parlé de la sécurité dans les établissements, et nous nous réjouissons. Malheureusement, on a attendu beaucoup trop longtemps dans beaucoup d'établissements, et les travaux vont coûter très cher et donc, les frais de scolarité vont en pâtir. Donc, dans le même temps, il faut absolument - absolument - trouver de l'argent — je ne sais pas où —, mais il faut augmenter les bourses d'une manière conséquente pour que les parents ne souffrent pas trop de cette situation.

Ces frais de scolarité restent encore trop élevés ; et trop élevés également dans les établissements déconventionnés : en Espagne concrètement, dans le cadre de ces économies structurelles — et là aussi, les parents ont payé assez cher ces déconventionnements, bien au-delà de ce qui était stipulé dans la charte qui avait été signée à l'époque en Espagne, où l'on recommandait inflation + 1 point. On en reste bien loin, malheureusement.

Mais, puisqu'il faut réaliser des économies ou trouver de l'argent, dans les pays où c'est possible, pourquoi ne pas se tourner vers les pays hôtes ? L'Espagne accueille quelque chose comme 17 000 élèves, qui ne coûtent pas un sou au gouvernement espagnol : alors, pourquoi ne pas envisager des solutions de détachement des enseignants qui enseignent les matières nationales (histoire-géographie, langue), qui allégeraient considérablement les budgets des établissements ? C'est peut-être une piste à explorer ; cela se fait dans d'autres pays.

Vous avez parlé de l'anglais : très bien ; mais dans de très bonnes conditions, et pas seulement pour faire plaisir aux parents — car c'est vrai, la pression est extrêmement forte. Je vous remercie.

Monsieur le Président remercie Madame Monique MORALES et donne la parole à Madame la Sénatrice Christiane KAMMERMANN.

Madame la Sénatrice Christiane KAMMERMANN

Madame BOSSIERE, merci encore de tout ce que vous nous avez dit, de tout ce que vous faites pour nous avec tellement de gentillesse et d'efficacité.

Je voudrais vous parler de deux points d'actualité, des points d'actualité tristes malheureusement, mais pour lesquels vous pourrez certainement faire quelque chose.

Le premier serait naturellement l'attribution des bourses de Beyrouth, au cas où notre poste à Beyrouth aurait besoin d'une "rallonge" comme on dit vulgairement. Car il est fort probable que beaucoup de familles, qui bénéficiaient déjà de bourses, mais pas suffisamment, ont besoin d'un supplément, et que d'autres familles qui ne touchaient rien auraient besoin à la dernière minute d'être aidées par vous. Bien que vous ayez une hypothèque très lourde, vous disposez quand même de 8 M d'euros pour votre enveloppe, et j'espère que vous pourrez faire quelque chose. Ceci est la première demande.

La deuxième, c'est le lycée de Nabatiyeh : celui-ci, vous vous souvenez, a été organisé par notre ancien directeur, Monsieur LAFON ; il a connu un succès énorme et il est implanté dans une région très bombardée et qui a vraiment beaucoup souffert. Et nous avons un proviseur, Madame *BELHOMME, qui a été extraordinaire, qui est restée tout le temps pendant les événements, avec beaucoup de courage, et qui a réuni autour d'elle les personnes de Nabatiyeh. Elle les a abritées, elles les a nourries, avec trois fois rien, mais vraiment, c'est une personne qui mérite notre reconnaissance.

Le lycée de Nabatiyeh a donc été détérioré : il n'a pas été vraiment bombardé, mais il est détérioré et abîmé. Là aussi, il faudrait penser à donner quelque chose de quand même important pour que ce lycée puisse reprendre convenablement.

J'ai déjà donné une partie de ma réserve parlementaire, mais c'est pour l'intérieur ; à l'extérieur, les murs, les fenêtres, les portes auraient besoin d'être réparés.

Merci donc, Madame, de bien vouloir y penser, et de faire quelque chose pour ce lycée.

Monsieur le Président remercie Madame la Sénatrice Christiane KAMMERMANN et donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Merci, Madame la Directrice

Deuxième question : Comment envisagez-vous de donner suite du rapport de l'inspecteur OLIVIER sur les relations entre les APE gestionnaires et les directeurs d'établissement, rapport qui initie une idée qui m'est chère, celle de la cogestion entre les parents et l'État ?

Troisième question. Il me semble que vous avez sorti une nouvelle circulaire Vie scolaire, avec des conseils d'établissement un peu différents : Qu'est-ce qui a changé exactement ? Quel est le rôle des élus AFE dans cette nouvelle circulaire ? Auparavant, nous pouvions être membres des conseils d'établissement.

Quatrième question : pouvez-vous nous donner une petite idée sur les essais de la possibilité de collecter la taxe d'apprentissage ? Et, compte tenu de la possibilité d'ouvrir dès le collège des options Ouverture sur le monde professionnel, qui donnent droit à la collecte de la taxe d'apprentissage, avez-vous lancé une action pour permettre à un maximum d'établissements, par cette option, de devenir éligibles à la collecte de la taxe d'apprentissage ?

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Elisabeth RAYER Al YOUSSEF.

Madame Elisabeth RAYER Al YOUSSEF, membre élu de la circonscription d'Abou-Dhabi

Je suis conseillère nouvellement élu dans la péninsule arabe. Madame la Directrice, à la suite des événements du Liban, nous faisons face à une arrivée massive d'enfants libanais, que nous avons dû accepter et essayer d'accueillir à la rentrée dans les établissements français à la fois en gestion directe, conventionnés et homologués — je suis dans un établissement homologué.

Nous vous demandons quelle va être l'attitude de l'Agence face à cet accueil des enfants libanais. Nous ne savons pas combien de temps ils resteront et quelles vont être les conditions pour nous dans les établissements pour pouvoir les accueillir, les laisser repartir. Donc quelles sont l'attitude et la politique de l'Agence face à cette arrivée des enfants libanais.

Monsieur le Président remercie Madame Elisabeth RAYER Al YOUSSEF et donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.

Monsieur Jean-Louis MAINGUY, membre élu de la circonscription de Beyrouth

Madame la Directrice, j'aurais souhaité simplement, complémentarément à ce que le Sénateur KAMMERMANN était en train de dire pour le Liban, savoir s'il nous serait possible exceptionnellement de prévoir cette année une allocation Fournitures scolaires, qui pourrait être éventuellement adressée à l'ensemble de la communauté française parce que, vous le savez sans

doute, cette communauté n'a pas quitté le Liban pour la plupart d'entre elle, et nous sommes aujourd'hui pratiquement certains d'avoir, de retour au Liban, presque 17 000 de nos concitoyens sur les 18 000 qui sont inscrits sur nos listes consulaires.

Le cas et le problème restent donc entiers, et évidemment, tous les moyens possibles pour pouvoir aider nos concitoyens seraient les bienvenus.

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Madame la Directrice, vous connaissez la nouvelle loi qui a été passée, loi unique au monde très généreuse de l'État luxembourgeois, qui nous permet d'envisager enfin la construction d'un grand lycée, d'un grand cycle scolaire au Grand-Duché de Luxembourg, projet d'une quarantaine-cinquantaine de millions grosso modo, puisque vous savez très bien que les murs sont nus, mais qu'après, il faut les meubler et que cela coûte très cher.

Ce projet est maintenant lancé puisque nous avons lancé un projet d'architecture : il y a des maquettes ; Monsieur le Sénateur FERRAND est venu voir ce projet, et je crois qu'il tient la route.

Le problème est le suivant : l'État luxembourgeois va financer 80 % de ce projet ; cela signifie que c'est la communauté française qui va financer le reste. Nous faisons un gros effort ; mais ne serait-il pas possible que l'État français, sous une forme ou sous une autre, l'Agence peut-être, puisse faire quelque chose pour avoir quelque dignité, si j'ose dire, dans l'échange ? En d'autres termes, on ne saurait demander à l'État luxembourgeois de financer 80 % contre rien du tout en provenance de l'État français.

Ma deuxième question est la suivante : pour élargir ce partenariat, ce nouveau partenariat public-privé, d'une certaine façon, mais également ces avancées législatives dans les pays hôtes pourraient servir de modèle dans les négociations bilatérales que vous pourriez avoir dans d'autres pays en se servant de cela.

Merci, Madame la Directrice.

Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre GIRAULT et donne la parole à Monsieur Claude MAC GAW.

Monsieur Claude MAC GAW, membre élu de la circonscription de Tananarive

Bonjour, Madame. Mon propos serait de savoir quel est le maximum d'élèves qui puissent être acceptés dans une classe donnée.

Madame BOSSIERE

Il n'y en a pas.

Monsieur Claude MAC GAW

Ensuite, peut-on penser que, dans une classe donnée, il n'y ait que des professeurs étrangers et pas de professeurs franco-français ? C'est tout.

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Catherine RECHENMANN.

Madame Catherine RECHENMANN, membre élu de la circonscription d'Abidjan

Madame la Directrice, vous venez d'énumérer les grandes priorités définies par le Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY, sur l'enseignement et les établissements français à l'étranger. Nous vous demandons, et comptons sur vous, Madame la Directrice, sur votre efficacité, pour faire aboutir dans les meilleurs délais ces missions. Nos compatriotes de l'étranger sont fiers du réseau français qui constitue un véritable point d'ancrage et d'appui.

Comme vous le savez, Madame la Directrice, la communauté française de Côte d'Ivoire n'a plus d'école ; ou si peu ! Allez-vous nous aider à retrouver un réseau décent ?

Je vous en remercie.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Hélène PONTVIANNE.

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE, membre élu de la circonscription de Mexico

Madame la Directrice, comme nous sommes invités, dans le cadre du plan École demandé aux Ambassadeurs, à travailler un peu à leur élaboration, je pense qu'il serait intéressant que nous puissions disposer du rapport de Madame Marie-Christine SARAGOSSE, qui je crois préconise des stratégies pour l'enseignement français à l'étranger, leur développement, etc., soit sur le site de l'Agence, soit sur celui de l'AFE, bref selon le mode que vous souhaitez.

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription de Tokyo

Madame la Directrice, je crois que Monsieur le Président de la commission de l'Enseignement a résumé un petit peu notre interrogation. Effectivement, Monsieur FERRAND nous a donné une excellente occasion, au retour dans nos contrées respectives, d'affermir un peu l'autorité des Conseillers, en nous faisant participer de droit aux plans Écoles qui vont s'établir.

Et je crois savoir que quelques retours concernant le télégramme diplomatique qui a été envoyé semblent laisser penser qu'il y aura dans les postes un certain nombre de réticences.

Je vous pose donc la question de savoir si l'Agence compte intervenir, de façon plus ou moins diplomatique évidemment, pour rappeler aux postes j'allais dire l'effet de droit de ce télégramme diplomatique.

Et j'en profite donc, en ce qui concerne la Chine, pour attirer votre attention sur le fait que ce plan ne doit pas délaissier les petits établissements, les petites structures : je pense à Canton, à Wuhan, à Osaka et Chengdu, qui n'a encore rien ; sachant qu'en Chine, comme vous le savez, ce qui était vrai hier ne l'est plus aujourd'hui et que de petites structures ou de petits villages en termes de communauté d'expatriés deviennent très rapidement quelques mois plus tard d'énormes centres de regroupement de Français au gré d'un contrat ou deux de grosses sociétés françaises gagnés à l'endroit en question.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Joëlle VALERI.

Madame Joëlle VALERI, membre élu de la circonscription de Libreville

Bonsoir, Madame. Je voulais revenir sur l'appui aux établissements qui a été donné pour l'orientation des enfants. Je suis Conseiller pour Libreville, le Gabon et Sao Tomé, et nous avons eu la visite d'un conseiller d'orientation qui est venu pendant une semaine, ce qui était très bien mais, ma foi, trop court. Et surtout, ce qui est très embêtant, c'est l'absence de suivi.

Les parents qui s'impliquent dans l'orientation de leurs enfants prennent conseil auprès du conseiller d'orientation et font ensuite le suivi. Reste l'éternel problème des enfants qui ne sont pas suivis par leurs parents et qui finissent par traîner puis sortir du système, auquel cas ils ne viendront pas nécessairement en France. Il me semble donc que c'est dommage.

Et souvent, ce sont aussi en Afrique des enfants qui sont amenés à disons "traîner", pour parler un petit peu vulgairement, et qui risquent ensuite de retomber sous le coup du protecteur des enfants parce qu'ils tombent dans la drogue et tout un tas de choses.

Et nous nous demandions s'il ne serait pas possible d'avoir une personne qui puisse, sur l'ensemble de la sous-région, faire des tournées successives pour assurer un relatif suivi de l'orientation parce que, quand un enfant n'est pas suivi par sa famille, il ne peut pas prendre une décision en dix minutes ou un quart d'heure d'entretien.

Je vous remercie, Madame.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Éric GRANRY.

Monsieur Éric GRANRY, membre élu de la circonscription de Nairobi

Madame la Directrice, votre budget, qui était initialement inscrit dans la loi de Finances au programme 151, a finalement échoué au programme 158. J'emploie volontairement le terme "échoué" car je crains que ce changement de programme fragilise l'action de l'Agence, notamment en rendant son budget beaucoup plus sensible au gel budgétaire.

Certes, nous avons appris l'existence d'accords entre la DGCID et la DFAE pour faire repasser le budget des bourses du programme 158 au programme 151 ; mais c'est à notre avis totalement insuffisant parce que cela ne prend pas en compte tous les budgets d'investissement.

Madame la Directrice, si votre budget a échoué sur des récifs dangereux, savez-vous si la volonté existe et, au-delà de la volonté, des tractations, pour le remettre dans les flots du programme 151, flots qui côtoient les rivages de notre future collectivité publique d'outre-frontières ?

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.

Monsieur Jean-Jacques RATEAU

Suivant les propositions du Sénateur FERRAND, il avait été prévu d'établir une fondation au lycée Français de Bruxelles, fondation à laquelle l'ambassade, le personnel, enfin la direction du lycée et les parents d'élèves étaient très favorables.

La signature de cette fondation était prévue, je crois, à la fin de l'année dernière ou au début de cette année : tout semblait prêt, la réception avait été commandée, les petits fours aussi (*rire*), et il semblerait qu'au dernier moment, la signature n'ait pu avoir lieu parce qu'il manquait des textes, enfin qu'il existait un certain désaccord sur certains textes.

Depuis, nous ne savons pas très bien comment l'affaire évolue. Pourriez-vous nous donner quelques informations dessus ?

Merci beaucoup.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur André FERRAND.

Monsieur le Sénateur André FERRAND

Ce n'est pas sur ce sujet que j'interviendrai, cher Jean-Jacques.

Madame la Directrice, je ne comptais pas intervenir, mais les interventions de nos collègues de Côte d'Ivoire m'ont amené à me dire que je pourrais peut-être venir en renfort sur un point particulier. Je crois savoir ce que vous allez leur répondre s'il s'agit de la reconstruction des établissements détruits, s'il s'agit de faire revenir à Abidjan un centre d'examen : je crois bien savoir qu'il s'agit de politique, et que vous allez être très prudente.

En revanche, je veux rebondir là sur un point que notre collègue Michel TIZON a soulevé à propos de l'homologation. Nous avons deux établissements, Paul Langevin et Sévigné qui, comme vous le savez, se sont conduits d'une façon remarquable (les enseignants, les parents, etc.) : on n'a pratiquement pas fermé, on a continué. Vous y êtes allée, j'y suis allé, nous les avons vus.

Ils ont vraiment besoin d'un signe d'encouragement ; ils ne comprennent pas pourquoi on ne répond même pas — c'est en tout cas ce qu'ils disent — à leur demande d'homologation. Et cela, ce n'est vraiment pas une décision politique.

Remplissent-ils tous les critères pour être homologués ? Je ne me permettrai pas de répondre à cette question, je ne suis pas un technicien. Mais ce que je dis, c'est qu'il faut aller sur place, faire cet audit, leur répondre : ce sera un signe d'intérêt et d'encouragement qu'ils méritent largement.

On m'a dit, parce que j'ai parlé à vos troupes, Madame la Directrice, que cela ne relevait pas de l'Agence mais de l'Éducation nationale ; vous et nous savons bien de quoi il s'agit : si la Directrice de l'Agence pour l'enseignement Français à l'étranger dit à l'Éducation nationale qu'il faut s'en occuper, vous savez bien que vous serez suivie par toute la hiérarchie du Quai et de la rue de l'Université aussi, je pense, le cabinet du Ministre. C'est donc quelque chose qui me paraît tout à fait raisonnable ; d'ailleurs, je suis convaincu, je me permets de le dire, que vous le pensez aussi. Mais je crois vraiment qu'il n'y aurait plus qu'à.

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Madame BOSSIERE, Madame la Directrice, j'ai le plaisir de m'adresser à vous aussi en tant que Présidente de la fondation de notre lycée de Tokyo. Et je sais que vous passez parfois 24 heures au Japon pour assister à nos conseils d'administration : je vous en remercie donc, je sais que c'est très dur ; moi-même, pour avoir dormi en commission une fois, je sais que le *jet-lag* n'est pas toujours facile.

J'en viens à ma question : Les questions immobilières surgissent donc maintenant à Tokyo. Par rapport à d'autres communautés, Tokyo, surtout avec la Chine qui parfois oblitère un petit peu le Japon, n'a peut-être pas les moyens qu'ont d'autres grandes communautés d'Asie ; je sais que nous allons nous diriger vers une solution immobilière : comment voyez-vous

un petit peu la résolution de cette équation ? Une solution immobilière au Japon où le terrain coûte le plus cher au monde ne passera pas sans certaines solutions ANEF et des choses comme cela.

Avez-vous des propos pour nous rassurer un peu quant à cette solution parce que tout le monde parle d'une solution immobilière, mais peu de personnes parlent du problème du nerf de la guerre qui est l'argent ; et je vois très mal comment nous pourrions, même nous, entreprises au Japon, collecter les fonds dans un PPP qui nous permettra d'établir un lycée de 1 500 élèves à Tokyo.

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Robert LABRO.

Monsieur Robert LABRO, membre élu de la circonscription de Rome

Bonjour, Madame la Directrice. Comme vous le savez — je vous vois sourire —, malheureusement, nous avons la rentrée hier, et aujourd'hui, notre lycée est en grève. Nous avons un magnifique lycée français à Milan... absolument magnifique, qui va d'ailleurs être inauguré au mois de septembre, dont nous sommes tous très fiers.

Mais là est le problème — je ne suis pas spécialiste, mais j'ai passé quelques coups de fil à nos proviseurs, et même à nos responsables syndicaux et il semble qu'il se soit produit une récupération des pourcentages de frais d'écolage, payés par nos enseignants pour leurs enfants dans cet établissement, de manière on peut dire un peu violente et unilatérale au mois de juillet.

D'ailleurs, certains de nos enseignants se sont trouvés avec des saisies sur salaire qui correspondaient à la totalité de leur salaire. Je ne sais pas ; je ne suis pas allé vérifier si c'était vrai ou pas, mais semble-t-il qu'il se fait un certain consensus entre les directeurs d'établissement et le personnel scolaire pour dire que, si la récupération est justifiée, la méthode employée me semble assez inhumaine et nous crée vraiment des problèmes considérables, parce qu'il n'est pas possible de voir un lycée comme cela se mettre en grève le lendemain de la rentrée.

Ma question est donc de savoir si l'on peut faire quelque chose pour aider le corps enseignant, en tout cas la partie du corps enseignant concernée et pratiquer un traitement un peu plus humain de ce problème.

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude CAVASINO.

Monsieur Claude CAVASINO, membre élu de la circonscription de Tunis

Bonsoir, Madame BOSSIERE.

Je voudrais vous poser une question qui est simple, mais à laquelle la réponse qui m'a été faite est à mes yeux un peu bizarre. A la demande d'un parent d'élève de scolariser son enfant, français de surcroît mineur, dans notre réseau scolaire français, la réponse de certains responsables de l'administration, sans vouloir les citer bien sûr, est la suivante :

Il n'y a pas d'obligation de scolariser un enfant français à l'étranger.

Là j'avoue ne pas avoir bien compris : si le réseau Français existe et l'on n'a pas l'obligation de scolariser un enfant Français dans notre réseau, je pense que soit c'est eux qui n'ont pas compris soit c'est moi, parce qu'il y a vraiment une réponse extrêmement bizarre.

D'autant plus que je peux comprendre qu'un parent d'élève n'ait pas l'obligation de scolariser son enfant français à l'étranger parce qu'il n'existe aucune obligation juridique, qu'on ne peut pas le forcer — il n'est pas en métropole ; mais de l'autre côté, que l'administration refuse...

Donc actuellement, en Tunisie, nous avons quelques cas d'enfants français qui attendent leur place.

Merci de la réponse pour tout à l'heure.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Claude BAKHTRI.

Madame Marie-Claude BAKHTRI, membre élu de la circonscription de Tunis

Je suis mon collègue CAVASINO, mais ce n'est pas du tout sur le même sujet. Concernant le financement des dotations immobilières de l'Agence, il y a deux points qui je crois n'ont pas été évoqués, et j'aimerais avoir deux précisions à ce sujet :

- la première concerne le prélèvement sur les fonds de roulement des établissements en gestion directe : je voudrais savoir

comment en est apprécié le volume ?

- la deuxième : sur quelle base sera calculée la contribution forfaitaire des établissements en gestion directe qui sera demandée aux parents, et quel peut en être le montant ?

Je vous remercie.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Hélène BEYE.

Madame Marie-Hélène BEYE, membre élu de la circonscription de Niamey

Madame la Directrice, je viens de la circonscription du Mali-Burkina Faso-Niger. Je voudrais savoir si l'Agence a droit de regard sur la gestion du personnel français d'enseignement recruté local dans les établissements conventionnés.

Je me souviens qu'il y a quelques années une note était venue de l'Agence, demandant à l'administration d'essayer de régulariser la situation de ce personnel recruté local en matière de protection sociale. Un effort a été fait par la suite en ce qui concerne la couverture maladie. Mais vous semble-t-il normal que du personnel français, recruté local certes, qui enseigne depuis 20 à 25 ans, de la sixième à la terminale, soit sur le point de partir à la retraite sans que ce problème de retraite soit réglé ?

C'est-à-dire qu'il partira à la retraite sans pouvoir toucher de retraite. Alors, où peut être la solution ? L'Agence peut-elle faire quelque chose en ce sens ? Faire pression sur les APE successives, qui refusent de déclarer leur personnel ? Je ne sais pas.

Monsieur le Président donne la parole au 25e et dernier intervenant, Monsieur Alain Pierre MIGNON.

Monsieur Alain Pierre MIGNON, membre élu de la circonscription de Bangkok

Monsieur le Président, Madame la Directrice, je suis nouvel élu de la circonscription de Bangkok en Indonésie. Il se passe un phénomène qui est quand même assez important, et j'aimerais savoir si vous en êtes consciente.

Tout le monde se plaint que les écolages soient trop importants, mais nous avons mené une petite étude, et nous nous sommes rendu compte que 67 % des écolages chez nous étaient payés par des entreprises ; très bien. Un certain nombre d'autres écolages sont payés par les bourses ; très bien. Mais il reste ceux qui sont au milieu.

Et ceux du milieu sont en grande majorité des entrepreneurs, qui n'appartiennent pas à de grandes entreprises, ou des Français embauchés par des entreprises locales, qui ne perçoivent donc pas un niveau de rémunération leur permettant de faire face à des dépenses aussi importantes que les écolages ; et, cause à effet, le nombre des couples binationaux est en augmentation exponentielle dans nos régions, ce qui signifie que nous rencontrons une augmentation constante de ces problèmes.

J'aimerais donc savoir si vous êtes bien consciente de ce problème car je suis convaincu...

Et nous voyons chaque année au Comité des bourses une augmentation en majorité de couples binationaux : nous comptons en Indonésie 20 à 25 couples qui se "créent", on va dire cela ainsi, et ce sont des personnes que l'on va retrouver certainement très rapidement dans les demandes de bourses ou, si elles ne sont pas dans la tranche, qui vont éprouver des difficultés ; et certaines inscrivent leurs enfants au CNED parce qu'elles ne peuvent pas faire face aux écolages, et c'est bien triste. Avez-vous une solution ? Ou êtes-vous consciente de ce problème ?

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Maryse BOSSIERE.

Madame Maryse BOSSIERE

Je crois que toutes ces questions sont à la mesure de l'intérêt et de l'affection qui sont portés au réseau, et que l'on ne peut que s'en réjouir très vivement.

Monsieur Mac COLL, je vais transmettre en fait vos propositions à Philippe ÉTIENNE, puisque vous souhaitez voir associer l'AFE à cette réflexion et qu'un délai supplémentaire soit donné aux ambassades. J'ai vu arriver déjà toutes sortes de réponses, puisque j'ai communication des télégrammes ; mais naturellement, il ne relève pas de ma compétence de dresser la liste des ambassades qui auraient éventuellement des difficultés à répondre.

Je vais donc transmettre vos souhaits et votre suggestion à Philippe ÉTIENNE. Mais je vous remercie d'avoir réaffirmé l'appui de cette Assemblée à toute la réflexion de toute façon sur l'avenir du réseau.

Monsieur TIZON, je vais peut-être regrouper les réponses aux questions sur la Côte d'Ivoire avec celles posées par Monsieur le Sénateur FERRAND et Madame RECHENMANN.

Concernant la Côte d'Ivoire donc, effectivement, il ne reste plus à l'heure actuelle qu'un seul établissement homologué, le lycée Lamartine, qui aille de la maternelle au bac, et il a y ensuite une école primaire. Et, dans une autre enceinte, vous avez eu l'occasion de préciser qu'effectivement en plus, ces deux établissements qui sont surchargés, nous en avons bien conscience, se trouvent du même côté de la ville, du même côté des ponts.

Si ces établissements ont pu rester homologués, c'est parce qu'ils ont eu non seulement le bonheur de ne pas être mis à sac, détruits, mais qu'au surplus, la direction de l'établissement, tout l'encadrement et tout le personnel, qui avaient été présents au moment de l'homologation, sont restés. Rien n'ayant changé dans la situation, sur le plan pédagogique de ces établissements, l'homologation leur est donc restée sans difficulté.

Il n'en allait pas de même des établissements qui soit avaient été détruits naturellement, soit, bien que ne l'ayant pas été — c'est le cas de Sévigné — avaient perdu (parce qu'ils étaient conventionnés d'ailleurs et que nous avons rappelé nos enseignants expatriés et résidents et notre personnel d'encadrement) tout leur encadrement et les enseignants titulaires qui en constituaient un des caractères importants pour l'homologation.

En ce qui concerne l'école Langevin, c'est différent puisque, elle, n'avait pas été estimée, peu de temps avant même la mise à sac, au niveau requis pour susciter une homologation, qui — le Sénateur FERRAND me fait crédit de beaucoup d'influence et je l'en remercie —, malgré tout doit être prononcée par le ministère de l'Education ; et je peux vous dire que, pour l'école Langevin, il avait été exprimé une opposition formelle de l'Inspection générale et de la DESCO à prononcer l'homologation, en raison à l'époque, donc avant la mise à sac, des déficiences dans l'organisation pédagogique de cet établissement. Je ne sais absolument pas, évidemment, ce qu'il est advenu depuis ; mais à l'époque en tout cas, l'homologation avait été refusée.

Naturellement, pour que des établissements conventionnés — puisqu'il n'y avait pas d'établissement en gestion directe en Côte d'Ivoire — puissent s'ouvrir, il faut réunir un certain nombre de conditions, dont, pour ce qui concerne l'Agence (parce qu'effectivement, une question comme celle de la Côte d'Ivoire est complètement entre les mains, comme c'est normal, du ministère des Affaires étrangères), le fait qu'il est clair que les enseignants ne peuvent pas travailler dans un climat où la sécurité n'est pas totalement assurée. Mais il ne revient pas à l'Agence de dire quand les conditions de sécurité seront assurées.

Pour la réinstallation d'établissements conventionnés, je suis donc bien hors d'état de dire si les conditions sont réunies ou quand elles le seront : ce ne relève pas de ma compétence.

Pour les établissements qu'il faudrait homologuer, et en particulier l'école Sévigné, dont beaucoup d'entre vous nous disent avoir le sentiment qu'elle s'est mise en capacité de dispenser un bon enseignement, et aussi pour faciliter la vie des familles en leur permettant d'organiser au moins les épreuves du bac sur place, l'Agence peut effectivement aider à faire quelque chose.

Et de fait, on est passé bien près d'une solution, au moins pour l'écrit du bac, pour juin 2006. Je dois dire que l'Agence est aussi intéressée que vous, Mesdames et Messieurs les Sénateurs et les Conseillers, à ce que le bac ne se passe plus à Dakar et dans les pays avoisinants. Car si nous savons le cauchemar que cela représente pour les familles, je peux vous dire que c'en est un aussi pour les chefs d'établissement qui doivent organiser l'accueil d'élèves quelquefois mineurs en grande quantité, puisque ce sont plusieurs centaines d'élèves, dans des conditions qui sont toujours compliquées.

On est donc passé très près, mais au moment où la décision finale pouvait être prise par le ministère de l'Education, qui est quand même en dernier lieu le responsable, très malheureusement, il s'est produit des troubles suffisamment graves pour que puisse renaître la crainte que, pendant les jours où le bac se passerait, il puisse exister un risque de troubles équivalents.

Ce n'est pas seulement une question de sécurité pour les enseignants ou le personnel qui auraient été là, mais tout simplement que le bac ne puisse pas se tenir. Or, il y a pire que d'aller à Dakar pour les familles pour passer le bac : c'est que l'on soit obligé d'en annuler les épreuves *sine die* et qu'il ne puisse pas se passer.

Comme c'est une organisation extrêmement lourde, il faut plusieurs mois pour y pourvoir, et la décision a donc dû être prise de continuer à le faire passer à Dakar.

Il ne reste plus qu'à espérer très vivement que ce type de réflexion puisse reprendre, et ce sans que de nouvelles anicroches graves et quelquefois pas nécessairement durables — et dans ce cas effectivement, il n'y a pas eu de suite à cette nouvelle crise — viennent à nouveau perturber un travail dans ce sens.

Et pour l'homologation, je dirais que c'est un petit peu la même chose : il faut de toute façon une mission d'homologation. Il n'existe pas de difficulté majeure à imaginer cela dans un climat dans lequel, juste au moment où se décident les choses ; il n'y a pas de signaux terriblement compliqués venant perturber les choses.

J'espère donc très vivement que la réflexion va pouvoir reprendre, qu'il va nous être demandé... Le poste l'a déjà fait, mais comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à certains d'entre vous, l'Agence n'a pas de dossier de demande d'homologation encore en main ; mais espérons donc que tout se passera de telle manière qu'au moment, au printemps qui est justement le moment crucial, où les choses peuvent se mettre en place, des choses ne viennent pas à nouveau contrecarrer tout cela.

Pour Dakar, il est vrai que nous prévoyons des lendemains qui chantent puisque, encore une fois, nous sommes en train de lancer les choses : les architectes sont au travail pour les études et l'APD et l'APS vont être délivrés dans les mois qui viennent.

Nous allons donc régler durablement le problème de l'inadéquation de nos bâtiments scolaires. Mais il n'y a rien à faire : il faudra attendre que la construction se fasse. Or, celle-ci va entraîner malgré tout des perturbations puisque, rendez-vous compte de ce que cela représente de construire des bâtiments pour 2 500 élèves dans un lieu en site occupé où il y a à gérer 1 900 élèves aujourd'hui ; et tout cela sur 5 ha.

Nous avons trouvé les solutions techniques ; nous allons y arriver, mais il est vrai que cela va représenter pour tout le monde un effort important pendant ces trois années, c'est évident. Nous nous débrouillerons pour que les élèves soient reçus, soient en capacité de recevoir leur enseignement dans des conditions acceptables.

Mais il est vrai que nous allons vivre une période de tension, tant qu'au moins la première phase des travaux et celle des nouveaux bâtiments ne seront pas livrées, la deuxième phase consistant essentiellement en terrains de sport, ce qui sera quand même plus facile à organiser hors site.

S'agissant d'une question particulière qui concerne la STG, il est vrai qu'alors que d'habitude, dans l'ensemble de nos établissements conventionnés et en gestion directe, on oriente autour de 60 élèves en STG, cette année on a constaté un déferlement d'orientations en STG, et que nous n'y étions pas préparés, parce que nous ne disposions pas des enseignants nécessaires.

Nous en sommes d'ailleurs encore à bien comprendre par quel mécanisme cette année il y a eu de tels besoins d'orientation. Cela nous fait penser que de toute façon nous allons réfléchir pour l'avenir non seulement à ce que doit être la place de la STG à Dakar, mais aussi à la manière de l'organiser entre les différents établissements : il existe trois gros établissements à programme français. Nous allons voir si éventuellement, l'un d'entre eux ne serait pas le meilleur support s'il existe des besoins d'accroissement en la matière.

Et cela me permet de rejoindre la question posée par Monsieur LECONTE — vous me permettrez si vous le voulez bien de temps en temps d'agrèger des questions lorsque plusieurs questions portent sur des sujets très proches — sur la taxe d'apprentissage.

En effet, grâce à la faculté qu'ont nos établissements de lever de la taxe d'apprentissage, ce qui ne leur était pas permis jusqu'à très récemment, il existe des possibilités de financer, pas seulement d'ailleurs des STG mais effectivement également toutes sortes de filières qui, jusqu'à présent, pouvaient rencontrer de fortes difficultés de financement.

A ma connaissance pour l'instant, nous n'avons de retour de succès dans la collecte de la taxe d'apprentissage que de Mexico, qui a mené une action de prospection très déterminée. J'espère bien, puisque je vais dans quelques jours à Mexico, que j'aurai de bonnes nouvelles de ce côté et que tout l'effort de prospection consenti par l'établissement se sera soldé par de nombreux crédits supplémentaires.

S'agissant de la langue à développer dans une école qui choisit une orientation bilingue, je dirais que c'est à choisir en fait en concertation entre l'établissement et l'Agence : il n'existe pas une seule solution.

Quelquefois, même si la langue du pays est autre que l'anglais, l'intérêt d'une filière bilingue franco-anglaise peut être réel. Et je ne citerai, par exemple, que le cas de Bruxelles : à Bruxelles, il existe de nombreux problèmes linguistiques, mais ce n'est certainement pas une ville anglophone ; il reste que, naturellement, dans cette ville francophone, la section bilingue français-anglais prend tout son sens.

En revanche, en Espagne, nous disposons de sections bilingues français-espagnol ; et s'il nous paraît important — et là, je rejoins votre question — de dispenser un enseignement de l'anglais qui soit un enseignement performant — par enseignement performant, j'entends un enseignement qui permette à un élève du niveau du bac à la fois de s'exprimer à l'oral et à l'écrit de manière parfaitement fluide, même s'il n'est pas bilingue, d'une manière qui lui permette de travailler sans aucune difficulté dans cette langue —, il est clair que la section bilingue restera français-espagnol et que cela correspond aux besoins de notre public scolaire en Espagne ainsi qu'à l'orientation de notre établissement qui est vraiment très intégré dans son environnement espagnol.

En Russie, où nous développons à grande vitesse nos écoles, si nous sommes amenés, notamment dans de petites écoles comme celle de Saint-Petersbourg, à créer ou à imaginer des filières bilingues, ce sera français-russe parce que ces écoles, d'emblée, ont été inscrites dans un désir de s'installer dans une école russe et de travailler avec une école russe.

Donc encore une fois, tout dépend de l'établissement : quelquefois, c'est cette logique biculturelle qui est la logique à conserver, parce que nous avons une population d'élèves qui est destinée à rester durablement dans l'école et dans le pays qui nous accueille, ou parce que c'est une langue internationale tout simplement déjà ; d'autres fois, c'est une autre logique, et nous voulons rester attentifs justement aux besoins exprimés dans un cas comme dans l'autre.

S'agissant du plan École, je comprends que notre Ministre n'aime pas attendre ni que nous le fassions attendre. Nous nous y sommes donc déjà attelés, d'une certaine manière, en lançant des PPP, et en particulier un au Caire. Ce sera donc en 2007,

parce que l'on n'improvise pas dans n'importe quelle matière que ce soit, lorsque l'on travaille dans le domaine scolaire ; mais ce sera donc aussi tôt que possible que nous sommes censés le mettre en oeuvre. Mais aussi tôt que possible, cela veut dire dès que c'est possible, dès que c'est humainement possible. Pour un certain nombre des aspects du plan École et tout ce qui concerne les investissements, nous avons de toute façon déjà commencé.

S'agissant des frais de scolarité, que ceux-ci soient trop élevés, c'est un débat qui existe depuis la création de l'Agence et, probablement, depuis avant ; mais nous n'avions pas d'endroit où l'évoquer de manière aussi répétée et aussi détaillée.

Je ne me prononcerai pas sur le niveau des frais de scolarité. J'en ai payé longtemps, c'est tout ce que je peux vous dire. Et je sais que l'Agence a été conçue, de toute façon, comme une institution qui devait veiller à la stabilité des frais de scolarité ; mais cela indique bien qu'il fallait payer des frais de scolarité, que le réseau à l'étranger est bien conçu comme un réseau qui comporte des frais de scolarité.

Ce que nous savons, c'est que vouloir jusqu'à un certain point conserver des frais de scolarité en limite extrêmement basse signifierait inmanquablement une contraction du réseau parce que l'on ne peut avoir un enseignement fortement subventionné que pour un nombre limité d'élèves, c'est évident.

Donc, plus la demande de subvention par élève est forte — quelles que soient les conditions parce que les budgets de tous les États sont ce qu'ils sont aujourd'hui — plus on va se trouver dans un dispositif où un petit nombre bénéficiera de cela mais sans possibilité d'extension.

Lorsque nous avons décidé — et vraiment, je crois que ça a été une décision de l'ensemble de la communauté scolaire par la voix de son conseil d'administration — tout en gardant une approche maîtrisée des frais de scolarité, de dépasser un débat dans lequel on nous disait qu'il ne fallait surtout pas que cela augmente, quel que soit le cas de figure, c'était par consensus et c'était parce que nous avons tous la conviction que c'était la seule façon de développer ce réseau.

Or, en développant le réseau, nous mettons notre mission de service public à la portée d'un plus grand nombre, y compris de nos compatriotes. Je ne vois pas comment nous aurions fait pour développer nos établissements qui accueillent quand même de plus en plus d'élèves français dans le monde, et pour développer en Extrême-Orient, pour développer dans l'est de l'Europe, si nous avons continué à compter sur le présupposé que les frais de scolarité ne devaient pas augmenter.

Il reste qu'ils doivent être maîtrisés ; et il est vrai que nous nous sommes systématiquement efforcés de garder d'abord la transparence la plus complète avec les familles — et c'est un sujet que nous évoquons beaucoup dans les conseils d'établissement — de le faire également de manière pas unilatérale et pas inopinée, et en proposant des choix à chaque fois ; après tout, il reste toujours possible de renoncer à un investissement, à une amélioration pédagogique, à d'autres choses et de ne pas augmenter les frais de scolarité.

Pour nous, ce qui compte beaucoup, c'est d'assurer à chaque fois, établissement par établissement — et j'espère que c'est maintenant le cas car nous y avons beaucoup travaillé ; et cela a supposé une petite révolution dans la façon de travailler de l'Agence et de nos chefs d'établissement — une grande transparence et des choix qui puissent être exprimés. Je crois que nous sommes en train d'arriver à cela. Et puis, il faut naturellement que ce soit maîtrisé, mais à ma connaissance, nous ne sommes pas en période de dérapage, c'est-à-dire qu'il ne s'est pas produit, dans les dernières années, de croissance des frais de scolarité ou de la part des familles dans le financement du réseau qui soit globalement fortement notable.

Il reste que pour nous, ça a été une préoccupation constante, et cela le demeure, que les bourses soient capables de suivre les évolutions, établissement par établissement. Et je ne pense pas qu'il existe un seul établissement où en commun, la décision d'augmenter les frais de scolarité a été prise et où les bourses n'aient pas suivi. Nous avons toujours été très vigilants à cet égard.

Cela nous a conduits, pour la première fois d'ailleurs cette année, en décision budgétaire modificative, à abonder significativement le budget des bourses, parce qu'il nous paraissait important justement d'être capables de nous adapter notamment à une évolution qui, à un moment donné de l'année, s'est avérée défavorable entre l'euro et le dollar. Je crois donc que nous pouvons difficilement faire autrement.

Puisque je parle de bourses, naturellement, cela rejoint votre préoccupation, Madame le Sénateur, et d'autres qui ont été exprimées par plusieurs d'entre vous à cette occasion : oui, nous allons nous montrer extrêmement attentifs aux conditions de rentrée. Et nous allons être très attentifs au besoin éventuel d'adapter, pour des familles dont la situation aurait changé, le niveau des bourses, ou tout simplement d'en créer.

Il est vrai que, sans que la dérégulation soit une condition indispensable, de toute façon, nous ferons ce qu'il faut concernant Beyrouth.

Cela me permet d'annoncer que, de même que les autorités libanaises ont décidé la réouverture des établissements le 9 octobre, nos établissements ouvriront aussi le 9 octobre et que j'ai eu le plaisir de dîner hier soir avec l'ensemble de nos proviseurs, directeurs d'école et comptables affectés à Beyrouth et que c'était un dîner d'au-revoir puisqu'ils prenaient l'avion ce matin pour préparer la rentrée : ils sont donc partis en avant-poste.

Je suis heureuse que vous ayez salué le travail réalisé par nos proviseurs, puisque effectivement, autant Madame ROMAN au grand lycée de Beyrouth que, dans des conditions encore plus dramatiques, Madame DELHOMME à Nabatiyeh ont joué un rôle très important pour l'accueil de notre communauté française avant son rapatriement. Et elles ont été en cela secondées non seulement par le personnel de recrutement local qui était présent, mais également par plusieurs de nos collaborateurs qui eux-mêmes se sont relayés pendant tout l'été. A aucun moment un seul de nos établissements n'est resté vide de son personnel qui a toujours été là pour veiller sur les établissements et pour servir de lieu d'accueil pour la communauté française.

Nous allons de toute façon aussi faire une prérentrée un peu plus tôt que d'habitude, puisque pour une rentrée le 9 octobre, nos enseignants rentreront dès le 2. Et nous sommes en train de voir comment nous pouvons utiliser ces journées justement pour bien préparer la rentrée, y compris par les actions de formation qui étaient prévues.

Au Liban, nous restons donc très attentifs, nous allons faire ce qu'il faut pour que la rentrée se passe dans les meilleures conditions même si nous n'avons pas la moindre idée du nombre d'élèves qui nous attend, parce que nos amis Libanais ont fait diligence : ils se sont prémunis comme ils savent le faire contre tous les aléas, et ils ont multiplié les doubles ou triples inscriptions. Ceci fait qu'en réalité, nous enregistrons pratiquement le même nombre d'inscriptions pour la rentrée à Beyrouth, mais nous en comptons presque un millier d'autres ailleurs dans le réseau. Nous savons que, malgré leur talent, ils n'ont pas le don d'ubiquité, et nous allons donc voir dans les prochains jours où les élèves sont vraiment : si c'est dans les autres établissements du réseau, où nous nous apprêtons à les accueillir — nous avons quand même pris toutes les dispositions nécessaires pour accueillir des élèves supplémentaires dans les États du golfe, en Égypte, dans les pays du Maghreb, au Canada, et en France d'ailleurs, où beaucoup sont également annoncés ; mais nous serons prêts aussi à les accueillir à Beyrouth si c'est à Beyrouth que les familles choisissent de revenir.

Voilà. Et à cet égard, je crois que le fait que nous ayons annoncé la rentrée officiellement, mais que, suivant d'ailleurs en cela les autorités libanaises, elle soit annoncée pour le 9 octobre, donne aux familles le temps de se retourner et de prendre une décision sur le maintien de leurs enfants ailleurs, pendant un certain temps encore, ou sur un retour à Beyrouth. Quand je dis à Beyrouth, c'est au Liban.

Que je vous indique aussi qu'à la demande de l'Ambassadeur, Madame DELHOMME a bien voulu rester un an de plus à Nabatiyeh, ce qui nous a conduits à chercher en catastrophe un nouveau proviseur pour le lycée de Porto où elle était affectée. Vous aurez donc le plaisir de la retrouver au Liban pendant une année supplémentaire.

Que dire d'autre ? Je crois avoir répondu à l'ensemble des questions sur le Liban.

Madame KAMMERMANN

(Hors micro) Je voudrais simplement vous dire, Madame, qu'avec Madame ROMAN au lycée, nous avons nos conseillers qui ont beaucoup travaillé avec elle : Monsieur MAINGUY, Monsieur LAUGEL et Madame REVERS.

Madame Maryse BOSSIERE

Alors, je les en remercie vraiment très vivement.

(Brefs applaudissements.)

Monsieur Jean-Louis MAINGUY

(Hors micro) J'en profite pour avoir la possibilité d'obtenir une réponse à ma question : pensez-vous que l'allocation de fournitures scolaires est possible ?

Madame Maryse BOSSIERE

Très franchement, je ne le crois pas. Je ne le crois pas parce que jamais l'Agence n'a été en mesure d'accorder une allocation à l'ensemble des élèves. En revanche, dans le cadre de l'étude pour les bourses, nous sommes tout à fait en mesure d'accorder aux familles boursières des allocations pour frais scolaires.

Cela pourra donc être étudié dans ce cadre sans aucune difficulté. Cela ne pourra pas être étendu sans condition de revenus, parce que cela n'a jamais été fait ; ce n'est pas non plus effectivement l'esprit d'un réseau comme celui-là, mais cela ne pourra pas être étendu à toutes les familles indépendamment des conditions de revenus. Mais dans le cadre des bourses, oui, sans aucun doute.

J'ai eu aussi une question sur notre attitude dans les autres établissements mais je croyais avoir un petit peu répondu : c'est-à-dire que nous nous apprêtons, nous nous mettons en condition de recevoir les élèves libanais soit ailleurs dans le monde, soit au Liban, tout en sachant que ce sera l'un ou l'autre.

Mais nous avons pris les mesures nécessaires pour que ce soit possible dans les deux cas. S'agissant des établissements homologués, comme vous le savez, nous n'avons pas de possibilité directe de gérer cela : ce sont les établissements eux-mêmes qui vont le faire. Naturellement, tout le soutien que nous leur donnons systématiquement, c'est-à-dire tout l'appui pédagogique qui relève de... les bourses le cas échéant pour les enfants qui sont libanais et aussi français, seront assurés dans ce cadre-là.

Monsieur GIRAULT, nous passons là de l'autre côté du spectre, si j'ose dire, du côté des familles et des élèves extraordinairement favorisés. Je voudrais beaucoup pouvoir être en mesure de manifester l'intérêt que la France porte à ces établissements, y compris lorsque les autorités locales acceptent bien volontiers de se montrer généreuses avec eux. Mais je ne suis pas sûre qu'il soit possible aujourd'hui, dans la situation qui est la nôtre, de faire des gestes qui ne soient pas des gestes en direction de ce qui est un réel besoin.

Les familles au Luxembourg, grâce à la générosité de l'État luxembourgeois, ont d'ailleurs été amenées à renoncer au conventionnement avec l'Agence, ce qui étaient plutôt pénalisant qu'autre chose. Si, parce que cela empêchait les subsides luxembourgeois de venir ; c'était l'un ou c'était l'autre.

Et donc, si nous nous réjouissons beaucoup de cette situation qui a permis finalement de diminuer beaucoup les coûts de scolarité, tout en améliorant de manière spectaculaire, puisqu'il y a cette construction, les conditions de travail des enseignants et des enfants, je crois que nous ne serons pas en mesure d'aller plus loin à cause tout simplement d'urgences qui, comme on vient de le voir à propos du Liban, nous attendent ailleurs.

Monsieur MAC GAW, vous demandez s'il y a un nombre maximal d'élèves dans une classe donnée : c'est une vaste question. Tout dépend des élèves, de l'endroit, et aussi de notre besoin de répondre à une demande. Il y a pire qu'une classe de 35 élèves, c'est une classe de 30 élèves avec 5 élèves qui eux n'ont pas le droit de recevoir de l'enseignement.

Donc en termes généraux, je ne sais pas quoi répondre. Précisément, s'agissant d'un établissement et d'une situation donnés, je pourrais alors plus facilement le faire, et nous aurons peut-être l'occasion d'une manière détaillée ensuite de savoir à quelle situation précise vous vous réferez.

Il existe, en général, une norme dans nos établissements, qui conduit à accueillir de 25 à 30 élèves ; mais dans beaucoup d'établissements, c'est bien inférieur ; dans quelques autres, c'est supérieur, en fonction de beaucoup de critères dont nous pourrions parler peut-être de manière plus détaillée ensuite.

Faut-il uniquement des professeurs étrangers ? Je ne sais pas non plus quoi dire, parce que la question est trop générale. On a parlé tout à l'heure du Liban, où il est vrai que nous avons des enseignants libanais absolument excellents ; et dans une classe du primaire, comme il n'y a qu'un seul enseignant, s'il est libanais, il est évident qu'il n'y aura que des Libanais. Si c'est une classe du secondaire, il est effectivement beaucoup plus rare de ne trouver que des enseignants d'une autre nationalité.

Mais là encore, tout dépend de la situation et du pays : dans un pays non francophone et n'ayant pas de vivier particulier, je ne pense pas qu'il existe de situations où il n'y ait dans des classes que des enseignants locaux, non français. Mais en termes généraux, je ne peux que vous dire que, dans certains pays, cela ne constitue pas un inconvénient, et en particulier dans des pays francophones où exercent des enseignants extrêmement bien formés, et dans le primaire puisque encore une fois, c'est un seul enseignant.

Madame PONTVIANNE, je vais demander à Madame SARAGOSSE de diffuser son rapport, mais peut-être a-t-elle eu l'occasion dans un autre cadre de dire qu'elle le mettrait à la disposition de l'AFE. J'aurais d'ailleurs dû le savoir, puisque j'étais là ! Absolument : elle l'a dit, et ce sera donc fait, naturellement.

Monsieur NIZET, vous demandez si nous comptons intervenir pour que le plan École fonctionne ? Oui, sans aucun doute : nous aussi, nous allons relancer les services culturels des ambassades, parce que nous avons beaucoup besoin de recevoir ces retours des ambassades.

Quid des petites structures ?

C'est vraiment une question d'actualité pour nous, parce que nous nous interrogeons beaucoup sur l'ensemble des petites structures, et en particulier sur les structures conventionnées. Pour nous, il existe un cas de figure qui est assez simple : celui de la toute petite école qui va grandir assez vite, que nous aidons à faire ses premiers pas comme établissement homologué et que nous conventionnons aussi vite que possible, en nous efforçant là aussi vite que possible de l'amener à maturité ; et ce cas de figure ne nous pose aucun problème.

Lorsqu'en revanche, il s'agit d'une microstructure qui se trouve dans une situation d'isolement très grand (25, 30, 40 ou 50 élèves), et que visiblement, cette structure n'arrive pas à se développer du tout dans la durée, alors, nous sommes en train de nous demander si le système du conventionnement est bien le bon système.

Dans certains pays, où d'ailleurs ces microstructures sont particulièrement nombreuses, cela se combine avec un isolement extraordinaire de l'enseignant que nous y détachons, et il nous est très difficile, surtout lorsque cet isolement est très grand, d'apporter l'appui nécessaire. Il va donc falloir voir.

Par exemple, à Maroua au Cameroun, nous avons pris le parti d'un déconventionnement - d'ailleurs accepté, discuté avec l'établissement - et d'un accompagnement financier. Mais au fond, nous commençons à nous demander s'il ne faut pas compléter cela par quelque chose qui serait quand même une approche de suivi pédagogique, même si ça n'est pas par la présence d'un enseignant tout le temps.

Je me demande si nous n'allons pas utiliser le cadre de ces accords spécifiques, dont nous nous sommes ouvert la possibilité dans le plan d'orientation stratégique, pour fixer dans un document ce que nous sommes prêts à faire pour l'établissement : aide au recrutement, mais surtout aussi suivi pédagogique. Et pourquoi pas d'ailleurs un appui financier régulier : après tout, nous avons la possibilité de subventionner des établissements homologués ; à l'heure actuelle, nous le faisons strictement au coup par coup, et dans quelques cas très particuliers, on pourrait imaginer que pour une durée qui serait en tout cas de plusieurs années — pas définitivement —, on puisse décider d'apporter un appui pour tel et tel objectif. C'est un sujet qui est en réflexion à l'Agence, et si cette réflexion conduit à quelque chose qui nous paraît être une proposition susceptible d'être articulée devant notre conseil d'administration, nous n'y manquerons pas probablement pour la fin de l'année.

S'agissant du conseiller d'orientation, il est vrai que les nôtres sont trois : je pense que c'est un progrès, mais naturellement, ils ne peuvent pas rester durablement. Le système est bâti non pour réaliser une présence régionale, ce que nous n'arrivons pas à faire très facilement, mais pour qu'assez rapidement, la formation de personnel sur place soit assurée et que ce personnel trouve justement à Paris les relais nécessaires pour obtenir des réponses aux questions qui seraient posées et pour lesquelles la réponse ne serait pas incluse dans la formation.

C'est donc plutôt vers cela que l'on s'oriente ; j'espère bien que l'on va y arriver. Et en particulier, je signalerai le problème de Libreville pour que nos conseillers d'orientation voient avec l'établissement scolaire quel dispositif on peut mettre en place pour assurer un suivi une fois qu'ils sont passés ; nous allons regarder cela.

Concernant notre "échouage" au programme DGCID, comme vous l'avez dit, personnellement, je n'ai pas le sentiment d'avoir échoué d'un programme à l'autre : la DGCID était pour nous un donneur d'ordre familial. Elle est notre tutelle depuis toujours ; le Président du conseil d'administration, y compris lorsque nous avons été sur le programme des Français de l'étranger, est resté le Directeur général de la coopération internationale ; et sur place, dans les ambassades, nous relais ont toujours été les SCAC. Je ne peux donc pas dire que nous nous sentions en situation d'orphelins lorsque nous sommes dans le cadre de la DGCID.

Cela dit, nous n'étions pas malheureux non plus lorsque nous étions sur le programme des Français de l'étranger. Mais ce qui est important pour nous, c'est de ne pas jouer au yo-yo ; je ne sais pas s'il existe des termes maritimes que nous pourrions continuer à utiliser pour décrire ce que serait notre situation dans ce cas, mais pour nous, changer sans cesse de programme devient vraiment très perturbant, c'est tout ce que je peux dire.

J'ai la vision de l'opérateur, et pas celle de la tutelle, à qui il revient de toute façon de déterminer le sort qui doit être le nôtre ; à moins que ce ne soit le Parlement, comme il l'a déjà fait à deux reprises.

S'agissant de la fondation à Bruxelles, je ne sais pas pourquoi vous arboriez un grand sourire en parlant de cette fondation ; mais quoi qu'il en soit, effectivement, nous avons connu à Bruxelles une initiative qui n'est pas la seule. Il existe déjà, en Allemagne en particulier, des dispositifs qui sont très proches de fondations et qui ont été mis en place pour permettre des opérations de construction d'établissements scolaires ; c'est d'ailleurs comme cela que nous avons construit une école primaire à Munich.

Mais cette fondation a été conçue d'une manière qui réponde aux impératifs du droit belge, et s'attache à réunir des financements. A ma connaissance, pour l'instant, elle en est arrivée au stade où elle a pu financer, mener et terminer une étude d'architecte, qui nous a été montrée et qui s'avère de grande qualité ; il n'y a pas de doute. Je ne sais pas si elle est tout de suite en mesure de financer le reste de l'opération : nous allons bien voir.

Ce qui est certain, c'est que nous avons absolument besoin d'une école maternelle ; encore une fois, le succès des classes bilingues est tel que nous constatons un afflux d'élèves en maternelle, et il faut absolument que nous construisions.

Donc si cette fondation réunit les fonds nécessaires dans leur intégralité, nous en serons très heureux ; si elle ne le fait qu'en partie, il va falloir trouver un dispositif pour que cette partie s'intègre aisément dans un ensemble qu'il faudra financer de toute manière, et pour l'instant, nous en sommes à ce point.

Pour ce qui concerne le lycée de Tokyo, il est vrai que j'ai découvert, grâce à cette présidence de la fondation du lycée de Tokyo, les joies des nuitées en avion et des journées passées à Tokyo — C'est quelque chose d'extrêmement intéressant : on s'envole de Paris le soir, on dort tant bien que mal dans l'avion et ensuite, on essaie d'arriver à peu près frais pour la tenue du conseil d'administration ; mais comme les choses ont été très bien préparées, en général, cela reste possible.

Il est vrai que le sujet à l'ordre du jour, c'est naturellement l'extension du lycée. Il est vrai aussi que Tokyo représente une difficulté très grande, dès lors que l'on parle d'investissements immobiliers. Et je dois vous dire que, tout au long de ma carrière, depuis que j'étais jeune agent, j'ai eu à croiser le dossier du financement des investissements immobiliers scolaires à Tokyo.

Combien de fois l'ai-je croisé ? J'ose à peine le dire, parce que c'est vraiment un dossier qui aura mis très longtemps à se résoudre. Bien sûr, ce que l'on peut souhaiter, c'est une autre implantation et, pourquoi pas ? un achat. Mais nous avons quand même déjà pu résoudre, par la forme d'une location, une bonne partie du problème ; et cette location a d'ailleurs été d'un montant extrêmement raisonnable : nous avons à l'heure actuelle un collège-lycée à Ryuhoku qui est loué à la mairie de cette ville et qui fonctionne pour la satisfaction générale.

A ce stade, qu'en est-il ?

L'établissement a cofinancé, avec d'ailleurs la chambre de Commerce franco-japonaise, une étude qui nous permet justement de dresser l'inventaire des possibles et surtout de chiffrer les différents scénarios possibles, allant de l'achat de bâtiments à l'achat de terrains et la construction en passant par toutes les possibilités de location et en intégrant naturellement quand même les partenariats public-privé.

Mais, comme vous l'avez dit et comme je pense tout le monde l'a bien perçu, dans un partenariat public-privé, il n'y a pas que privé : il y aussi public : il faudra donc bien que des apports soient faits. Cela étant, dans un cadre qui serait par exemple tout à fait global de réinstallation de l'établissement, il y a la propriété de Fujimi, qui représente une valeur extrêmement importante, et qui est propriété de l'État français. Ainsi, si une solution de partenariat public-privé se dégageait, il y a donc du côté du partenaire public un bien qui est très important. Mais nous n'avons l'intention de nous priver de l'étude d'aucune hypothèse ; et l'hypothèse d'une relocalisation complète n'est pas la seule envisagée puisque, encore une fois, le lycée que le nous louons fonctionne bien.

Au sujet de la grève de Milan : à Milan, on aime les grèves. Quand ce n'est pas celle des écolages, c'est celle des enseignants ! — Je ne dirais pas cela autrement que par boutade.

Que se passe-t-il à Milan ?

Effectivement, il existe un désaccord entre nos enseignants résidents et l'agent comptable sur le mode de calcul de l'exonération partielle dont, à côté de l'avantage familial qu'ils perçoivent, les enseignants peuvent bénéficier pour les enfants qu'ils scolarisent dans l'établissement.

Considérant que la façon dont l'agent comptable appliquait cette exonération ne les satisfaisait pas — et je dois dire que le mode de calcul est extrêmement complexe — nos enseignants ont décidé de ne pas payer du tout les frais de scolarité, pendant une longue durée.

Or, le problème est que l'agent comptable est responsable sur ses deniers du recouvrement des frais de scolarité et que la situation est arrivée à un point où autant l'agent comptable secondaire de Milan que l'agent comptable principal à Nantes prenaient sur leurs deniers personnels un risque qui devenait difficile à gérer.

Et vous savez qu'en vertu de la règle de séparation de l'ordonnateur et du comptable, l'ordonnateur n'a pas le droit d'exiger du comptable qu'il renonce à recouvrer une recette qui a été émise. Il reste qu'existent des possibilités d'échelonnement d'une dette ; de toute façon, j'ai été saisie du problème, naturellement, et nous allons regarder si le rythme de remboursement demandé convient ou s'il reste possible de l'améliorer et d'obtenir un échelonnement qui soit compatible.

Monsieur Robert LABRO

Je suis d'accord avec vous : il y a le futur et cet échelonnement, et je pense que la majorité des enseignants ne discutent pas cela. Mais moi, je parlais plutôt de ce qui s'était passé au mois de juillet, et qui n'était pas un échelonnement mais - et vous l'avez expliqué - une saisie qui correspondait à la totalité du salaire pour certains enseignants.

Pensez-vous donc qu'il soit possible de faire quelque chose concernant ce problème ?

Monsieur le Président

Excusez-moi, Madame la Directrice. Monsieur LABRO, vous avez posé une question ; vous avez eu la réponse. Si vous avez des compléments d'information, envoyez une question par écrit ou posez-la directement en écrivant à la Direction, parce que nous ne pouvons pas instaurer un dialogue entre l'intervenant et la salle.

Madame Maryse BOSSIERE

J'ai bien noté votre préoccupation, et nous verrons comment répondre au mieux à cela.

Je me permets simplement d'ajouter que le différend sur l'exonération portait sur une petite partie des frais de scolarité ; et que, lorsque vous décidez de ne pas payer la totalité d'une somme parce que vous contestez une petite partie de cette somme, vous êtes censé quand même faire des économies pour que, le jour où le différend s'apaise ou le jour où vous êtes, comme c'est le cas pour tous les comptables publics, appelé à régler votre dette, vous disposiez des fonds nécessaires : chacun d'entre nous normalement le fait.

Et je vois mal, par exemple, une administration comme celle des impôts se montrer très tendre à l'égard de ceux d'entre nous qui diraient que ma foi, ils contestent une dette, qu'ils ne vont donc pas la payer, et surtout pas conserver d'argent pour la payer un jour.

Cela étant, nous ne sommes pas dans cette disposition d'esprit ; nous ne sommes pas l'administration des Impôts, même si le comptable est un comptable public et nous allons voir comment nous pouvons faire.

Concernant l'obligation de scolariser un enfant français, Monsieur CAVASINO, j'ai l'impression que nous en avons déjà parlé Non ? Alors, c'est quelqu'un d'autre qui m'a posé la question, pardonnez-moi. Il est vrai que, strictement, juridiquement parlant, il n'y a pas d'obligation de scolarisation à l'étranger, ni du côté des familles, ni du côté de l'administration. Et la preuve, c'est qu'il n'existe pas d'établissements partout : s'il existait cette obligation de scolariser les enfants, il faudrait un établissement chaque fois qu'il y a des élèves français.

Cela n'empêche pas que nous nous sentions une ardente obligation de scolariser les enfants français chaque fois que nous disposons d'un établissement qui nous permet de le faire et qu'il existe des capacités d'accueil.

Il faudrait donc peut-être que vous m'indiquiez dans un autre cadre plus précisément quelles sont les conditions dans lesquelles ce type de réponse a pu être faite. Il est certain que nous nous sentons l'obligation, là où nous le pouvons, de scolariser les enfants français.

Madame BAKHTRI, vous parliez du prélèvement sur le fonds de roulement des établissements : non, nous n'instituons aucun prélèvement sur le fonds de roulement des établissements. Mais oui, nous avons projeté de prélever une contribution immobilière, au même titre que nous prélevons une participation à la rémunération des résidents pour les établissements en gestion directe. C'est une mesure qui avait été décidée aussi dans le cadre du plan d'orientation stratégique.

Au fond, quel était l'état de la réflexion ?

Dans la durée, l'État n'avait pas été en mesure de financer les investissements scolaires à l'étranger, et nous nous trouvions dans une situation où donc nos établissements étaient en situation de dégradation.

Ce que nous souhaitions donc, c'était que l'État conserve une participation, par le biais du budget de l'Agence, au financement des investissements, mais que nous dégagions les ressources propres nécessaires pour assurer le complément parce que, là encore, les positions de principe pouvaient conduire à une incapacité de gérer le patrimoine immobilier.

C'est une décision qui a été prise par consensus, qui a été votée par les représentants des associations familiales et dans le cadre du conseil d'administration.

Nous sommes en train effectivement de prévoir, en même temps que des établissements nous sont remis en dotation, la mise en place de cette contribution, qui devrait s'élever à 1,5 % de la valeur du bâti dont disposent les établissements en gestion directe.

Je me permettrai de rapprocher cela de la règle normale qui fait que, lorsqu'un bâtiment public est mis à la disposition par exemple d'une association ou d'une entité quelle qu'elle soit, le loyer fixé correspond à 4 ou 5 % de la valeur non pas du bâti mais de la totalité du bien, terrain compris.

C'est donc une contribution très raisonnable, et qui de plus, pour tenir compte quand même de la différence extraordinaire de la valeur patrimoniale des établissements — je crois que c'est Barcelone qui bat tous les records, avec une valeur qui doit dépasser la centaine de millions d'euros —, nous avons instauré un plafond par élève, pour que cela ne se transforme pas, même à 1,5 %, en une contribution qui soit très importante ; et à l'inverse, nous avons instauré un plancher, car quelquefois, dans certains pays, bien que les coûts d'entretien des bâtiments représentent en général toujours plusieurs centaines de milliers d'euros par an, la valeur du bâti est estimée à 10 000 euros. Alors 1,5 % de 10 000 euros, cela n'irait pas, et nous avons donc fixé aussi un plancher pour quelques cas particuliers. C'est ainsi que cela va fonctionner.

En ce moment, nous sommes en pleine discussion avec, en particulier, le ministère des Finances sur l'étendue des remises en dotation, sur toutes sortes de sujets, sur la régulation budgétaire aussi. Donc, si tout se passe normalement, c'est à partir de 2007 que cette contribution commencera à apparaître.

S'agissant du Mali, effectivement, nous avons connaissance du problème qui se pose dans notre établissement, parce que, pendant des années et des années, les provisions nécessaires n'ont pas été faites. La position globale de l'Agence est que, dans les établissements en gestion directe et qui relèvent d'elle, il y a une protection sociale :

- soit la protection dans le cadre de la CFE,
- soit une protection sociale locale dans d'autres cas pour les recrutés locaux, et j'insiste, pas seulement français ; parce qu'au fond, tout le monde a droit, en tout cas dans un établissement en gestion directe, à la protection sociale.

Dans les établissements conventionnés, nous agissons par recommandations ; et nous souhaitons absolument qu'effectivement, les établissements avec lesquels nous sommes liés se comportent en bons employeurs.

A ma connaissance, notre établissement au Mali est en train d'essayer de résoudre le problème ; en tout cas, c'est bien ce qui nous revient à l'Agence et ce que nous indique le proviseur.

S'agissant de l'appui que peut apporter l'Agence : oui, elle plaide beaucoup pour que l'on se mette dans les normes dans cet établissement, et de toute façon, elle apporte un appui important à l'établissement du Mali, qui va devoir là faire des efforts importants.

Mais soyons clairs : les efforts que doit faire cet établissement, qui par ailleurs reçoit une aide très forte de l'Agence, vont le conduire probablement à relever les écolages : il n'y aura pas d'autre solution. Il n'y a pas de secret : il y a l'argent public que nous dispensons, et puis il y a l'argent qu'apportent les familles, et c'est avec la conjonction des deux que l'on va résoudre le problème.

Ensuite, concernant Bangkok : oui, nous avons conscience des problèmes de revenus. C'est au coeur de toute la problématique du réseau que le coût de la scolarité : c'est un aspect qui, de toute façon, est toujours un sujet de tension pour nous qui sommes habitués en France à bénéficier d'un enseignement public gratuit et qui pourtant disposons du plus beau réseau d'établissements scolaires dans le monde, à l'étranger, mais un réseau qui a été conçu comme un réseau payant, subventionné.

Dans ce réseau, les bourses jouent tout leur rôle ; et de mon point de vue, c'est bien dans le cadre des bourses que la situation de ceux d'entre nous qui ne seraient pas en mesure de payer des frais de scolarité doit être envisagée.

Aussi, j'ai du mal à penser que des familles soient obligées d'inscrire leurs enfants au CNED parce qu'elles ne peuvent pas payer les frais de scolarité, parce que normalement, les bourses doivent être intervenues pour leur permettre de le faire : il va falloir regarder du côté de la manière dont ces familles peuvent présenter un dossier de bourse. Mais c'est bien dans le cadre des bourses que l'on règle ce type de difficultés, et nous allons regarder encore une fois de ce côté.

Je crois avoir fini.

Monsieur le Président

Vous avez terminé, oui ; il ne nous reste plus qu'à vous remercier, Madame.

(Applaudissements.)

Madame Maryse BOSSIERE

Ah non ! Monsieur LECONTE, j'ai passé une de vos questions ; je crois en avoir évoqué deux. Mais je me souviens au moins de l'avantage familial ; non, ce n'était pas cela ?

Monsieur Jean-Yves LECONTE

(Hors micro) Et les conseils d'établissement.

Madame Maryse BOSSIERE

Pour ce qui est de la circulaire Vie scolaire, je vais vous faire un aveu : cela fait trois ans qu'elle est en chantier ; alors, je finis par ne plus me souvenir, après toutes les versions successives que nous avons connues, de ce que la version définitive contient s'agissant de la présence des conseillers à l'AFE. Mais je vais le vérifier d'emblée en rentrant, et je vous dirai cela dès que possible.

Cette circulaire a été extrêmement difficile à mettre au point, parce qu'elle a été élaborée en concertation comme il se doit avec les représentants des parents, les représentants des enseignants, et bien sûr l'Agence ; et concilier tous les points de vue a pris du temps.

S'agissant de l'avantage familial, nous sommes en pleine concertation avec les représentants syndicaux pour la mise au point d'un avantage familial qui en gros sera conçu de la manière suivante : l'avantage familial actuel est maintenu ; mais dans le cas où il ne couvre pas, pour une tranche d'âge donnée, le montant des frais de scolarité, un mécanisme va être mis en place pour que l'avantage familial soit porté au niveau des frais de scolarité. Nous souhaitons être prêts pour l'année budgétaire 2007.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

(Hors micro.)

Madame Maryse BOSSIERE

Non, non, non ; cette fois-ci, non parce que l'avantage familial n'est pas remboursé par les établissements.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie encore Madame Maryse BOSSIERE.

La séance est levée à 18 h 50.

VENDREDI 8 SEPTEMBRE - MATIN

*La séance est ouverte à 9 h 35
sous la présidence de Madame Claudine LEPAGE,
Vice-Présidente de l'AFE.*

Madame la Présidente indique que l'on va commencer les travaux de ce matin et elle invite les conseillers à prendre place.

Madame la Présidente

Le premier point de l'ordre du jour de ce matin porte sur l'approbation des commissions administratives.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Serge MUCETTI.

I. APPROBATION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

Monsieur Serge MUCETTI

Je voudrais faire, avant d'entrer dans le vif du sujet, trois remarques d'ordre général, et une portant plus précisément sur le mécanisme de composition des commissions.

Ma première remarque, c'est pour vous inviter à vous reporter et à lire un document qui sera mis en ligne sur le site de l'Assemblée, et qui porte sur la description du dispositif informatique qui va bientôt équiper les postes et qui sera un outil d'administration consulaire informatisée, dans le cadre du projet dont vous avez déjà entendu parler, le projet RACINE. Des documents sont déjà disponibles à l'alcôve de la Direction des Français l'étranger et des étrangers en France.

Pourquoi voulais-je vous présenter ce document maintenant ?

Parce qu'il indique que, désormais, le moyen normal de communication entre l'administration et les Français qui disposent d'une adresse électronique, ce sera précisément le courrier électronique. Pour ce faire, il faut naturellement que l'administration dispose des adresses électroniques des Français évidemment qui en possèdent une.

C'est la raison pour laquelle, dans les prochains jours, va fonctionner un nouvel instrument, avec lequel nos compatriotes se familiariseront je l'espère très vite qui est le guichet d'administration électronique ; vous recevrez toutes les indications concernant ce guichet. Il suffit tout simplement de se connecter au serveur France diplomatie, de cliquer sur une icône nouvelle, avec laquelle également vous vous familiariserez, qui est "Français établi hors de France", avec le nouveau logo des applications informatiques consulaires.

Puis, en cliquant sur ce logo, vous arriverez sur un nouveau portail, portail qui sera réservé aux Français établis hors de France. En vous connectant à ce portail et en indiquant votre n° d'identification consulaire, vous pourrez fabriquer leur propre code personnel.

Je rejoins ce que vous disiez hier, Monsieur le Sénateur —, avec ces deux instruments, leur n° d'identification consulaire et leur code personnel, vous pourrez accéder à un espace qui s'appelle "Guichet d'administration électronique", qui sera totalement sécurisé et qui va être alimenté de services en ligne.

Ces services en ligne, je vais vous en citer quelques-uns, qui seront mis en place dès la fin de l'année :

- un Français pourra prendre connaissance des données personnelles qui sont enregistrées sur son compte ;
- il pourra modifier son adresse électronique ;
- il y aura également un mécanisme de modification de son adresse postale ;
- il pourra prendre connaissance ou se remémorer le nom de son chef d'îlot de sécurité ;
- il pourra également avoir accès au serveur Electis, qui lui donnera sa situation électorale ;
- il pourra même la modifier en ligne ;
- il pourra obtenir également des attestations en ligne d'inscription au Registre des Français établis hors de France et de résidence.

Et ces premiers services seront complétés au fur et à mesure que le système se mettra en place ; et j'espère que, l'année prochaine, les Français pourront demander en ligne un passeport.

(Applaudissements et bravo.)

Je n'entrerai pas dans le détail de toutes les performances du nouveau dispositif, performances qui sont remarquables pour l'administration elle-même et pour les Français.

Mais je reviens à ce que je disais : il faut maintenant que nos compatriotes enregistrent leur adresse électronique, et pour cela, nous allons avoir besoin de vous pour pouvoir sensibiliser tous les Français à l'importance de ce nouvel instrument.

Pourquoi évoquais-je cette question dans ce cadre électoral ?

C'est précisément parce que l'année prochaine, pour l'élection du Président de la République, nous allons beaucoup utiliser l'adresse électronique, en particulier pour adresser aux électeurs la propagande des candidats. En effet, tous les électeurs qui seront enregistrés, qui auront communiqué leur adresse électronique recevront les circulaires des candidats à l'élection à la présidence de la République par électronique ; et toutes les informations également par électronique.

Naturellement, les Français ne possédant pas d'adresse électronique recevront les circulaires par la voie postale normale, avec tous les aléas que cela suppose. Je vous signale — vous le savez mais je vous le rappelle — que 15 jours seulement séparent le premier du deuxième tour, et en règle générale, les circulaires des deux derniers candidats qui restent en lice arrivent assez rarement à temps dans la boîte aux lettres des électeurs. Je vous encourage donc vivement à pousser nos compatriotes à créer leur adresse électronique quand ils n'en possèdent pas, et à s'inscrire.

Ce guichet d'administration électronique sera accessible dans les prochains jours à tous les électeurs qui ont participé ou auraient pu participer au scrutin du 18 juin, c'est-à-dire de la zone B, qui ont reçu leur NUMIC.

Pour les électeurs de la zone A, ils recevront leur NUMIC par courrier individuel dans les prochaines semaines ; et pour eux, le guichet électronique fonctionnera à partir du 1er novembre. Pour la zone B, ce sera donc dans quelques jours, et pour la zone A, ce sera à partir du 1er novembre.

Notre objectif — aidez-nous à l'atteindre : ce sont près de 700 000 Français à l'étranger qui sont inscrits pour voter hors de France pour l'élection du Président de la République. Nous voudrions disposer d'au moins 350 000 adresses électroniques c'est-à-dire pour pouvoir...

Et je crois rejoindre l'Assemblée : si nous montrons que les Français à l'étranger sont mobilisés, qu'ils sont modernes, nous rencontrerons moins de difficultés pour le vote électronique et pour le reste. Il faudra donc là faire preuve de pédagogie et mobiliser nos compatriotes.

Il faudra que cette adresse soit enregistrée avant le 31 décembre parce que c'est à cette date que retentit le gong et que les listes électorales sont figées. Je vous rappelle aussi que cette adresse électronique figurera, comme le prévoit de la loi organique du 4 avril 2006, sur les listes électorales. C'est donc ma première remarque.

Ma deuxième remarque, c'est pour souligner le fait qu'aujourd'hui, nous posons la dernière pierre du processus de fusion des listes électorales à l'étranger. Nous arrivons presque au début de l'automne 2006 ; nous avons commencé ensemble ce chemin en 2003.

La fusion des listes électorales, c'est le produit du travail de l'Assemblée, de l'administration ; c'est sans doute une des réformes administratives les plus importantes en ampleur qui ait été réalisée ces dernières années par la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France avec le nouveau dispositif RACINE.

Tout ceci pour vous montrer que ces réformes, qui sont symbolisées par des termes extrêmement courts — fusion des listes électorales — réclament plusieurs années de travail ; et il a fallu un processus avec deux lois organiques, une loi ordinaire, des décrets avec avis du Conseil d'État et du Conseil constitutionnel, d'autres décrets simples, une foule d'arrêtés : bref, ce sont des opérations de grande ampleur, et je voulais marquer aujourd'hui que nous en arrivions au terme.

Ma troisième remarque portera sur le rôle des commissions administratives. Je sais que l'on a fait, pendant la période qui a précédé le scrutin du 18 juin et même avant, des remarques sur le fait qu'un certain nombre d'électeurs étaient passés dans la trappe informatique, avaient disparu, etc.

Tout ceci n'arrivera plus puisque nous voulons consacrer le rôle juridique des commissions administratives. Ce n'est pas l'administration qui tient les listes électorales : c'est la commission administrative, même si elle est présidée par le chef de poste. C'est une autorité juridique autonome : c'est elle qui prend les décisions, et non pas l'administration.

Elle joue donc un rôle technique : il faut désigner des personnes qui connaissent bien la communauté. Naturellement, va-t-on me dire, dans certains pays où la communauté est particulièrement importante en nombre, ou si elle est répartie sur de grandes superficies, cela pourra poser quelques problèmes. Je vous répondrai aussi qu'il n'y a qu'une seule commission administrative dans chaque arrondissement de Paris, dont certains dépassent 300 000 habitants. Nous ne pouvons donc pas demander aux textes plus qu'ils ne peuvent donner.

Mais il faudra que ces commissions fonctionnent dans un bon esprit de coopération pour faire en sorte que ces listes électorales soient l'image portée la plus fidèle de la communauté.

Ma quatrième remarque - et c'est là le point presque réglementaire - concerne les règles qui ont été suivies pour la composition de ces commissions ?

Alors là, je vais vous dire très franchement la vérité, parce que je le dis toujours devant vous : il y a eu une différence de lecture entre la lecture de la loi que faisait l'administration et la lecture de la loi qu'a faite la commission des Lois :

- *L'administration* considérait que, s'agissant de nouvelles commissions, devant statuer sur de nouvelles listes électorales, le principe de l'incompatibilité ne s'appliquait pas entre les fonctions des membres des anciennes commissions et de ceux des nouvelles ;

- *La Commission des lois*, elle, a défendu une position qui était moins rigide et entendait faire prévaloir l'esprit de la loi. Et nous, cela ne nous gêne pas précisément, parce que nous nous situons dans le sillage de ce que je viens d'indiquer : ce qui est important, c'est que ces commissions vivent et travaillent avec des personnes qui se mettent au service de la collectivité et qui essaient de mettre en place des listes électorales reflétant fidèlement la réalité.

C'est la raison pour laquelle, au nom de l'administration, j'ai annoncé que nous nous rallions à la position de la commission des Lois. C'est pourquoi le tableau qui vous a été distribué ne donne peut-être pas l'exact reflet de la composition sur laquelle les membres de l'Assemblée ont été consultés. Vous avez pu percevoir qu'il comportait des inversions puisque l'on a inversé la colonne des suppléants et celle des titulaires pour faire disparaître la notion d'incompatibilité.

Voilà donc la règle qui a été suivie.

Ce que je vous propose, c'est naturellement de statuer sur cette liste. Si des ajustements sont à faire, nous en avons toujours le temps puisque ces commissions administratives n'entreront en fonction que le 1er janvier 2007. Faisons-les calmement, jusqu'au prochain bureau et nous verrons alors quels sont ces petits ajustements nécessaires. Il y en a ; on m'en a signalé : telle personne qui avait été désignée comme titulaire n° 1, qui devenait suppléant n° 2 ; il y en aura. Je crois qu'il nous faut déterminer une méthode de travail, et c'est à l'Assemblée de statuer.

Voilà les quatre remarques que je voulais faire, Madame la Présidente.

(Applaudissements.)

Mme la Présidente remercie Monsieur MUCETTI à la fois de ces informations et de ces précisions et s'enquiert d'éventuelles questions de la part de la salle.

QUESTIONS-REPONSES

Madame Monique MORALES

Monsieur MUCETTI, la réforme qui a été mise en place est vraiment une révolution dans l'administration pour les Français de l'étranger. Je souhaite de tout coeur qu'elle arrive à bon terme, et bravo pour le travail effectué.

La composition des commissions, c'est bien ; mais le travail est immense, parce que, dans les circonscriptions, comme vous l'avez dit à juste titre, s'il y a des milliers d'inscrits, évidemment, les personnes qui normalement résident d'ailleurs dans la ville où se trouve le consulat ne peuvent pas connaître les inscrits, les Français résidant dans la circonscription.

Je crois que là, il va falloir associer très intimement au fonctionnement de cette commission les consuls honoraires, qui eux constituent un relais direct pour être au courant des départs, des arrivées des nouveaux Français ; et je crois que c'est indispensable pour le bon fonctionnement.

Une réunion par an, juste avant la date butoir du 31 décembre, ce n'est pas suffisant, ce n'est pas satisfaisant. Souvent d'ailleurs, on convoque les membres de cette commission un par un : la commission ne fonctionne même pas en tant que telle, les participants de cette commission ne se réunissent pas ensemble.

Je crois donc qu'il reste un gros effort, un énorme effort à fournir pour le bon fonctionnement de cette commission. Et encore une fois, je crois que les consuls honoraires ont un rôle très important à jouer. Merci.

Madame la Présidente remercie Madame Monique MORALES, en indiquant que Monsieur Serge MUCETTI répondra globalement aux questions.

Monsieur Pierre GIRAULT

Monsieur MUCETTI, dois-je comprendre que nous sommes définitivement débarrassés de cette contrainte d'utiliser un ordinateur reconnu par l'administration pour pouvoir accéder aux services ? Ai-je bien compris ?

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Madame la Présidente, chers collègues, je voudrais tout d'abord dire combien j'ai apprécié les propos tenus par Monsieur le Directeur MUCETTI. Car là, franchement, on avance, on fait du bon travail, et on est en train de se préoccuper sérieusement et concrètement de la vie de nos compatriotes expatriés. Alors là, je vous dis bravo, parce que cela fait plaisir, et je crois que (*applaudissements*) le travail qui a été accompli était lourd, mais il sera porteur de bons résultats.

En ce qui concerne les commissions administratives, je voudrais apporter une précision pour expliquer peut-être pourquoi certains seront étonnés de voir des modifications dans le texte qui est sous leurs yeux, par rapport aux consultations qui ont été faites par les consulats.

En effet, Monsieur le Directeur MUCETTI a rappelé qu'il y avait eu une divergence d'interprétation. Et, comme j'ai été le Rapporteur de la loi au Sénat, je dois vous donner la volonté exprimée par le législateur ; c'est celle-là qui compte, parce que vous avez toujours l'interprétation littérale, et puis l'interprétation de la volonté du législateur, l'interprétation téléologique, Monsieur le Président de la commission des Lois.

Or, il se trouve que, comme l'a rappelé Monsieur MUCETTI, avec la fusion des listes, les commissions administratives deviennent véritablement extrêmement importantes : elles deviennent le point central de tout le dispositif et il apparaissait comme essentiel d'instaurer une rotation dans la composition de ces commissions pour éviter, disons-le, un certain ronronnement que nous avons connu par le passé.

C'est la raison pour laquelle le législateur a rendu incompatible l'exercice de deux mandats consécutifs. Mais, compte tenu des contraintes — il existe, en effet, des consulats où il n'est pas toujours très facile de trouver les candidats pour ces commissions administratives —, une précision a été portée en séance, qui consiste à dire que ces commissions doivent entrer en jeu tout de suite, c'est-à-dire avec l'application de la loi, immédiatement après le renouvellement de l'Assemblée des Français de l'étranger qui vient d'avoir lieu, dans l'esprit comme dans la lettre. Mais que — et cela a été bien confirmé par le Ministre à une question que je lui ai posée — cela ne concerne que les titulaires, et pas les suppléants : c'est-à-dire que seuls les titulaires ne peuvent pas faire deux mandats consécutifs : ils peuvent en faire deux, mais non consécutifs et même trois ; alors que les suppléants, eux, peuvent être renouvelés.

Mais il fallait le faire tout de suite, parce qu'effectivement, si l'on fait une analyse littérale de la loi, ces commissions administratives sont de nouvelles commissions : on peut donc dire qu'elles ignorent ce qui s'est passé avant.

Le législateur ne l'a pas apprécié de cette façon, disant : Non, au même titre que l'on ne fait pas réinscrire tous les Français sur les listes électorales parce qu'il existe une nouvelle liste qui résulte de la fusion des deux précédentes — et pour être bien certain d'éviter tout problème juridique, on l'a mis dans une disposition transitoire officiellement dans la loi —, il en est de fait de même pour les commissions administratives, la nouvelle héritant bien entendu du passé, même s'il s'agit formellement et juridiquement — je ne le conteste pas — d'une commission administrative nouvelle.

D'où la nécessité d'appliquer la loi comme l'a voulu le législateur dès son entrée en vigueur et de ne pas permettre le renouvellement des titulaires sortants.

Voilà pourquoi la consultation qui a été faite a eu lieu avant même que cette affaire ait pu être résolue : elle a donc été un peu précipitée.

Qu'est-ce que cela signifie ?

Comme l'a rappelé Monsieur MUCETTI, cela ne prendra effet qu'au 1er janvier de l'année prochaine : essayons donc de résoudre tout ce que nous pouvons résoudre aujourd'hui, et ce que nous ne pourrions résoudre aujourd'hui, conformément à notre règlement intérieur, le Bureau pourra le trancher en décembre.

J'aborde un dernier point : vous savez que les deux façons d'examiner une loi et de l'interpréter, c'est la façon exégétique ou littérale, et la façon téléologique, l'interprétation de la volonté du législateur. Mais il en reste une troisième : l'interprétation en finalité, qui cherche à trouver les moyens d'arriver le mieux au résultat souhaité.

C'est la raison pour laquelle, je le dis vers Monsieur MUCETTI et vers vous tous, ils ne faudra pas faire trop de juridisme excessif dans un sens ou dans l'autre pour arriver à respecter dans l'ensemble la volonté du législateur ; et, si quelques cas ponctuels restent impossibles à traiter autrement que par une interprétation peut-être plus exégétique que téléologique, ne faisons pas d'histoire pour que cela marche, mais que cela marche dans l'esprit de la loi.

Voilà pourquoi il fallait cette petite précision car il n'est pas toujours tout simple de changer de cap, puisque c'est celui que nous voulions : nous sommes satisfaits puisque nous l'avons obtenu ; alors, appliquons-le au mieux pour que vogue la galère dans la bonne direction.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente remercie Monsieur le Sénateur Christian COINTAT et donne la parole à Monsieur Gérard SIGNORET.

Monsieur Gérard SIGNORET, membre élu de circonscription de Mexico

Monsieur le Directeur, mes questions portent sur deux points spécifiques :

- premièrement, que se passe-t-il avec les postes qui n'ont nommé personne, comme c'est le cas du Nicaragua par exemple ?
- deuxièmement, je ne vois pas que le Salvador figure sur cette liste : y a-t-il une raison à cela ?

De la salle

C'est El Salvador.

Monsieur Gérard SIGNORET

On m'a répondu, merci.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Claire DURAND.

Madame Claire DURAND, membre élu de la circonscription de Lomé

Monsieur MUCETTI, je voulais vous signaler qu'au Nigeria, à Lagos, Monsieur MOREL-FRANCOZ n'est plus là-bas : cela m'étonne donc qu'il figure encore sur la liste. Je réserve donc ma réponse pour le mois de décembre au Bureau. Je vous donnerai la liste du Nigeria avec Lagos, qui vous la transmettra.

Madame la Présidente remercie Madame Claire DURAND et donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.

Monsieur Olivier CADIC, membre élu de la circonscription de Londres

Je suis nouvellement élu, et c'était ma première campagne : j'ai donc découvert cette liste électorale lors de la campagne. Nous avons connu deux problèmes en Grande-Bretagne :

- *premièrement*, de nombreuses personnes installées en Grande-Bretagne se sont plaintes d'avoir été radiées de la liste sans en avoir été informées. Pourquoi ? Parce qu'il fallait qu'elles se réinscrivent, et qu'elles avaient raté cela ou l'avaient oublié ; et elles ont dit qu'elles n'avaient absolument rien reçu. Nous avons donc rencontré ce premier problème ;
- *deuxièmement* : apparemment, en regardant la liste — je l'ai eue en format de fichier Excel —, nous avons détecté avec mon équipe 200 problèmes : concernant des adresses ; un candidat était même inscrit sur une liste où n'apparaissaient dans la liste que son nom et son prénom, sans faire mention d'une adresse : je ne sais pas comment on peut s'inscrire sans donner son adresse sur cette liste.

Nous avons donc vu survenir ces deux problèmes. Nous aimerions, pour éviter cela peut-être pour le futur, savoir

- premièrement, s'il est possible d'avoir accès à la liste de ceux qui, pour l'instant, ne se sont pas réinscrits, qui vont normalement être éliminés de cette liste par exemple trois mois avant le 31 décembre. Si jamais ils n'ont pas été contactés par le consulat ou n'ont pas reçu de courrier, au moins, nous allons pouvoir peut-être trouver un moyen de les alerter qu'ils vont être éventuellement éliminés de la liste, ou pour être bien sûr qu'ils sont partis. Et
- deuxièmement, s'il sera possible de le consulter sous forme d'un fichier, avant que ce soit trop tard, pour pouvoir justement effectuer peut-être une opération de contrôle, et vérifier l'absence de problèmes concernant les inscriptions ?

Madame la Présidente remercie Monsieur Olivier CADIC et donne la parole à Madame Tassadit Radya RAHAL.

Madame Tassadit Radya RAHAL, membre élu de la circonscription d'Alger

Pour Alger et Annaba, je souhaiterais réserver ma réponse concernant les membres de la commission à décembre.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription de Genève

Monsieur MUCETTI, je voudrais rappeler qu'il est survenu des problèmes consécutifs à des radiations d'immatriculation, des personnes qui se sont ensuite réimmatriculées et qui ne figuraient pas sur la liste électorale. Je crois qu'il y a eu une espèce de situation de rattrapage.

Maintenant, les personnes qui sont radiées à la suite du non-renouvellement d'immatriculations sont conservées un certain temps en machine ; allez-vous les recontacter systématiquement ?

Cela rejoint aussi une autre demande : auparavant, il y avait un délai de six mois lorsque l'on terminait et que l'on ne renouvelait pas. Or, il y a des personnes qui, pour des raisons diverses, sont à la retraite, sont allées trois mois chez leur fils à Tahiti, ont été hospitalisées cinq semaines ; bref, de nombreux motifs. Il faudrait leur redonner une chance et pratiquer au moins une relance. C'est ma question générale.

Autrement, je voudrais revenir — je ne sais pas si je dois le faire dès à présent — sur la composition des commissions de Zurich et Genève. Dans ce renouvellement des commissions, si je puis dire, mon bord politique n'était pas concerné. Donc, afin d'éviter des retours de courriers entre les consulats, je me suis un petit peu entremis en contactant mes collègues.

A Zurich, c'était ma collègue Claudine SCHMID qui était concernée, et à Genève, c'était Serge VINET, en tant que titulaires tous les deux.

Nous avons passé une espèce d'accord, en tout cas entre cinq élus, où ma collègue Claudine SCHMID proposait le remplacement du titulaire à Zurich, ainsi que le remplacement du suppléant — parce que ce dernier était très âgé — et où à Genève, c'est Monsieur Serge VINET qui choisissait son remplaçant.

C'est ainsi que nous sommes arrivés à proposer Madame Françoise PLE à la place de Serge VINET et que Madame Claudine SCHMID a proposé Marie-Hélène ZEYSSOLF et Nicole PLEINES. L'ordre a été inversé maintenant pour les raisons que vous savez.

Donc si on laissait Monsieur BEAUFILS, cela reviendrait à dire que ma collègue Claudine SCHMID a choisi un suppléant, un titulaire à Zurich, et qu'elle choisirait également pour Genève Monsieur BEAUFILS, ces trois personnes ayant d'ailleurs figuré sur sa liste pour l'élection à l'AFE.

Dans cette affaire, j'ai été le moins concerné ; je suis le plus ancien, je me suis entremis, j'ai obtenu l'accord de cinq collègues : cela me semble être quelque chose d'équilibré. Ma collègue Claudine SCHMID a cru devoir rapporter ce problème ici pour essayer de forcer la décision. Personnellement, cela ne me semble pas une bonne manière d'opérer : cela ne me semble pas raisonnable.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Christophe FRASSA.

Monsieur Christophe FRASSA, membre élu la circonscription de Monaco

C'est juste un point d'ordre : je crois que si l'on part dans des considérations décousues dans l'ordre alphabétique, l'administration ne va pas s'y retrouver parce qu'à chaque fois, elle doit retrouver les dossiers.

Ce que je suggère, c'est que vous appeliez pays par pays, et qu'en l'absence de commentaire, nous passions au suivant ; parce que sinon, nous allons passer de la Suisse au Bénin, puis repasser au Nigeria, revenir à Paramaribo, et je pense que nous allons y être encore en fin de matinée.

Que nous passions pays par pays : en l'absence de problème, c'est entériné, puisque c'est quand même là le but de cette réunion et de ce point de séance ; si des réserves sont émises, c'est renvoyé à décembre ; et s'il existe une possibilité d'arrangement en séance, que ce soit entériné en séance.

Voilà ; c'est juste ce que je voulais dire, Madame la Présidente.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente

Il y a cependant un grand nombre de demandes de prise de parole. Je demanderais aux intervenants, s'ils doivent maintenir leur demande, d'intervenir de façon générale ; les problèmes particuliers se régleront ensuite.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY, membre élu de la circonscription de Rabat

Comme beaucoup de mes collègues dans cette salle, je suppose, nous avons été informés par nos Consuls dans nos différents pays de l'opportunité de modifier ces listes des commissions administratives.

Apparemment, l'instruction qui avait été donnée était certainement la bonne, puisque dans l'esprit des Consuls, il fallait changer les noms ; c'est bien ce que j'ai compris. Et puis, on a demandé : Pourquoi changer les noms, puisque nous avons des personnes qui sont là et qui se portent volontaires ? En effet, on s'aperçoit que cela a été reconduit.

Je voudrais quand même, sur le plan du principe — je suis peut-être en retard d'une mi-temps, comme on dit en sport — savoir quelle est la date de parution du texte, puisque Monsieur COINTAT a parlé de texte législatif, il serait intéressant de la connaître, et également savoir s'il n'était pas possible de l'avoir sur table quand nous avons un débat aussi important, et une modification qui est également importante pour la suite.

Je vous remercie.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jacquot GRÜNEWALD.

Monsieur Jacquot GRÜNEWALD, membre élu de la circonscription de Tel-Aviv

C'était une remarque annexe : chaque fois que j'ai le bonheur de venir dans cette Assemblée, je me rappelle cette vieille définition que le Français ou la Française est un monsieur ou une madame décorée ; il me semble bien aussi que le Français est un monsieur qui ignore la géographie.

Je voulais simplement signaler que, dans la liste alphabétique, à la page 6, nous avons Irlande, Islande, Israël, Italie, la Jamaïque, Japon, et après le Japon, nous avons un immense pays qui s'appelle Jérusalem !

C'est une remarque annexe : je crois qu'il valait la peine de la faire. D'autant plus que cela produit des conséquences, dont je veux simplement en mentionner une : les Français de Jérusalem, depuis un an, n'ont pas de carte d'identité, étant donné que Jérusalem a été placée sous "indéterminé" et, comme l'ordinateur avait besoin d'un pays, nous avons par conséquent : "Jérusalem indéterminé".

(Applaudissements.)

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Sadia SEMHOUN.

Monsieur Sadia SEMHOUN, membre élu de la circonscription de Tel-Aviv

Madame la Présidente, je rejoins l'analyse de Monsieur GRÜNEWALD, puisque je fais partie des Conseillers d'Israël, et en l'occurrence, je suis de Jérusalem. Je ne sais pas si c'est à part ou si c'est dedans mais quoi qu'il en soit, c'était simplement pour dire que j'avais récusé un candidat titulaire, qui était déjà dans le poste à Tel-Aviv.

C'est tout ce que j'avais à dire.

Madame la Présidente rappelle que les problèmes particuliers seront traités ensuite. Elle donne la parole à Monsieur René AICARDI.

Monsieur René AICARDI, membre élu de la circonscription de Tokyo

Monsieur MUCETTI, en accord avec mes trois collègues, Gérard DELEENS, Francis NIZET et Thierry CONSIGNY pour la zone de Tokyo...

(Léger remous dans la salle.)

Madame la Présidente rappelle à Monsieur René AICARDI que, pour le moment, l'Assemblée ne traite que les questions générales.

Monsieur René AICARDI

Y a-t-il une incompatibilité, une impossibilité fondamentale à la création d'une commission sur Taïwan ?

Madame la Présidente donne la parole à Bertrand ROULLET DE LA BOUILLERIE.

Monsieur Bertrand ROULLET DE LA BOUILLERIE, membre élu de la circonscription de Buenos Aires

Ma collègue et moi avons observé que l'Uruguay était en blanc. Or, nous avons tous été consultés par le consulat, et nous avons donné notre accord : je ne comprends donc pas pourquoi nous sommes en blanc. Merci.

Mme la Présidente indique à Monsieur Bertrand ROULLET DE LA BOUILLERIE que Monsieur MUCETTI lui répondra ; elle donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Je poserai une question d'ordre général. Nous avons un fichier qui est constamment remis à jour à Tokyo, et dans toutes les autres représentations, c'est celui de l'ilotage : à savoir que, personnellement, dans l'îlot 722, j'ai 40 administrés, je connais les départs, les arrivées.

Je voudrais savoir un peu comment ces deux listes communiquent. Il me semble que, parfois, lorsque je signale des gens qui sont repartis, qu'on les retrouve ensuite *ad aeternam*. J'aurais voulu connaître la politique de votre ministère concernant un système qui fonctionne bien, qui est celui de l'ilotage, qui permet de maintenir des informations à jour, et de l'autre la commission administrative, où l'on a parfois effectivement une moins grande vue sur l'ensemble de la circonscription.

Lorsque dans l'îlot 722, je connais des départs, devrai-je les signaler aux Français de la commission administrative ? Est-ce la consigne que je devrai donner à tous les chefs d'îlots pour apporter un petit peu de consistance ? Ou bien peut-on mener au consulat une espèce de politique qui sera consistante avec notre effort de mise à jour des fichiers, pour le bien de la sécurité et pour le bien du civisme de nos administrés ?

Merci.

Monsieur Denis VIALA

Monsieur MUCETTI, je reviens sur le problème des adresses électroniques : je vous félicite d'avoir l'objectif d'enregistrer 350 000 adresses ; je souhaiterais savoir quand les élus pourront en disposer au même titre que des adresses postales.

Madame la Présidente remercie les intervenants de toutes leurs questions et donne la parole à Monsieur Serge MUCETTI pour y répondre.

Monsieur Serge MUCETTI

Je vais y répondre rapidement. Un fil conducteur se retrouve dans toutes ces interventions qui porte sur le fonctionnement des commissions, et c'est Madame MORALES qui a introduit la réflexion.

Je crois qu'il faut que ces commissions, comme je l'ai dit tout à l'heure, fonctionnent avec souplesse et imagination. Nous allons donner des instructions aux postes, puisqu'il le faut, pour leur dire que chacun avec sa spécificité propre, dans le cadre des réalités auxquelles il est confronté, doit trouver des méthodes de travail.

Si l'on souhaite ici faire intervenir les Consuls honoraires dans le processus, soit, aucun problème. Si l'on souhaite s'appuyer ailleurs sur des chefs d'îlots, soit, aucun problème. Recherchons, comme l'a dit le Sénateur tout à l'heure, la finalité de l'exercice. Cette finalité consiste à disposer de listes électorales qui soient correctes.

Ce que nous préconisons, c'est au moins trois réunions de la commission par an. La première réunion doit impérativement se tenir avant le 9 janvier. Et j'insiste beaucoup là-dessus, parce que ce sera extrêmement important ; nous avons voulu que les mécanismes électoraux de l'étranger et ceux sur le territoire national soient concomitants : il faut donc suivre de façon extrêmement précise ce mécanisme. Il faudra donc absolument - absolument - que les commissions aient statué avant le 9 janvier, entre le 1er et le 9 janvier. C'est absolument fondamental pour que toutes les informations soient ensuite transmises à l'INSEE et que, les ayant croisées avec les inscriptions de nos compatriotes sur les listes électorales en France, on puisse exercer un contrôle correctement fait. J'insiste donc là-dessus. Donc : imagination, souplesse, et trouver avec le chef de poste les moyens qui correspondent le plus à la situation spécifique locale.

Il y a donc la réunion de janvier. Nous préconisons une réunion avant l'été pour faire un premier point et un deuxième point courant octobre. Je signale en outre que les commissions administratives devront donner un avis sur la création des bureaux de vote décentralisés : elles jouent donc un rôle particulièrement important. Associez donc les consuls honoraires, et tous les relais que vous voulez : aucun problème.

En ce qui concerne les ordinateurs, il est vrai que nous allons également donner des indications pour les personnes possédant des ordinateurs avec les programmes Macintosh, etc., qui ne sont pas configurés pour les applications WinWord, afin qu'on puisse utiliser à partir de n'importe quel système informatique le guichet d'administration électronique.

Je ne reviens pas sur le Salvador ni sur le Nicaragua.

Concernant la remarque de Monsieur CADIC, qui me paraît particulièrement importante, j'y reviendrai pour insister sur un point : c'est la commission administrative qui gère la liste, qui l'arrête. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie que l'on ne pourra plus se voir, comme par le passé, confronté à ce que j'appellerais la "trappe informatique". Jadis, lorsque l'on était radié de ce que l'on appelait l'immatriculation, de ce que l'on appelle aujourd'hui l'inscription au Registre des Français établis hors de France, il existait une relation de cause à effet : on était immédiatement radié de la liste électorale.

Désormais, ce sont deux opérations complètement différentes : si le système informatique radie un Français de l'inscription au Registre des Français établis hors de France, ce n'est pas pour autant qu'il sera radié de la liste électorale ; cela résultera de la décision d'une commission et non pas d'une décision informatique. Le système AFE2 tel qu'il fonctionne aujourd'hui comportait ses défauts ; nous essayons tout simplement de les corriger.

En revanche, j'insiste aussi : c'est la commission administrative qui prépare la liste électorale, et personne d'autre. Il ne s'agit donc pas de faire intervenir d'autres acteurs dans le processus. Certes, on peut recueillir des informations des Consuls honoraires ou d'autres personnes, mais c'est bien la commission administrative et elle seule, sans lui ajouter d'autres personnes, qui fabrique la liste électorale. Cette réponse me permet donc également d'apporter des informations à la question de Monsieur CAPELLI.

Concernant Jérusalem, il existe une liste électorale par poste consulaire : il y a un consulat général de France à Jérusalem ; il y a donc une liste pour Jérusalem et une ligne "Jérusalem" dans le tableau.

Et je réponds à Monsieur AICARDI par la même occasion. Il y a une liste électorale par poste consulaire : à ce que je sache, nous n'avons pas de poste consulaire à Taïpeh ; les Français qui résident à Taïwan sont inscrits sur la liste électorale qui est tenue par l'ambassade à Séoul.

Les lignes en blanc sur le document signalent tout simplement les postes qui ne nous ont pas transmis de propositions à temps pour pouvoir être enregistrées.

Monsieur CONSIGNY, pour Tokyo, je vous ai répondu en même temps qu'à Madame MORALES.

Pour Monsieur VIALA, concernant les adresses électroniques, celles-ci figureront sur la liste électorale consulaire ; comme la liste électorale consulaire est communicable, les adresses électroniques seront communicables en même temps que les autres adresses et l'information qui y figure.

Madame la Présidente

Merci, Monsieur MUCETTI. Je propose que nous procédions maintenant à l'approbation des commissions administratives.

Monsieur Serge MUCETTI

Excusez-moi, je soulève peut-être un petit point de méthode : quand il n'y aura pas de problème, je vous suggère d'entériner ; et en cas de problème, on le renvoie au mois de décembre, sans entrer dans le détail — sinon...

Madame la Présidente

Tout à fait. C'est-à-dire que je vais vous énumérer les pays : en l'absence de remarques, nous pouvons considérer que la commission est approuvée.

Monsieur Guy SAVERY

(Hors micro) Je ne pense pas que vous ayez répondu à ma question.

Monsieur Serge MUCETTI

Alors, reposez la question car j'ai oublié.

De la salle

Et concernant l'ordinateur ?

Monsieur Serge MUCETTI

Je vous ai répondu, mais vous n'écoutez pas !

Monsieur Guy SAVERY

J'ai simplement posé la question suivante, compte tenu de notre ignorance — du moins, excusez-moi, de la mienne — je voulais savoir quelle était la date de parution du texte, et s'il était possible d'en avoir un exemplaire sur table.

Merci.

Monsieur Serge MUCETTI

Mais le texte, c'est la loi.

Monsieur Guy SAVERY

Eh bien merci ; mais si nous ne l'avons pas, nous ne la connaissons pas.

Monsieur Serge MUCETTI

C'est la loi organique du 20 juillet 2005 : je crois qu'elle a été aussi mise en ligne sur le site de l'AFE, non ?

Monsieur Guy SAVERY

Eh bien, il est bien de savoir que c'est la nouvelle loi.

Monsieur Serge MUCETTI

Je t'en donnerai un exemplaire.

Monsieur Guy SAVERY

Mais la mise en place de ces commissions administratives, si la loi date de 2005, comment se fait-il que l'on n'en parle que maintenant ?

Mme la Présidente accorde la possibilité d'une toute dernière question à Monsieur GRÜNEWALD, avant de passer ensuite à l'approbation des commissions.

Monsieur Jacquot GRÜNEWALD

C'est pour vous répondre, Monsieur. Je remarque qu'effectivement, pour Israël, vous avez un consulat général à Haïfa — il figure —, un consulat à Tel-Aviv — il figure sur Israël ; ensuite, nous passons à l'Italie, la Jamaïque, le Japon et à Jérusalem : Jérusalem figure ici comme un pays séparé.

Monsieur Serge MUCETTI

Oui, c'est exact. La liste ne sera pas modifiée sur ce point.

Madame la Présidente s'enquiert des remarques pays par pays.

Madame la Présidente

- Afghanistan : y a-t-il des remarques ?

La commission administrative de Kaboul est entérinée.

- Afrique du Sud : pas de problèmes ?

Les commissions administratives de Johannesburg et du Cap sont entérinées.

- Albanie : Tirana, pas de problèmes ?

La commission administrative de Tirana est entérinée.

- Algérie : Alger ? Pour Alger et Annaba.

L'adoption des commissions administratives d'Alger et d'Annaba est renvoyée au bureau de décembre.

- Allemagne : Berlin, Hambourg ?

L'adoption de la commission administrative de Berlin est renvoyée au bureau de décembre.

Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription de Düsseldorf

S'il y a un problème, on renvoie à décembre ?

Madame la Présidente

Oui.

Monsieur CHAPAT

(Hors micro) C'est simplement pour dire que concernant Berlin, ma collègue et moi n'avons pas été sollicités sur une liste.

Madame la Présidente

Monsieur CHAPAT, il serait peut-être plus simple de renvoyer tout de suite en décembre.

Monsieur Claude CHAPAT

Je ne sais pas ; c'est simplement pour dire que concernant Berlin, ma collègue et moi n'avons pas été sollicités sur une liste.

De la salle

(Hors micro) On renvoie donc en décembre.

Madame la Présidente

Donc on renvoie donc en décembre.

Francfort, Düsseldorf ? Pas de problèmes ? Sarrebruck, Munich, Stuttgart ? Pas de problèmes ?

Les commissions administratives d'Hambourg, Francfort, Düsseldorf, Sarrebruck, Munich, Stuttgart sont entérinées.

- Andorre ?

La commission administrative d'Andorre est entérinée.

- Angola ?

Madame Christine AUCLAIR, membre élu de la circonscription de Nairobi

Mon collègue Éric GRANRY et moi-même n'avons pas été sollicités sur l'Angola.

Madame la Présidente

Donc on renvoie au bureau de décembre ?

L'adoption de la commission administrative de Luanda est renvoyée au bureau de décembre.

Madame Christine AUCLAIR

Oui.

Madame la Présidente

Donc je répète :

- Arabie Saoudite : Djeddah ? Riyad ?

- Argentine ?

La commission administrative de Buenos Aires est entérinée.

- Arménie ?

Monsieur Cédric ETLICHER

(Hors micro.) Ce n'est pas bon.

Madame la Présidente

On revoie en décembre ? D'accord.

- Australie ? Sydney ?

La commission administrative de Sydney est entérinée.

- Autriche ?

La commission administrative de Vienne est entérinée.

- Azerbaïdjan ?

La commission administrative de Bakou est entérinée.

- Bahreïn : c'est en décembre.

L'adoption de la commission administrative de Manama est renvoyée au bureau de décembre.

- Belgique ?

- Bangladesh ?

Pardon, Madame MONSEU ?

Madame Anne MONSEU-DUCARME, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Madame THÉRY-MONSEU avait demandé à être titulaire de la commission administrative, et les six Conseillers AFE avaient donné leur accord ; et ici, je vois qu'elle est suppléante, alors qu'elle n'était pas titulaire avant.

Madame la Présidente

Je crois que Monsieur MUCETTI a expliqué la raison de cette permutation, mais si vous le souhaitez, nous renvoyons en décembre.

Madame la Présidente

Décembre, d'accord.

L'adoption des commissions administratives de Bruxelles, Anvers et Liège est renvoyée au bureau de décembre.

- Bangladesh ?

La commission administrative de Dacca est entérinée.

- Le Bénin ?

La commission administrative de Cotonou est entérinée.

- Biélorussie ?

Madame la Présidente

Donc en décembre.

L'adoption de la commission administrative de Minsk est renvoyée au bureau de décembre.

- La Birmanie ?

La commission administrative de Rangoon est entérinée.

- La Bolivie ?

La commission administrative de La Paz est entérinée.

- Bosnie-Herzégovine ?

La commission administrative de Sarajevo est entérinée.

- Botswana ? Donc en décembre.

L'adoption de la commission administrative de Gaborone est renvoyée au bureau de décembre.

- Le Brésil ?

Les commissions administratives de Brasilia, Recife, Rio de Janeiro, Sao Paulo sont entérinées.

- Brunei ?

La commission administrative de Bandar Séri Bégawan est entérinée.

- La Bulgarie ?

Monsieur Cédric ETLICHER

(Hors micro.)

Madame la Présidente

Ce n'est pas bon ; donc en décembre.

L'adoption de la commission administrative de Sofia est renvoyée au bureau de décembre.

- Le Burkina Faso ? C'est bon.

La commission administrative de Ouagadougou est entérinée.

- Burundi : l'adoption de la commission administrative de Bujumbura est renvoyée au bureau de décembre.

- Le Cambodge ?

La commission administrative de Phnom Penh est entérinée.

- Le Cameroun ?

Les commissions administratives de Douala, Garoua, Yaoundé sont entérinées.

- Canada ?

Les commissions administratives de Moncton, Montréal, Toronto et Vancouver sont entérinées. L'adoption de la commission administrative de Québec est renvoyée au bureau de décembre.

- Le Cap Vert ?

La commission administrative de Prain est entérinée.

- République Centrafricaine ?

La commission administrative de Bangui est entérinée.

- Le Chili ?

La commission administrative de Santiago est entérinée.

- La Chine ?

De la salle

(Hors micro.) Tout est bon sauf Hong Kong.

Madame la Présidente

Tout est bon sauf Hong Kong. Donc on reverra Hong Kong en décembre.

Les commissions administratives de Canton, Chengdu, Pékin, Shanghai et Wuhan sont entérinées. L'adoption de la commission administrative de Hong Kong est renvoyée au bureau de décembre.

- Chypre ?

La commission administrative de Nicosie est entérinée.

- Colombie ?

La commission administrative de Bogotá est entérinée.

- Les Comores ?

La commission administrative de Moroni est entérinée.

- La Congo ?

La commission administrative de Kinshasa est entérinée.

- La République démocratique du Congo ?

La commission administrative de Kinshasa est entérinée.

- La Corée ?

La commission administrative de Séoul/Taiwan est entérinée.

- Costa Rica ?

La commission administrative de San José est entérinée.

- La Côte d'Ivoire ?

La commission administrative d'Abidjan est entérinée.

De la salle

(Hors micro) Madame Sylvie MORVAN a repris son nom de jeune fille, qui est Sylvie AUTRAN.

Madame la Présidente

Merci de cette précision.

- La Croatie ?

La commission administrative de Zagreb est entérinée.

- Cuba ?

Madame Nicole DOMINO, membre élu de la circonscription de Port-au-Prince

Madame Béatrice PEMAN est partie ; donc c'est pour décembre. Nous allons chercher quelqu'un d'autre.

Madame la Présidente

D'accord.

L'adoption de la commission administrative de La Havane est renvoyée au bureau de décembre.

- Danemark ?

La commission administrative de Copenhague est entérinée.

- Djibouti ?

L'adoption de la commission administrative de Djibouti est renvoyée au bureau de décembre.

- République Dominicaine ?

La commission administrative de Saint-Domingue est entérinée.

- Égypte ?

La commission administrative du Caire est entérinée.

- El Salvador ?

La commission administrative de San Salvador est entérinée.

- Les Émirats Arabes unis ?

La circonscription électorale d'Abou-Dhabi est entérinée.

- L'Équateur ?

De la salle

(Hors micro.) Non, il n'y a pas de nom !

Madame la Présidente

Oui, d'accord ; pour Doubaï, ce sera en décembre.

L'adoption de la circonscription électorale de Doubaï est renvoyée au bureau de décembre.

Donc l'Équateur, c'est bon.

- L'Espagne ?

De la salle

(Hors micro.) L'Espagne, pas d'accord.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis André HUSS.

Monsieur Francis André HUSS

Je voudrais faire remarquer que si l'on nous demande de renouveler, et que nous avons du mal à trouver des personnes pour ce faire, et que les consulats, sous l'influence de certains Conseillers particulièrement influents, refusent de changer les noms. Nous proposerons donc d'autres noms en décembre.

Madame la Présidente

Pour les quatre commissions ?

Madame la Présidente donne la parole à Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES

Je ne comprends pas le commentaire de mon collègue Francis HUSS : nous n'avons jamais influencé les consulats. Simplement... (*Protestations*) Écoutez, les consulats sont libres d'agir comme ils le veulent dans l'exercice de leurs fonctions.

Maintenant, je pense que cette contrainte que nous avons de remplacer les suppléants par des titulaires, etc., pose quand même problème. Donc, en effet, l'Espagne sera revue en décembre, si vous voulez.

Madame la Présidente

Pour les quatre commissions ?

Madame Monique MORALES

Oui.

Madame la Présidente

L'adoption des commissions administratives de Barcelone, Bilbao, Madrid, Séville est reportée au bureau de décembre.

- L'Estonie ?

La commission administrative de Tallinn est entérinée.

- Les États-Unis ?

Monsieur BALESI

Pour Chicago, je ne comprends pas comment il se fait que vous n'avez aucun nom et s'il existe un problème de communication avec le consulat général, faites-le moi savoir parce que j'interviendrai : j'ai vu que c'était tout à fait blanc.

Madame la Présidente

Pour Chicago. Donc Chicago sera revue au bureau de décembre et la question porte aussi sur les autres commissions. Y a-t-il des remarques ? C'est bon ?

Les commissions administratives d'Atlanta, Boston, Houston, La Nouvelle-Orléans, Los Angeles, Miami, New York, San Francisco, Washington sont entérinées. L'adoption de la commission administrative de Chicago est renvoyée au bureau de décembre.

- L'Éthiopie ?

La commission administrative d'Addis-Abeba est entérinée.

- Fidji ?

La commission administrative de Suva est entérinée.

- Finlande ?

La commission administrative de Helsinki est entérinée.

- Le Gabon ? Libreville et Port-Gentil ?

- La Géorgie ?

De la salle

Pour le Gabon, j'aurais souhaité qu'un résident de Port-Gentil soit incorporé dans cette liste.

De la salle

(Hors micro) Oui, mais c'est la proposition qui a été faite.

Madame la Présidente

On renvoie au bureau de décembre pour le Gabon.

L'adoption des commissions administratives de Libreville et Port-Gentil est reportée au bureau de décembre.

Donc la Géorgie : tout le monde était d'accord ?

La commission administrative de Tbilissi est entérinée.

- Le Ghana ?

La commission administrative d'Accra est entérinée.

- La Grèce, pour Athènes et Thessalonique ? Madame MULLER ?

Monsieur

(Hors micro) C'est bon.

Madame la Présidente

C'est bon, pardon.

Les commissions administratives d'Athènes et de Thessalonique sont entérinées.

- Le Guatemala ?

La commission administrative de Guatemala est entérinée.

- La Guinée ?

La commission administrative de Conakry est entérinée.

- La Guinée Bissau ?

La commission administrative de Bissao est entérinée.

- La Guinée équatoriale ?

La commission administrative de Malabo est entérinée.

- Haïti ?

La commission administrative de Port-au-Prince est entérinée.

- Honduras ?

La commission administrative de Tegucigalpa est entérinée.

- La Hongrie ?

L'adoption de la commission administrative de Budapest est renvoyée au bureau de décembre.

- L'Inde, Bombay, New Delhi et Pondichéry ? C'est bon pour Pondichéry ? Pour les deux autres aussi ?

Les commissions administratives de Bombay, New Delhi et Pondichéry sont entérinées.

- L'Indonésie ?

La commission administrative de Jakarta est entérinée.

- L'Iran ?

De la salle

(Hors micro) C'est bon.

Madame la Présidente

La commission administrative de Téhéran est entérinée.

- L'Irlande ?

La commission administrative de Dublin est entérinée.

- L'Islande ?

La commission administrative de Reykjavik est entérinée.

- L'Israël ?

De la salle

(Hors micro) Décembre.

De la salle

(Hors micro) Pour les deux ?

De la salle

(Hors micro) Oui..

Madame la Présidente donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI.

Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription de Tel-Aviv

Madame la Présidente, Chers Collègues, le nouvel élu d'Israël, Monsieur Sadia SEMHOUN, s'est opposé et je crois bien s'oppose encore à la nomination de Monsieur Isie POZNANSKI que j'ai faite à la commission administrative pour le consulat de Tel-Aviv, au motif que Monsieur Isie POZNANSKI est mon conjoint.

En fait, j'ai désigné Monsieur Isie POZNANSKI pour une seule raison : sa qualité de Président de l'ADFE en Israël, nouvellement et démocratiquement élu le 29 mai dernier.

Malgré de multiples tentatives de conciliation de ma part, Monsieur SEMHOUN a continué à maintenir son opposition, bafouant un certain nombre de principes républicains. Je me suis donc opposée à ses nominations à cette même commission de Tel-Aviv.

Il est évident pour tout le monde ici que je lève mon opposition à la seconde même où il lèvera la sienne. Merci.

Madame la Présidente

Bien. Nous renverrons quand même au bureau de décembre.

L'adoption des commissions administratives d'Haïfa et de Tel-Aviv est reportée au bureau de décembre.

De la salle

(Quelques remous.)

Madame la Présidente

- Italie ? Milan, Naples, Rome et Turin ?

Donc : Milan, Naples et Turin, des réserves ; on renvoie au bureau de décembre ; très bien.

La commission administrative de Rome est entérinée. L'adoption des commissions administratives de Milan, Naples, Turin est renvoyée au bureau de décembre.

- Jamaïque ?

De la salle

(Hors micro) C'est bon.

Madame la Présidente

C'est bon.

La commission administrative de Kingston est entérinée.

- Le Japon, Osaka et Tokyo ? C'est bon.

- Jérusalem ?

De la salle

Je voudrais juste ajouter, Madame la Présidente, que je prends connaissance de la signification des astérisques et il est écrit :

Commissions administratives dont les deux titulaires font l'objet d'une nouvelle proposition.

Donc ils étaient donc déjà titulaires.

Madame la Présidente

Donc si vous émettez une réserve, on renverra au bureau de décembre.

L'adoption de la commission administrative de Jérusalem est renvoyée au bureau de décembre.

- Jordanie ? Décembre.

L'adoption de la commission administrative d'Amman est renvoyée au bureau de décembre.

- Kazakhstan ? C'est bon.

La commission administrative d'Almaty est entérinée.

- Le Kenya ?

Madame la Présidente

La Jordanie est renvoyée au bureau de décembre.

De la salle

Pour le Japon, je note une inversion entre les titulaires et les suppléants : je demande donc du temps pour vérifier qu'elle est bien due aux circonstances qu'a citées Monsieur COINTAT.

Bon, allez, on renvoie.

Madame la Présidente

Donc le Japon, on renvoie au bureau de décembre, de même que la Jordanie.

L'adoption des commissions administratives de Osaka et Tokyo est renvoyée au bureau de décembre.

De la salle

(Réactions de désaccord.)

De la salle

Excusez-moi : pour le Japon, il est hors de question de renvoyer en décembre, puisque mon collègue n'a pas compris l'inversion des titulaires et des suppléants : pourriez-vous le rappeler, s'il vous plaît ?

Madame la Présidente

Oui ; Monsieur MUCETTI a expliqué tout à l'heure qu'il y avait eu une permutation entre les titulaires et les suppléants.

Donc c'est renvoyé au bureau de décembre.

Pour la Jordanie, il y a eu une réserve, donc on renvoie au bureau de décembre.

On en était au Kenya. C'est bon ?

La commission administrative de Nairobi est entérinée.

- Le Koweït ? ... Une réserve, bureau de décembre.

L'adoption de la commission administrative de Koweït est renvoyée au bureau de décembre.

De la salle

Excusez-moi, je voudrais émettre une réserve quant à l'Arabie Saoudite, Bahreïn et Doubaï, parce que personnellement, j'ai reçu les fax de ces ambassades hier, et je n'ai donc pas eu le temps de les regarder hier soir et ce matin. Je souhaiterais donc une réserve pour l'Arabie Saoudite en ce qui concerne Riyad et Djeddah, ainsi que pour Bahreïn où rien n'a été fait et Doubaï où rien n'a été fait non plus.

Merci, Madame la Présidente.

L'adoption des commissions administratives de Djeddah et Riyad est reportée au bureau de décembre.

Madame la Présidente

C'est noté ; merci.

Donc c'est renvoyé au bureau de décembre.

- Laos ?

L'adoption de la commission administrative de Vientiane est renvoyée au bureau de décembre.

- La Lettonie ?

La commission administrative de Riga est entérinée.

- Le Liban ? ... C'est bien noté.

L'adoption de la commission administrative de Beyrouth est renvoyée au bureau de décembre.

- La Libye ?

La commission administrative de Tripoli est entérinée.

- Lituanie ?

La commission administrative de Vilnius est entérinée.

- Luxembourg ?

La commission administrative de Luxembourg est entérinée.

- La Macédoine ?

La commission administrative de Skopje est entérinée.

- Madagascar ?

La commission administrative de Tananarive est entérinée.

- Malaisie ?

La commission administrative de Kuala Lumpur est entérinée.

- Mali ?

La commission administrative de Bamako est entérinée.

- Malte ?

L'adoption de la commission administrative de La Valette est renvoyée au bureau de décembre.

- Le Maroc ?

Les commissions administratives d'Agadir, Casablanca, Fès, Marrakech, Rabat, Tanger sont entérinées.

- Maurice ?

La commission administrative de Port-Louis est entérinée.

- Mauritanie ?

La commission administrative de Nouakchott est entérinée.

- Mexique ? ... D'accord.

La commission administrative de Mexico est entérinée.

- La Moldavie ?

L'adoption de la commission administrative de Chisinau est renvoyée au bureau de décembre.

- Monaco ?

La commission administrative de Monaco est entérinée.

- La Mongolie ? Monsieur ETLICHER ?

Monsieur Cédric ETLICHER,

(Hors micro.)

Madame la Présidente

La Moldavie ; Pour la Mongolie, c'est... D'accord, tout va bien.

La commission administrative d'Oulan-Bator est entérinée.

- Le Mozambique ?

La commission administrative de Maputo est entérinée.

- Namibie ?

La commission administrative de Windhoek est entérinée.

- Népal ?

La commission administrative de Katmandou est entérinée.

- Nicaragua ?

L'adoption de la commission administrative de Managua est renvoyée au bureau de décembre.

- Niger ?

La commission administrative de Niamey est entérinée.

- Nigeria ?

La commission administrative d'Abuja est entérinée.

L'adoption de la commission administrative de Lagos est renvoyée au bureau de décembre.

- Norvège ?

La commission administrative d'Oslo est entérinée.

- Nouvelle-Zélande ?

De la salle

Je n'ai pas été informée de la constitution de cette liste.

Madame la Présidente

Souhaitez-vous un renvoi au bureau de décembre ?

De la salle

Je ne connais pas ces personnes : je pense donc qu'il serait souhaitable de le renvoyer à décembre.

Madame la Présidente

C'est noté.

L'adoption de la commission administrative de Wellington est renvoyée au bureau de décembre.

- Oman ?

L'adoption de la commission administrative de Mascate est renvoyée au bureau de décembre.

- Ouganda ?

La commission administrative de Kampala est entérinée.

- Ouzbékistan ?

L'adoption de la commission administrative de Tachkent est renvoyée au bureau de décembre.

- Pakistan ?

Les commissions administratives d'Islamabad et de Karachi sont entérinées.

- Panama ?

La commission administrative de Panama est entérinée.

- Papouasie-Nouvelle-Guinée ?

L'adoption de la commission administrative de Port Moresby est renvoyée au bureau de décembre.

- Paraguay ?

La commission administrative d'Assomption est entérinée.

- Pays-Bas ?

La commission administrative d'Amsterdam est entérinée.

- Pérou ?

L'adoption de la commission administrative de Lima est renvoyée au bureau de décembre.

- Philippines ?

La commission administrative de Manille est entérinée.

- Pologne ?

Les commissions administratives de Varsovie et Cracovie sont entérinées.

- Portugal ?

Les commissions administratives de Lisbonne et Porto sont entérinées.

- Qatar ? ... Décembre.

L'adoption de la commission administrative de Doha est renvoyée en décembre.

- Roumanie ?

La commission administrative de Bucarest est entérinée.

- Royaume-Uni ?

Les commissions administratives d'Édimbourg et Londres sont entérinées.

- Russie ?

Les commissions administratives de Moscou et Saint-Pétersbourg sont entérinées.

- Rwanda ?

La commission administrative de Kigali est entérinée.

- Sainte-Lucie ?

La commission administrative de Castries est entérinée.

- Sénégal ?

La commission administrative de Dakar est entérinée.

L'adoption de la commission administrative de Saint-Louis est renvoyée au bureau de décembre.

- Serbie et Monténégro ? Décembre.

L'adoption de la commission administrative de Belgrade est renvoyée au bureau de décembre.

- Les Seychelles ?

La commission administrative de Victoria est entérinée.

- Singapour ?

La commission administrative de Singapour est entérinée.

- Slovaquie ?

La commission administrative de Bratislava est entérinée.

- Slovénie ?

La commission administrative de Ljubljana est entérinée.

- Soudan ?

La commission administrative de Khartoum est entérinée.

- Sri Lanka ?

La commission administrative de Colombo est entérinée.

- La Suède ?

La commission administrative de Stockholm est entérinée.

Madame Claudine SCHMID

Je voudrais rappeler que contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, les membres de la commission administrative ont été proposés uniquement par les Consuls généraux : je n'ai pas eu d'avis préalable à donner. Et par ailleurs, je voulais rappeler juste l'article 3, alinéa 6 de notre règlement intérieur, qui précise que

... le Président réprime toute mise en cause personnelle.

Je vous remercie.

Madame la Présidente

- Suisse ?

L'adoption des commissions administratives de Genève et Zurich est renvoyée au bureau de décembre.

- Surinam ?

La commission administrative de Paramaribo est entérinée.

- Syrie ?

La commission administrative de Damas est entérinée.

- Tanzanie ?

La commission administrative de Dar-es-Salaam est entérinée.

- Le Tchad ?

La commission administrative de N'Djamena est entérinée.

- La République tchèque ?

La commission administrative de Prague est entérinée.

- La Thaïlande ?

La commission administrative de Bangkok est entérinée.

- Le Togo ?

La commission administrative de Lomé est entérinée.

- Trinité-et-Tobago ?

La commission administrative de Port-d'Espagne est entérinée.

- La Tunisie ?

La commission administrative de Tunis est entérinée.

- Turkménistan ?

L'adoption de la commission administrative d'Achgabat est renvoyée au bureau de décembre.

- La Turquie ?

L'adoption des commissions administratives d'Ankara et Istanbul est renvoyée au bureau de décembre.

Madame

Est-ce qu'il est possible d'avoir un petit délai pour Ankara et Istanbul ?

Madame la Présidente

Oui, d'accord. Pour les deux : Ankara et Istanbul.

- Ukraine ? Donc bureau de décembre.

L'adoption de la commission administrative de Kiev est renvoyée au bureau de décembre.

- Uruguay ?

L'adoption de la commission administrative de Montevideo est renvoyée au bureau de décembre.

- Vanuatu ?

L'adoption de la commission administrative de Port-Vila est renvoyée au bureau de décembre.

- Venezuela ?

La commission administrative de Caracas est entérinée.

- Vietnam ?

Les commissions administratives de Hanoï et Ho-Chi-Minh-Ville sont entérinées.

- Yémen ?

L'adoption de la commission administrative de Sansa est renvoyée au bureau de décembre.

- Zambie ?

La commission administrative de Lusaka est entérinée.

- Zimbabwe ?

L'adoption de la commission administrative de Harare est renvoyée au bureau de décembre.

De la salle

(Hors micro.) Zimbabwe décembre aussi ?

Madame la Présidente

Oui, Zimbabwe décembre.

Madame

Excusez-moi, je suis arrivée en retard : puis-je demander un sursis pour Congo Brazzaville, s'il vous plaît ?

Madame la Présidente

Pour le Congo Brazzaville ? D'accord.

Madame

Je vous remercie.

Madame la Présidente

- Congo :

La commission administrative de Pointe-Noire est entérinée.

L'adoption de la commission administrative de Brazzaville est reportée au bureau de décembre.

Monsieur Jean BOTTAGISIO, membre élu de la circonscription de Caracas

Je proposerai que l'on reporte l'Équateur à décembre, car je ne suis pas certain que Monsieur Jérôme LIBIOT, deuxième suppléant, réside encore en Équateur.

L'adoption de la commission administrative de Quito est renvoyée au bureau de décembre.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Marie-Claire GUILBAUD.

Madame Marie-Claire GUILBAUD, membre élu de la circonscription de Sydney

J'aimerais faire une petite remarque d'ordre général : je suis assez surprise du nombre d'hommes, comparativement au nombre de femmes figurant sur nos listes administratives (*quelques remous dans l'assemblée*). Je suis désolée, mais chacun a le droit de vivre et de respirer l'air du temps.

(Applaudissements.)

Je crois qu'il existe une parité et qu'elle doit être respectée.

Monsieur Serge MUCETTI

Il n'y a pas de règle juridique concernant la parité dans les commissions administratives.

Je voudrais très rapidement rappeler la liste des postes dont la composition de la commission administrative est renvoyée en décembre, pour être bien d'accord :

Alger

Annaba

Berlin

Luanda

Djeddah

Riyad

Erevan

Manama

La Belgique

Minsk

Gaborone

Sofia

Bujumbura

Québec

Hong Kong

Brazzaville

La Havane

Djibouti

Doubaï

L'Espagne, les postes d'Espagne

Chicago

Gabon

Budapest

Haïfa et Tel-Aviv, ainsi que

Milan

Naples

Turin

Osaka

Tokyo

Jérusalem

Amman

Koweït

Vientiane

Beyrouth

La Valette
 Chisinau
 Managua
 Lagos
 Wellington
 Mascate
 Tachkent
 Port-Moresby
 Lima
 Doha
 Saint-Louis du Sénégal
 Belgrade
 Genève et Zurich
 Achgabat
 Ankara et Istanbul
 Kiev
 Montevideo
 Port-Vila
 Sanaa et
 Harare.

Madame la Présidente remercie Monsieur Serge MUCETTI et donne la parole à Madame Marie-Claude BAKHTRI.

Madame Marie-Claude BAKHTRI

Je vous prie de m'excuser, Monsieur MUCETTI, chers collègues : je viens d'arriver, et je suis désolée de ce retard — j'ai une excuse : j'ai une entorse et je marche très doucement.

En ce qui concerne la Tunisie, nous nous étions entendus avec mes collègues pour que ce soit débattu au mois de décembre parce qu'il y avait, si vous voulez, un désaccord sur le fait que soient nommés les suppléants à la place des titulaires ; et cela, nous devons en discuter entre nous pour proposer éventuellement d'autres personnes.

Je vous remercie.

Madame la Présidente

Madame BAKHTRI, Monsieur MUCETTI a déjà donné l'explication plusieurs fois ce matin ; si vous le voulez bien, je vous la donnerai en coulisses, mais si vous le souhaitez, l'approbation peut être renvoyée au bureau de décembre.

- Tunisie :

L'adoption de la commission administrative de Tunis est renvoyée au mois de décembre.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre ROBION pour une communication.

Monsieur Pierre ROBION

D'abord simplement pour annoncer que le Directeur vient d'appeler et aura quelques minutes de retard. J'en profite pour faire une communication : le secrétariat général a reçu les démissions de Monsieur Francis HUSS et de Monsieur Michel CHAUSSEMY de la représentation de l'Assemblée au conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Il conviendra donc de procéder à la nomination de deux nouveaux représentants, un titulaire et un suppléant, au conseil d'administration de l'AEFE. Nous pourrons le faire peut-être cet après-midi, en début d'après-midi si vous le souhaitez, ou demain matin.

Madame la Présidente remercie Monsieur Pierre ROBION.

II. SEANCE DES QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITE

Madame la Présidente

Nous allons passer à la deuxième partie des travaux de cette matinée, avec la réponse aux questions orales.

Je ferai une remarque d'abord : il sera répondu en dernier à la question n° 7, celle de Madame REVERS-HADDAD, ce qui permettra de déboucher sur le débat d'actualité sur le Liban qui avait été demandé.

(Léger flottement.)

Madame la Présidente indique que l'on attend simplement que les documents soient distribués.

Madame la Présidente

S'il vous plaît, nous allons reprendre les travaux de la matinée.

Comme je vous l'annonçais il y a quelques minutes, nous allons examiner les réponses aux questions orales qui déboucheront ensuite sur un débat d'actualité sur le Liban. Il y a pour le débat d'actualité un deuxième point demandé par la commission des Lois sur l'élection présidentielle.

Avez-vous tous entre-temps la réponse aux questions sous les yeux ?

QUESTIONS ORALES

Administration des Français

Question n° 1 de Madame Françoise LINDEMANN, membre élu de la circonscription de Brasilia, relative à la carte nationale d'identité

Madame la Présidente

Etes-vous satisfaite de la réponse ?

Madame Françoise LINDEMANN, membre élu de la circonscription de Brasilia

Puisque l'on me dit que les Consuls honoraires, même s'ils ne sont pas de nationalité française, vont pouvoir recevoir les demandes de carte d'identité sécurisée, c'est très bien ; c'est ce que nous avons demandé, et je vous en remercie. Enfin, c'est ce que j'ai compris : j'ai lu cela très vite. Je suis donc très contente. Pour ce qui est de la deuxième, je n'ai pas eu le temps de voir.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Serge MUCETTI.

Monsieur Serge MUCETTI

J'ajoute une petite précision : les Consuls honoraires peuvent par principe ; mais il faut que le chef de poste leur donne cette compétence.

Madame Françoise LINDEMANN

Oui, oui ; non mais justement...

Monsieur Serge MUCETTI

Ce n'est pas automatique : c'est tout de même subordonné à un accord du chef de poste, qui peut ne pas accorder cette attribution au Consul honoraire — nous sommes bien d'accord ?

Madame Françoise LINDEMANN

D'accord : je transmettrai parce que car nous avons des personnes qui sont à 2 000 km du consulat, et ce n'est pas très pratique.

Merci.

Question n° 2 de Madame Françoise LINDEMANN, membre élu de la circonscription de Brasilia, relative au vote des Français de l'étranger

Madame la Présidente

Etes-vous satisfaite de la réponse ? Y a-t-il une demande d'intervention ?

Madame Françoise LINDEMANN est satisfaite de la réponse.

Question n° 3 de Monsieur Jacques JANSON, membre élu de la circonscription d'Ottawa, relative à la liste électorale consulaire et aux adresses électroniques

Madame la Présidente

Monsieur JANSON est-il là ? Oui ?

Monsieur Jacques JANSON est satisfait de la réponse.

Madame la Présidente

La question suivante était également posée par vous, Monsieur JANSON.

Question n° 4 de Monsieur Jacques JANSON, membre élu de la circonscription d'Ottawa, relative à la radiation automatique de la liste électorale consulaire

Monsieur Jacques JANSON est satisfait de la réponse.

Question n° 5 de Monsieur Jean LACHAUD, membre élu de la circonscription de Washington, relative à la liste électorale unique sur un même support informatique

Madame la Présidente

Monsieur LACHAUD est-il là ?

En l'absence de Monsieur Jean LACHAUD, la réponse est jugée satisfaisante.

Madame la Présidente

S'il n'y a pas de demandes de parole, on passe à la question n° 6 posée par Monsieur Jean-Yves LECONTE.

Question n° 6 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, relative au vote des Français de Serbie à l'élection Présidentielle

Madame la Présidente

Monsieur Jean-Yves LECONTE est-il là ? Monsieur LECONTE, êtes-vous satisfait de la réponse qui a été apportée ?

Monsieur Jean-Yves LECONTE

(Hors micro.)

Madame la Présidente

Ce n'est pas sérieux, Monsieur LECONTE ? Merci.

Monsieur Jean-Yves LECONTE est satisfait de la réponse.

Madame la Présidente

Le deuxième bloc de questions concerne l'aide sociale.

AIDE SOCIALE

Question n° 8 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à l'avenir de l'association France-emploi aux Pays-Bas

Madame la Présidente

Y a-t-il une demande de parole, Monsieur le Sénateur YUNG ?

Monsieur le Sénateur Richard YUNG

J'ai pris connaissance de la réponse, qui d'une certaine manière ne me surprend pas, mais en même temps me déçoit. Car il y a bien sûr les problèmes administratifs, les problèmes budgétaires ; mais le fond du problème, c'est que cette association place 130 à 150 Français chaque année. Le fait que l'OMI ou l'ANAEM se retire la prive d'un tiers de son financement et va l'obliger à licencier une des personnes qui fait le placement : il y a donc probablement une soixantaine de Français qui ne seront plus placés sur le marché de l'emploi à l'avenir. Voilà. C'est donc, d'une certaine manière, un gâchis.

Madame la Présidente demande à Madame Françoise LE BIHAN si elle souhaite répondre.

Madame Françoise LE BIHAN

Non, c'est moi qui ai élaboré la réponse : je n'ai rien d'autre à ajouter.

Je pense que les conclusions que vous en tirez, Monsieur le Sénateur, sont peut-être un peu pessimistes. D'abord, nous n'avons pas dit que nous n'allions pas aider : je vous ai dit au contraire que nous allions revoir notre effort, que nous n'allions pas pallier en totalité la défection de l'ANAEM. C'est cela. Mais nous allons examiner cela et voir ce que nous pouvons faire, mais certainement pas nous substituer à l'ANAEM ; c'était cela, le sens de la réponse.

Madame la Présidente

Les deux questions suivantes portent sur les conventions.

CONVENTIONS

Question n° 9 de Madame Françoise LINDEMANN, membre élu de la circonscription de Brasilia, relative au paiement des retraites de CNAV et des CRAM

Madame Françoise LINDEMANN

C'est la troisième fois que je pose la question : c'est la troisième fois que j'ai une réponse qui ne me satisfait pas ; je recommencerai donc. Parce qu'en fait, pour les personnes qui perçoivent moins de 100 euros par mois, je voudrais que l'on m'explique comment on ouvre un compte bancaire, en France ou à l'étranger, avec moins de 100 euros par mois : c'est absolument impossible.

Ce sont donc des lettres-chèques qui arrivent, que les gens doivent changer, et ce n'est donc pas possible.

En l'absence d'évolutions réglementaires, les intéressés ont toujours la possibilité d'ouvrir un compte de non-résident.

Je pense que l'on se moque de moi. C'est tout. Voilà.

Madame la Présidente

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur la question ?

Question n° 10 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription de Stuttgart, relative au refus de prise en compte par les services fiscaux des taux d'invalidité reconnus dans l'Union européenne

Madame la Présidente

Monsieur CHAUSSEMY est-il là ?

Madame la Présidente donne la parole Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES

Je voudrais simplement signaler que les COTOREP n'existent plus, et que ce sont les Maisons départementales pour les handicapés qui désormais attribuent les taux d'invalidité. Merci.

Madame la Présidente remercie Madame Monique MORALES et donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

C'est une très bonne question, et la réponse reste à nouveau insatisfaisante. Pourquoi cela ? C'est parce que, personnellement, je le vis également de façon, je ne dis pas quotidienne, mais il ne se passe pas de semaine sans je voie ce cas se présenter avec des taux d'invalidité au Grand-Duché de Luxembourg.

Il y a un autisme — je dis bien un autisme — de l'administration française vis-à-vis de cela ; c'est-à-dire que la non-prise en considération réelle des accidents, des taux d'invalidité, des pourcentages, etc., par l'administration est proprement scandaleuse. Et il y a là un gisement de progrès extraordinaire à faire pour cette harmonisation européenne.

Je vous en remercie.

Madame la Présidente remercie Monsieur Pierre GIRAULT et donne la parole à Madame Tassadit Radya RAHAL.

Madame Tassadit Radya RAHAL

Je souhaitais juste apporter un rectificatif pour ceux de la commission des Affaires économiques et des Finances qui sont bien au courant : le service des impôts des non-résidents n'est plus à la rue d'Uzès, mais a été déplacé à Noisy-le-Grand.

Madame la Présidente remercie Madame RAHAL de cette précision.

CIRCULATION DES ETRANGERS

Question n° 11 de Monsieur Jean BOTTAGISIO, membre élu de la circonscription de Caracas, relative au visa pour les étudiants

Madame la Présidente

Monsieur BOTTAGISIO, êtes-vous satisfait de la réponse qui vous a été apportée ?

Monsieur Jean BOTTAGISIO

La deuxième partie de cette réponse est extrêmement intéressante, puisqu'elle donne des détails sur des questions que je n'avais d'ailleurs pas posées, mais qui sont intéressantes.

En revanche, la réponse exacte à ma question devrait être nuancée parce que

Cependant, en cas de difficultés à obtenir ces documents, les services consulaires ou culturels s'assurent, eux-mêmes, par différents moyens...

Je crois que l'on devrait dire "pourraient s'assurer" ou "devraient s'assurer" parce que, si j'ai posé la question, c'est justement parce qu'ils ne s'assurent pas directement.

Merci.

Madame la Présidente s'enquiert d'éventuelles demandes de précisions ou de parole.

ENSEIGNEMENT

Question n° 12 de Madame Hélène CONWAY, membre élu de la circonscription de Londres, relative aux frais d'écolage au lycée Français d'Irlande

Madame Hélène CONWAY est satisfaite de la réponse.

Question n° 13 de Madame Hélène CONWAY, membre élu de la circonscription de Londres, relative à la formation pédagogique pour les enseignants du secondaire dans le réseau AEFÉ

Madame Hélène CONWAY

J'ai posé cette question simplement à la suite d'une réunion avec les professeurs du lycée. Nous avons ici une réponse extrêmement claire. Seulement, je pense qu'il est un petit peu dommage que les professeurs ne savaient pas qu'il existait en fait à la fois le site où l'on peut s'inscrire en ligne pour suivre une formation continue, et il semblerait qu'il y ait un manque d'information dans le réseau, puisque ces questions doivent passer par les Conseillers pour obtenir une réponse. C'est donc simplement sur ce point que je voulais intervenir.

Question n° 14 de Madame Catherine RECHENMANN, membre élu de la circonscription d'Abidjan, relative aux demandes d'homologation à Abidjan

Madame la Présidente

Madame RECHENMANN est-elle là ?

Madame Catherine RECHENMANN

Je pense que nous avons peut-être un léger espoir. Merci.

RAPATRIÉS DE CÔTE D'IVOIRE

Question n° 15 de Madame Catherine RECHENMANN, membre élu de la circonscription d'Abidjan, relative à la rétroactivité de la subvention de reclassement pour les rapatriés de Côte d'Ivoire

Madame Catherine RECHENMANN est satisfaite de la réponse.

CHOMAGE PARTIEL

Question n° 16 de Monsieur Pierre-Yves LE BORGNI, membre élu de la circonscription de Bruxelles, relative à l'indemnisation du chômage partiel

Monsieur Pierre-Yves LE BORGNI est satisfait de la réponse.

QUESTIONS D'ACTUALITE

Madame la Présidente

Nous passons donc, pour terminer, à la question de Madame REVERS-HADDAD sur le Liban qui portait sur les mesures d'aide pour les Français du Liban. Monsieur FRASSA ?

Monsieur Christophe FRASSA

Je pense que la question de Madame REVERS-HADDAD va entraîner un débat, puisque la question du Liban est quand même très importante. Pourrait-on "évacuer" les questions d'actualité ou les questions orales subsidiaires maintenant et garder pour conclure notre séance la question du Liban et le débat qui peut s'ensuivre ? C'est juste une proposition.

Madame la Présidente

Personnellement, je n'y vois pas d'inconvénient. En ce qui concerne les questions orales, nous en avons terminé. Il restait une autre question d'actualité qui m'a été soumise par le Rapporteur de la commission des Lois, qui portait donc sur l'élection présidentielle, si j'ai bien compris ce que m'a dit Madame SCHOEPPNER.

Monsieur Christophe FRASSA

Puis-je reprendre la parole ?

Madame la Présidente

Certainement, Monsieur le Président.

Monsieur Christophe FRASSA

Cette fois-ci, c'est sur le sujet. En fait, nous avons eu un long débat de méthodologie au sein de la commission des Lois, et nous inaugurons cette fois-ci une nouvelle méthode de travail, c'est-à-dire que de nombreuses questions orales étaient à l'époque, jusqu'à cette session, des motions ; or finalement, au sein de la commission des Lois, nous avons estimé qu'à peu près 80, pour ne pas dire 90 % des motions prenaient le caractère de questions orales.

Nous inaugurons donc une nouvelle méthode de travail qui consiste à poser des questions d'actualité pour obtenir après des réponses, soit, si la question permet à l'administration de répondre, sur le siège, soit par écrit par la suite adressé au bureau de la commission des Lois ou directement à tous les membres — c'est à voir ensuite avec le Secrétaire général comment dispatcher les réponses. C'est juste ce que je voulais préciser, Madame la Présidente. Merci.

Monsieur François NICOULLAUD

Nous sommes bien au point de l'ordre du jour Questions d'actualité ? Je peux poser une question d'actualité ? Merci.

Madame la Présidente, notre groupe a entendu avec désapprobation et avec tristesse l'annonce faite par le Directeur des Français de l'étranger et des étrangers en France, selon laquelle notre administration avait demandé dans les réunions Schengen de voir le coût des visas de courte durée passer de 35 à 60 euros et que nous avons obtenu satisfaction : donc désormais, le coût des visas de courte durée s'élève à 60 euros.

Désapprobation, parce que de notre point de vue, il s'agit d'un tarif léonin, très supérieur au coût réel des procédures nécessaires pour la délivrance d'un visa, même en tenant compte du nécessaire amortissement des investissements matériels en cours, qui vont dans le sens du renforcement de la sécurité de l'examen des dossiers.

C'est un prix véritablement très lourd, dès lors qu'il s'agit d'une visite familiale entreprise dans des milieux modestes. En effet, je prendrai l'exemple d'un couple avec deux enfants : on en est déjà à 240 euros avant d'avoir posé le pied sur le sol français ; montant auquel s'ajoutent les frais de gestion de dossier qui maintenant sont demandés dans de nombreux pays où, conformément à la tendance en cours, on externalise le traitement des dossiers de demandes de visas.

C'est donc un prix carrément dissuasif pour ceux qui sont déjà les moins favorisés ; et une fois de plus, on gagne de l'argent sur les plus pauvres, car ce ne sont pas les Américains ni les Japonais qui vont payer, ni même dans les pays visés les dirigeants politiques ou économiques, dont nous savons qu'ils obtiennent des exemptions — et on le comprend — parfois, souvent, grâce aux visas diplomatiques ou aux exemptions de courtoisie.

J'ai prononcé également le mot de tristesse parce que cette mesure brouille encore l'image de l'Europe et spécialement celle de la France auprès de ceux qui viennent dans nos bureaux solliciter un visa de court séjour. Et cette mesure vient s'ajouter dans l'esprit des gens à la batterie des mesures perçues comme vexatoires qui se mettent en ce moment implacablement en place.

Mesures vexatoires pour les couples mixtes, nous y reviendrons ; mesures perçues — peut-être à tort d'ailleurs mais objectivement — par les intéressés comme vexatoires telles que la prise des empreintes digitales, qui oblige bien entendu à une comparution personnelle.

Et certains pays, bien logiquement, nous imposent le même type de mesures : c'est de bonne guerre ; mais ce ne sera évidemment pas la Tunisie, le Maroc ou le Sénégal, qui ont trop besoin de nos touristes pour nous infliger ce genre de mesures.

Tout ceci, Madame la Présidente, émet à vrai dire un seul message à l'égard des intéressés : vous n'êtes pas bienvenus en France. Et comment se plaindre alors que les Français à l'étranger subissent dans un certain nombre de pays des tracasseries administratives, donc dans leur pays de résidence.

Ma question à notre Directeur est celle-ci : mais comment en est-on arrivé là ? Et surtout, puisque vous allez sans doute me répondre que maintenant la mesure est décidée et qu'il n'est pas possible de revenir dessus.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente

Monsieur le Directeur, souhaitez-vous répondre à cette question ?

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Oui, je souhaite répondre à cette question, qui ne concerne d'ailleurs pas directement je crois les Français de l'étranger ou les Français en général ; mais indirectement, comme l'a dit François NICOULLAUD, ça les concerne puisqu'ils sont eux aussi l'objet du même genre de mesures pour aller dans les pays qui demandent des visas en général : c'est le cas par exemple des États-Unis, qui nous dispensent de visa, à condition que nous appliquions des mesures de sécurité du même genre à l'égard de nos ressortissants ou des visiteurs qui viennent en France.

Cela forme un tout ; c'est une logique globale des voyages en général, du passage des frontières, qu'il s'agisse des passeports ou qu'il s'agisse des visas : c'est l'introduction de la biométrie dans les documents.

Et d'ailleurs, au-delà de ça — j'en ai parlé l'autre jour à l'occasion d'une table ronde que nous avons eue entre les Consuls et les Préfets —, on constate une explosion de la fraude documentaire, des faux passeports, des faux permis de conduire, des fausses cartes d'identité, dans une proportion tout à fait ahurissante — il faudrait que nous en parlions d'ailleurs de manière plus attentive.

Il existe plusieurs centaines de milliers — je répète : plusieurs centaines de milliers — de fausses cartes d'identité "sécurisées" par an. 1 % serait déjà trop, mais 10 %, cela commence à devenir sérieux. On assiste donc à un phénomène mondial d'explosion de la fraude. Il y a 20 ans, on fabriquait de fausses Lacoste ; maintenant, on établit de faux passeports.

C'est donc un défi tout à fait impressionnant. Et le nombre d'alias a été multiplié par 10, c'est-à-dire le nombre de personnes qui découvrent que leur propre identité est utilisée allègrement par deux ou trois personnes, au point où l'on ne sait même plus qui s'appelle comment et qui est qui. C'est assez affolant, et c'est beaucoup plus vexatoire que de temps en temps donner une empreinte digitale dans un consulat.

Et je ne parle pas des catastrophes comme celle du 11 Septembre, qui était passablement (pas simplement ?) vexatoire pour les victimes. C'est malheureusement en face de cette situation, qui constitue un des mauvais côtés de la mondialisation, que la plupart des pays, et pas seulement le gouvernement français, ont pris des mesures.

Je rappelle qu'il n'y a pas seulement des lois françaises sur la biométrie : il y a aussi des règlements européens et des règles qui nous sont imposées par nos principaux partenaires. Il est dans l'intérêt des Français de pouvoir aller le plus facilement possible aux États-Unis : c'est pour cela que nous sommes engagés aussi dans un processus de biométrisation des titres de voyage.

Voilà très brièvement, car je reconnais que c'est un sujet fondamental.

C'est une contrainte pour les honnêtes gens, qui constituent bien entendu la grande majorité, un peu comme celle de s'arrêter aux feux rouges pour ne pas avoir un accident de la route : c'est une contrainte, malheureusement, de la vie en société ; et aujourd'hui, c'est la société internationale.

Je préfère répondre à la deuxième question sur l'aspect vexatoire des empreintes : nous faisons et nous ferons de notre mieux pour que ce soit le moins contraignant possible. Nous savons que c'est contraignant déjà parce que cela va obliger les étrangers à venir dans nos consulats, alors que, pour le moment, à peu près seulement 40 % de personnes sont amenées à se

déplacer et à se présenter personnellement, ce sera à 100 % puisque l'on n'a pas encore trouvé le moyen de prendre les empreintes digitales à distance.

C'est vrai que c'est un énorme chantier et un grand défi pour tout le monde. Pour nous-mêmes dans les consulats : nous avons un plan et nous avons commencé l'année dernière à titre expérimental dans 5 postes, ceux de San Francisco, Minsk, Colombo, Annaba et Bamako. Cela s'est bien passé ; les autorités locales ont compris.

Et pendant cette année, l'année prochaine puis en 2008, nous continuerons à étendre la biométrie, avec tout ce que cela implique de temps en temps comme changements dans le domaine de l'immobilier, parce qu'il faut effectivement pouvoir accueillir les gens ; et vous pouvez compter sur moi en particulier pour être très attentif à cela, pour que bien entendu, cela ne se fasse pas au détriment des moyens consacrés aux Français.

Concernant le coût proprement dit, 60 euros, oui... C'est un tarif qui est le bon : c'est le prix de revient d'un visa biométrique. Ce n'est pas moi qui le dis : ce sont toutes sortes de personnes qui ont regardé cela de très près. Tous les documents sont à votre disposition, et je me ferai un plaisir de les communiquer à tous ceux d'entre vous qui le souhaitent, puisque je les ai communiqués à tous nos partenaires Schengen, à la Commission européenne, aux Britanniques, aux Américains, et que tout le monde a reconnu que c'était un calcul très serré ; les Britanniques demandent beaucoup plus que 60 euros : nous ne sommes pas mauvais avec 60 euros. Nous calculons vraiment très juste.

C'est la règle du jeu du traité de Schengen que les visas ne constituent pas un impôt, une taxe, mais simplement des frais de dossier correspondant au prix de revient du travail, du service. Ce n'est pas l'interprétation du ministère des Finances en France, qui considère que c'est toujours une taxe.

Mais le Parlement européen, le ministère des Affaires étrangères et tous nos partenaires Schengen considèrent que ce n'est pas une taxe, que cela doit être justifié par un vrai calcul de prix de revient. C'est ce que nous avons fait et c'est ce que tous nos partenaires ont compris ; et quand je dis nos partenaires, cela fait 24 pays, puisque nous sommes 25. Et je répète que je peux vous communiquer tous les documents qui ont été soumis à tous nos partenaires et qui ont constitué la base de décision pour ce tarif de 60 euros.

Sur le plan de l'effort que cela représente pour un certain nombre de demandeurs, il ne faut pas oublier que nous avons négocié avec un certain nombre de pays des conventions sur les visas qui dispensent certaines catégories de personnes de la totalité ou d'une partie de ces droits, à titre précisément de courtoisie ou pour encourager les étudiants, les scolaires, des personnes âgées, des parents venant rejoindre leurs enfants, des parents âgés de nationalité étrangère venant visiter leurs enfants, des enfants mineurs accompagnés, enfin toutes sortes de catégories. Je l'ai négocié personnellement avec la Russie, avec l'Ukraine, et nous le faisons très volontiers avec toutes sortes de pays.

Il y a donc déjà toutes sortes de catégories — précises, parce que le traité de Schengen ne nous permet pas de rendre gratuit le visa alors que précisément, il est supposé coûter 60 euros — de personnes qui peuvent en être dispensées partiellement ou totalement.

Deuxièmement, ce ne sont pas toujours des visas de 3 mois : il y a des visas de 3, 4, 5 ans, et ce sera toujours 60 euros ; ce n'est donc pas si dramatique pour un certain nombre de personnes de faire face à ce genre de dépense, puisque c'est le coût que le contribuable doit payer pour faire tourner l'administration qui va le délivrer.

Pour ce qui est maintenant du caractère dissuasif, j'espère que ce n'est pas le seul élément de dissuasion. Il ne faut pas oublier que nous avons une instruction Schengen qui dispose qu'en cas de doute sur l'intention migratoire de la personne qui demande un visa, nous devons le refuser ; et c'est d'ailleurs tout à fait curieux qu'en droit public, le doute bénéficie à l'administration et pas au requérant : le doute joue contre lui.

Et moi, je doute beaucoup que quelqu'un qui ne peut pas payer 60 euros pour un visa soit capable de faire face aux autres dépenses qu'il devrait avoir à acquitter en France pendant les trois semaines ou le mois de séjour qu'il prétend passer ou voudrait y passer. J'en doute beaucoup.

Je ne vois d'ailleurs pas pourquoi, si la question ne s'est pas posée pour les autres pays, elle se poserait juste pour la France ; je n'ai pas l'impression — je ne polémique pas — que la France ait beaucoup fléchi en termes touristiques depuis quelques années, et je ne suis pas très inquiet quant à l'attractivité de notre territoire sur le plan commercial ou touristique du fait de ce passage de 35 à 60 euros.

(Quelques applaudissements.)

Ma réponse est donc la suivante : effectivement, il y a des gens que cela va pénaliser. Nous essayons de cibler bilatéralement avec nos partenaires, par des accords qui pourraient dispenser totalement ou partiellement certaines catégories, dont nous voulons justement encourager le voyage (des scolaires, des chercheurs, des étudiants, des universitaires ou des boursiers, des personnes dans le voyage est pris en charge et fait partie d'un arrangement collectif). Mais de là à encourager le voyage de personnes qui ne peuvent pas payer 60 euros, je pense que ce serait imprudent. Voilà donc les réponses que je voudrais vous faire.

Merci.

(Brefs applaudissements.)

Madame la Présidente remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS et donne la parole à Monsieur Marc VILLARD qui l'avait demandée.

Monsieur Marc VILLARD, membre élu de la circonscription de Bangkok

Monsieur le Directeur, mon propos concerne également la délivrance de documents, mais il est beaucoup plus léger que le problème que nous venons d'évoquer.

J'ai deux questions qui m'ont été posées :

- l'une concerne les permis de conduire internationaux, et
- l'autre l'inscription d'enfants nés en France de parents français non-résidents en France, donc résidents à l'étranger.

Les deux problèmes sont un peu liés.

Premièrement, les permis de conduire internationaux étaient jusqu'il y a quelques années délivrés par les automobiles-clubs ; depuis récemment, ils sont délivrés par les préfectures. Et quand des Français résidant à l'étranger vont à la préfecture de leur lieu de vacances pour demander qu'on leur délivre un permis international, on leur répond : Non, nous ne pouvons pas vous délivrer de permis international parce que vous n'êtes pas résidents ici ; vous devez vous adresser à votre consulat ou à votre ambassade, qui, comme vous le savez Monsieur le Directeur, sont incompétents pour ce genre de choses.

Que pouvons-nous faire — c'est une question — pour les permis internationaux, parce que, bien que le permis à trois volets soit assimilé dans de nombreux pays à un permis international, il reste des pays, notamment l'Australie, la Nouvelle-Zélande, qui exigent des permis internationaux. C'est la première question.

La seconde, comme je vous le disais, concerne le problème lié à des enfants nés en France : un couple peut désirer que la femme vienne accoucher en France parce que les conditions hospitalières ne sont pas satisfaisantes dans son pays. Et quand elle veut repartir, elle va à la préfecture et demande l'inscription de l'enfant sur le passeport ; il lui est répondu : On ne peut pas vous inscrire cet enfant sur le passeport parce que ce passeport n'a pas été délivré ici et que vous n'êtes pas résidente sur la zone.

Cela pose donc quand même un problème pour revenir avec l'enfant. Et je crois que ceci va se compliquer encore un peu avec l'arrivée des nouvelles réglementations concernant les passeports biométriques — une personne-un passeport : il va donc falloir délivrer un passeport biométrique pour l'enfant ; combien de temps cela va-t-il prendre ? Et quelles seront les formalités à accomplir ? Je vous remercie.

Madame la Présidente

Monsieur VILLARD, votre question ne correspond pas exactement à une question d'actualité. Je crois que vous recevrez une réponse de l'administration.

Monsieur Antoine VALENZA

Vous avez annoncé pour l'ordre du jour des Questions d'actualité deux questions :

- l'une sur le Liban,
- la deuxième sur les élections présidentielles.

Et la question orale de Madame HADDAD n'a pas encore été examinée, parce qu'elle devait faire le lien entre les questions orales et la question d'actualité sur le Liban.

Je souhaiterais que nous en revenions à l'ordre du jour que nous avons mis en place et que nous ne nous dispersions pas dans des questions qui viennent de tous horizons et qui ne sont pas véritablement des questions d'actualité.

Je vous remercie.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Marie-Claude BAKHTRI sur ce point.

Madame Marie-Claude BAKHTRI

C'est une question d'actualité, parce que j'en ai été informée hier (*réactions*).

Je viens de la circonscription de Tunisie-Libye, et j'ai appris que l'ambassade de Hollande(?des Pays-Bas?) en Tunisie avait informé les ressortissantes hollandaises(néerlandaises?) mariées à des conjoints tunisiens que ces derniers, pour demander un visa, devraient payer une certaine somme, qui s'élève je crois plus ou moins à 60 euros.

S'agit-il d'une directive européenne ? Je ne veux pas donner des idées à l'administration française. Mais si ce n'est pas le cas, quelle va être la position pour les conjoints tunisiens époux de françaises ?

Madame la Présidente

Monsieur BARRY DELONGCHAMPS va répondre à cette question, et ensuite nous allons recentrer le débat sur ce qui avait été prévu.

Monsieur Antoine VALENZA

(Hors micro) Je regrette : c'est à Madame HADDAD d'avoir la parole pour une question orale.

Madame la Présidente

Non ; il a été demandé, Monsieur VALENZA, que la question orale soit reportée à la fin des questions d'actualité, qui sont en effet devenues des questions diverses, pour déboucher sur le débat concernant le Liban.

Monsieur Antoine VALENZA

(Hors micro : protestations sur le bouleversement de l'ordre du jour).

Monsieur Christophe FRASSA

Je demande un point d'ordre, Madame la Présidente.

Que l'on ne se méprenne pas sur ce que j'ai demandé tout à l'heure : il ne faut pas confondre les questions d'actualité avec la foire aux questions (*réactions*) ; c'est-à-dire que, s'il me vient tout à coup une idée, je ne vais pas lever le doigt en disant : Ah, tiens ! Je n'y avais pas pensé...

Non, il y a quand même des règles ; nous sommes une assemblée, nous ne sommes pas dans une cour de récréation.

Nous avons le sujet des questions d'actualité ; nous voulons en parler à cause d'une urgence, et nous prévenons le Président de l'inscrire, ce qui a été le cas de la commission des Lois. Et juste parce qu'il n'y avait que cette question d'actualité, j'ai demandé, comme il y a une question orale suivie d'un débat, que la question d'actualité que souhaitait poser la commission des Lois puisse passer, parce qu'elle appelle une réponse aussi courte que la question.

Mais si c'est pour obérer complètement le débat sur le Liban, qui représente quand même une question importante, avec des questions qui ne sont pas plus d'actualité que cela, je suis désolé, mais ce n'est pas ça.

Il y a un règlement intérieur ; c'est au Président de le faire respecter.

(Quelques applaudissements.)

Madame la Présidente

Mon intention n'était pas d'obérer le débat sur le Liban, croyez-moi.

Madame la Présidente donne la parole Madame Martine SCHOEPPNER.

Question sur les élections présidentielles

Madame Martine SCHOEPPNER, Rapporteur de la commission des Lois et Règlements

Je pose donc la question d'actualité en tant que Rapporteur de la commission des Lois et Règlements. Le scrutin pour l'élection du Président de la République aura donc lieu au printemps 2007. Pour pouvoir voter, les électeurs doivent être inscrits sur les listes électorales, qui seront closes le dernier jour ouvrable de décembre 2006.

Pour favoriser, d'une part, l'inscription sur les listes électorales dans les délais, mais d'autre part pour que les électeurs puissent également vérifier leur situation électorale pour ce scrutin, et le cas échéant demander la modification, la Commission demande s'il est prévu :

- *premièrement* d'adresser un courrier d'information à ce sujet à l'ensemble des Français inscrits au Registre ;
- *deuxièmement* si ce dernier sera envoyé suffisamment à l'avance, en particulier aux personnes qui n'ont pas encore reçu leur NUMIC.

La Commission souhaite connaître ce qui a été envisagé par l'administration.

Merci.

Madame la Présidente vérifie qu'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention sur ce point et Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS demande à Monsieur Serge MUCETTI de donner la réponse.

Monsieur Serge MUCETTI

Je crois avoir déjà répondu par anticipation, puisque je vous ai indiqué tout à l'heure que, grâce au guichet d'administration électronique, les Français qui ont déjà participé au scrutin du 18 juin dans quelques semaines, et les autres à partir du mois de novembre, pourraient se connecter au serveur Electis, qui leur donnera l'image de leur situation électorale.

Dès lors qu'ils s'apercevront qu'ils ne sont pas inscrits... qu'ils ne figurent pas sur le serveur Electis, ils pourront effectuer les formalités d'inscription auprès du poste. Et de toute façon, un petit message à leur intention sera diffusé sur ce point.

Madame Martine SCHOEPPNER

Oui, mais la Commission se préoccupe de tous ceux qui ne sont pas encore au courant : pour se connecter, il faut ce NUMIC ; il faut donc le recevoir auparavant.

Monsieur Serge MUCETTI

Oui, oui. Les électeurs qui ont voté en juin ont déjà reçu leur NUMIC. Pour les autres, j'ai indiqué tout à l'heure, dans la première des quatre observations que j'ai faites concernant le point sur les commissions administratives, que les Français qui n'ont pas encore leur NUMIC le recevraient dans le courant du mois d'octobre.

Question sur le Liban

Question n° 7 de Madame Denise REVERS-HADDAD, membre élu de la circonscription de Beyrouth, relative aux mesures d'aide pour les Français du Liban

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La question est très générale et je ferai la même réponse que celle que le Ministre a faite lundi parce que, depuis lundi, nous n'avons pas tellement, sur un sujet de cette ampleur, pu avancer. C'est-à-dire que nous allons demander à notre poste de Beyrouth — qui a eu beaucoup de choses à faire et qui continue à être débordé par, je dirais, le quotidien le plus pressant, c'est-à-dire par exemple : les mouvements des Français, la scolarisation, les bourses, les demandes des Libanais qui veulent être scolarisés en France... Enfin, ce consulat est soumis à une charge de travail totalement inhabituelle, le service culturel aussi.

Il est donc tout à fait prévu qu'un inventaire des besoins économiques et sociaux — c'est ce que je pense que le Ministre a dit lundi — des Français du Liban soit effectué. Ce qui suppose déjà que l'on connaisse la situation de la communauté française du Liban, qui n'est pas claire, puisque beaucoup de gens sont partis, certains vont revenir. Qui va revenir ? C'est un peu tôt pour le dire.

On ne peut donc pas aller dans toutes les directions en même temps ; même si effectivement, le risque est de donner l'impression de ne pas aller très vite. Mais ce n'est pas la peine de faire n'importe quoi : je pense donc que la bonne méthode, si vous en êtes d'accord — c'est pour cela qu'il y a un débat, c'est une bonne idée —, consiste donc à faire l'inventaire des besoins économiques et sociaux de la communauté française au Liban ; à une échelle importante, puisque c'est quand même une communauté importante.

Le dernier exemple auquel je peux personnellement me référer dans ma mémoire est la situation des Français en Thaïlande après le raz-de-marée ; ça n'a rien à voir, mais en même temps, c'était aussi une communauté qui avait été frappée dans ses intérêts économiques et sociaux. Nous avons aussi la Côte d'Ivoire en tête ; mais c'est encore autre chose.

Je comprends donc parfaitement la question, et je pense que c'est l'approche qu'il faut avoir : il y a eu toutes sortes de dégâts, toutes sortes de métiers ont été rendus difficiles ou ont été compromis — bref, je pense que vous le savez beaucoup mieux que nous encore.

Voilà donc la première étape.

La deuxième étape, c'est de voir effectivement quels moyens on peut mettre en oeuvre par solidarité, compte tenu de l'effort qui est fait en faveur du Liban en général, pour que la communauté française ne soit pas oubliée dans le cadre de cet effort général de solidarité individuelle et collective.

Vous savez que l'État a encouragé les Français, qui ont répondu très généreusement, il y a quelques semaines ; que ces moyens importants qui ont été réunis ont été mis à disposition pas seulement de l'administration, mais surtout des ONG.

Je crois donc qu'effectivement, dans le cadre général de cet effort national, il ne faut pas que la communauté française reste oubliée. Je pense bien que c'est un peu l'idée qui pourrait se dégager de nos débats.

Mais je suis désolé de ne pas pouvoir en dire plus de manière précise à ce stade, ni en termes de chiffres, parce que l'on ne peut pas tellement facilement identifier l'ampleur des moyens nécessaires, ni celle des moyens que nous pourrions mobiliser en France pour les canaliser vers une aide publique à destination des Français en tant que telle.

Il y a les besoins sociaux : je dirais qu'à la limite, c'est peut-être plus facile dans la mesure où l'on a des cadres de raisonnement a priori, des besoins de personnes qui se retrouvent en situation complètement démunie.

C'est à la limite, je dirais, peut-être hélas plus facile à identifier, à savoir si c'est tout à fait provisoire ou si c'est à plus long terme. On pourrait donc effectivement imaginer un programme très spécifique. Mais déjà, il faudrait s'y retrouver : Dans quel état ? Où est la communauté française du Liban ? Nous avons des chiffres, nous avons une carte assez claire ; aujourd'hui, je ne sais plus — je suis comme tout le monde : nous en sommes tous là. Si vous voulez ouvrir le débat là-dessus, c'est un peu tout ce que je peux dire.

Madame la Présidente remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS et donne la parole à Madame la Sénatrice Christiane KAMMERMANN.

Madame la Sénatrice Christiane KAMMERMANN

Monsieur le Directeur, je suis très heureuse qu'aujourd'hui, nous ayons un débat sur le Liban. Naturellement, il sera limité, parce que cela pourrait être très long.

Je voulais vous dire que nous pouvons être fiers de notre pays : durant les terribles événements subis par le Liban, la France fut au premier rang et reste au premier rang. Elle est présente, s'est portée volontaire en raison des liens historiques tissés avec le Liban qui lui confèrent une responsabilité particulière.

La France doit assumer un bien ancien engagement en faveur de la souveraineté et de l'indépendance du Liban. Elle a le devoir d'offrir un avenir au Liban. La France, je le sais, n'abandonnera jamais le pays des cèdres.

Rien, absolument rien, ne peut justifier d'avoir détruit systématiquement et consciemment le Liban. Les ponts éventrés, l'aéroport bombardé, le port pilonné, les missiles tirés à Tripoli au Nord Liban, les radios, la télévision attaquées, les populations civiles délibérément choisies pour cibles, et surtout - surtout - le massacre des innocents, enfants, femmes, vieillards, en grand nombre.

Le Liban n'aurait-il pas le droit de vivre ?

Serait-il l'otage d'une guerre venue d'ailleurs ?

Chers collègues, rendons ensemble hommage au Président de la République : lorsque le Liban saigne, il est toujours là afin de porter assistance. Ses interventions ont eu le mérite de lever quelques ambiguïtés : dans la confusion générale, il se fait entendre ; il tient à ce que la France joue son rôle de modérateur et de médiateur.

Jacques CHIRAC, on le sait, est un grand et fidèle ami du Liban. En son temps, il a décrété la mobilisation humanitaire, il a appelé à l'ouverture des corridors humanitaires, il a envoyé des médicaments, de l'eau potable, des groupes électrogènes pour les hôpitaux.

Le Président a insisté sur le respect de l'intégrité territoriale du pays, souhaitant le rétablissement de l'autorité, la stabilité et la souveraineté du Liban. Il s'agit là de l'intérêt de tous les Libanais, quels qu'ils soient. Le Chef de l'État a demandé que soit appliquée la résolution 1559, qui prévoit le désarmement des milices.

Félicitons et remercions ensemble si vous le voulez bien nos ministres, Dominique DE VILLEPIN et Philippe DOUSTE-BLAZY, ce dernier ayant souvent pris le chemin de Beyrouth sous les bombes, avec beaucoup de courage, afin de réaffirmer l'engagement total de la France en faveur de la volonté du gouvernement libanais de s'engager sur la voie de la restauration, de la souveraineté de l'État, sur l'ensemble du territoire, affirmant qu'il n'y a pas de solution par la violence.

Remercions aussi et félicitons notre Ambassadeur Bernard EMIÉ pour la façon extraordinaire dont il a géré les rapatriements, avec une autorité et un savoir-faire exemplaires, et aussi beaucoup de coeur.

Il s'est dévoué sans compter jour et nuit afin de mettre à l'abri le plus possible de Français, et aussi bien sûr les Libanais et les étrangers. Nous sommes fiers de lui, et aussi de tous ceux qui l'ont entouré : les agents de l'ambassade, du consulat, les

associations toutes confondues avec l'UFE en tête, car nous avons une personne de l'UFE présente tous les jours, et nos trois Conseillers des Français de l'étranger, naturellement.

Notre reconnaissance va aussi vers notre Ambassadeur résidant à Chypre, Monsieur DE LA TOUR DU PIN, de son équipe. A Nicosie, à Larnaka, tout le monde s'est mobilisé de jour comme de nuit afin d'organiser l'accueil des réfugiés français, où un véritable pont aérien était établi avec la France.

Sans toutes les personnes citées, ainsi que les Croix-Rouge libanaise et française, le CEFR, le SAMU, la marine, l'armée, la Sécurité civile, rien n'aurait pu se faire.

N'ayant pu me rendre au Liban, étant coincée à Paris, j'ai rejoint les rangs de ceux qui oeuvraient pour les rapatriés, en allant à Roissy à l'arrivée des avions, à la cellule de crise, au Quai d'Orsay, et en tenant à mon bureau une permanence pour les appels désespérés.

N'oublions pas le magnifique travail du Directeur des Français de l'étranger, Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS, et de son Directeur adjoint, Madame LE BIHAN, présents jour et nuit à la cellule de crise, ainsi que leur équipe. Je vous propose de les applaudir : ce n'est pas défendu.

(Applaudissements.)

Je salue également l'immense courage du peuple libanais, et la très grande qualité de l'accueil que le CEFR a réservé aux rapatriés. Le CEFR (Comité d'entraide aux Français rapatriés), dirigé par le Président CASAMITJANA, qui est là et que l'on peut aussi applaudir, parce qu'il a fait énormément de travail, ayant reçu 2 000 personnes à Roissy.

(Applaudissements.)

Et il a encore, je vous le signale, 386 personnes dans les locaux du CEFR accueillies par lui.

A l'occasion d'une récente audition du Ministre de la Défense par la commission de la Défense et des Affaires étrangères, j'ai pu exprimer notre fierté devant l'action conduite par la France, à l'initiative du Chef de l'État, et indiquer à quel point je déplorais l'attitude de ceux qui semblent vouloir la destruction du Liban.

J'ai souligné toute la nécessité de la promotion de la francophonie et de la culture française en péril au Liban, il faut le savoir, afin de ne pas laisser le champ libre aux intégristes.

L'embargo israélien imposé au Liban a cessé hier, mais en partie : seul le blocus aérien en fait a été levé. Nos avions d'Air France reprennent le chemin de Beyrouth : un aujourd'hui, trois à partir de demain. Le retrait complet de l'armée israélienne est annoncé pour le 22 septembre. Il s'agit donc à partir d'aujourd'hui d'un processus graduel.

Bien sûr, j'ai posé les questions essentielles de la levée du blocus par Israël et du rôle de la FINUL quant au désarmement du Hezbollah et au contrôle des frontières.

Devant tant de souffrances et de destructions, auxquelles j'associe les souffrances du peuple israélien, j'ai eu à coeur qu'une messe soit célébrée par Mgr André XXIII le dimanche 8 octobre à 18 h 30 en la cathédrale de Paris. La quête sera réservée aux plus démunis atteints par la guerre au Liban.

Par ailleurs, mardi 12 septembre, lors de la déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur la situation au Proche-Orient et la participation de la France à la mise en oeuvre de la résolution 1701 adoptée par le conseil de sécurité des Nations Unies, j'interviendrai au nom de l'UMP.

La Force multinationale va exercer un contrôle des ports et aéroports au Liban. Souhaitons ensemble qu'une paix durable s'installe au Liban et que plus jamais ce pays ne soit un champ de bataille aux guerres des autres.

Merci, Madame la Présidente.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente remercie Madame la Sénatrice Christiane KAMMERMANN et donne la parole à Monsieur Jacquot GRÜNEWALD.

Monsieur Jacquot GRÜNEWALD

En effet, depuis lundi, je sentais le besoin de réparer une injustice : j'avais entendu Madame KAMMERMANN lundi au Quai d'Orsay ; j'étais finalement d'accord avec ce qu'elle disait, et je trouvais que les mots étaient justes. Je pense qu'aujourd'hui, elle a eu des paroles injustes également.

Madame Christiane KAMMERMANN

(Hors micro.) Injustes ?

Monsieur Jacquot GRÜNEWALD

Mais je regardais alors dans la salle notre Consul général à Haïfa, Madame FORGERON, qui était présente, et je me disais que Madame KAMMERMANN n'était pas obligée de savoir quel avait été le travail du consulat général de Haïfa. Et j'attendais à ce moment-là que notre Ministre, qui lui s'était rendu à Haïfa pour y exprimer la solidarité de la France, dise un mot sur la situation très difficile qui a été celle notamment des Français du nord d'Israël — et le nord, cette fois, était un nord très étendu — et sur le courage, l'abnégation de toute l'équipe du consulat général qui, au moment où Haïfa était bombardée, allait au consulat où il n'y avait pas d'abri, et qui ensuite s'est rendue dans toutes les petites villes où vivent des milliers de Français, souvent aux revenus très modestes, et qui ont beaucoup souffert, certains n'ayant pu se déplacer vers le sud du pays et étant restés dans les abris pendant trois ou quatre semaines.

Je voudrais dire aussi que j'ai senti qu'Israël ce lundi était absent, cet Israël dont on parle trop dans les médias. J'aurais souhaité que l'on puisse au moins évoquer, parmi les personnes séquestrées, le Français Guilat SHALIT. J'aurais souhaité également que l'on puisse mentionner que, dans la lutte contre les intégristes, c'est-à-dire contre le Hezbollah, trois Français sont morts, et que l'on puisse — parce que c'est cette lutte qu'ils menaient — leur rendre hommage et penser à leur famille.

En ce qui concerne l'ensemble du problème, je ne souhaite pas maintenant répondre à Madame KAMMERMANN ou apporter des compléments à l'analyse qu'elle a faite, mais je pense moi aussi qu'il s'agit ici d'un problème extrêmement grave.

Je voudrais simplement faire la remarque suivante : lorsqu'un otage israélien, Monsieur TANNENBAUM, avait été fait prisonnier par le Hezbollah, j'avais souhaité que, lorsque le Président de la République s'était rendu au sommet de la francophonie à Beyrouth, il soit exprimé de la part de la France une demande officielle pour que, la France étant présente à Beyrouth, on exige du Hezbollah qui était membre du gouvernement que celui-ci soit libéré.

J'ai beaucoup regretté à ce moment-là que la présence du Secrétaire général du Hezbollah n'ait pas dérangé Monsieur CHIRAC. C'est après seulement, après l'assassinat d'Arif HARIRI que Monsieur CHIRAC est intervenu : j'espère que cette intervention va continuer, que la résolution 1559 pourra effectivement être respectée, et que nous puissions prendre une part active au fait qu'effectivement, les intégristes, comme les appelle Madame KAMMERMANN, soient désarmés.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente remercie Monsieur Jacquot GRÜNEWALD et donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.

Monsieur Jean-Louis MAINGUY

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Sénateurs,
Monsieur le Directeur des Français de l'étranger et des étrangers en France,
Chers Collègues,

je ne voudrais pas que notre intervention d'aujourd'hui, celles de mon collègue Marcel LAUGEL et de moi-même, soit une intervention de plus, une intervention de trop. J'espère que cette intervention posera au moins les rails pour que nous puissions arriver à certaines solutions, concernant notamment notre communauté Française du Liban, qui vit aujourd'hui un moment extrêmement négatif, si je puis dire, sur le terrain.

Parler du Liban, même brièvement, n'est pas chose facile, parce que le Liban est un pays complexe, vous l'aurez compris ; il s'inscrit d'ailleurs dans un contexte géopolitique pour le moins compliqué. Mais c'est cette complexité qui le rend peut-être paradoxalement passionnant à découvrir ; c'est cette même complexité qui pourrait nous le rendre aussi si attachant.

Ce n'est pas la cause du Liban, rassurez-vous, que je viens défendre ici, que cela soit clair : c'est bien la cause de notre communauté de Français du Liban qui se retrouve quelque peu oubliée par la France. Et c'est cet oubli, justement, qui m'interpelle, sans que mon intervention ne soit en rien réductrice, bien sûr, des efforts de la France aux côtés du Liban — et nous l'avons tous suivi.

Je ne vous apprendrai rien de neuf en vous disant que la France a été effectivement le seul pays réactif à cette guerre, réactif dans l'urgence certes et à plusieurs niveaux, tant diplomatique, militaire, humanitaire, que dans les domaines de l'aide à la reconstruction, phase qui débute aujourd'hui par la mise en place des ponts *Belley sur l'ensemble des territoires libanais, pour n'en donner qu'un exemple illustrant justement cet engagement.

Mais cet engagement s'est transformé en succès grâce, bien sûr, aux efforts admirables de notre Ambassadeur, Bernard EMIÉ, et à l'étroite coordination qu'il a eue avec le Directeur des Français de l'étranger, Monsieur BARRY DELONGCHAMPS ; qu'ils en soient ici remerciés, parce que cette dynamique a pu créer justement des résultats très positifs sur le terrain.

Mais force est de constater qu'aucune aide spécifique à ce jour n'a été adressée aux membres de notre communauté Française du Liban, comme si cette guerre ne les avait pas touchés, comme s'ils avaient tout simplement — et là, l'amalgame est malheureux — tous quitté ce pays en guerre.

L'opération Aide au départ — je voudrais simplement avoir une petite information qui a été effectivement confirmée par la question orale — s'inscrira sans doute dans les annales comme étant la plus importante opération de retour en France de Français à partir d'un pays étranger depuis juin 1962, c'est-à-dire l'épisode algérien.

Cette dernière opération, qui a permis à 14 000 personnes de quitter dans les meilleures conditions le Liban, s'est adressée prioritairement, bien sûr, aux touristes et aux Français de passage, qui étaient tout de même au nombre de 9 500. Nous ne le savions pas nous-mêmes, ni les services d'ambassade : nous l'avons découvert sur le terrain.

Près de 3 000 citoyens de la communauté européenne, ainsi que de la communauté libanaise, ont pu profiter du dispositif qui avait été mis en place par la France.

Et enfin, seulement — mais seulement — 1 800 Français résidents, qui n'étaient pas prioritaires, ont pu effectivement quitter par cette Aide au départ le Liban ; donc un peu plus de 10 % de l'ensemble de ces 14 000 partants. Un peu plus de la moitié de ces 1 800 personnes d'ailleurs qui avaient souhaité quitter le Liban sont actuellement de retour. La communauté de Français résidant au Liban atteint donc aujourd'hui le nombre pratiquement de 17 000 personnes, sur les 18 000 inscrites sur nos listes consulaires avant le 12 juillet dernier.

Deuxième opération d'envergure qui a été entreprise par la France : le bateau pour le Liban, chargé d'aide humanitaire, d'aide alimentaire, de produits pharmaceutiques bien sûr ; mais celui-ci n'a concerné — et cela est peut-être légitime dans ce cas de guerre — que la population libanaise. Mais il est tout de même intéressant de noter que pas une palette de médicaments n'a pu être envoyée aux familles françaises, qui en avaient pourtant besoin au même titre que nos compatriotes du pays.

Nous avons pu *in extremis* envoyer les dernières palettes d'eau minérale vers Cana, ville que vous connaissez bien sûr du Sud Liban, détruite à 70 %, et dont le maire se trouve être français, ainsi que toute sa famille. Il est à noter aussi que 120 de nos compatriotes habitent dans la région de Cana, ou plus exactement à Cana, et que 300 d'entre eux habitent effectivement les alentours de cette ville. Cette ville a été évidemment tout autant touchée que le Sud Liban par les bombardements ; faut-il vous préciser simplement qu'évidemment, Cana se trouve dans un fief qui est précisément Hezbollah.

Lors d'une visite d'évaluation la semaine dernière, j'ai pu constater *de visu* l'ampleur de la catastrophe, mais aussi l'ampleur des besoins de nos compatriotes sur place. L'approvisionnement en eau est devenu aujourd'hui un problème majeur : l'eau potable bien sûr, l'eau domestique pour l'hygiène aussi, et surtout l'eau pour irriguer les champs ; car c'est d'une économie agraire bien sûr que vivent toutes ces régions. Je vous rappelle que l'ensemble du réseau de canalisations d'eau a été entièrement détruit par les bombardements ; et actuellement, les travaux sont effectivement en cours.

Des stations de traitement des eaux sont à prévoir ainsi que des stations de pompage. Le réseau électrique étant en majeure partie détruit, des groupes électrogènes seront aussi nécessaires pour faire activer tout ce matériel technique.

Des mines et bombes à sous-munitions (ou *cluster bombs*), qui ont été larguées dans les champs, sont aussi un danger de tous les instants ; et avant de regagner les terres pour les cultiver, des équipes de déminage doivent absolument assainir le terrain, ce qui a été commencé mais qui n'est malheureusement qu'une amorce.

Une catastrophe écologique est en cours, à la suite d'une marée noire qui a atteint les fonds marins, d'une part, et avec le fioul lourd, et les 180 km de côtes, d'autre part, avec des sites inscrits au Patrimoine mondial de l'humanité comme Byblos et son port aujourd'hui entièrement emmazouté. La cellule antipollution de la base navale de Toulon s'y attelle ; mais là aussi, ce n'est pas suffisant : ce n'est qu'une amorce, malheureusement.

Vous l'avez compris, cette guerre dévastatrice pose des problèmes concrets qui vont être difficiles à gérer dans cette phase encore fragile d'après-guerre où la paix n'est pas encore totalement consolidée. C'est pourquoi des aides sous toutes leurs formes sont aujourd'hui attendues dans l'urgence pour conforter, pour rassurer la communauté française qui est inquiète quant à son avenir au Liban.

25 à 30 % des affaires et sociétés libanaises sont en passe de se déclarer en faillite actuellement, et ces chiffres me sont communiqués directement de la chambre de Commerce et d'Industrie du Liban. Imaginez l'impact dramatique de cette nouvelle crise. Il est indispensable qu'une aide d'urgence pour assistance aux Français du Liban puisse être dégagée et dirigée vers le service social de l'ambassade de France à Beyrouth, qui pourra la gérer en fonction des demandes qui lui seront adressées.

Madame BOSSIERE, la Directrice de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger, nous a assuré hier qu'une augmentation exceptionnelle de l'enveloppe des bourses scolaires pour 2006-2007 serait effectivement envisageable : qu'elle en soit remerciée, ainsi que les Sénateurs KAMMERMANN et FERRAND qui ont appuyé ce projet, je le sais.

Une prise en charge exceptionnelle d'allocations chômage pourrait être aussi imaginée ou créée pour que les personnes ayant perdu leur travail à la suite de cette guerre puissent en bénéficier.

Un système de jumelage entre certains villages du Sud Liban, extrêmement détruits, et des mairies de France pourrait être mis en place pour la reconstruction de ces villages.

La Caisse des Français de l'étranger a réagi dès la première semaine de guerre, avec la prise de mesures spécifiques aux Français du Liban, vu leur situation d'exception ; qu'elle en soit ici remerciée, ainsi que le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT qui en a été l'initiateur.

Un fonds de solidarité UFE France-Liban a été créé et il a été alimenté par des donations internationales et qui intéressent l'ensemble des Français du Liban. Je dis bien l'ensemble des Français du Liban, et non pas seulement les UFE ; ceci est très important. Que l'UFE en soit remerciée, ainsi que le Président Gérard PELISSON qui en a été le créateur.

Mais il faut encore faire beaucoup pour pouvoir résoudre les problèmes inhérents au quotidien libanais. Et ce n'est pas une réaction tiède, ce n'est pas une réaction timide que les membres de notre communauté attendent de notre part. Ce sont des mesures concrètes, qui répondront exactement aux nouvelles situations de précarité et aux besoins très spécifiques créés par cette guerre et vécus par chacun de nos concitoyens.

Car c'est bien d'eux qu'il s'agit et ce sont bien eux que nous représentons à cette Assemblée. Ce sont bien eux aussi qui nous ont élus pour que nous puissions nous faire leur porte-voix au sein de cette même Assemblée.

Ce sont bien eux, tous ces volontaires, toutes familles associatives, politiques ou religieuses confondues, encadrés par les trois Conseillers, Madame Denise REVERS-HADDAD, l'Ambassadeur Marcel LAUGEL et moi-même, qui ont réagi dans les premières heures de cette guerre aux côtés d'un plan de sécurité défaillant, pour être là, corriger le tir, par leur présence, par leur nombre, par leur efficacité, par la volonté qu'ils ont eue de servir et quelqu'un et la France, à travers leur geste.

C'est cette solidarité des premières heures, cette solidarité des 34 jours d'une guerre intense, qui attend aujourd'hui, en réponse à ces efforts, une réaction de notre part, de votre part ; une solidarité dans la durée, qui puisse résoudre des problèmes de fond, des problèmes pratiques mais tellement essentiels.

En transposant les lieux et les faits, imaginons qu'une commune de France de 18 000 habitants vienne à être sinistrée comme l'est aujourd'hui notre communauté du Liban ; les réactions en faveur de cette commune tarderaient-elles autant à lui parvenir ? Je me permets d'en douter.

Alors, au risque peut-être de vous paraître lyrique, et au nom de ce troisième volet de notre devise, au nom de cette fraternité, qui est sans doute le plus oriental des visages de la France, je vous demande, Mesdames et Messieurs, chers collègues, de réagir et d'agir.

Merci.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente indique que Monsieur BARRY DELONGCHAMPS prendra la parole à la fin des interventions puis elle donne la parole à Madame Denise REVERS-HADDAD, en s'excusant de ne pas la lui avoir donnée en priorité.

Madame Denise REVERS-HADDAD, membre élu de la circonscription de Beyrouth

De toute façon, je vois que tout a été dit : je ne pourrais pas ajouter autre chose. Je remercie mon collègue Jean-Louis MAINGUY. Effectivement, nous avons passé des moments très spéciaux au Liban. Ce n'est pas terminé ; nous rentrons à Beyrouth dans quelques jours, et je crains effectivement que les demandes d'aides affluent à ce moment-là. Tout d'abord les demandes d'aide pour les bourses, parce que beaucoup de parents n'auront plus la possibilité de payer l'école. Ensuite des demandes diverses ; les sociétés de bienfaisance étant submergées, n'ayant plus trop de fonds, je pense qu'effectivement, il va falloir réagir, et nous allons nous atteler à la tâche dans tous les cas.

Merci.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente remercie Madame Denise REVERS-HADDAD et donne la parole à Monsieur Ramon CASAMITJANA.

Monsieur Ramon CASAMITJANA, membre désigné

En tant que Président du CEFR, je voulais dire que j'ai été très touché par les paroles de Madame KAMMERMANN. Je le suis d'autant plus que lundi, je voulais prendre la parole sur ce sujet, et le Président de séance qui était là m'a refusé la parole, je ne sais pas trop pourquoi.

Je pense qu'effectivement, il est bon de rappeler que le Comité d'entraide aux Français rapatriés a toujours été présent lors des rapatriements d'urgence et, d'une manière générale, le CEFR, depuis sa fondation en 1940, a toujours été présent pour accueillir les Français en difficulté rentrés sur le territoire métropolitain. Je dois dire que les équipes du CEFR sont très touchées par les propos qui ont été tenus.

Je voulais simplement profiter de l'occasion qui m'est donnée pour dire ce qu'a été l'accueil du CEFR à ce jour pour les personnes rapatriées du Liban. Disons qu'à l'arrivée à l'aéroport, puisqu'au total, plus de 10 000 personnes sont arrivées, le CEFR a pris en charge celles qui n'avaient pas de point de chute, que ce soit une famille, un hôtel, ou les moyens de se débrouiller par elles-mêmes.

Nous avons donc reçu, en chiffre rond, 1 900 personnes à l'aéroport, pour lesquelles nous avons assuré les nuitées d'hôtel, les transports bien sûr. Je passe sur tous les détails.

Ensuite, ceux qui avaient les moyens de se tirer d'affaire par eux-mêmes — puisque je rappelle que notre action vise à aider les démunis et évidemment pas ceux qui ont les moyens —, qui avaient de la famille, un pied-à-terre, etc., nous ont quittés ; et il nous est resté 380 personnes démunies, c'est-à-dire sans ressources, qui pour le moment sont intégralement prises en charge par le Comité d'entraide aux Français rapatriés, dans la dizaine d'établissements dont il dispose à travers le territoire.

Ce n'est pas une mince affaire car ces établissements sont pleins. Nous avons pu, par le jeu du turnover habituel, récupérer 120 places, et par ailleurs, en mobilisant les auberges de jeunesse, etc., dans un intervalle de même pas huit jours, trouver une place aux 380 personnes.

Maintenant, le plus dur reste à faire. Car ces personnes vont-elles retourner au Liban ? C'est la question que tout le monde se pose : nous ne le savons pas, parce que certaines ont perdu tous leurs biens à la suite des destructions de l'aviation israélienne, et sont donc très échaudées à l'idée de repartir dans leur pays où elles avaient fait leur vie. Il faudra donc les réinsérer, c'est-à-dire leur trouver un logement et un emploi, et les aider pour ce faire.

Par ailleurs, sur le chiffre de 380 que je vous ai dit, vraisemblablement, nous aurons encore une centaine de personnes qui vont solliciter notre concours, au motif que, s'étant installées en France chez des amis, chez des connaissances et autres, croyant s'en sortir par elles-mêmes, se trouvent en difficulté ; elles se retournent vers le CEFR, dans un processus analogue à ce qui s'est passé avec la Côte d'Ivoire, pour solliciter son concours.

Voilà donc l'action que nous avons menée et que nous continuons à mener. Je voulais encore une fois dire merci pour tout le concours que nos Sénateurs, les associations ADFE, UFE, apportent à l'action du CEFR ; bien sûr sans oublier — mais on l'a tellement félicitée, et je vais bien entendu m'y associer aussi — la Direction des Français de l'étranger, qui est notre tutelle naturelle et avec qui nous travaillons en relation étroite de confiance.

(Applaudissements.)

J'ai rédigé un petit rapport d'étape que je distribuerai par le biais du secrétariat à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Madame la Présidente remercie Monsieur Ramon CASAMITJANA et donne la parole à Monsieur Jean LACHAUD.

Monsieur Jean LACHAUD, membre élu de la circonscription de Washington

J'ai deux questions à poser.

Premièrement, Pendant les événements des mois de juillet et d'août, j'ai été très surpris de ne rien entendre, de ne rien lire, de ne rien voir dans les médias sur l'action, l'aide de la France vis-à-vis des Français d'Israël, qui sont quand même plusieurs dizaines de milliers, pays qui a été aussi gravement touché, et j'aimerais avoir une clarification sur ce point.

Ma *deuxième question* m'a été posée par un certain nombre de personnes aux États-Unis où je réside, à la suite d'une déclaration du ministre des Affaires étrangères, que j'ai moi-même entendue d'ailleurs, au journal de TV 5. La déclaration, je cite, était :

La France est l'amie du Liban.

Et la question encore une fois que je relaie, mais que je m'étais posée moi-même, c'est : Cela veut-il dire que la France n'est pas l'amie d'Israël ?

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Paul CLAVE.

Monsieur Paul CLAVE, membre élu de la circonscription de Berlin

Je profite d'avoir la chance d'avoir face à moi le Directeur des Français de l'étranger et des étrangers en France pour me laisser aller à un petit rêve.

En effet, la France a fait dans l'urgence un travail admirable : on l'a vu en Côte d'Ivoire, on le voit au Liban aujourd'hui. Mais mon rêve, c'est de voir un jour peut-être les Français de l'étranger victimes de catastrophes naturelles, de crises, être traités comme les étrangers en France. Parce que nous, en France, avons pris une habitude de loger les sans-abri, de loger les sans-papiers, alors qu'il y des Français de Côte d'Ivoire — alors que la crise est plus ancienne que celle du Liban — qui sont encore aujourd'hui en train de galérer pour trouver à se loger, à s'intégrer. On les a aidés dans un premier temps, et ensuite, on les oublie. J'aimerais donc voir une espèce d'égalité entre le traitement que l'on réserve à des étrangers, pas toujours en situation régulière, et celui surtout aux Français de l'étranger qui ont été victimes de problèmes.

(Protestations dans la salle.)

Oui, Messieurs de gauche !

(Quelques applaudissements.)

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Marcel LAUGEL.

Monsieur Marcel LAUGEL

Depuis le 14 août, date de la cessation des hostilités, la situation au Liban s'est maintenue sans incident notable. Mais je voudrais attirer votre attention sur le fait que cette cessation des hostilités, décidée par le Conseil de sécurité, n'est pas un cessez-le-feu à proprement parler. Celui-ci ne peut être décidé qu'entre deux belligérants, ce qui n'est pas le cas.

Autrement dit, si la situation est calme, elle reste très fragile. Les violations de cet arrêt des combats sont jusqu'à présent limitées, et elles n'ont pas dégénéré. L'annonce de la levée du blocus maritime et aérien est porteuse d'espoir.

La France, pour sa part, après avoir joué le rôle que l'on connaît dans la rédaction de la résolution 1701 adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil de sécurité, a voulu agir avec prudence et détermination : elle a obtenu des garanties.

Elle s'est engagée très vite sur le terrain par l'envoi de troupes du Génie, d'un matériel lourd, artillerie et chars Leclerc, très performants puisqu'ils ont la possibilité de tirer en se déplaçant. Ainsi s'installe dans des délais très brefs une FINUL avec un mandat plus dissuasif, prête à répondre à toutes les attaques. Son installation est rassurante pour les populations civiles et pour les belligérants des deux côtés de la frontière.

Son objectif, rappelons-le, est d'aider l'armée libanaise qui, pour la première fois, est déployée sur un territoire où elle n'avait pas stationné depuis 40 ans. Dans ces conditions, on peut considérer que la résolution 1559, pour laquelle la France a pris une large part, est appliquée aux deux tiers : l'armée *syrienne (israélienne ?) a quitté le Liban ; l'État libanais a recouvré sa souveraineté sur l'ensemble du pays ; reste la troisième condition : le désarmement de la milice Hezbollah. Ce désarmement, on l'a compris, ne peut être obtenu par la force, mais peut-être par la négociation, si l'ONU parvient à régler la question des fermes de Sheba toujours occupées par l'armée israélienne.

J'en arrive au coeur de mon propos : ne pensez-vous pas qu'il serait dommage et quelque peu frustrant de remercier la France pour son engagement militaire spectaculaire, sans que celui-ci ne soit accompagné d'une action humanitaire conséquente ?

Certes, la France envoie et continue d'envoyer des médicaments, des vivres, de l'eau et du lait. Mais aucune des palettes déchargées n'est destinée aux Français du Liban, qui sont 18 000, et qui à des degrés divers ont souffert de cette guerre dévastatrice d'un mois. 700 familles de Français du Sud ont été particulièrement éprouvées.

Je voudrais relever quelques domaines où nous pourrions être efficaces sans que cela coûte une fortune à la France. Les villages visités par Jean-Louis MAINGUY le long de la frontière ont été rasés, et le mot n'est pas trop fort.

Nous avons proposé au Ministre français de la Santé, lors de sa visite à Beyrouth, l'éventualité de construire des maisons préfabriquées, financées conjointement par les ONG, l'ONU, le gouvernement libanais et le gouvernement français, qui seraient installées aux abords immédiats des villages frontaliers. J'avais même proposé que des panneaux solaires soient installés sur le toit de ces maisons pour le chauffage de l'eau et le chauffage d'hiver. Notre note n'a pas été suivie d'effets. Mais je viens d'apprendre que les Emirats, Qatar et Koweït, envisageaient d'installer des maisons préfabriquées dans certains villages du Sud.

Je reviens aux questions d'aide pour l'enseignement.

J'aimerais que cette Assemblée oeuvre pour des solutions adaptées et proportionnées, à savoir :

- des bourses exceptionnelles,
- d'éventuelles allocations spéciales de rentrée scolaire,
- des délais de règlement des frais de scolarité.

Je crois que nous sommes sur la bonne voie, d'après ce que j'ai entendu du Directeur. C'est le moment de faire un effort dans ce sens.

J'en arrive à un sujet qui me tient à coeur, celui des enseignants recrutés locaux. C'est peut-être maintenant qu'il faudrait les aider. C'est un problème récurrent depuis plus de 10 ans : 45 d'entre eux ont signé une pétition adressée au ministre des Affaires étrangères, notre Président ; ils ont reçu une réponse négative.

Jusqu'en août 1998, une indemnité forfaitaire destinée à couvrir le paiement des indemnités sociales leur avait été allouée ; mais la Cour des comptes s'apercevait de l'absence de "fondement légal" comme elle dit de cette indemnité : elle était donc supprimée.

Le Ministre propose donc que nos établissements procèdent à une amélioration qui permettrait de prendre en charge jusqu'à 60 % de la cotisation volontaire de l'assurance maladie vieillesse versée à la Caisse des Français de l'étranger, 40 % restant à la charge du recruté local.

On voit mal comment le lycée français, qui tire uniquement ses ressources des écolages, pourrait demander aux parents d'élèves de participer à 60 % des cotisations de la CFE des recrutés locaux.

J'avais oublié de vous dire quelque chose : qu'un recruté local expérimenté touche 300 à 400 000 livres libanaises par mois, soit 200 à 250 \$ pour 14 heures de travail par semaine. Beaucoup d'entre eux font 14 heures de travail dans un établissement et 14 heures dans un autre pour toucher plus. Bien entendu, les recrutés locaux dans l'ensemble n'ont pas voulu bénéficier du rapatriement gratuit en France parce qu'ils n'avaient pas les moyens de revenir au Liban.

Enfin, question annexe mais importante : il serait très souhaitable, Monsieur le Directeur, qu'un Consul général puisse être nommé au Liban dans les plus brefs délais.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

Mes propos seront brefs : ils seront pour dire que je me félicite que, si lundi j'ai souhaité ce débat devant notre Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY, ce débat ait eu lieu même si, Madame la Présidente, je le trouve un peu tardif si j'en juge par les bancs un peu clairsemés. Si nous l'avions fait plus tôt, peut-être aurions-nous vu une assistance plus importante. Mais enfin, peu importe, il a eu lieu.

Je félicite ma collègue Christiane KAMMERMANN, je félicite Jean-Louis MAINGUY, Madame REVERS-HADDAD et notre collègue LAUGEL de la qualité de leurs propos : ils ont vécu ces événements, et vraiment, leurs témoignages sont extrêmement précieux pour notre Assemblée, et nous ne pouvons qu'en être satisfaits.

Je voudrais arriver sur un point technique, et je me tourne vers Monsieur le Directeur de la Direction des Français de l'étranger, Monsieur BARRY DELONGCHAMPS. C'est une communication, une partie de l'intervention de Jean-Louis MAINGUY qui m'amène à m'adresser à vous, Monsieur le Directeur.

Lorsque nous avons connu les événements de la guerre avec l'Irak et l'invasion du Koweït, nos compatriotes français qui étaient en résidence au Koweït, qui étaient bien moins nombreux, bien sûr, que ceux du Liban, ont dû partir dans des conditions dramatiques ; et cette évacuation, qui a été aussi alors bien menée par notre pays, comme vous vous en souvenez, a été très difficile.

Lors d'un débat qui a eu lieu au Sénat, où Monsieur Roland DUMAS, ministre des Affaires étrangères, était là, j'ai abordé le sujet de ce départ des Français du Koweït, et j'ai demandé à ce que quelque chose soit entrepris pour nos compatriotes privés d'emploi qui n'appartenaient pas et ne cotisaient pas au Groupement des Assédic de la région parisienne.

Monsieur Roland DUMAS m'a écouté et entendu puisque, grâce à son intervention, nos compatriotes du Koweït privés d'emploi n'ayant pas cotisé au Groupement des Assédic de la Région parisienne ont été pris en compte après un accord des partenaires sociaux, qui, comme vous le savez, règlent, régissent l'Unedic et le Groupement des Assédic de la Région parisienne.

C'est la raison qui m'amène, Monsieur le Directeur, à vous solliciter pour que vous demandiez à notre Ministre des Affaires étrangères qu'il intervienne auprès du Ministre du Travail, de notre collègue, le maire de Rambouillet...

?Madame Martine SCHOEPPNER?

(Hors micro) LARCHER.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

... LARCHER ; bravo, Martine... le Sénateur Monsieur LARCHER.

Je le ferai de mon côté plus modestement. Mais je souhaite qu'au départ, une demande soit exprimée par le Ministre des Affaires étrangères pour la prise en compte des Français du Liban privés d'emploi, et que la demande soit transmise aux partenaires sociaux.

Merci.

(Brefs applaudissements.)

Madame la Présidente indique qu'il reste une demande d'intervention, celle de Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA avant de passer la parole à Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

J'ai souhaité dire dès lundi avec solennité notre reconnaissance envers tous ceux qui ont oeuvré au rapatriement de nos compatriotes du Liban. Je l'ai dit : que ce soit à la cellule de crise avec Madame LE BIHAN, Monsieur HUBERSON, sous la direction de Monsieur BARRY DELONGCHAMPS, que ce soit à Roissy, ils ont fait preuve vraiment de courage et de dévouement et surtout d'un remarquable professionnalisme.

Je voudrais saluer — et peut-être devrions-nous le faire, j'y reviendrai, en tant qu'institution — tous ceux qui ont oeuvré à l'aéroport de Roissy :

- le Préfet de l'aéroport de Roissy,
- la Croix-Rouge avec ses nombreux bénévoles,
- Caritas avec ses nombreux bénévoles,
- le CEFR présent des nuits entières avec Monsieur NAFATI et toutes ses équipes.

Je pense que toutes ces personnes méritent que nous leur adressions un témoignage de reconnaissance.

Mais je voudrais rappeler aussi ce qu'ont vécu les Français d'Haïfa, que notre collègue Monsieur GRÜNEWALD a dit avec beaucoup d'exactitude. Et je pense que nous pouvons aussi, aux côtés de tous les diplomates qui ont travaillé, surtout ne pas oublier la Consul d'Haïfa, Madame FORGERON, et son adjoint, qui ont passé tout l'été courageusement, et dont personne n'a suffisamment parlé.

Et puis aussi nos compatriotes d'Haïfa qui, bénévolement, ont travaillé : je pense à Monsieur WAKNIN et à quelques autres, qui étaient là-bas, et à nos Délégués d'Israël.

(Applaudissements.)

Quelle que soit notre opinion sur cette guerre, nous devons, en tant qu'Assemblée des Français de l'étranger, marquer notre solidarité envers toutes les victimes, quel que soit leur pays de résidence.

Et je demande donc à notre Président et au collège des Vice-Présidents d'adresser en notre nom un message de remerciements aux organismes et à tous les ministères, bien sûr au nôtre, mais aussi au ministère de l'Intérieur (il y a des gendarmes qui se sont dévoués), au ministère des Affaires sociales, au ministère de la Défense — ne l'oublions pas —, qui ont apporté leur aide humanitaire et qui ont contribué au rapatriement de nos compatriotes.

Je pense aussi qu'un message personnalisé adressé à chaque membre de la cellule de crise, aux diplomates en poste à Beyrouth, à Chypre, à Haïfa, en Turquie, me paraît s'imposer ; de même qu'aux agents qui ont été dépêchés et qui ont accompagné nos compatriotes dans les avions : je les voyais arriver, et vraiment, ces jeunes qui arrivaient là, après avoir aidé sur place, il faut que nous, Assemblée des Français de l'étranger, nous les remercions.

Et puis, il y a peut-être quelques personnes qui se sont dévouées particulièrement : je me rappelle l'espèce d'extraction réalisée d'une façon très courageuse et dangereuse de compatriotes de Nabatiyeh par le médecin de l'ambassade et les gendarmes ; qui sont peut-être un peu allés sans grandes précautions, mais au moins, ils ont sorti des compatriotes.

Les proviseurs de lycée, la proviseur de Nabatiyeh, qui a demandé à rester un an de plus, mais aussi ceux de Beyrouth.

Tous ces gens-là méritent je pense d'être remerciés par nous. Et puis, il y a des fois où les ordres du Mérite et les Légions d'honneur sont donnés à l'ancienneté : que cette fois-ci, ils soient donnés vraiment au courage et au mérite.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente remercie Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA puis elle invite Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS à répondre.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

D'abord, je voudrais remercier tous ceux qui sont intervenus, leur dire que nous sommes très sensibles... que je suis très sensible à toutes leurs appréciations, que bonne note est prise de leurs suggestions et recommandations pour les Français du Liban.

Évidemment, il ne nous appartient pas ou il n'appartient pas à la DFAE de distribuer des éloges ou de personnaliser les efforts : nous sommes au service du Gouvernement et de la France et des Français de l'étranger.

Je suis content que les gens qui méritaient d'être cités l'aient été. Incidemment, le médecin de Nabatiyeh est le médecin de la DFAE : c'est le docteur SCHMIDT.

Je pense qu'il ne faut pas effectivement oublier que c'est un effort collectif, et je n'ai pas non plus entendu citer notre ambassade à Tel-Aviv ; et le travail qui a été fait à Tel-Aviv auprès des autorités israéliennes a été tout à fait déterminant pour permettre le déblocc.

C'était vraiment du cousu main pour que les bateaux que nous avons affrétés, que les hélicoptères puissent passer ; il ne fallait pas se tromper. J'étais en contact avec le chargé d'affaires d'Israël à Paris, qui a été extrêmement utile. Et les autorités françaises étaient en liaison constante avec nos partenaires européens et tous les protagonistes pour permettre que cet effort puisse avoir lieu. Il s'est fait sans encombre, mais ce n'était pas du tout évident. Nous étions très inquiets et le sommes restés du début à la fin, que ce soit pour les bateaux ou pour les avions. N'oubliez pas : je n'ai pas besoin de répéter ce qu'a dit le Ministre lundi quand il a dressé le bilan de l'opération, mais il faut simplement retenir le chiffre de 41 vols spécialement affrétés par le ministère des Affaires étrangères et l'évacuation de 13 800 personnes, dont 10 800 Français.

Ce que je voudrais apporter comme précision, parce que Monsieur MAINGUY a très justement donné des chiffres qui concordent tout à fait avec les nôtres, c'est qu'il faut savoir qu'effectivement assez peu de Français résidents permanents au Liban ont été évacués par rapport à la population totale française au Liban.

Ce sont 9 000 personnes qui avaient été comptées comme Français de passage ; il faut savoir que c'était loin d'être des touristes : c'était plutôt des Français en vacances dans leur famille au Liban, d'où d'ailleurs le grand nombre d'enfants et de mineurs non accompagnés.

Il faut savoir également que, parmi ces 9 000 Français de passage, ce qui a été très difficile et qui nous a créé une surprise un peu déroutante, 3 000 d'entre eux étaient entrés au Liban avec leur passeport libanais, ce qui n'a pas permis aux consulats de les compter immédiatement, et nous les avons découverts seulement par la suite. Nous avons donc sous-estimé de 3 000 le nombre de Français en cause, ce qui effectivement compliquait une tâche de cette ampleur.

Et il faut savoir aussi qu'en réalité, les Français du Liban qui avaient leur foyer au Liban ont pour la plupart souhaité rester ; je rappelle que lorsque nous avons arrêté les opérations le 17 août, nous l'avons fait pas du tout parce que nous avions un a priori, mais simplement parce que nous n'arrivions plus à remplir les moyens navals mis à disposition par la Marine nationale et que donc, effectivement, il est apparu que la demande de départ était terminée.

Ce que je voudrais aussi dire, c'est que, pour les aides collectives, nous allons faire ce que j'ai dit tout à l'heure : nous allons procéder à un inventaire tout à fait large et le plus vite possible.

Pour les aides personnalisées — parce qu'il faut penser aux deux catégories —, nous attendons que les personnes se présentent, si elles le peuvent, à notre consulat parce, que pour le moment, je dirais que c'est le plus urgent, le plus immédiat. Mais le plus simple pour savoir quels sont les besoins, c'est que les gens qui le souhaitent se présentent.

Évidemment, je sais que tout le monde ne réagit pas comme cela ; mais je pense que ce serait une bonne chose, et si vous pouvez relayer ce point que les personnes qui sont vraiment en difficulté se présentent, se fassent connaître à nous sur place.

Je pense que ce n'est pas à moi d'aborder sur le fond un certain nombre de questions politiques. Mais j'ai entendu quelqu'un s'interroger sur le fait que la France serait l'amie ou pas d'Israël : cette question me paraît absolument stupéfiante. Non seulement la France est l'amie d'Israël, mais la France a porté Israël, a contribué à la naissance et à l'existence d'Israël. La France est un grand ami d'Israël, et la sécurité d'Israël reste une préoccupation tout à fait essentielle des autorités françaises. Ce n'est pas parce que l'on est l'ami du Liban qu'on n'est pas l'ami proche de nombreux autres pays importants pour nous.

Ensuite, à la question de la manière dont les Français du Liban, et en général les Français rapatriés sont accueillis, je crois que toute comparaison avec toute autre catégorie de personnes françaises ou étrangères trouve sa réponse dans ce qu'a dit le président du CEFR : nous avons un partenaire, le CEFR, qui est effectivement en mesure, et il l'a montré, de s'occuper de l'hébergement et éventuellement de la réinstallation à tous égards des Français de l'étranger qui se trouvent particulièrement atteints dans leurs biens, dans leur famille, dans leur vie, par ce genre de situation.

Les Français du Liban, et les autres, ceux qui sont venus de Côte d'Ivoire ou qui pourraient se trouver dans une situation de ce type, ne sont donc pas du tout supposés discriminés par rapport à toute autre personne.

Enfin — c'est très important et je voudrais conclure là-dessus —, ce n'est pas une réponse à tout ce qui a été dit, mais nous avons tiré un très grand nombre de leçons, une fois de plus, de cette crise et de cet effort.

Beaucoup de gens ont été cités, évidemment, et je remercie Madame la Sénatrice CERISIER-ben GUIGA d'avoir pensé à citer un très grand nombre de nos partenaires ; bien entendu, nous essaierons de n'oublier personne dans les expressions de reconnaissance.

Mais surtout, nous étions déjà engagés dans un travail de réappréciation et de reconstruction de la cellule de crise, et en général de la manière dont le ministère des Affaires étrangères se prépare et est capable de réagir aux crises : une sorte de grand plan de sécurité à l'échelle du Ministère.

Ce qui s'est passé nous a montré que nous avons fait des progrès. Par exemple la réponse téléphonique : grâce à un partenaire, nous avons pu répondre aux 28 000 appels téléphoniques, je crois, qui ont été reçus par le plateau téléphonique d'Axa, ce qui a déchargé d'autant nos propres agents et la cellule de crise, lui permettant de se consacrer à sa véritable vocation, c'est-à-dire

- d'une part, la conception et l'articulation entre ce que nous faisons pour les Français et la gestion politique de la crise ;
- en deuxième niveau, l'intégration de tous les partenaires de l'État qui concourent à la gestion de cette crise — je pense aux militaires, au ministère de l'Intérieur, bien sûr aux autorités de l'aéroport de Roissy, à la préfecture de la Seine-Saint-Denis, à Air France qui est notre partenaire pour ce genre de choses ;
- et puis, l'échelon d'exécution : par exemple la capacité de projeter, ce que nous avons fait, plus de 300 personnes entre le 14 juillet et le 15 août ; il fallait quand même le faire : ce n'était pas tellement facile, compte tenu en plus...

Et je sais bien que cet effort de solidarité doit pouvoir s'effectuer exactement au même titre que s'il s'agissait d'une commune française, je suis tout à fait d'accord. Il se pose simplement des problèmes d'acheminement : nos moyens parvenaient difficilement sur place, et quand ils arrivaient, les gens étaient assez fatigués parce qu'ils n'avaient pas dormi pendant deux ou trois jours.

Il y a donc des réalités logistiques qui s'avèrent quelquefois plus difficiles à surmonter que quand on est en France métropolitaine ; mais cela ne signifie pas que, je dirais, l'élan et l'effort soient différents : on ne calcule pas, on ne compte pas, on fait ce que l'on peut.

Ces enseignements, nous continuons donc à les tirer. Nous allons faire un vrai travail, avec vous d'ailleurs puisque je crois que le Ministre a donné son accord à la création d'une commission temporaire pour définir un petit peu plus clairement ce qui relève de la responsabilité de l'État du point de vue de la protection et de la sécurité des Français de l'étranger.

Je trouve donc que cette décision arrive à point nommé pour d'une part nous aider. Nous n'allons pas attendre bien entendu toutes les conclusions de ces travaux pour nous mettre en ordre de marche : nous avons au ministère des Affaires étrangères un agenda de travail qui va nous amener à créer un centre de situation, qui nous permettra, de manière permanente 24 h sur 24, d'avoir une véritable capacité de veille ; car pour le moment, ce n'est encore pas toujours tout à fait suffisant, surtout les samedis ou dimanches matins, dans des moments un petit peu creux, où l'on est parfois surpris.

Mais, personnellement, j'appelle de mes vœux les conclusions de cette commission temporaire, parce que je crois que nous avons vraiment besoin — et j'en ai parlé aussi aux Consuls : nous avons consacré toute un après-midi mardi aux questions de sécurité avec la totalité des Consuls qui étaient réunis à Paris —, je souhaiterais que nous puissions nous mettre d'accord entre nous, c'est-à-dire :

- l'administration,
- les pouvoirs publics et
- l'Assemblée des Français de l'étranger,

sur la définition d'un *vade-mecum* ou bien d'un texte à valeur normative qui définirait ce que les Français de l'étranger doivent et peuvent attendre des consulats et de l'administration centrale des Français de l'étranger parce que nous avons - et on l'a vu pour le Liban - beaucoup de difficultés à identifier, compte tenu des voyageurs, pour commencer le nombre de personnes qui ont besoin de nous, qui ne sont pas toujours les résidents et qui sont même quelquefois, dans une très grande proportion, des gens de passage ayant des liens avec la communauté résidente.

Merci encore beaucoup à tous ceux qui sont intervenus et à tous pour vos appréciations. Et sachez que c'est le cœur de notre travail, et que cela reste la priorité de la Direction des Français à l'étranger.

Merci.

(*Applaudissements.*)

Madame la Présidente

Merci, Monsieur le Directeur. Je crois que nous devons clore le débat maintenant.

Monsieur Jacquot GRUNEWALD

C'est simplement pour dire à Monsieur LACHAUD qui a posé la question que lorsque, Monsieur DOUSTE-BLAZY a quitté Haïfa, il a effectivement augmenté l'enveloppe des secours occasionnels. Voilà.

Madame la Présidente remercie Monsieur Jacquot GRUNEWALD pour cette précision.

Madame la Présidente

Nous avons fini les travaux de ce matin. Je remercie tous les intervenants pour leurs informations très intéressantes. Avant que nous nous séparions cependant, Monsieur le Secrétaire général a une communication à faire. Les travaux de cet après-midi reprennent à 14 h 30.

Monsieur Pierre ROBION

Je ferai un simple rappel :

- premièrement, nous avons prévu maintenant une photo ; et
- deuxièmement, j'ai reçu une lettre de Monsieur Sylvain SEMHOUN, qui m'informe de son adhésion au groupe de l'Union des Français de l'étranger.

(Applaudissements.)

La séance est levée à 12 h 40.

VENDREDI 8 SEPTEMBRE - APRES-MIDI

*La séance est ouverte à 14 h 30,
sous la présidence de Madame Claudine SCHMID,
Vice-Présidente de l'AFE.*

I. PRESENTATION DE LA SYNTHÈSE DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

Madame la Présidente

Conformément à la décision prise par le Bureau du mois de mai, aujourd'hui, ce ne sont pas des rapports qui vont vous être présentés, mais une synthèse des travaux entamés par les commissions lors de cette plénière. Il n'y a donc pas de distribution de documents. Mais vous pourrez toutefois débattre après la synthèse que vous présentera le Rapporteur.

Je laisse donc à la commission des Finances et des Affaires économiques la primeur de cet exercice deux.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Monsieur Marc VILLARD, Président de la commission des Finances et des Affaires économiques

Effectivement, nous avons le redoutable honneur de débiter dans ce nouvel exercice. Et avant de commencer, je voudrais remercier les membres de la Commission qui ont montré beaucoup de patience à mon égard lors de l'organisation de nos travaux, puisque nous démarrions sous une nouvelle formule et que nous avons mis un certain temps à trouver notre voie.

Mais je pense que nous l'avons trouvée et je souhaiterais souligner que nous avons cette année, pour les trois années à venir, décidé, plutôt que de compter sur l'administration et d'être toujours en train de lui demander de faire quelque chose pour nous, de travailler également par nous-mêmes de façon concrète, en utilisant notre présence sur le terrain, les réseaux auxquels nous appartenons également en dehors de l'Assemblée des Français de l'étranger (qui peuvent être les chambres de Commerce, les conseillers du Commerce extérieur et toutes les associations) pour, en ciblant essentiellement les PME-PMI et les entrepreneurs individuels, sans bien évidemment oublier les problèmes de chaque citoyen, de chaque individu, essayer d'atteindre des objectifs concrets afin d'aider à l'implantation des PME-PMI, entrepreneurs individuels à l'étranger, faciliter l'exercice de leur travail à l'étranger et, par là même, augmenter la présence française à l'étranger.

Madame la Présidente donne la parole au Rapporteur de la commission des Finances et des Affaires économiques.

Madame Tassadit Radya RAHAL, Rapporteur de la commission des Finances et des Affaires économiques

Mesdames et Messieurs, merci d'être venus aussi nombreux après le déjeuner.

Nos travaux ont commencé sous la présidence de nos deux anciens Vice-Présidents que je vais nommer, Monsieur GIRAULT et Monsieur COURCIER : nous les en remercions pour l'ordre du jour qu'ils nous ont préparé pour cette commission.

Les membres du Bureau ont été tous élus à l'unanimité, sous applaudissements :

- Monsieur VILLARD Marc comme Président,
- Madame CHAABAN Nicole et Monsieur TIZON Michel comme Vice-Présidents,
- votre serviteur comme Rapporteur,
- Madame Michèle BARBIER comme Secrétaire.

Prenant ses fonctions, notre Président a fait un tour de table afin que chacun d'entre nous se présente.

La commission s'est ensuite fixé comme but de finaliser des actions concrètes et de fournir à l'administration, aux agences impliquées dans le développement des entreprises françaises à l'étranger et aux entreprises elles-mêmes des outils de travail.

Nous pouvons citer à titre d'exemple :

- l'élaboration de bases de données référencant les PME et PMI et entreprises individuelles de droit local — j'insiste là-dessus — dirigées par des Français ;
- l'utilisation du rapport du Conseil économique et social sur l'implantation des PME-PMI à l'étranger pour dresser l'inventaire des difficultés rencontrées, afin de nous permettre de rechercher et de proposer des solutions concrètes.

L'objectif de notre commission sera d'améliorer les conditions d'expatriation des PME et PMI et des entrepreneurs individuels, pour faciliter leur implantation et leur développement, et ainsi augmenter la présence de la France à l'étranger.

Notre méthodologie :

- en gardant comme objectif principal les PME-PMI et les entrepreneurs individuels, sans écarter le problème des individus, nous aurons des thèmes récurrents qui seront :
 - . la fiscalité,
 - . l'Agence française de développement et l'aide publique au développement,
 - . ainsi qu'Ubifrance.

Nous étudierons des cas spécifiques des difficultés rencontrées par les PME-PMI et les entrepreneurs individuels, et nous rechercherons des solutions.

A la suite de cela, nous avons décidé à l'unanimité de créer une sous-commission : ce sera la sous-commission de la Formation et de l'Emploi, dont chacun s'accorde à reconnaître l'intérêt.

Malheureusement, la commission temporaire, comme vous le savez tous est arrivée à terme et n'a pas été renouvelée.

Madame CONWAY Hélène organisera les travaux de la Sous-Commission, aidée en cela dans son rapport par Monsieur Olivier CADIC.

La méthode de travail qui sera adoptée :

- La Sous-Commission se réunira lors des plages horaires réservées aux commissions temporaires et fera son rapport, qui sera intégré à celui de notre commission.

Il a été enfin décidé lors de cette sous-commission d'établir un bilan d'activité des postes et de faire des propositions concrètes, afin de dynamiser l'emploi et la formation professionnelle pour les Français de l'étranger.

Après cette sous-commission, nous avons innové — merci, Monsieur SAVERY — avec un groupe de travail, celui-ci ayant pour but de proposer un budget prévisionnel pour les conseillers de l'AFE dans le cadre de la future Collectivité d'Outre-frontières.

Par la suite, nous sommes passés à l'ordre du jour, savamment concocté par les deux Vice-Présidents sortants :

- nous avons auditionné Monsieur COMOLET-TIRMAN, Directeur de la législation fiscale, accompagné de trois de ses collaborateurs,

. Madame BOURSICO, qui s'intéresse à la législation fiscale des pays de l'OCDE,

. Monsieur Éric BONO pour les pays hors OCDE, et

. Monsieur Blaise Philippe CHAUMONT, en charge des conventions fiscales.

- Monsieur LAPEYRE a suivi et nous a fait un exposé sur le Centre des impôts des non-résidents à Noisy-le-Grand.

- Le deuxième jour, nous avons reçu Monsieur JACQUIER, directeur de l'exécutif des opérations à l'AFD.

- Et ensuite Monsieur MAURICE, Directeur général d'Ubifrance.

Ce qu'il ressort de ces quatre auditions, c'est que la Commission note avec satisfaction que des contacts directs ont été pris pour un travail en collaboration avec nos quatre invités sur des sujets très concrets :

- Avec l'administration fiscale : collaborer et nous informer sur les avancements des différentes conventions fiscales, collaboration dont cette administration s'est dite demandeuse mais que les élus n'ont pas ressentie sur le terrain. Il semble, selon Monsieur COMOLET-TIRMAN, que ce soit dû aux ambassades et aux consulats qui ne font pas le relais entre l'administration et nos autres élus.

- Avec l'AFD : nous avons établi un recensement de l'expertise française à l'étranger.

- Avec Ubifrance, enfin, nous avons travaillé au statut fiscal des VIE dans différents pays, collaboré aux nouvelles règles d'attribution des VIE.

Voilà la synthèse de ce rapport.

J'ajouterai que nous avons aussi examiné des vœux et une résolution, que je vais vous rappeler :

- La résolution de mars dernier relative à l'absence récurrente de l'administration : rien du tout, ce qui nous amène, je crois, aujourd'hui à ce type de travaux de synthèse.

- Vœu de septembre 2005 relatif à l'emploi de VIE par les PME françaises de l'étranger : la réponse qui nous a été faite est dépassée aujourd'hui.

- Vœu de mars 2006 relatif au soutien et à la protection pour les PME : aucune réponse, comme de bien entendu.

- Vœu n° 4 de mars 2006 toujours relatif à l'identification et au recensement de l'expertise française privée par l'Agence française de développement dans les pays bénéficiant de l'aide française au développement : nous avons eu une réponse en commission, mais Monsieur JACQUIER nous a suggéré d'avoir une base de travail là-dessus.

- Enfin, et je pense que c'est le clou de tout cela, chers amis, un vœu sur le réseau de connexion sans fil : nous n'avons pas eu de réponse ; mais nous avons pu constater que le réseau Wifi était en place.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Madame la Présidente remercie Madame Tassadit Radya RAHAL et s'enquiert des demandes de prise de parole.

Questions-Réponses

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Madame la Présidente,

Chers Collègues,

Madame le Rapporteur général,

Monsieur le Président de la Commission,

j'ai entendu avec beaucoup d'intérêt la synthèse de vos travaux.

Une première chose est qu'il y a un point sur lequel vous êtes passés extrêmement vite : c'est celui du déménagement de la rue d'Uzès vers Noisy-le-Grand.

Il y a au moins un élément positif : c'est que c'est "le Grand", Noisy-le-Grand. Et j'ignore si vous savez où cela se trouve : êtes-vous déjà allés à Noisy-le-Grand ? *(Quelques réponses de la salle)*. Ce n'est pas particulièrement évident.

Et je trouve quand même un peu curieux — mais peut-être est-ce mon esprit qui l'est — de demander aux Français établis hors de France, qui ne résident pas à Paris, qui ne résident pas en France par nature, quand ils viennent en France et qu'ils ont un problème de fiscalité, d'aller jusqu'à Noisy-le-Grand ; franchement, je ne trouve pas que c'est un "grand" service à rendre aux Français de l'étranger.

Certes, je sais bien que les locaux de la rue d'Uzès étaient trop étroits, trop exigus, qu'il fallait moderniser, et je m'en félicite. Mais on aurait peut-être pu déplacer à Noisy-le-Grand la fiscalité de la Région parisienne, et garder la rue d'Uzès pour les Français de l'étranger.

(Applaudissements.)

Je suis donc scandalisé, je vous le dis, parce que ce ne sont pas des méthodes. Nous avons des compatriotes qui ont des difficultés à comprendre la fiscalité française — d'ailleurs, les Français de France, nous avons aussi des difficultés. Mais quand ils viennent, il faut leur faciliter la tâche.

J'aurais donc aimé — et je m'attendais naturellement à cela — que la commission des Finances fasse remarquer aux autorités de l'État que ce n'était peut-être pas la bonne solution qui avait été retenue. Maintenant, si tout le monde est d'accord, je ne vais pas m'en plaindre. Mais je trouve que c'est quand même un petit peu étonnant.

La deuxième chose, c'est que j'ai cru comprendre qu'il y avait eu pas mal d'informations utiles qui avaient été données par Monsieur LAPEYRE. Et il aurait peut-être été également utile de les retrouver dans le rapport. On m'a laissé entendre que l'on avait avoué que les Français établis hors de France rapportaient plus de 350 M d'euros à l'État : je crois que c'est quand même un chiffre qu'il faut indiquer ; car on dit que nous coûtons de l'argent : pas du tout, nous en rapportons ! Alors, il faut le dire.

Et il faut rappeler que, puisque nous rapportons de l'argent de cette façon, il y a aussi tout l'argent que nous faisons gagner par l'action extérieure de l'État, par la présence française hors de nos frontières : il faut donc le souligner.

Voilà pourquoi j'aimerais que, dans votre rapport définitif, Madame le Rapporteur général, vous en teniez compte parce que vous avez fait d'après ce que j'ai cru comprendre un excellent travail, mais il faut aussi le communiquer. Je me fais là votre porte-parole, mais dans le rapport définitif, n'hésitez pas à le mentionner, parce que nous avons besoin de faire comprendre que les Français établis hors de France sont une chance pour la France et lui rapportent de l'argent !

(Applaudissements.)

Monsieur Marc VILLARD

Monsieur le Sénateur, je vous remercie de votre intervention, et elle est tout à fait en ligne — mais vous n'étiez pas là pour l'entendre puisque vous êtes arrivé un peu en retard — avec mon introduction, où je soulignais...

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

(Hors micro) C'est vous qui êtes arrivé en avance.

Monsieur Marc VILLARD

Vous étiez moins en retard que certains, il est vrai ! Où je soulignais que nous avons le redoutable honneur d'inaugurer cette méthode de travail. Alors, peut-être effectivement que notre synthèse est trop synthétique et que nous passons sur des éléments importants. Mais je crois que notre Rapporteur a des éléments de réponse à ce que vous avez souligné.

Madame Tassadit Radya RAHAL

Tout d'abord, le déménagement du Centre des impôts des non-résidents à Noisy-le-Grand, vous l'avez dit, est une question de modernisation. Ensuite, vous reprochez la longueur du trajet. Je tiens à signaler que le service mail des non-résidents est très effectif : pour donner un exemple, les délais de réponse sont de 48 heures pour les e-mails. Ils ont effectivement certains problèmes en matière de téléphonie entrante : moins de 60 % ces dernières années ; il est prévu pour l'horizon 2007 90 % de réponses aux appels entrants. On ne peut donc pas leur en vouloir.

Concernant les 400 M d'euros, cela figure dans mon rapport ; mais sachez que c'est une synthèse : je n'ai donc fait qu'ébaucher ce dont nous avons parlé. Ce sera aussi la base d'une étude au sein de la Commission, problème que nous avons souligné à Monsieur LAPEYRE et qui a été acté dans le rapport. Ne vous inquiétez donc pas, Monsieur le Sénateur, nous sommes vigilants aussi.

Monsieur Michel TIZON, Vice-Président de la commission des Finances des Affaires économiques

J'apprécie toujours les effets de manche de notre Sénateur COINTAT, mais hélas, j'aurais préféré en la matière qu'il nous prévienne quand la décision a été prise de changer de locaux parce que ce n'est pas nous, à l'extérieur de la France, par rapport à nos Sénateurs...

Monsieur le sénateur Christian COINTAT

(Hors micro) Nous ne l'avons pas su !

Monsieur Michel TIZON

Mais nous ne pouvions pas le savoir non plus. Notre rôle est de faire venir ces personnes régulièrement tous les ans pour entretenir d'excellentes relations ; il nous était difficile, pendant notre séance, de leur reprocher d'avoir déménagé à Noisy-le-Grand.

Je crois que c'est par plaisir de discussion, parce que ce n'est pas là que se situait notre travail avec les Impôts ; mais c'était de parler de nos problèmes fiscaux à l'expatriation. Ce sont des personnes avec lesquelles nous entretenons de très bonnes relations, et qui nous ont répondu effectivement normalement, comme elles le font tous les ans, à toutes les questions posées.

Si nous devons produire un rapport comme dans le temps, je pense que nous pouvons recommencer, ce n'est pas un problème ; mais une synthèse permet effectivement de poser des questions comme vous le faites, et d'y répondre très gentiment sans pour autant mettre en cause le rapport lui-même.

Merci, Monsieur le Sénateur.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Serge VINET.

Monsieur Serge VINET, membre élu de la circonscription de Genève

Merci, Monsieur le Sénateur, d'avoir souligné les 350 M d'apport dans les finances. C'est bon à souligner, parce que par le groupe de travail que nous avons constitué pour un bilan prévisionnel sur le statut des Conseillers de l'AFE dans le cadre d'une Collectivité d'Outre-frontières, il sera nécessaire de demander de l'argent, et ce sera bon de mettre en balance les 350 M d'apport.

Madame la Présidente rappelle aux membres de la Commission de ne pas prendre la parole, sauf pour apporter un élément nouveau, et donne la parole à Monsieur Gérard MICHON pour un point d'ordre.

Monsieur Gérard MICHON

C'est simplement pour rappeler qu'effectivement, il est de coutume que les membres de la commission ne prennent pas la parole pour refaire le débat qui a eu lieu en commission, mais que chacun d'entre nous a le droit de prendre la parole pour apporter des éléments que l'on espère nouveaux.

Madame la Présidente

Je demanderai donc une discipline aux membres car, lorsqu'ils lèvent la main, je ne sais pas s'ils refont les débats de la commission ou bien s'ils apportent un élément nouveau.

Madame Martine SCHOEPNER

C'est tout simplement pour demander une précision : pourrait-on afficher l'adresse du centre de Noisy-le-Grand ? Merci.

Madame Françoise LINDEMANN

C'était la même question, mais je voudrais que l'on nous donne également l'adresse électronique, s'il vous plaît.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Maurice COURCIER pour apporter un élément nouveau.

Monsieur Maurice COURCIER, membre élu de la circonscription de Libreville

C'est juste d'abord pour parler et pour donner un élément de réponse à notre Sénateur COINTAT. En fait, le déménagement à Noisy-le-Grand est à la distance et à la mesure de l'intérêt que l'on porte en termes de fiscalité pour les Français : que l'on soit à quelques mètres ou à plusieurs kilomètres, c'est à la mesure de l'intérêt que l'on porte à notre fiscalité. C'est un point nouveau !

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Je veux vous parler d'autre chose, rassurez-vous. En faisant remarquer à notre excellent ami TIZON que je trouve qu'il aurait été normal que les parlementaires aient été informés de ce déménagement : nous l'avons été en même temps que vous ; cela prouve tout l'intérêt que l'administration porte au parlement de la République française, et cela, je le regrette beaucoup parce que, dans les départements, cela ne se passe pas ainsi, je tiens à vous le dire. Il faudra quand même qu'un jour ou l'autre, on rétablisse l'ordre républicain. Mais passons.

(Applaudissements.)

Je voudrais parler d'une affaire un peu plus importante, puisque c'est justement la Côte d'Ivoire. Vous savez qu'un certain nombre de nos compatriotes ont dû revenir en France, malgré leur désir de rester dans ce pays, à cause des événements qui s'y sont produits. Et nous étions intervenus pour que fiscalement, ils ne soient pas pénalisés du fait de leur installation — provisoire — en France.

Cela s'est fait jusqu'à l'année dernière, et cette année, le problème se posait à nouveau pour l'exercice 2005. Je voudrais vous signaler, là aussi, une chose qui est importante — et il serait bon que la commission des Finances s'en préoccupe : j'ai redéposé une question écrite pour l'année 2005, et je n'ai toujours pas reçu de réponse.

Alors je vais solliciter le Président du Sénat pour lui demander de transformer en urgence la question écrite pour que nous puissions obtenir une réponse dans le mois qui suit parce que c'est extrêmement important pour nos compatriotes qui sont concernés.

C'est une simple question d'équité. Je peux simplement vous dire que, du côté des autorités gouvernementales, j'ai reçu un accueil favorable ; mais il faut aussi que l'administration suive. Dans un pays comme le nôtre, il faut quand même savoir que ce sont en principe les Ministres qui décident et l'administration qui exécute. Il est temps de le rappeler.

En l'absence d'autres demandes de prise de parole, Madame la Présidente remercie Monsieur le Président et Madame le Rapporteur de la commission des Finances et des Affaires économiques et elle appelle le Président et le Rapporteur de la commission de l'Union européenne.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, Président de la commission de l'Union européenne et demande un peu de silence.

SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE L'UNION EUROPEENNE

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, Président de la Commission de l'Union européenne

Messieurs et Mesdames les Sénateurs,

Chers Collègues,

je ne pensais pas que nous allions parler d'Europe si tôt dans l'après-midi, et je tiens à rappeler aux nouveaux conseillers de cette assemblée que cette Commission de l'Union européenne a été créée il y a trois ans de cela, à la suite de la réforme qui a conduit la transformation du Conseil supérieur des Français de l'étranger en Assemblée des Français de l'étranger.

Je voudrais également remercier les membres de cette commission qui, d'emblée, ont montré beaucoup de sérieux, beaucoup d'enthousiasme à travailler sur des sujets qui, il faut l'avouer, s'avèrent quelquefois ardues, restent des sujets compliqués, un petit peu différents de ceux que l'on peut aborder dans les autres commissions.

J'ai été toutefois étonné et déçu de constater que, finalement, nous ne comptons au début de ces travaux que 17 membres à s'être portés volontaires pour parler d'Europe alors que l'Europe, l'Union européenne, on le sait, intervient de plus en plus dans notre vie. Elle intervient dans notre vie de tous les jours, que nous soyons résident au sein de l'Union européenne ou que nous soyons résident hors de l'Union européenne : c'est donc véritablement l'affaire de tous.

Je rappelle également que, selon notre sentiment, appartenir à cette commission de l'Union européenne n'implique pas obligatoirement la résidence dans un des pays européens, et nous sommes extrêmement intéressés par le fait de connaître les avis de Conseillers qui habitent au contraire hors de cette Union européenne puisqu'ils apportent des éclairages totalement nouveaux pour nous.

Je dirais même que, quand on parle d'Europe — et là, je vais peut-être sortir du sujet — j'attends personnellement que les candidats à l'élection présidentielle nous disent exactement quelle position ils vont prendre sur l'Europe et avec quels types de pays ils vont vouloir travailler. Il me semble que négliger l'Union européenne constitue une faute... importante en tout cas.

Comme nos prédécesseurs, nous avons voulu également changer de méthode de travail. Nous avons rencontré beaucoup de problèmes pour obtenir des réponses à nos vœux, et je vais passer la parole à notre Rapporteur, qui va vous narrer cela plus dans le détail.

Madame Anne MONSEU-DUCARME, Rapporteur de la commission de l'Union européenne

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Sénateurs,
Chers Collègues,

pour les nouveaux élus, je rappellerai donc que la commission de l'Union européenne a été créée en 2003 : elle est donc assez récente. Elle a été très active, et elle s'est penchée sur des sujets d'actualité, dans un but pédagogique, tels que

- l'entrée des 10 nouveaux membres dans l'Union européenne,
- le projet de Constitution européenne et sa publicité auprès des Français de l'étranger,
- la question de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, et
- d'autres sujets également.

Arrivée aujourd'hui à une nouvelle étape, la Commission souhaite s'engager davantage dans une réflexion plus pratique que théorique, afin d'améliorer concrètement la vie de nos compatriotes, tant, comme l'a dit le Président, au sein de l'Union européenne qu'en dehors de l'Union européenne.

Nous avons donc réfléchi pour adopter une nouvelle méthodologie : nous avons commencé à dresser un inventaire des problèmes pratiques que rencontrent nos concitoyens et des thèmes et que nous pourrions traiter.

Il a été convenu que notre Commission se rapprocherait de la délégation Union européenne du Sénat, dont certains membres de notre commission comme le Sénateur COINTAT, le Sénateur DEL PICCHIA font partie, et qu'elle se rapprocherait également de la délégation Union européenne du Conseil économique et social ; ce que l'on sait peut-être moins, c'est que nous avons également deux membres au Conseil économique et social qui sont suppléants dans cette délégation Union européenne.

Ces deux délégations pourraient constituer nos interlocuteurs privilégiés et, en ce qui concerne le Sénat notre relais parlementaire. Dans cette optique, nous avons reçu le Président de la délégation Union européenne au Sénat, Monsieur Hubert HAENEL, et selon lui, notre commission pourrait être utile à deux niveaux :

- d'une part, comme un outil de veille, en suivant tous les travaux de l'Union européenne qui peuvent avoir une incidence sur la vie des Français qui résident à l'étranger. Dans cette hypothèse, dès que notre commission aura connaissance du dépôt d'un projet de texte, nous pourrions en débattre au sein de notre commission et dégager une position ou des demandes spécifiques ;
- d'autre part, nous pourrions également nous faire les messagers et relais auprès des Français de l'étranger, en jouant un rôle d'information sur l'Union européenne et ses travaux.

Il a donc été convenu que la délégation Union européenne du Sénat adresserait à tous les membres de la Commission certains des textes dont elle est saisie. Il faut savoir que la délégation Union européenne du Sénat est saisie de 300 textes, en vertu de l'article 88.4 de la Constitution, et que sur ces 300 textes, elle en retient 60.

Notre coopération avec la délégation du Sénat s'étendra également à l'étude de textes soumis à notre avis par le Sénat concernant bien entendu toujours des problèmes spécifiques qui pourraient intéresser les Français de l'étranger. Il en sera de même avec nos représentants de l'AFE au Conseil économique et social. Le Sénateur HAENEL se propose également d'auditionner l'un ou l'autre membre de notre commission si cela s'avère nécessaire.

Il a été décidé de transmettre nos suggestions directement à la délégation européenne du Sénat, après chaque assemblée plénière, et de demander un suivi par cette délégation et par la représentation française auprès des institutions européennes.

Nous sommes convenus de garder un contact étroit avec le bureau du Sénateur HAENEL, afin de lui permettre de nous rendre compte à chaque session des progrès réalisés sur les différents thèmes retenus. La Commission a donc décidé de travailler de manière plus pratique, sans négliger toutefois sa fonction d'information et de réflexion globale.

A l'avenir, notre commission n'émettra plus, comme par le passé, systématiquement des vœux puisque, comme pour la commission qui nous a précédés, ceux-ci restent souvent sans réponse satisfaisante. La Commission s'en référera donc directement à la délégation Union européenne du Sénat et aux instances communautaires françaises. Cependant, il va de soi que, pour des sujets importants, ceci justifie évidemment l'approbation en assemblée plénière.

Pour cette session de septembre 2006, nous avons retenu quatre thèmes de réflexion pratique, qui sont les suivants :

- *premièrement*, la création d'un Fonds de solidarité européen en cas de crise, réservé aux citoyens d'un pays membre de l'Union

européenne et habitant hors de l'Union européenne ;

- *deuxièmement*, la mise en place d'un "réfèrent" communautaire — nous ne lui avons pas trouvé d'autre nom pour le moment — au sein des administrations locales des 25 pays membres de l'Union européenne, comme il est également conseillé de le créer au sein des administrations françaises. Ce réfèrent communautaire permettrait d'aider les Français au sein de l'Union européenne en cas de difficulté d'application des directives européennes ;

- *troisièmement*, la simplification des formalités administratives en faveur des Français résidant dans la bande frontalière avec la France : possibilité pour ces Français qui habitent cette bande de s'adresser aux autorités françaises, sur le territoire Français, pour la délivrance de documents administratifs tels que : la carte d'identité, le passeport, etc. ;

- *quatrièmement* — et là, ce n'est pas nouveau —, la Commission n'ayant reçu aucune réponse à la résolution émise en mars 2006, elle réitère donc sa demande de voir réintroduire le droit de vote dans les consulats pour les élections au Parlement européen, en rattachant les Français établis hors de France à la circonscription électorale d'Ile-de-France. En effet, un certain nombre de Français qui résident en dehors de l'Union européenne ne peuvent pas être inscrits sur les listes électorales en France et sont donc *de facto* privés du droit de vote, ce qui est contraire à l'article 3 de la Constitution.

Bien entendu, d'ici la prochaine session plénière, d'autres thèmes pourront être traités, une fois que nous aurons vu tous les secteurs concernés par les sujets qui intéressent les Français de l'étranger, et nous compléterons donc notre inventaire.

Enfin, nous avons également décidé que, lors de la prochaine session en mars 2007, notre commission se rendrait à Bruxelles auprès des institutions européennes, ceci afin d'avoir des contacts auprès d'elles.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Serge MUCETTI avant les demandes d'intervention.

Monsieur Serge MUCETTI

C'est pour vous apporter une précision concernant l'accomplissement de certaines formalités administratives. Le décret dont j'ai oublié les références exactes de décembre 2005 sur le nouveau passeport électronique a fait disparaître la compétence territoriale.

Qu'est-ce que cela veut dire ?

Jadis, lorsque l'on demandait un passeport, on vérifiait quelle était l'autorité administrative habilitée pour le délivrer, en fonction du lieu de résidence de l'intéressé, dans un département ou dans une circonscription consulaire à l'étranger.

Désormais, et c'est d'ailleurs à la demande instante du Département — et l'arbitrage a été rendu au Conseil d'État même —, ce principe de la compétence territoriale a disparu. Cela signifie que tout Français, en principe, dès l'instant qu'il produit tous les documents réclamés par la procédure, peut obtenir un passeport de quelque autorité administrative compétente à laquelle il s'adresse.

J'ai ajouté "en principe", parce que cette question est réglée dans le texte du décret : il nous faut maintenant la mettre en pratique ; et j'avais d'ailleurs, je crois, eu l'occasion de répondre à Madame SCHOEPNER sur ce point. Et j'ai bon espoir que, dans les six prochains mois — j'espère même avant —, nous puissions en pratique vivre cette disparition de la compétence territoriale, en ce qui concerne les passeports. J'espère qu'une loi sera bientôt soumise au Parlement concernant la carte d'identité et que ce dispositif sera également valable pour ce titre administratif.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Cela signifie que l'on ira au-devant de votre vœu, ce qui mérite d'être mentionné parce que cela n'arrive pas si souvent. Ce ne seront pas seulement les Français qui habiteront dans la bande ou dans une bande frontalière : ce seront tous les Français de l'étranger qui pourront se présenter auprès de toute autorité administrative française compétente, aussi bien à Toulouse qu'à Lille, pour se faire délivrer un passeport. Je n'ai pas dit un passeport de service ou un passeport diplomatique.

Questions-Réponses

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Marc VILLARD sur ce point.

Monsieur Marc VILLARD

Monsieur MUCETTI, vous venez de répondre partiellement à une question que j'ai posée hors de propos ce matin — mais c'était le moyen de la poser. Vous venez de nous dire que l'on pourrait obtenir des passeports dans des préfectures en principe d'ici six mois quel que soit le lieu de résidence.

Pour revenir à la question de ce matin qui concernait les nouveau-nés de parents résidant à l'étranger, le fait qu'ils puissent obtenir un passeport n'importe où en France va déjà être une bonne chose. Et pourrait-on envisager que l'administration puisse entreprendre une démarche auprès des différentes ambassades pour l'obtention des visas ?

Parce qu'avec l'ancien système, le fait d'inscrire l'enfant sur le passeport des parents permettait de rentrer dans le pays de résidence sans faire une nouvelle demande de visa. Avec un nouveau passeport, si je prends l'exemple d'un pays comme le Vietnam, il sera obligatoire de déposer une demande de visa, avec toutes les difficultés que cela comporte pour des gens qui sont résidents sur place et qui ne pourront se faire délivrer — toujours dans l'exemple du Vietnam qui est certainement plus compliqué que partout ailleurs — que des visas touristiques.

Je laisse cela à votre réflexion. Je vous remercie.

Madame la Présidente indique que Monsieur Serge MUCETTI a pris note de cela. Elle donne la parole à Monsieur Paul CLAVE.

Monsieur Paul CLAVE

Je voudrais remercier le Président de la commission de l'Union européenne, ainsi que notre nouveau Rapporteur, que je félicite pour la clarté de ce rapport, et surtout cette orientation qui a désenclavé l'Europe et qui a fait de cette entité politique qu'est l'Union européenne un élément de la politique mondiale. Et vous l'avez présenté de façon extrêmement claire, je voudrais vous en remercier car cette Union européenne, ce n'est pas un continent mais c'est une entité politique comportant des implications à travers le monde entier ; vous nous avez désenclavés : nous sommes un peu moins gênés vis-à-vis de nos collègues hors Europe, car nous faisons partie d'une grande famille, le monde, en tant que Français de l'étranger.

Merci pour cette présentation, et continuez comme cela. Vous aurez du monde la prochaine fois ; vous refuserez du monde !

Madame la Présidente remercie Monsieur Paul CLAVE et donne la parole au Sénateur Louis DUVERNOIS.

Monsieur Louis DUVERNOIS, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Monsieur le Président, vous avez sollicité tout à l'heure les avis d'élus qui ne sont pas nécessairement membres de la Commission et qui ne résident pas nécessairement dans l'Union européenne. Je suis dans ce cas : j'ai passé de nombreuses années, comme beaucoup d'entre vous le savent, sur le continent américain ; ce qui m'a conduit notamment, en tant que citoyen, à m'intéresser tout particulièrement à la construction européenne, aux difficultés multiples qu'elle entraîne et aux enjeux tout aussi multiples pour notre pays.

A l'écoute du rapport, de l'excellent rapport de notre collègue de Belgique, me viennent à l'idée — et c'est un commentaire que je formule suite à votre proposition — deux observations. J'ai été élu pour la première fois en 1985, et je crois que c'est la première fois que j'entends ici dans cette enceinte deux propositions qui constituent des avancées notables.

La première : votre commission se propose de travailler avec une commission permanente du Parlement ; je trouve que c'est une idée tout à fait géniale. Nous ne l'avons pas fait jusqu'à présent pour x raisons ; vous êtes les premiers à le proposer et je vous en félicite.

(Applaudissements.)

La deuxième observation : vous vous engagez à porter les travaux de votre commission hors de cette enceinte. Cela correspond parfaitement, et c'est également une avancée, non seulement dans le cadre et dans l'esprit de la loi constitutive de l'Assemblée des Français de l'étranger qui, je le rappelle, doit faire des propositions au Gouvernement, et écarter le plus possible — c'est la tendance lourde, et nous ne pouvons que nous en féliciter — nos travaux de vœux et de résolutions qui ne donnent strictement rien.

Aller sur le terrain, aller à la rencontre de celles et ceux, dans les institutions européennes, qui permettront de nourrir les travaux de votre réflexion, cela me paraît être également une excellente idée.

Et une nouvelle fois, je tiens à féliciter les membres de votre commission pour ces deux avancées notables dans le cadre des travaux et de l'esprit véritable qui doit être le nôtre au sein de cette Assemblée.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente remercie le Sénateur Louis DUVERNOIS et donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER. Elle demande un peu de silence.

Madame Martine SCHOEPPNER

J'avais demandé la parole en partie pour dire ce que nous a annoncé Monsieur MUCETTI : je ne reviens donc pas là dessus. Sinon pour préciser que j'ai demandé au Ministre concerné sur le sujet d'essayer de voir si l'on peut faire en sorte d'établir un rapport entre ces personnes effectuant ces demandes en France et les Affaires étrangères, puisque si nous déposons la demande à l'étranger dans nos consulats, nous sommes automatiquement inscrits au Registre des Français de l'étranger, de façon à ce que ces personnes ne se perdent pas dans la nature, pour ainsi dire, et qu'elles soient inscrites également au Registre.

On peut imaginer, par exemple, tout simplement que pour faire sa demande passeport en France, il faille la carte consulaire : ce serait un moyen tout simple, pas difficile à mettre en place ; mais les premières réponses me disent que les logiciels des Affaires étrangères et de l'Intérieur ne sont pas compatibles : il faut attendre que cela aille dans ce sens.

Deuxièmement, je souhaitais revenir sur votre proposition de médiateur ou référent comme vous l'avez appelé : il existe quand même déjà le médiateur européen, auquel on peut s'adresser...

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

Non, non, ce n'est pas ça.

Madame Martine SCHOEPPNER

Je sais bien que ce n'est pas ça, mais il existe déjà, et chaque citoyen peut déjà s'adresser à lui dans sa langue maternelle, ce qui ne pose donc aucun problème.

Madame la Présidente remercie Madame Martine SCHOEPPNER et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

L'idée du référent n'est pas l'idée d'un médiateur : ce serait une personne qui serait capable simplement d'orienter les demandants vers une bonne solution, quelqu'un qui connaîtrait bien les problèmes européens, l'application des directives, et qui serait capable d'aider simplement, c'est tout ; pas quelqu'un qui pourrait résoudre le problème.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Claude CHAPAT pour un élément nouveau.

Monsieur Claude CHAPAT

En fait, il ne s'agit pas d'un élément vraiment nouveau, parce que ce que Monsieur MUCETTI vient de nous annoncer, je l'ai aussi annoncé au mois de mai-juin à mes administrés dans un bulletin d'information, car je ne le détenais de l'ambassade. Ces personnes se sont ensuite présentées massivement à la sous-préfecture de Wissembourg, où l'on a rejeté systématiquement leur demande en les priant de bien vouloir aller à Francfort. Alors, Monsieur MUCETTI, je pense qu'il y aurait urgence à prévenir les sous-préfectures qui sont au moins sur la frontière, là où il risque d'y avoir le plus de demandes, afin de satisfaire ces demandes.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

A l'adresse de Monsieur MUCETTI, l'esprit du problème sur lequel nous avons travaillé, c'est simplement de faciliter l'application de textes qui vont être réels ; c'est simplement dans ce sens. Et ce n'est pas un vœu.

Monsieur Michel GUERRY, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Je voudrais savoir : dans le cas du vol ou de la perte de passeports à l'étranger, les consulats s'adressent aux préfectures pour savoir si l'on va redonner un passeport provisoire. A partir du moment où un peu tout le monde va pouvoir établir des passeports, comment ces choses-là seront-elles centralisées pour pouvoir établir à nouveau des passeports provisoires ? Si vous pouviez nous expliquer cela, je crois que ce serait intéressant.

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Serge MUCETTI.

Monsieur Serge MUCETTI

Je voudrais faire trois observations.

La première — et je crois que les membres du Parlement présents ici ne me contrediront pas — c'est qu'il ne faut pas sous-estimer la fin de ce que l'on appelle la compétence territoriale ; tout notre droit administratif depuis la Révolution est fondé sur ce critère : vous ne pouvez pas vous adresser à une autre autorité administrative que celle qui est compétente à raison de votre résidence. C'est un fait ; c'est un principe qui a plus de deux siècles d'âge.

Si nous pouvons le faire aujourd'hui, c'est précisément en fonction des avancées que permettent les nouvelles technologies, puisque les flux d'informations permettent de s'affranchir des contraintes. C'est ma première observation. Donc aujourd'hui, il est particulièrement difficile d'un point de vue juridique, d'un point de vue technique, et du point de vue, Monsieur CHAPAT, de la science administrative, de fonder une administration moderne reposant sur un critère aussi nouveau.

Deuxièmement, ce n'est pas au ministère des Affaires étrangères de donner des instructions aux préfectures et aux sous-préfectures, mais c'est au ministère de l'Intérieur. Et c'est précisément le travail que nous faisons en ce moment que de demander au ministère de l'Intérieur de traduire dans les faits ce qu'il a accepté de faire figurer dans un décret qui a été signé par le Ministre d'État.

Troisièmement, pour répondre à Monsieur le Sénateur GUERRY, et en corollaire avec ce que je disais tout à l'heure, désormais, nous travaillons avec les flux informatiques. Et quand un Français se présente dans un consulat à l'étranger, indiquant qu'il vient de perdre son passeport, nous .../k7/... pas.

Donc, aussi curieux que cela puisse paraître, nous mettons en place des dispositifs qui peuvent apparaître comme simples, parfois même simplistes, mais nous le faisons en ce moment même, alors que cela n'existait pas dans le passé.

Madame la Présidente remercie Monsieur Serge MUCETTI et donne la parole à Monsieur Pierre-Yves LE BORGNI'.

Monsieur Pierre-Yves LE BORGNI'

Je voudrais revenir au débat européen et féliciter la Commission pour l'initiative qu'elle a prise de se concentrer sur les questions techniques, des problèmes pratiques touchant la situation des Français de France vivant dans l'Union européenne, comme en dehors aussi de l'Union.

Je ferai deux remarques.

La toute première, c'est que l'on gagne à associer non seulement aux contacts avec les institutions françaises également les interlocuteurs européens. Aller à Bruxelles, c'est très bien, et je rejoins volontiers ce que disait Louis DUVERNOIS ; aller à Bruxelles en particulier pour parler au Parlement européen : énormément de sujets qui nous touchent, Français hors de France, sont des sujets traités en codécision par le Parlement européen et par le Conseil. Et si l'on reste uniquement sur les questions d'application nationale, on sera très en aval du débat. Nous gagnons donc vraiment, comme Assemblée des Français à l'étranger, à parler aux parlementaires européens, et spécialement aux Rapporteurs du Parlement européen sur les sujets essentiels pour nous.

Et j'en vois deux que vous n'avez pas cités dans les priorités, mais qui me semble importants.

Le premier, dans l'Union européenne, c'est le règlement d'application du règlement 883-2004 sur la Sécurité sociale : il reprend tout le travail fait depuis 1971, qui avait connu je crois 35 révisions successives. Le règlement d'application est en voie de débat, de négociation, mais nous n'avons pas d'informations. Et ce règlement contient de très importants sujets, comme par exemple le lieu d'assurance des travailleurs frontaliers : si vous partez à la retraite, vous pouvez changer d'un pays à l'autre, et cela concerne des centaines de milliers de compatriotes.

Deuxième question : les lieux de prestations des soins de maladie. A travers une application dans le règlement 883-2004 d'une jurisprudence de la Cour, désormais, il est plus facile de se faire soigner dans un autre pays que le pays de résidence.

Jusqu'où va-t-on aller ? Le règlement d'application le précisera. Et je crois que la commission de l'Union européenne aura beaucoup à nous apporter sur ce point.

Deuxième sujet qui concerne là les Européens hors d'Europe : c'est le volet externe de la citoyenneté européenne, et je pense en particulier aux aspects Schengen. Il nous faudrait faire un point régulier, probablement tous les six mois, sur l'avancée des discussions en matière de coopération consulaire européenne, puisque beaucoup se discute, et peu, malheureusement, est encore connu des citoyens. C'est le rôle de notre Assemblée que de savoir l'expliquer et le partager le plus possible dans les circonscriptions, à travers la Commission de l'Union européenne.

Merci.

Madame la Présidente remercie Monsieur Pierre-Yves LE BORGNI' et donne la parole à Monsieur Patrick FABIAZ.

Monsieur Patrick FABIAZ, membre désigné

Monsieur LE BORGNI' a repris une partie de mon intervention car je voulais premièrement aussi souligner le rôle du Parlement européen dans le travail de la Commission, auquel je viens d'être transféré administrativement.

Premièrement, je pense qu'il est très important de travailler pas seulement avec la délégation du Parlement français à l'Union européenne, mais également pratiquement en codécision, en collaboration avec les parlementaires européens, parce que nous constituons une assemblée souveraine, que le Parlement européen en est également une, et que sur les sujets qui ont été proposés, qui sont à mon sens excellents, par la Commission, il peut y avoir directement une prise de position des parlementaires européens, et beaucoup plus vite qu'on peut le croire.

Je pense donc qu'il y a là un vrai travail à mener en direction des groupes politiques du Parlement européen, qui seront à mon avis assez consensuels là-dessus. D'autant plus qu'ils travaillent déjà, notamment sur la question de la citoyenneté de résidence européenne, qui un jour se posera.

Deuxième suggestion : je pense qu'il faudrait travailler sur une sorte de comparaison des statuts des citoyens européens qui sont dans la situation des Français hors de France, pour arriver à une sorte de mieux-disant. Et je pense qu'il est possible d'arriver à montrer...

Par exemple concernant les conditions électorales, ce que viennent de faire les Italiens est tout à fait remarquable : il y a une très grande participation des citoyens italiens à l'étranger aux élections ; et je pense que, sur le statut social ou les questions d'enseignement, on trouverait également d'importants points de comparaison.

Je pense donc qu'arriver à faire un travail de comparaison des différents statuts des citoyens européens hors de leurs pays serait très productif pour l'ensemble de notre Assemblée.

Je vous remercie.

Madame la Présidente remercie Monsieur Patrick FABIAZ et donne la parole à Monsieur Claude CAVASINO.

Monsieur Claude CAVASINO

Ma question s'adresse à Monsieur MUCETTI, notre cher Directeur, et je voudrais revenir sur le sujet des passeports. Je voudrais vous livrer une expérience que j'ai vécue il y a un mois et demi à peu près concernant la délivrance d'un passeport...

Madame la Présidente invite à revenir sur le thème de la Commission de l'Union européenne et donne la parole à Monsieur Daniel COCCOLI pour un élément nouveau.

Monsieur Daniel COCCOLI, membre élu de la circonscription de Londres

Le mot "réfèrent" est entré dans l'usage de la langue française tel qu'il est écrit sur le document : on peut donc l'utiliser à la place de "médiateur", puisque comme on l'a vu, le mot "médiateur" commence à créer quelques confusions. Il s'agit donc d'un réfèrent communautaire local.

Madame la Présidente remercie Monsieur Daniel COCCOLI et donne la parole au Rapporteur.

Madame Anne MONSEU-DUCARME

J'ai tout simplement oublié de vous préciser tout à l'heure — ce doit être l'émotion — que le Bureau avait élu à l'unanimité : Monsieur HUSS et Monsieur CHAPAT comme Vice-Présidents, et Monsieur CHAUSSEMY comme Secrétaire. Je suis désolée de cet oubli.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente remercie Madame Anne MONSEU-DUCARME et indique qu'elle va appeler à la tribune le Président et le Rapporteur de la commission des Affaires sociales.

Madame la Présidente

Après cette petite interruption, nous allons continuer nos travaux avec la commission des Affaires sociales. Mais auparavant, je voudrais passer la parole à Monsieur le Directeur qui a une communication à vous faire.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

C'est une communication vraiment très importante, quand j'ai compris la sensibilité des membres de l'Assemblée aux questions d'adresses administratives. C'est moins important que la rue d'Uzès, mais je voulais vous dire que, dans le réaménagement des locaux de la Direction des Français de l'étranger, qui tient au fait que le ministère des Affaires étrangères va rendre le site de la rue La Pérouse numéro pair, où se situe notamment la Maison des Français de l'étranger, cette dernière ne sera donc plus rue La Pérouse.

Comme je souhaite qu'elle reste, qu'elle ne soit pas démembrée, que les bureaux et la salle d'accueil restent ensemble, nous nous posons encore la question de savoir si nous pourrions, comme je l'aurais souhaité et comme je continue de le souhaiter, l'installer boulevard Saint-Germain - c'est théoriquement possible, mais cela implique que d'autres services se serrent un peu — ou boulevard des Invalides.

Et, pour permettre ce réaménagement, de toute manière, ce que nous allons faire, c'est que nous allons installer le secrétariat général de l'Assemblée des Français de l'étranger rue La Pérouse, dans cet immeuble. En dehors des sessions cela ne me gêne pas tellement, et pendant les sessions et le bureau, je crois que c'est plutôt une facilité et une simplicité.

Le secrétariat général de l'Assemblée sera donc installé ici dans le même immeuble en permanence. Il est utile que vous le sachiez, et je voulais vous le dire. Ce n'est pas catastrophique, c'est peut-être plutôt un progrès ; mais j'ai compris la sensibilité de cette Assemblée aux questions d'adresses : je prends donc la peine de vous en informer.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy SAVERY, Président de la commission des Affaires sociales.

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES**Monsieur Guy SAVERY, Président de la commission des Affaires sociales**

Je suis d'abord très heureux de pouvoir continuer cette oeuvre amorcée au sein de notre commission des Affaires sociales. J'ai particulièrement apprécié la confiance qu'ont bien voulu me renouveler les membres de cette commission, en particulier les anciens — les nouveaux ne me connaissant pas.

C'est avec un grand plaisir que nous avons pu travailler dans des conditions nettement améliorées — merci, Monsieur ROBION —, dans une salle qui était équipée. Je pense qu'après avoir passé la parole à notre Rapporteur qui fera une synthèse rapide des travaux, je reprendrai la parole pour faire ma propre synthèse sur la façon dont nous avons travaillé, qui va nous permettre, je l'espère par la suite, d'obtenir des résultats conséquents.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Michel DUCAUD.

Monsieur Michel DUCAUD, Rapporteur de la commission des Affaires sociales

La commission permanente des Affaires sociales de l'Assemblée des Français de l'étranger s'est réunie mardi 5 septembre à 10 h 30, sous la présidence de Guy SAVERY, en la salle 5 enfin équipée de micros — merci.

Il a été procédé à l'appel et à la présentation de tous les membres anciens et nouveaux et de son bureau, comportant

- deux anciens Vice-Présidents reconduits, Françoise LINDEMANN et Jean-Pierre CAPELLI,
- son Rapporteur sortant votre serviteur, et
- le nouveau Secrétaire, Monsieur LABRO, élu d'Italie.

La Commission a aussitôt repris la méthode de travail initiée par Guy SAVERY, son Président qui a été reconduit, consistant à identifier plusieurs thèmes de travail et à les confier à tous les membres de la Commission intéressés, dans le but de rassembler le plus grand nombre de contributions devant aboutir à l'établissement de synthèses.

Le Président a donc procédé à la présentation du projet d'ordre du jour des travaux de la Commission des affaires sociales :

- rappel des décisions,
- compte rendu des activités précédentes,
- premier projet de mémoire,
- choix des premiers thèmes.

Cinq premiers thèmes ont donc été retenus :

- les personnes handicapées
- l'assurance-chômage
- les retraites françaises
- les enfants en détresse et
- les pandémies du sida, de la grippe aviaire, du Chikungunia, et de la dengue qui a été rajoutée.

Trois autres thèmes feront l'objet de nouvelles études :

- les personnes exclues de la protection sociale française.
- les retraites étrangères impayées par certains pays africains
- la création d'un fonds d'indemnisation en cas de crise politique et de désastre naturel.

1. LES PERSONNES HANDICAPEES

C'est ainsi que le premier thème portant sur les personnes handicapées, comprenant la situation actuelle des adultes handicapés et des enfants handicapés à l'étranger, a permis à la Commission d'auditionner

- Monsieur Jean *BOLLAS, représentant le Délégué interministériel aux personnes handicapées, ainsi que
- Monsieur Didier BOIKO, Adjoint au Sous-Directeur des Affaires sociales de l'expatriation, assisté de Monsieur Vincent CAUMONTAT.

Il est vraiment très intéressant de noter que les travaux de la Commission procèdent à un double constat : celui de l'existence d'un fossé énorme entre les avantages accordés aux personnes handicapées en France par la loi du 11 février 2005 et le vide total des dispositions prises à l'égard des personnes handicapées françaises à l'étranger dans le texte de cette loi.

En conséquence de l'absence d'intervention au Parlement en faveur de ces personnes, la commission des Affaires sociales a décidé de s'investir d'une véritable mission en vue d'améliorer la condition de ces personnes vivant à l'étranger.

A partir des documents faisant l'objet d'un avant-projet de mémoire, adressé au Délégué interministériel aux Personnes handicapées, Monsieur Jean *BOLLAS informe la Commission d'une nouvelle disposition sociale accordant

- un droit à compensation,
 - un droit à la solidarité,
 - une priorité au travail,
 - un droit de l'accessibilité,
 - la participation à une Caisse nationale de solidarité,
- tout cela au profit des seuls handicapés Français de France.

Monsieur Didier BOIKO, pour sa part, rappelle l'adjonction d'aides continues et discontinues éventuelles, et donne à la Commission connaissance de la liste des Maisons départementales concernées. Ainsi, et aussi, la Commission se propose-t-elle d'oeuvrer pour obtenir le droit à compensation, à la scolarisation, à l'accès aux aides, et n'a pas manqué de souligner le problème crucial des délais de réponse pour l'obtention de la carte d'invalidité.

Le premier thème est donc très riche.

2. L'ASSURANCE-CHOMAGE

Les problèmes de l'assurance-chômage sont ensuite abordés en présence des personnalités ayant répondu à notre invitation :

- Monsieur Nicolas LECLERC, Directeur adjoint du GARP,
- Madame Claire GAUMONT, Chargée de mission au GARP, comme suite à l'avant-projet de mémoire — vous remarquerez

que c'est toujours comme suite à un avant-projet de mémoire — adressé au Directeur de cet organisme, Monsieur Patrick GOHET.

L'attention de la Commission s'est portée en premier lieu sur la situation des adhérents individuels salariés et sur le montant prohibitif de leurs cotisations.

De même, la Commission a relevé les discordances entre la durée d'indemnisation des adhérents d'une entreprise et celle des adhérents individuels par rapport aux conditions existantes en France. La Commission a donc, et c'est souligné, confirmé sa préoccupation quant à la nécessité qui est imposée aux adhérents de revenir en France pour toucher les indemnités. Ainsi, un véritable chantier, un travail considérable de démarches et de négociations reste à entreprendre. La Commission entend s'y atteler dans le cadre de ses travaux et dans la rédaction de son rapport final.

3. LES RETRAITES FRANÇAISES A L'ÉTRANGER ET LE PROBLÈME DES IMPAYÉS

Les problèmes généraux des retraites françaises à l'étranger ont été abordés avec l'interlocutrice habituelle de la commission des Affaires sociales, Madame Éliane KAMIONKOWSKI, responsable des relations extérieures de la CNAV.

Il a été rappelé notamment le grave problème récurrent du délai de deux années au terme duquel le Français qui réside à l'étranger perd la possibilité de s'assurer à l'assurance-vieillesse : il doit adhérer à partir de la CFE.

Il convenait de modifier une lettre circulaire ministérielle du 30 mars 2003 ; cette modification, annoncée puis attendue depuis le 24 août 2003, n'est pas à ce jour advenue. La commission des Affaires sociales demande avec la plus grande insistance l'aboutissement de cette modification après trois années d'attente. Madame Éliane KAMIONKOWSKI n'ayant pas compétence sur ce point, elle répond aux questions relatives au rachat. Tous ces premiers points sont retenus pour une étude approfondie.

Concernant les impayés de retraites des Français de l'étranger notamment en Afrique Noire, au terme de cette approche générale, la Commission a entendu Madame Assia SIXOU, Sous-Directrice des Conventions et de l'Entraide judiciaire, ainsi que Monsieur Rémy RIOUX, Chef du bureau des Affaires financières internationales à la Direction du Trésor et de la Politique économique, et l'intervention de Madame Sylvie DREYFUS, Chargée de mission représentant Monsieur Jean-Luc IZARD de la Direction des Affaires communautaires et internationales de la Direction de la Sécurité sociale au ministère de la Santé et de la Solidarité.

L'important est que cette question a été soulevée — et tous les anciens Conseillers s'en souviennent — à l'initiative de notre commission par le Sénateur CANTEGRIT lors de la visite de Monsieur Nicolas SARKOZY à l'Assemblée des Français de l'étranger. Trois réunions de travail ont depuis eu lieu à Bercy avec les représentants des trois ministères et de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Madame Assia SIXOU évoque la possibilité de débloquer certains dossiers, et souligne qu'il y a urgence car la population, tout le monde s'en rend compte, vieillit. Les démarches diplomatiques n'ont donné que des résultats partiels.

L'option consistant à procéder à des prélèvements sur l'aide publique au développement est considérée comme une solution ultime, compte tenu de l'aspect négatif de ces prélèvements et de la crainte de déresponsabiliser les partenaires africains.

Il ne s'agit pas pour la France d'assurer une défaillance de ses partenaires en leurs lieux et places. Les efforts diplomatiques et politiques se sont renforcés au Congo, au Cameroun, au Gabon, dans le cadre du respect des conventions. Il convient de procéder à l'établissement d'un mécanisme assurant la maîtrise du paiement de ces pensions, qui font apparaître des distorsions énormes entre les listes d'une part, et le montant des droits impayés d'autre part. Un travail de coordination doit être mis en place pour l'établissement de listes fiables ; ce travail est relativement aisé au Cameroun, et nécessite en revanche un audit particulier au Congo.

Le Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (CLEISS), dont nous avons appris l'existence à la Commission, est chargé de l'établissement du fichier unique et de la question. Madame Sylvie DREYFUS, qui suit tous les dossiers de Sécurité sociale sur le plan international, intervient pour préciser que le CLEISS est un organisme de liaison, qui ne liquide pas de prestations, mais joue un rôle de facilitateur, de centralisation des informations, notamment compte tenu des réalités, et de l'établissement d'un compte rendu des impayés des caisses africaines. Pour sa part, Monsieur Rémy RIOUX confirme que le CLEISS doit recueillir des informations dans les caisses, à partir des postes consulaires, afin de créer un fichier unique.

S'agissant de la situation dans les différents pays, il faut combler les arriérés et mettre en place des objectifs pérennes ; la Commission s'y attellera. À titre d'indication, pays par pays, il faut savoir qu'au Cameroun, il a été signé tout récemment en juin un cadre de partenariat comportant les engagements précis.

Au Congo Brazzaville, les démarches sont en cours ; une mission est prévue en novembre prochain. Au Gabon, un fichier limité à une centaine de contentieux, une commission mixte est prévue avant la fin de l'année. En Côte d'Ivoire, c'est le CNPS qui diligente les démarches. Enfin, au Bénin, au Mali et au Togo, il n'y a pas en l'état de situation de difficultés importantes.

La Commission renouvelle la demande inscrite dans son rapport de mars 2006 que l'État fasse des avances aux familles, dans l'attente du règlement des actions en cours devant aboutir au versement des pensions.

4. LES ENFANTS EN DETRESSE

Le quatrième thème, qui est l'un des plus chers à notre commission, est celui des enfants en détresse. Le problème des jeunes enfants en détresse vivant à l'étranger nous a permis de recevoir

- Madame Dominique VERSINI, qui est la Défenseure des enfants,
- Monsieur Patrick BLANC, son Secrétaire général,
- Madame Françoise LE BIHAN, Chef du service des Français à l'étranger,
- Monsieur Didier BOIKO, Adjoint au Sous-Directeur des Affaires sociales,
- accompagné de Monsieur Vincent CAUMONTAT.

Madame Dominique VERSINI rappelle que cette mission a été mise en place dès l'an 2 000, et surtout que depuis 2004, un protocole a été signé pour permettre d'aider les enfants en détresse à l'étranger, certes exclusivement de nationalité française.

Les services consulaires français peuvent saisir la Défenseure des enfants ; ils peuvent organiser si nécessaire le rapatriement en France des enfants nécessitant une prise en charge. La Commission a fortement apprécié l'exposé de Madame Dominique VERSINI et a pris conscience de l'importance de son action.

Madame Françoise LE BIHAN intervient ensuite pour donner un premier bilan positif de l'action entreprise : elle cite les travaux de la commission permanente de la Protection sociale des Français de l'étranger, qui a reconduit les mesures spécifiques mensuelles d'aide aux enfants français en détresse.

Ces aides s'inscrivent dans un cadre de projets d'intervention sociale, qui a répondu aux demandes pressantes de la Convention.

En 2005, 60 000 euros ont été provisionnés ; en fait, 90 000 auront été nécessaires. Il faut leur adjoindre 538 aides ponctuelles, soit 80 000 euros complémentaires, donc au total 170 000 euros rien que pour 2005.

Pour 2006, les secours mensuels spécifiques passent à 214 000 euros pour 148 enfants et pour les aides ponctuelles ; des tableaux sont distribués aux membres de la Commission, tableaux qui permettent de procéder à des répartitions sur des bases géographiques.

Les secours sont ciblés en fonction des besoins identifiés ; la Commission s'est préoccupée de l'application de ce principe à des cas particuliers, et s'est félicitée que ses préoccupations aient été prises en compte.

5. LA CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

La Commission souhaitant avoir des informations sur la Caisse des Français de l'étranger, son Président, le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT, a fait un rapide exposé sur l'activité de cette caisse, essentiellement à titre d'information aux nouveaux élus. Ce qui lui a permis de rappeler que la CFE est issue de la loi du 31 décembre 1976 ; qu'elle a fonctionné en premier dans le cadre de la Caisse de Seine-et-Marne ; puis en 1984, elle a acquis son autonomie. Le système d'affiliation est fondé sur des adhésions volontaires ; la CFE doit assurer l'équilibre de ses comptes, sous peine de redoutables difficultés.

A ce jour, ses comptes sont restés équilibrés : un effort de justice sociale considérable a été consacré par la création de quatre catégories de cotisants, et c'est la mise en place d'une péréquation qui permet d'assurer l'équilibre des comptes. La CFE a fait l'objet de plusieurs audits et vérifications successives, qui ont pu vérifier son excellente gestion. Le conseil d'administration de la CFE du mois de juin a été saisi des problèmes d'application des dernières lois votées en France pour pallier le déficit des comptes de la Sécurité sociale. Le fichier des cotisants de la CFE compte à ce jour 78 000 cotisants, soit 131 000 personnes couvertes en septembre 2006.

Enfin, la CFE a pris des mesures d'accompagnement pour les compatriotes en difficulté, notamment pour le Liban, où l'on compte pas moins de 1 730 assurés. Une très prochaine réunion du bureau de la CFE, qui s'est déjà tenu, prend des dispositions détaillées sur ce point dès aujourd'hui.

La commission des Affaires sociales a également procédé à l'audition de Monsieur Michel TOUVEREY, Directeur de la Caisse des Français de l'étranger, qui précise que la situation financière de la CFE comporte deux éléments qui interviennent en 2005-2006 :

- l'évolution des effectifs est exceptionnellement très favorable en nombre de risques souscrits, soit pour la première fois 6 500

de plus sur une seule année ;

- en revanche, les résultats financiers se sont dégradés en 2005 dans le cadre de l'assurance maladie ; ces résultats sont la conséquence d'une poussée des dépenses d'hospitalisation de la catégorie des pensionnés : cette dégradation a entraîné des hausses de cotisations. Fort heureusement, les résultats financiers du risque accidents de travail sont restés très favorables.

En revanche, nous avons appris que la troisième catégorie aidée connaissait quant à elle une érosion lente : après un pic en 2004, elle a progressivement diminué et ne compte plus que 3641 affiliés en 2006.

La Caisse a dû s'adapter au contexte évolutif de la Sécurité sociale et a fait une action d'information auprès des assurés de la Caisse pour éviter des facturations d'honoraires majorées en France. La modification de la nomenclature française impose l'évolution des mécanismes de transcription, et il est bon de savoir que de nouvelles feuilles de soins vont être expérimentées au Sénégal et en Tunisie.

Il est évoqué la prochaine diffusion de cartes de Sécurité sociale réservées aux pensionnés qui dépendent de la caisse de Tours, mais ces cartes ne doivent pas être utilisées en France, où ils disposent de la carte Vitale délivrée par la caisse de Tours.

Enfin, des conventions de tiers payant passées à l'étranger incluent désormais Bangkok depuis le mois de septembre 2006.

6. LES PANDEMIES

Le dernier thème est celui qui nous est également cher, celui des pandémies. Tous les anciens membres de la Commission se souviennent très certainement de la démonstration du père JOINET, qui nous a confirmé que les antirétroviraux étaient actuellement disponibles à des prix très bas, et dans certains endroits parfois même gratuitement.

Mais il déplore que moins de 15 % de séropositifs viennent les rechercher ; il insiste sur le fait qu'il faut que les malades bénéficient d'un accompagnement psychosocial, et il convient d'imposer aux malades de choisir une personne de confiance.

Un autre contributeur, le docteur Bernard ZIPFEL précise que, dans les pays d'Afrique, la séoprévalence est supérieure à 4 ou 5 %. Les consulats ou les CMS (centres médico-sociaux) disposent aujourd'hui de médicaments ARV (antirétroviraux) pour gérer en urgence les agressions sexuelles. La Commission s'accorde pour demander que cette dotation soit généralisée dans toutes les représentations consulaires des pays à risques, là où il y a une séoprévalence élevée et là où règne plus d'insécurité. Il s'avère très important qu'une communication soit organisée dans les établissements scolaires français.

S'agissant de la grippe aviaire, il convient d'être très réactif. En effet, si l'épidémie était déclarée, les frontières seraient aussitôt fermées. Il convient donc d'assurer la vigilance et la prévention par un stock de masques et de Tamiflu ; la Commission y est très attachée.

Enfin, la Commission se réserve de formuler des observations sur le développement du Chikungunia, de la dengue et sur le développement de la pratique de la drogue, notamment dans les établissements français de l'étranger.

En fin de travaux, les membres de la Commission se sont successivement exprimés sur l'évaluation de la nouvelle méthode de travail. Ils ont unanimement exprimé leurs remerciements au Président Guy SAVERY pour l'importante contribution qu'il a apportée en rédigeant des avant-projets de mémoires, qui se sont révélés des outils précieux de travail.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente remercie Monsieur Michel DUCAUD et donne la parole à Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS avant de prendre les demandes d'interventions de la salle.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je voulais aborder le troisième thème, le problème des retraites impayées françaises à l'étranger et le problème des impayés.

Je vois qu'à la page 6, il est indiqué quelque chose qui peut laisser place à un malentendu : il est dit que

l'option consistant à procéder à des prélèvements sur l'aide publique au développement est considérée — je ne sais pas par qui — comme une solution ultime, compte tenu de l'aspect négatif de ces prélèvements, de la crainte de déresponsabiliser les partenaires africains.

Je voudrais être très clair : je n'ai entendu ni le Ministre des Affaires étrangères lundi ni la Ministre déléguée à la Coopération, Madame GIRARDIN, qui s'est adressée également à vous lundi, indiquer qu'il s'agirait d'une solution "ultime". Une solution ultime impliquerait que l'on ait d'abord épuisé toutes les autres voies, toutes les autres solutions, c'est-à-dire que l'on attende en réalité que les retraités aient disparu.

Il est clair qu'il y a deux voies :

- une voie bilatérale, qui avance, comme on l'a expliqué, de manière tout à fait intéressante avec le Cameroun par exemple — Madame GIRARDIN a été extrêmement claire avec le Président du Cameroun et ne lui a pas dit que c'était une solution ultime ; et puis
- il y a la solution qui consiste effectivement à prélever les crédits nécessaires et à désintéresser nos compatriotes.

Nous avons besoin des deux pistes, ne serait-ce que pour effectivement responsabiliser nos partenaires et avoir aussi la liste des ayants droit.

Ce n'est pas absolument impossible, mais incontestablement c'est plus difficile d'avoir la liste des ayants droit sans la coopération de nos partenaires.

Mais je suis gêné par cette formule qui laisserait entendre — et ce n'est pas la position de mes autorités en tout cas — que c'est une solution "ultime" ; le mot "ultime" est beaucoup trop fort. Ce sont les deux fronts sur lesquels nous devons continuer à travailler et à faire pression ; et plus nous ferons pression sur l'un, plus nous serons productifs sur l'autre, et réciproquement.

C'est ce que je voulais préciser parce que je sais qu'il y a des fonctionnaires — pas dans notre ministère mais ailleurs — qui n'aiment pas beaucoup cette solution, mais c'est quand même celle que les ministres sous l'autorité desquels je travaille ont décidé, d'ailleurs sur notre suggestion, d'avancer.

Merci beaucoup.

Madame la Présidente remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS et donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Questions-Réponses

Monsieur Guy SAVERY

Merci à Monsieur le Directeur d'avoir réagi à un paragraphe du rapport qui a été lu par notre Rapporteur, ce qui prouve d'abord l'intérêt que vous portez quand nous lisons ces rapports d'une part, mais surtout de réagir quand un fonctionnaire informe la Commission sur un point bien précis alors qu'apparemment, ce n'était pas tout à fait ce que vous souhaitiez entendre de la part de votre commission. Cette précision est donc très importante, et nous essaierons bien sûr d'analyser avec vous avec encore plus de précision ce que vous venez de nous dire.

Personnellement, dans un autre état d'esprit, je voudrais faire une petite synthèse du Président.

Ce que je voudrais simplement signaler, parce que l'on nous attend, comme on dit vulgairement, "au coin du bois", c'est que nous avons pris la décision en 2004 de changer de méthode. Ce qui nous intéresse donc pour le moment, c'est de savoir à quel point nous sommes arrivés.

Cela va donc être assez simple ; à notre actif, dès décembre 2004, je rappelle que nous avons déterminé des thèmes devant faire l'objet de notre réflexion, et nous avons eu deux réactions immédiates.

En ce qui concerne les retraites étrangères, je rappelle qu'à l'Assemblée des Français de l'étranger, qui avait été informée de la visite de Monsieur Nicolas SARKOZY alors Ministre des Finances, il avait demandé aux responsables des groupes d'intervenir auprès du Ministre. Le groupe UFE, en la personne du Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT, également membre de notre commission, a été sollicité à notre demande pour qu'il intervienne auprès du Ministre des Finances à l'époque, Monsieur SARKOZY, concernant le problème des impayés de retraite.

A l'époque, le Ministre a réagi ; mais surtout, ce qui est important, c'est qu'il s'est engagé à résoudre ce problème très rapidement. Nous sommes en 2006, et apparemment, les discussions en cours avec les pays intéressés avancent pour certains pays, mais il subsiste un blocage pour d'autres.

Nous souhaiterions donc que "l'engagement rapide" soit peut-être encore plus rapide, parce que la situation de nos compatriotes en attente du règlement des pensions n'est pas encore résolue, c'est le moins qu'on puisse dire.

Je rappelle que le Ministre des Finances à l'époque avait demandé la constitution d'un groupe de travail, dont je rappelle qu'il s'est tenu à trois reprises et était composé des Sénateurs Madame Paulette BRISEPIERRE, Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT, Madame Monique CERISIER-BEN GUIGA et Monsieur Robert Denis DEL PICCHIA, ainsi que du Président du groupe UFE Monsieur Gérard PELISSON, de la Présidente de l'ADFE Madame Corinne LEPAGE, du Président de la commission des Affaires sociales et du Président de la commission des Finances et des Affaires économiques.

On peut donc déjà considérer à notre actif qu'entre 2004 et 2006, il y a eu une réaction de la part de nos gouvernants et que des réunions ont été organisées ; et à la suite du rapport qui a été lu et à l'audition des responsables des différents ministères des Affaires sociales et du Budget, nous avons déjà connu des avancées certaines, du moins dans certains pays.

S'agissant du deuxième point qui concerne les enfants en détresse, nous avons été également en 2004 à l'origine de l'étude d'un thème qui n'était jamais apparu au sein de cette Commission concernant l'enfance en détresse. C'est donc bien à notre initiative qu'il a été décidé de se pencher sur cette situation délicate de certains jeunes Français à l'étranger en situation de détresse.

La Direction des Français de l'étranger a immédiatement réagi, et je suis *heureux, Monsieur le Directeur, de vous dire qu'en la personne de Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS, elle a débloqué immédiatement un budget de 60 000 euros pour faire face aux premiers cas qui lui seraient signalés : merci, Monsieur BARRY DELONGCHAMPS.

(Applaudissements.)

Mais vous allez être encore obligés de l'applaudir, parce que si en 2005, il y a eu 60 000, plus 80 000 euros, etc., à l'heure actuelle en 2006, 216 000 euros ont été accordés : c'est un énorme progrès ; encore merci.

(Applaudissements.)

Une autre action positive concerne la pandémie du sida. A l'initiative de notre commission, qui avait décidé de se pencher sur la situation de nos compatriotes vivant à l'étranger, et ce à titre de prévention contre le sida, une proposition faite par le docteur Bernard ZIPFEL a permis de doter certains consulats, dont ceux du Cameroun, de produits à administrer en toute urgence, c'est-à-dire en cas de viol, pour enrayer l'éventuelle contamination. D'après le docteur ZIPFEL, un délai de 4 heures permettrait à des personnes victimes de violences de ce genre de pouvoir être soignées et d'éradiquer si possible la contamination.

Merci, Monsieur BARRY DELONGCHAMPS.

(Applaudissements.)

Oui, nous savons très bien que c'est vous qui avez donné des instructions.

En ce qui concerne les objectifs — et j'en ai presque terminé —, nous devons poursuivre les actions en cours tels que les retraites étrangères, puisqu'il reste des pays ; et, en ce qui concerne bien sûr l'effort considérable à faire pour l'enfance en détresse ; sur ce plan, je crois que tout le monde ici dans cette salle doit se sentir responsable pour détecter, avec les consulats, les sociétés françaises de bienfaisance, ces enfants français perdus dans la nature ou abandonnés par leurs parents dans nos pays respectifs : il y a beaucoup à faire pour ces enfants.

En ce qui concerne maintenant l'assurance-chômage, le gros problème est le suivant : un Français de l'étranger qui a la possibilité — je dis bien la possibilité, compte tenu du fait que les Français de l'étranger, qui en général ne partent pas au sein d'une entreprise, doivent supporter la charge totale de leurs cotisations sociales, que ce soit l'assurance maladie, l'assurance-travail — de s'assurer à l'assurance-chômage paie la totalité de la part patronale, c'est-à-dire exactement 6,48 % de la cotisation, pour obtenir d'ailleurs une indemnisation et un temps d'indemnisation réduits.

Nous estimons donc que ces personnes qui adhèrent à l'assurance-chômage doivent peut-être être aidées d'une certaine façon, et c'est la raison pour laquelle je vous informe qu'à la suite d'un entretien — et je remercie le Sénateur COINTAT d'avoir pu nous le faire rencontrer — avec le Ministre du Travail, Monsieur LARCHER, qu'un rendez-vous est pris avec le Ministre pour que nous puissions établir un contact direct avec le Directeur de l'Unedic le plus tôt possible.

En ce qui concerne maintenant les mémoires qui seront présentés lors de la session de mars 2007, nous allons bien sûr mettre un point final aux rapports — on ne sait pas si ce seront des mémoires, des synthèses : nous allons demander à notre spécialiste quelle est la forme à utiliser — concernant les personnes handicapées, le problème des retraites.

Concernant les retraites, se pose un problème important, dont le rapport a parlé : nous soulignons qu'au bout de trois ans de délai pour la rédiger, une simple lettre ministérielle concernant la possibilité de se réaffilier à n'importe quel moment de sa vie active en étant à l'étranger n'a pas encore été signée, alors que vous savez très bien que la loi prévoit que, si bout de deux ans de présence à l'étranger, vous n'avez pas déposé une demande d'affiliation à la Caisse des Français de l'étranger, ce qui est incroyable, vous n'avez plus le droit de vous y affilier ; en revanche, on vous donne le droit de racheter les retraites : on peut racheter les retraites, mais pas payer nos cotisations, ce qui est complètement incohérent. C'est donc peut-être un peu technique, je m'en excuse.

En conclusion, après une période de tâtonnements, notre commission a enfin pris un rythme de travail basé sur une nouvelle méthode et ses membres sont impatients de savoir si elle a fait le bon choix. Ce qui est certain, c'est que la motivation existe et que l'ambiance régnant au sein de notre commission est des plus chaleureuses.

Je ne terminerai point cette synthèse sans remercier vivement les personnalités qui ont apporté leur concours à l'élaboration des avant-projets qui ont été mis sur table au cours des travaux de notre commission : je parle de :

- Monsieur Jean *BOLLAS,
- Madame Françoise LE BIHAN,
- avec une mention particulière à Monsieur Didier BOIKO,
- accompagné de Monsieur Vincent CAUMONTAT,

pour leur célérité et surtout leur participation à la critique constructive des mémoires qui ont été présentés pendant l'intersession.

Et je voudrais enfin terminer, ce qui est tout à fait logique, par un mot spécial adressé à Monsieur Jorge-Paul FRAGOSO, l'administrateur de notre commission au sein du secrétariat des Français de l'étranger pour sa disponibilité et son efficacité, en particulier durant les intersessions.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente remercie Monsieur Guy SAVERY et donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

Monsieur le Président,
mes Chers Collègues,
je vais m'efforcer d'être bref parce que je sais que le temps nous est compté.

Je voudrais d'abord féliciter le Président SAVERY : il mérite des félicitations parce que vraiment, il a mené les travaux de cette commission avec, d'abord dans le passé et maintenant dans le présent, beaucoup d'attention ; et il a anticipé ce qui devait être fait. Je félicite son Rapporteur, qui produit toujours un excellent rapport.

Et puis aussi l'ambiance de cette commission, qui est excellente ; je n'ai pu participer qu'assez peu à ces travaux, mais j'ai été très impressionné par ce qui se passait au sein de cette commission et de l'entente réelle qui régnait en son sein.

Je voudrais vous dire qu'aujourd'hui, à midi, le bureau du conseil d'administration de la Caisse des Français de l'étranger s'est réuni à côté et a examiné un ordre du jour qui a porté sur les comptes qui se maintiennent en équilibre, ce qui n'est pas une chose facile puisque certains risques sont déficitaires ; heureusement, d'autres sont bénéficiaires. Bien.

Nous nous sommes penchés sur la situation de la troisième catégorie aidée ; nous aurons, Monsieur le Directeur, un rendez-vous à vous demander sur le financement de cette troisième catégorie aidée : nous ne comprenons pas trop bien pourquoi vous ne soldez pas le solde de 2006 en nous proposant de nous faire des avances pour 2007.

J'avoue que c'est un petit peu étonnant, sur le plan comptable, mais vous aurez certainement des explications à nous donner, je n'en doute pas une seconde ; mais au premier abord, nous sommes un petit peu surpris.

Nous nous sommes penchés — et c'est surtout sur ce point que je voulais insister — sur la situation des Français du Liban. Vous savez que la Caisse a pris, dès le début du conflit, un certain nombre de mesures. J'en ai informé les membres de l'Assemblée de l'époque. Et nous venons de compléter ces mesures en indiquant que nous examinerions chaque cas individuel venant du Liban, ceci afin que personne ne soit en difficulté. Et puis, nous avons eu la même attention pour nos compatriotes qui vivent en Israël, et dont la situation sera parallèlement examinée de la même manière : la Caisse est ouverte à tous les Français qui vivent dans le monde, il faut que ceci soit bien clair.

Nous avons parlé des accords de tiers payants qui, comme vous le savez, permettent à nos compatriotes de ne pas faire l'avance des frais. Je voudrais que vous sachiez que 18 pays, 30 établissements, sont maintenant couverts par ces accords de tiers payants.

Je parle sous le contrôle de notre collègue MIGNON ; Monsieur VILLARD est là : vous savez que nous venons de signer à Bangkok un accord de tiers payant, qui est maintenant rentré en fonction, et je m'en réjouis.

Monsieur VILLARD, vous aviez, avec Monsieur TESTARD qui est à côté de vous, insisté pour qu'il en soit ainsi : vous avez satisfaction. Nous avons un autre hôpital, mais il semble qu'il n'y ait pas encore de liaison définitive ; nous reprendrons ce dossier, si vous me le permettez. Nous évoluons vers un accord de tiers payant en Nouvelle-Calédonie pour les Français qui vivent au Vanuatu, et un accord de tiers payant en Afrique du Sud, qui semble un peu difficile à mettre au point.

Vous le voyez, nous progressons, dans un souci de satisfaire tous nos compatriotes. Monsieur le Directeur, je vous remercie d'avoir apporté un peu de précision sur les propos qui ont été tenus par quelqu'un de votre ministère, qui a d'ailleurs produit un excellent rapport, je dois vous le dire — c'était très bien ; mais j'avoue avoir eu la même réaction que vous quand on a dit que ce serait une "solution ultime" : je n'avais pas compris cela, ni dans les propos de Madame GIRARDIN, ni dans ceux de notre Ministre Monsieur DOUSTE-BLAZY, et je vous remercie donc très vivement d'avoir apporté cette précision en ce qui concerne les pensions dues à nos compatriotes français et qui restent impayées.

Merci.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je remercie Monsieur le Sénateur CANTEGRIT de ce qu'il vient de dire. Je suis donc amené à fournir une deuxième précision — je vois qu'il faut effectivement balayer les malentendus : en ce qui concerne la troisième catégorie aidée, il a toujours été dans mon intention — et nous avons prévu dans le budget 2006 une enveloppe à cet effet — de solder 2006 et de faire une avance sur 2007 à la Caisse des Français de l'étranger, comme nous l'avions fait l'année dernière. Je trouve que c'est dans l'intérêt et de la DFAE, et de la Caisse. Et je suis un peu surpris de ce qui a pu vous être dit, parce que cela ne correspond pas du tout...

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

(Hors micro) Le solde de 2006 serait payé en 2007.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Il y a deux choses : peut-être que le solde de 2006 est difficile à établir et que l'on ne peut pas le régler avant 2007. Mais cela n'empêche pas du tout que l'on fasse en 2006, c'est-à-dire dans les semaines qui viennent, une avance substantielle à la Caisse pour lui permettre de fonctionner en 2007. L'un n'empêche pas l'autre ; c'est-à-dire qu'en cas de difficultés à clore l'exercice 2006...

Par exemple j'ai souvenir — mais je parle de mémoire, et pardonnez-moi, je n'ai pas de spécialiste autour de moi —, qu'il y avait une difficulté dans le calcul des frais de gestion ; peut-être y a-t-il de ce côté une difficulté qui n'est pas de notre fait, mais peut-être d'un organisme de surveillance qui nous dépasse.

Donc, si pour une raison technique, et qui d'ailleurs ne comportera pas d'incidence importante sur le plan budgétaire, il est difficile de solder 2006 en 2006 — effectivement, c'est bête, c'est gênant, je n'en sais rien. Ce n'est en tout cas pas une raison pour ne pas consentir à la Caisse une avance par convention sur nos fonds pour vous permettre d'avancer dans l'année 2007, qui sera une année peut-être encore plus lourde sur le plan budgétaire pour l'État que 2006.

C'est donc aussi à titre de précaution que je pense que c'est une bonne façon de faire et de prendre cette habitude d'avancer comme cela d'une année sur l'autre. Voilà donc ce que je voulais dire.

Merci, Monsieur le Sénateur.

Madame la Présidente rappelle aux membres de la Commission qu'ils ne peuvent intervenir que pour évoquer un élément nouveau sur les travaux de la Commission.

Monsieur Bernard ZIPFEL, membre élu de la circonscription de Yaoundé

Merci de me donner la parole, mais ce ne sont pas des éléments nouveaux : c'est surtout, comme je l'ai dit en commission, pour une avalanche de remerciements.

(Protestations dans l'Assemblée.)

Madame la Présidente réitère son rappel.

Madame Claire DURAND

Monsieur le Directeur, ma question concerne les enfants en détresse. J'aimerais avoir une précision sur les décisions qui peuvent être prises en CCPAS parce que nous avons beaucoup d'enfants français de pères français qui ont quitté le pays, au Togo notamment, abandonnés aux mamans togolaises qui restent sans aucuns revenus.

Jusqu'à il y a deux ans, ces enfants percevaient une allocation à durée indéterminée qui était de l'ordre de 30 à 40 euros pendant les 12 mois de l'année. Il y a deux ans, en commission, le Consul nous a dit que nous ne pouvions plus donner d'allocation à durée indéterminée à ces enfants : on pouvait allouer une aide ponctuelle de 3 à 6 mois au maximum.

J'aimerais donc savoir ce qu'il en est : que feront-ils le reste de l'année ?

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

C'est une question très précise. Je suis désolé, mais sans élément particulier, sans précision, il m'est difficile de répondre comme cela d'emblée à une question aussi précise. Ce qu'il faut voir, c'est si concrètement, cela fait une différence : c'est cela qui est important ; ce ne sont pas tellement les questions de principe sur les mots "déterminée", "indéterminée", etc.

Ce qu'il faut, c'est voir si cela change réellement et si cela aggrave la situation. Je ne suis pas capable de répondre à cette question comme cela sans le moindre élément à disposition, je suis désolé. Nous avons bien pris note de votre question : je ne peux pas y répondre, je suis vraiment désolé.

Madame Claire DURAND

Ce que je veux savoir, c'est si les consignes ont été données aux consulats.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je viens de vous répondre, Madame, que je ne peux pas vous répondre. Je suis vraiment désolé. J'aimerais que vous compreniez ma réponse ; je ne peux pas vous répondre : je ne sais pas si des consignes ont été données ou pas.

Vous savez que nous prenons dans notre réseau consulaire 15 000 décisions par jour — par jour. Sans le moindre préavis, je ne suis pas capable matériellement de répondre à une de ces 15 000 décisions prise au hasard. Nous avons peut-être donné des instructions ; peut-être ne les avons-nous pas données. Je suis désolé ; je vous répondrai le plus vite possible. Nous avons bien pris note de votre question. Merci.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Je voudrais simplement apporter une précision : si nous avons choisi ce thème en 2004, c'est d'abord parce que nous n'avions rien vu en matière d'action sur le plan financier en faveur de ces enfants. Nous avons entendu parler de l'existence d'un Défenseur des enfants, mais de rien de concret pour les enfants français se trouvant l'étranger.

C'est pour cela que, faisant partie comme certaines personnes ici, de la commission permanente de Protection sociale, nous avons été agréablement surpris de la première réaction du Ministère et que 6 mois après à Paris — je crois que c'était en février ou mars — sous votre présidence, on avait déjà débloqué 60 000 euros, alors que c'était pour déjà pallier cette situation.

Pourquoi avons-nous soulevé ce problème et préparé un mémoire ? C'est justement parce que nous allons essayer d'analyser la situation, qui s'avère très complexe ; et même à l'heure actuelle — je parle de ce que nous avons déjà appris en commission et de ce que nous constatons sur le terrain —, il existe des difficultés pour savoir comment vont être distribués ces fonds : on ne sait pas s'il faut les donner aux parents, s'il faut les donner en nature. Il y a donc toute une complexité selon les cas, et c'est la raison pour laquelle nous sommes en train de travailler sur ce thème pour faire des propositions et travailler parallèlement avec l'administration.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Monique MORALES sur ce point.

Madame Monique MORALES

Monsieur le Directeur, lors de l'audition de Madame LE BIHAN et de Monsieur BOIKO, il nous a été demandé des renseignements extrêmement précis, précisément, sur ces allocations que l'on pouvait fournir aux enfants en détresse. Il s'agissait de secours mensuels spécifiques, qui pouvaient se prolonger dans le temps et dans le cadre d'un projet d'insertion sociale ; voilà ce qui nous a été précisé. Et le projet d'insertion sociale peut concerner un soutien d'ordre psychologique, médical, alimentaire, scolaire, etc. Voilà donc les précisions qui nous avaient été apportées par Madame LE BIHAN.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI pour un élément nouveau sur le travail de la commission des Affaires sociales.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Ce n'est pas à proprement parler un élément nouveau, mais ayant regardé mes notes, je voudrais préciser que l'expression "solution ultime" ne vient pas du Rapporteur de la Commission, mais a été prononcée, et cela n'étonnera pas notre Directeur, par Monsieur Rémi RIOUX, Chef du bureau des Affaires financières internationales à la direction du Trésor et de la Politique économique.

Madame la Présidente remercie Monsieur Jean-Pierre CAPELLI et donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD

Je voudrais à mon tour revenir sur le problème des enfants nés de pères français ayant quitté le pays de résidence, ces enfants étant tributaires soit de bourses scolaires, soit de l'aide sociale d'une façon plus générale.

J'ai demandé à plusieurs reprises s'il n'était pas possible, puisque ces pères très souvent habitent en France, de faire des recherches dans l'intérêt de ces enfants, plutôt que de faire supporter leur obligation par l'aide sociale.

Dans les consulats, il nous est toujours répondu que non, que c'est difficile, que c'est compliqué. Je pense qu'à l'heure de l'informatique aujourd'hui, il doit pouvoir être possible de retrouver...

Comme me le fait remarquer Madame la Sénatrice, les spermatozoïdes sont nombreux : certes.

Mais je ne parle pas de recherche d'ADN. Je pense que, ces pères étant identifiés, ces enfants étant français, ils sont nécessairement déclarés dans les consulats, on pourrait, par les fichiers de Sécurité sociale, essayer de les retrouver et les mettre face à leurs obligations.

Je vous remercie.

Madame la Présidente remercie Monsieur Marc VILLARD et donne la parole à Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je partage tout à fait votre sentiment ; je l'ai d'ailleurs déjà dit ici. Il n'est peut-être pas très facile de les retrouver, ils ne sont pas tous nécessairement inscrits. Mais je donne tort à ceux qui disent — et j'aimerais d'ailleurs bien savoir qui — qu'il n'est pas question de les rechercher.

C'est difficile ; nous sommes payés pour faire des choses difficiles : nous faisons donc des choses difficiles. Mais nous pouvons essayer de le faire. Et personnellement, je ne considère pas que ce ne soit pas dans la mission d'un consulat que de rechercher ou de demander à l'administration centrale de rechercher ces gens-là.

Je suis donc d'accord avec vous, et je suis prêt à désavouer ceux qui — et j'aimerais d'ailleurs bien savoir qui, parce que c'est aussi mon travail que d'identifier ce genre de choses — considèrent que ce n'est pas de leur responsabilité que de rechercher ces gens-là. Il y a toutes sortes de raisons, et pas seulement de nature financière, pour qu'on les retrouve.

Monsieur le Sénateur Michel GUERRY

Je voulais intervenir sur le premier paragraphe concernant les pandémies :

Le père JOINET confirme que les antirétroviraux sont disponibles à des prix très bas, et même gratuitement, mais déplore que moins de 15 % de séropositifs viennent les chercher.

Je ne crois pas que le père JOINET — je crois qu'il n'est pas là : je ne l'ai pas vu — ait pu dire ces choses-là ainsi. Effectivement, il y a 15 % de gens qui sont soignés dans le monde : il y a entre 40 et 65 millions de malades, qui deviennent malades au bout de 5 ans, et on en soigne environ 1,3 à 1,6 millions dans le monde ; ils sont donc nombreux, probablement 8 millions, à ne pas être soignés et qui meurent donc au bout de 5 ans.

On soigne donc effectivement 15 % des malades, mais ce sont ceux qui se trouvent dans les pays développés ; dans les pays sous-développés, les gens n'ont pas accès à ces antirétroviraux, d'abord parce qu'ils ne savent pas où les trouver, parce que les pays n'ont pas les possibilités de financement de ces antirétroviraux.

Je crois qu'il faudrait donc corriger un petit peu avec le père JOINET la rédaction de cette phrase. Il faut que vous sachiez qu'en 2004, on allouait à peu près 5 milliards de dollars au *Global Found* pour traiter les problèmes de sida (recherche, mais aussi achat d'antirétroviraux) ; cette année, ce sont 8,7 milliards, et à la prochaine conférence sur le sida à Mexico, on pense que ce sera 12 milliards de dollars. Il y a donc beaucoup d'argent, mais en Afrique, cet argent n'arrive pas aux malades ; il apparaît à peu près 4 à 5 millions de malades nouveaux tous les ans, et aussi 4 à 5 millions de malades qui meurent tous les ans.

Merci.

Madame la Présidente remercie Monsieur Michel GUERRY pour ces précisions et elle donne une dernière prise de parole à Monsieur Alain Pierre MIGNON.

Monsieur Alain Pierre MIGNON

Monsieur le Directeur, j'ai reçu un coup de téléphone il y environ six mois de notre consulat de Djakarta qui m'informait qu'une décision avait été prise et que le montant des CCPAS que l'on donnait à deux ou trois Français et Françaises d'Indonésie allait baisser de 20 %.

Je trouve que c'est un petit peu surprenant et triste : la fonction même du CCPAS est d'aider des personnes qui n'ont rien ou pratiquement rien ; et grever de 20 % les 247 euros qu'on leur donnait, il faut imaginer un petit peu dans quelles difficultés nous nous trouvons quand nous allons leur présenter ce genre de décision.

J'aimerais savoir comment il est possible que, si l'on essaie de réaliser des économies, on essaie d'en faire sur ce poste de dépenses.

Merci.

Madame la Présidente indique que Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS va lui répondre.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Sans précision — car de même, cela relève davantage des questions orales que d'un débat, tellement ce sont des questions techniques —, j'entrevois une explication possible. Je ne dis pas que ce soit la bonne ; ne m'imputez donc pas une éventuelle erreur, car je suis prudent, mais je vois une explication possible : c'est l'effet change-prix.

Il n'y a aucune volonté a priori de diminuer les aides. Mais je vois une explication possible, sous le contrôle d'ailleurs de la Commission nationale où sont évoquées ces questions, la Commission permanente des Affaires sociales, dont je n'assume pas moi-même le secrétariat mais que je préside et à laquelle je souscris et dont je prends la responsabilité des décisions prises dans ce cadre.

Je vois une explication possible ; je n'en vois pas tellement d'autres. A moins que ce soit une question d'enveloppe globale parce qu'il y a moins d'allocataires ; c'est peut-être la combinaison des deux, mais il n'existe pas tellement d'autres variables, vous savez, qui puissent affecter ce système.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT sur ce point.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

Pour répondre à la question de Monsieur MIGNON, Monsieur le Directeur, je m'interroge sur ce qui avait été une première décision envisagée qui a été rapportée, le gel budgétaire que nous avons envisagé sur les crédits des fonds d'action.

Une décision a été rapportée à la suite des interventions conjuguées que nous avons faites. Donc, cher Pierre Alain MIGNON, c'est une décision dont on a communiqué les effets à nos postes de façon prématurée et qui a été rapportée par la suite, à mon point de vue.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Et c'était il y a trois ans ; c'était en mars 2003. J'avais pris cette décision par provocation délibérée, consciente, et nous en avons effectivement parlé. Mais cette année, je ne me souviens pas avoir diminué ou envoyé des instructions de ce genre.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

(Hors micro) On l'a envisagé.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

On l'a envisagé. Nous ne pouvons faire cela ainsi en séance : il faut regarder les choses de très près avec les services compétents.

Madame la Présidente remercie les intervenants et clôt ce débat sur les travaux de la commission des Affaires sociales.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente donne la parole au Président de la commission des Lois et Règlements.

Monsieur Christophe FRASSA, Président de la commission des Lois et Règlements

Je vous remercie d'assister aussi nombreux à cette séance. La matière est aride, mais vaut le coup quand même : faites-le donc savoir autour de vous.

(Applaudissements.)

Peut-être qu'en applaudissant, cela va susciter un intérêt pour nos collègues !

(Applaudissements et très forte expression de satisfaction.)

Sous la présidence du doyen d'âge de la Commission, celle-ci s'est réunie lundi pour élire son bureau pour la mandature 2006-2009 :

- au poste de Rapporteur général, le groupe UFE a présenté la candidature de Martine SCHOEPPNER, qui a été élue par acclamation
- aux postes de Vice-Présidents, le groupe ADFE a présenté la candidature de Madame Marie-Hélène BEYE, et le groupe RFE celle de Monsieur Karim DENDENE, qui ont été élus par acclamation ; et
- au poste de Secrétaire, le groupe UFE a proposé la candidature de Monsieur Gérard MICHON, qui a été élu par acclamation ;
- le groupe UFE m'a fait l'immense honneur de proposer ma candidature au poste de Président, et j'ai été élu par acclamation : vous imaginez donc ma surprise !

(Applaudissements.)

Au moment de cette élection, il m'est venu cette admirable phrase qui est citée dans l'Évangile (*Réactions diverses*) :

Que servirait-il à l'homme de servir le monde s'il y perdait son âme ?

Mais au fond de moi, j'ai entendu tout de suite une autre phrase :

Remarquez, il y a des compensations.

C'est donc avec humilité que je prends le poste de Président, non sans rendre un vibrant hommage au Bureau sortant qui a accompli un travail assez colossal...

Madame Martine SCHOEPPNER

(Hors micro) Grâce au Rapporteur !

Monsieur Christophe FRASSA

Non, très sérieusement, la mandature précédente de 2003 à 2006 a quand même donné lieu à un travail dense et important de la commission des Lois, puisque de très nombreux textes ont été adoptés et qui touchent la vie même de notre Assemblée : je parle

- du Règlement intérieur,
- de la modification du décret de 1984 ; les membres de la Commission qui étaient présents s'en souviennent encore : nous avons eu des séances de travail qui se sont terminées vers 10 h du soir, à cette occasion.

Donc vraiment, je rends un hommage à la présidence de Marie-Hélène BEYE, au travail inlassable de son Rapporteur...

(Rires et applaudissements.)

Mais Marie-Hélène BEYE, ne voulant pas raccrocher, se verra bientôt confier la présidence d'un groupe de travail : elle ne le sait pas encore, elle l'apprend en même temps que vous.

(Applaudissements et rire.)

Il s'agit de celui que nous avons décidé de mettre en place lors de la réunion de la session de mars dernier sur les indemnités semestrielles forfaitaires puisque le Secrétaire général de notre Assemblée a conduit une étude nourrie sur le sujet.

Nous avons mis en place un groupe de travail régional, c'est-à-dire représenté par des élus provenant de tous les continents, et c'est à Madame Marie-Hélène BEYE, Vice-Présidente de la commission des Lois, qu'il échoit la dure tâche de diriger ce groupe de travail.

J'ai deux points que je souhaiterais aborder après ces propos liminaires devant vous. L'un me semble extrêmement important et qui hélas reste totalement négligé : c'est celui de la formation des élus.

Je vous rappelle que la formation des élus de l'Assemblée des Français de l'étranger a été instituée par l'article 77 de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Cet article n'est plus en vigueur, depuis le 11 août 2004, puisque le législateur a souhaité faire entrer directement dans notre loi fondamentale, la loi du 7 juin 1982, cet article qui est devenu désormais l'article 1er-5, dont je vous cite in extenso le texte :

Les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger ont le droit de recevoir une formation dans les domaines de la compétence de l'Assemblée. L'Assemblée délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Elle fixe les orientations de cette formation. Les membres de l'Assemblée peuvent notamment participer aux actions de formation destinées aux personnels diplomatiques ou consulaires. Un tableau récapitulatif de ces actions de formation financées par l'État est présenté à l'Assemblée. Il donne lieu à un débat annuel.

En vous citant tout cela, chers collègues, je n'ai d'autre idée derrière la tête que de vous dire qu'aucun des alinéas que je viens de citer n'est mis en pratique ni en application depuis l'adoption de la loi le 27 février 2002.

Il existe un réel problème, puisque nous ne nous en saisissons pas ; les seules fois où j'ai demandé si des élus avaient fait valoir leur droit à la formation, on m'avait répondu que non.

A notre décharge, je signale aussi qu'il y a eu un débat annuel à la session de 2002, qui a défini les champs thématiques que nous souhaitons voir pour la formation des élus ; qu'en 2002 puis 2003, l'administration a pris engagement de présenter ce catalogue des formations disponibles pour les élus, d'en faire une version miroir — Je n'invente rien : je ne fais que citer les brillants exposés des motifs de l'époque, qui sont le reflet fidèle des travaux de la Commission. Mais force est de constater que rien ne se passe dès lors.

Je demande donc instamment, et j'en ferai officiellement la demande au nom de la commission des Lois demain lors de la réunion du collège des Vice-Présidents élargi aux Présidents de commission et Présidents de groupe, que soit inscrit de manière formelle, définitive et annuelle ce débat, qui est prévu par le législateur, qui est prévu par la loi et qui est prévu par notre loi fondamentale désormais ; qu'il soit inscrit, selon la disponibilité de ce catalogue des formations, soit lors du bureau de décembre, soit au plus tard lors de chaque session de mars.

En effet, il n'est pas concevable, il n'est pas normal que nous n'ayons pas ce débat annuel. Cela concerne la formation de tous les élus, et je pense que ce serait dommage de ne pas en profiter, sachant qu'un droit se perd dès lors qu'il ne s'exerce plus.

Voilà donc, chers collègues, ce que je voulais vous dire. J'en ferai officiellement la demande d'inscription à l'ordre du jour demain lors de la réunion du collège des Vice-Présidents.

J'évoque un dernier point : Monsieur MUCETTI, lors de son intervention devant la commission des Lois, s'est déclaré tout à fait disposé à venir nous parler de la mise en place du dispositif relatif à l'organisation du scrutin pour l'élection présidentielle de 2007. Je demanderai également, lors de la réunion du collège des Vice-Présidents demain matin, l'inscription à l'ordre du jour du bureau de décembre un point d'information sur l'organisation du scrutin présidentiel de 2007.

Avant d'en terminer, je souhaiterais faire juste une remarque, puisque j'ai écouté avec la plus grande attention les synthèses des travaux des commissions qui nous ont précédés pour dire juste que, relativement à la synthèse des travaux de la commission de l'Union européenne, la question des passeports est une question sur laquelle la commission des Lois s'est déjà penchée puisqu'elle ne concerne pas seulement les ressortissants français établis dans l'Union européenne mais également l'ensemble des Français établis hors de France. C'était le point que je souhaitais faire.

Sans plus tarder, Madame la Présidente, j'abandonne le micro, même si c'est à regret parce qu'après six ans de rapports, il est vrai que c'est un petit peu difficile de lâcher cet instrument de communication, mais je laisse à notre Rapporteur général l'avantage de vous présenter une synthèse qui ravira nos plus fidèles lecteurs.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente donne la parole Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER, Rapporteur de la commission des Lois et Règlements

Je vais vous présenter la synthèse des travaux de la Commission. On nous a donc demandé de présenter une synthèse et d'être synthétique et thématique : nous allons donc essayer de répondre à ces deux critères.

Nous saisissons cette occasion que nous a donnée le collège des Vice-Présidents de changer nos méthodes de travail pour l'adopter également à la commission des Lois. La Commission a décidé d'innover dans un souci d'efficacité et d'une meilleure et par là même plus rapide approche des questions qui sont de son ressort.

L'anthologie des rapports des six dernières années, que notre Président a bien voulu nous distribuer, met également en évidence la nécessité de trouver de nouvelles méthodes, certes de travail, mais également de rapports avec ceux dont nous attendons des réponses.

C'est ainsi que la Commission va abandonner le système des voeux, puisqu'à peine un tiers en ce qui concerne notre commission avaient obtenu une réponse à peu près satisfaisante.

Concernant la présentation dans le temps, nous allons donc travailler en *plusieurs étapes* :

- maintenant cette synthèse,
- ensuite une présentation de fiches,
- puis bien entendu le rapport final.

Nous avons également mis en place de nouveaux outils de travail :

- ce seront des *fiches thématiques*. Le but est de traiter les grands thèmes par fiches qui seraient initiées par la Commission, faisant la synthèse des travaux en cours, et qui seraient présentées en session plénière, donc la prochaine fois, et soumises au débat : ceci permettrait de corriger, de compléter ou d'ouvrir de nouvelles pistes. Et une fois terminées, elles seront bien entendu intégrées au rapport final ;
- nous aurons ensuite des *dossiers de synthèse*, qui permettront de rassembler les différents aspects d'un sujet pour en faire une analyse de fond. Ces dossiers aboutiront à des résolutions qui remplaceront les multitudes de voeux, souvent d'ailleurs sur le même sujet ou des sujets analogues.

Nous conservons bien entendu *les avis* puisque c'est une particularité de la commission des Lois : la Commission est saisie par le Gouvernement pour rendre un avis ; nous continuerons donc dans cette voie.

Nous conservons également *les résolutions*, en étendant leur champ d'action et pour remplacer tous ces voeux dont nous pensons que le vocable est peu approprié à une assemblée telle que la nôtre.

La Commission est en mesure de prendre des résolutions ou de faire des demandes, et pas seulement d'émettre des souhaits, comme on le fait à Noël — "J'aimerais une bicyclette, et si j'ai de la chance, je vais peut-être pouvoir l'avoir" : c'est un peu le système des voeux.

Bien sûr, nous aurons également les questions orales. Nous en avons déjà parlé ce matin au moment des questions d'actualité : l'examen des motions montre que 80 % d'entre elles auraient pu être transformées en questions orales, lesquelles présentent un avantage : elles reçoivent une réponse immédiate au lieu d'en avoir une à la prochaine session — quand elles en ont — et permettent également une réaction de l'Assemblée puisque nous pouvons prendre la parole et que l'on demande à la Commission ou à la personne qui a posé la question si la réponse lui convient. Nous pensons donc que nous trouverions tout à fait avantage à adopter cette méthode ; et, comme vous l'avez vu ce matin, la Commission peut tout à fait poser une question : elles ne sont pas réservées à des personnes.

Enfin, nous conservons bien entendu le fameux rapport final, qui deviendra beaucoup plus complet qu'auparavant, comportera, nous l'espérons, davantage de réponses et pourra proposer également des solutions.

Pour le suivi des travaux, nous utilisons bien sûr comme toujours le courrier électronique et la mise en place d'un forum ; mais je vais y revenir.

En ce qui concerne les travaux proprement dits, l'ordre du jour avait été en grande partie déjà arrêté par l'ancien Bureau : nous l'avons donc suivi, en le complétant.

Les thèmes de la Commission furent donc les suivants :

- les commissions administratives ;
- le débat sur la création d'une commission temporaire ;
- l'examen des réponses aux textes adoptés ;
- le bilan juridique des élections du 18 juin ;
- une réflexion sur le prochain scrutin pour les présidentielles ; et, bien entendu,
- la définition des thèmes de travail.

En ce qui concerne l'examen des réponses aux textes adoptés, ils seront annexés au rapport et je n'y reviendrai donc pas.

En ce qui concerne la réflexion sur le prochain scrutin pour les présidentielles, la Commission, par la voix de son Président, va donc demander demain cette intervention pour le bureau de décembre, et nous avons posé la question d'actualité à propos des listes électorales et la communication aux électeurs.

En ce qui concerne les thèmes de travail, j'y reviendrai pour vous les énumérer tous ; mais vous pourrez y contribuer, et c'est ce que la Sous-Commission souhaite, tout simplement pour nous faire part de vos idées, de vos réflexions, de ce qui se passe dans votre circonscription concernant ces différents thèmes, afin que nous puissions y travailler en amont et non pas comme cela se passe en général à chaque fois en évoquant ces thèmes à la suite du rapport, sans plus pouvoir alors faire grand-chose. Nous espérons donc de cette façon accéder à une meilleure efficacité.

1. LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

En ce qui concerne le thème des commissions administratives, je serai très rapide puisque Monsieur MUCETTI a traité pratiquement cette partie ce matin ; Monsieur le Sénateur COINTAT nous a d'ailleurs donné également les précisions. Je serai donc très synthétique là-dessus, en distinguant les deux situations : avant et après le 1er janvier 2006, avec la fusion des listes électorales et donc maintenant une seule commission :

- Une commission par ambassade ou chef-lieu de circonscription ;
- Monsieur MUCETTI a aussi insisté sur le rôle juridique de la commission, qu'il a rappelé également ce matin ;
- ces commissions sont composées de 2 membres titulaires et 2 membres suppléants ; ceux-ci sont appelés à remplacer dans l'ordre de désignation l'un ou l'autre des titulaires ;
- la commission administrative est renouvelée après chaque renouvellement partiel de l'Assemblée des Français de l'étranger : celles qui ont été arrêtées ce matin le seront donc dans 3 ans ;
- le mandat de membre titulaire n'est pas immédiatement renouvelable, mais on peut passer suppléant et ensuite redevenir titulaire. ;
- peut être membre de cette commission tout Français inscrit sur la liste électorale consulaire, à l'exclusion des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger ;
- nous avons également vu ce matin le choix qui a dû être fait sur l'interprétation du texte, uniquement parce que c'est la première fois : nous n'aurons pas besoin d'y revenir.

La Commission s'est également prononcée pour l'esprit de la loi ; elle a suivi le choix du Rapporteur de la loi : les personnes qui étaient membres titulaires des anciennes commissions ne pourront donc pas l'être dans ces nouvelles commissions ; elles pourront en revanche devenir suppléantes

Les propositions pour ces commissions sont faites par le chef de poste, après consultation des élus des zones concernées de l'Assemblée des Français de l'étranger et, bien entendu, la décision finale appartient à notre Assemblée.

Je ne reviens donc pas à la position arrêtée, puisque nous y avons consacré suffisamment de temps ce matin.

2. QUESTIONS ELECTORALES ET COMMISSION TEMPORAIRE

Questions électorales et commission temporaire est un thème que nous avons ajouté à notre ordre du jour. La commission des Lois et Règlements doit garder, à notre avis, l'initiative dans ce domaine. La Commission recommande que la future commission temporaire se penche sur trois grands thèmes pour une réflexion approfondie afin de faire des propositions, des recommandations, qui sont à l'avis de la Commission :

- les raisons de l'abstention et les moyens de la réduire ;
- les modalités de vote (en personne, par correspondance ou par voie électronique) ; et
- la communication institutionnelle électorale à l'échelle nationale (imprimés d'information, communication audiovisuelle, etc.) et à l'échelle locale (lettres émanant des postes, ambassades et consulats).

Tout ce qui touche au *Code électoral* et qui nécessite une réforme, de même que la refonte du *Guide des élections*, reste du ressort de la Commission.

La Commission effectuera également une étude comparative des procédures utilisées par les autres États vis-à-vis de leurs expatriés et elle examinera les dispositions légales particulières des pays d'accueil qui pourraient avoir une influence sur le déroulement des élections françaises.

3. BILAN JURIDIQUE DES ELECTIONS DU 18 JUIN

Troisième thème, nous avons dressé un bilan juridique des élections du 18 juin. Notre invité était, là encore, Monsieur Serge MUCETTI, Sous-Directeur de l'administration des Français, presque membre d'honneur de la Commission !

Il s'agit d'une élection complexe puisqu'elle se fait à l'étranger ; nous avons cette fois-ci des modalités nouvelles, et le vote par voie électronique.

En ce qui concerne les résultats, ils sont contestés comme vous le savez dans 5 circonscriptions, avec 6 recours engagés ; mais qui ne sont pas nécessairement dirigés contre l'administration.

En matière de clarification et d'évolution, ces recours, ainsi que toutes les difficultés soulevées dans l'application des textes — et sur ce plan, nous allons bien entendu vous demander votre contribution — devraient permettre de progresser.

Certains thèmes ont bien entendu déjà été cernés par la Commission ; je vais en citer quelques-uns pour vous donner une idée, mais cette liste n'est pas exhaustive, naturellement :

- par exemple, *la question des délais* qui doivent être plus précis : nous pensons qu'il faudrait adopter un calendrier absolu, c'est-à-dire de date à date, au lieu de relatif (40 jours avant, 70 jours avant).

Monsieur MUCETTI nous a d'ailleurs fait remarquer que c'était une habitude de fixer la date des élections au mois de juin, mais que rien n'est écrit sur ce plan, que ce n'est pas la loi qui nous le fixe. Même chose en ce qui concerne les dates de dépôt de listes, de dépôt de la circulaire, etc. ;

- un autre thème concerne les bureaux décentralisés, les dates limites des votes par correspondance, tout ce qui forme *le cadre*, et les problèmes d'intendance puisqu'il faudra transporter les votes par correspondance dans ces fameux bureaux, etc. ;
- *le problème des circulaires*, sur lequel nous avons un petit peu avancé : la Commission est plutôt pour une application stricte du noir et blanc (papier blanc, encre noire) ; on devrait également se pencher sur le grammage, sur l'usage des langues étrangères (pour l'instant, uniquement la traduction de passages en français est autorisée).
- Nous avons vu également le problème des *enveloppes* : nous avons eu par exemple cette fois-ci des problèmes de taille, de configuration du texte ;
- le problème de l'information : l'information des élus, comme par exemple la communication des NUMIC, nous en avons parlé ce matin ; et
- la formation des agents.

D'autres difficultés ont bien sûr été relevées, et la Commission demande à chaque élu de lui faire parvenir ses observations sur le sujet le plus rapidement possible pour que nous puissions préparer nos fiches de travail pour la prochaine fois.

Je fais une remarque : certains de ces éléments ont déjà été notés par l'administration, qui a déjà donné un accord de principe, par exemple concernant le problème de la taille des enveloppes, et également une demande qui avait été faite d'avoir des enveloppes à bande adhésive autodestructive en cas d'ouverture.

Ce sont donc des choses que vous pouvez encore nous signaler.

4. EXAMEN DES REPONSES AUX TEXTES ADOPTES

Pour ce qui est des réponses aux textes, je n'y reviens pas. Nous avons une seule résolution à laquelle nous n'obtenons pas de réponse : c'était la résolution conjointe avec la commission de l'Union européenne ; nous la reverrons donc lors de la prochaine réunion.

5. THEMES DE TRAVAIL

Les thèmes envisagés pour les prochaines fiches et dossiers sont les suivants :

- d'abord, bien sûr, ce suivi basé sur l'expérience des élections de 2006 ;
- ensuite, nous aurons également le programme RACINE, sa mise en place et son application, que Monsieur MUCETTI a également évoqués aujourd'hui ;
- la nouvelle carte consulaire après sa restructuration, pour faire un petit bilan afin de voir ce qui fonctionne, les problèmes, les améliorations, et les améliorations que nous proposons également ;
- nous aimerions aussi réaliser un état des lieux de l'inscription au Registre mondial des Français de l'étranger, puisqu'il a été mis en place il y a deux ans ;
- a également été proposé le thème de la nationalité, avec par exemple la loi passée en août (je n'ai pas eu le temps d'en retenir le numéro) et ses conséquences pour les Français de l'étranger.

Mais je pense qu'il y a beaucoup d'autres points là-dessus.

Je pense que nous avons dit que deux intervenants ou plus seraient prévus, dont bien entendu Monsieur MUCETTI : sans lui, nous serions orphelins, et nous le remercions d'ailleurs encore pour son travail, ses conseils, mais surtout pour son écoute.

(Applaudissements.)

J'ajoute une petite précision : nous vous ferons parvenir les deux fiches :

- celle sur les commissions administratives, qui est pratiquement terminée, et
- celle que nous nous proposons de commencer dont j'ai cité quelques thèmes sur les élections, par voie électronique, ce qui vous évitera de transporter tout cela dans les valises.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente remercie Madame Martine SCHOEPPNER et s'enquiert des demandes de prise de parole.

Questions-Réponses

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Madame la Présidente, je ferai juste une petite remarque sur les propos tenus par le Rapporteur général. Elle a dit : un grand nombre de motions, résolutions ou voeux pouvaient être transformés en questions orales, qui présentent l'avantage d'avoir une réponse plus rapide.

Je suis tout à fait d'accord avec cette approche, mais je voudrais tout de même attirer votre attention sur certains risques, car même si certains critiquent notre politique des petits pas, eh bien, nous progressons.

Mais encore faut-il que cela ne se perde pas dans l'oubli, et c'est la raison pour laquelle nous avons demandé à l'administration — et là, je me tourne vers Monsieur MUCETTI en lui disant que ce serait utile qu'il suive cette partie du débat parce qu'il est directement concerné, ainsi que le Secrétaire général de l'Assemblée — de bien veiller à disposer d'archives facilement accessibles, thématiques et numérisées.

Or, pour que nous puissions les avoir, encore faut-il être certains que ce qui serait déclassé de résolutions, avis, motions, voeux, etc., soit aussi incorporé dans ces archives, de telle manière que, quand on recherche un mot, sorte tout ce qui a été fait, tout ce qui a été dit.

Et vous savez très bien que jusqu'à présent malheureusement — je n'ai peut-être pas eu de chance —, chaque fois que j'ai essayé de retrouver quelque chose, je n'y ai pratiquement jamais réussi, si ce n'est dans mes propres archives personnelles, à l'époque où je présidais aux destinées de la commission des Lois, qui ne s'appelait que "des droits" à l'époque.

Voilà pourquoi j'attire votre attention là-dessus. Oui, vous avez raison, c'est plus souple, c'est plus rapide. Mais veillons à conserver la mémoire du passé qui nous fait progresser parce que si nous ne savons plus quel chemin nous avons parcouru, nous risquons de ne plus retrouver les petits grains et d'être perdus dans la forêt.

(Réactions.)

Madame Martine SCHOEPFNER

Vous avez entièrement raison. C'est pour cela que, ces fiches que nous établirons comporteront une partie état des lieux ou rappel de ce qui a été fait et, bien entendu, des renvois pour en savoir plus.

Mais nous souhaitons, parce que tout le monde n'est pas à la commission des Lois et que nous avons tous des problèmes de tous ordres à voir, qu'au lieu comme cela se faisait avant d'aller chercher et d'essayer de se souvenir quand nous avons vu telle question ("Cela devait être il y a trois ans, dans le rapport..."), de feuilleter les rapports, etc., nous puissions simplement sortir une fiche qui donnera directement les grandes lignes, comme je les ai énumérées pour la commission administrative. Nous pourrions donc peut-être avoir déjà directement la réponse à ce que nous cherchons ; et si nous ne l'avons pas, nous pourrions bien entendu aller voir aux différents renvois.

C'est fait dans cet esprit.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Christophe FRASSA.

Monsieur Christophe FRASSA

L'idée, Monsieur COINTAT, est que lorsque le Rapporteur général sortant, que j'ai bien connu, a voulu constituer une anthologie des travaux que la Commission avait entrepris, il s'est heurté en fait à un vide sidéral dans les versions papier de nos rapports ; c'est un peu ce qui a prévalu à la modification de notre méthodologie.

Le Rapporteur général n'en a pas parlé, mais c'est aussi quelque chose de très embêtant pour nos collègues, notamment les nouveaux, et je l'ai vu puisque certains m'ont demandé de retrouver des textes, ce qui est un peu la pêche miraculeuse.

Nous avons une façon de procéder qui faisait que nous éditions, à grands frais nécessairement, les rapports dans lesquels l'Assemblée avait adopté des textes d'une manière générale qui posaient des questions, mais nous les éditions avant d'avoir reçu les réponses.

Et j'ai dû, pour les travaux de la Commission, chercher un texte que nous avons adopté il y a au moins sept ou huit ans : je l'ai trouvé ; mais je n'ai jamais trouvé la réponse parce que nous avons envoyé à l'édition le rapport avec la question, mais la réponse est arrivée peut-être six mois plus tard alors qu'il était déjà édité et n'a pas été jointe.

Il est vrai que la version informatique en ligne présente cet avantage que le rapport de chaque commission est actualisé au fur et à mesure. Et c'est pour cela que l'idée que nous avons à la commission des Lois est d'éditer les rapports non pas tous les ans mais une fois que toutes les questions que nous avons posées ont reçu une réponse, et c'est cela qui est important.

Et pour en venir aux motions et questions, la Commission a adopté, entre 2000 et 2006, 46 motions ; 95 pour ne pas dire 98 % de ces motions auraient pu être posées en questions orales et obtenir une réponse en séance. Certaines de ces motions n'ont toujours pas reçu de réponse aujourd'hui et ce ne sont pas les plus récentes.

Madame la présidente remercie Monsieur Christophe FRASSA et donne la parole à Monsieur Pierre ROBION.

Monsieur Pierre ROBION

Je remercie le sénateur COINTAT d'attirer l'attention sur cette question de l'archivage, sur laquelle d'ailleurs je me suis exprimé à plusieurs reprises devant l'Assemblée.

Je rappelle que le secrétariat général a fait créer une base de données informatique il y a maintenant un peu plus d'un an, qui regroupe toutes les motions, vœux, résolutions et avis émis par l'Assemblée, ainsi que les réponses qui ont été reçues, lorsque bien entendu elles ont été faites.

Les travaux que nous avons engagés nous ont permis de saisir tous ces documents en remontant jusqu'à l'année 1998 ; et j'ai signalé, en présentant le rapport d'étape de l'exécution du budget 2006, que nous prévoyions d'ici la fin de l'année de procéder encore à une "tranche de saisie" en quelque sorte, afin de remonter encore dans le temps — jusqu'à quand, je ne sais pas exactement, mais peut-être au début des années 90 —, et ainsi de suite jusqu'à la naissance du CSFE.

Actuellement, il existe donc une base de données accessible en ligne de manière extrêmement simple à partir de l'Extranet, puisqu'elle est reliée à l'Extranet ; la recherche fonctionne par mots-clés, par dates, par commissions et par thèmes : elle est extrêmement facile d'utilisation et très efficace.

Elle ne comprend pas à l'heure actuelle les rapports. C'est une question que nous nous étions posée lorsque nous l'avons créée : nous n'avons pas voulu immédiatement mettre les rapports dessus, mais il est prévu de toute façon de les mettre en ligne.

Ce que je suggérerais à ce moment-là, c'est que l'on distingue, comme on le fait aujourd'hui, comme on ne l'a d'ailleurs pas fait dans les rapports publiés sur papier

- tout ce qui est vœux, avis, motions, etc. (en quelque sorte, ce sont des entrées ou des fichiers chacun séparés bien entendu), et
- les rapports qui eux feront simplement l'objet d'une recherche par mot-clé sur texte.

Voilà donc d'une part ce qui existe — car c'est un outil qui existe, et qui fonctionne en remontant jusqu'en 1998 concernant les avis, vœux, motions, etc. : vous pouvez retrouver en trois clics de souris tout ce que vous voulez —, et d'autre part ce qu'il est prévu de faire.

Madame la présidente donne la parole Monsieur le Sénateur Christian COINTAT sur ce point.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Qu'il n'y ait pas de malentendu dans mon intervention : je sais très bien que tout cela est en cours, mais que l'on ne remonte pas encore jusqu'en 1982 en tout cas, date de la première élection au suffrage universel. Vous l'avez dit vous-même, ce sont les motions, les vœux, les résolutions et les avis.

La question était donc de savoir, si nous abandonnons un certain nombre de motions pour devenir plus réactifs, plus rapides en passant par les questions orales, si vous allez aussi incorporer ces questions orales dans ce dispositif pour que justement, nous ayons l'ensemble des sujets traités et des réponses apportées.

Monsieur Pierre ROBION

J'ai oublié de signaler que les questions orales y sont aussi, excusez-moi.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente donne la parole sur ce point à Monsieur Serge MUCETTI.

Monsieur Serge MUCETTI

Monsieur le Sénateur, si je me penchais sur l'épaule de mon voisin pendant que vous interveniez, ce n'était pas par manque d'intérêt : c'était pour lui rappeler que finalement, l'administration a, comme l'Assemblée, la mémoire longue, et qu'en général, même si une motion ne reçoit pas de réponse, cela ne signifie pas que la pensée ne chemine pas.

Et je le lui faisais remarquer en lui montrant tout simplement la réponse que nous faisons aujourd'hui à une motion — pardonnez-moi, mais je n'ai jamais compris la numérotation des motions — n° LOI/M2/0603 sur la suppression de l'apostille sur les actes publics en Nouvelle-Zélande et en Australie.

Il a fallu procéder à de longues vérifications auprès des autorités tant australiennes que néo-zélandaises pour qu'aujourd'hui on puisse donner la réponse à cette motion en vous disant qu'en Nouvelle-Zélande et en Australie, les autorités consulaires n'exigeront plus l'apostille sur les actes publics locaux, au titre de la réciprocité.

Ces motions ne tombent donc jamais dans le gouffre sans fond de l'administration : il en reste toujours une trace, et un jour ou l'autre, la réponse arrive.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente remercie Monsieur Serge MUCETTI et donne la parole sur ce point à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

Concernant la numérotation, le 03 veut dire 2003.

Madame la Présidente remercie Monsieur Gérard MICHON et donne la parole sur ce point à Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Je ne voulais parler ni d'archives, ni de numérotation. Je voulais parler d'un sujet d'actualité, dont j'ai été heureuse d'entendre qu'il était question que la commission des Lois s'empare au mois de mars : ce sont toutes les questions qui tournent autour de la nationalité pour nos familles plurinationales.

La loi CESEDA (Code de l'entrée et du séjour des étrangers en France et droit d'asile) a été promulguée en août. Les décrets d'application à ma connaissance n'ont pas commencé à paraître mais ils devraient paraître ces temps-ci. Elle comporte des incidences pour l'acquisition de nationalité par nos conjoints, et ce ne sont pas des incidences secondaires : il faudrait quand même que notre Assemblée s'en préoccupe.

D'autre part, je crois que cela va maintenant faire deux ans que les certificats de nationalité française des Français nés à l'étranger et résidant à l'étranger doivent être délivrés par le greffe de la rue du Château des rentiers à Paris ; or, à ma connaissance, ce greffe connaît les plus grandes difficultés de fonctionnement.

D'autre part, les demandes de certificats qui étaient en instance dans les anciens greffes de rattachement (Montpellier, Nîmes, etc.) ne sortent pas du tout. Je pense qu'il y a donc là vraiment quelque chose de grave, qui concerne beaucoup d'entre nous.

Dernier point : j'ai appris par un conseiller du Ministre de l'Intérieur récemment que la loi Validité des mariages célébrés à l'étranger allait être inscrite à l'ordre du jour du Sénat le 4 octobre. C'est une loi qui a été demandée par la Direction des Français à l'étranger ; enfin, ses principales dispositions correspondent à ses demandes. Cette loi est présentée par le garde des Sceaux.

C'est une loi qui comporte énormément d'incidences sur notre vie, sur la vie de nos enfants surtout, parce qu'il s'agit d'empêcher les mariages à des fins migratoires ; mais cela va concerner tous les mariages qui vont avoir lieu partout dans le monde à l'étranger. Cela va donc nous concerner tous.

Il faudrait donc quand même vraiment que l'Assemblée des Français de l'étranger s'en occupe, et je suis contente d'apprendre que vous avez envisagé cela. Mais cela fait déjà deux fois que nous n'en parlons pas, et je voudrais bien que la troisième fois, nous en parlions.

Madame la Présidente indique à Madame Monique CERISIER-ben GUIGA que cela est noté et elle donne la parole à Monsieur Claude GIRAULT.

Monsieur Claude GIRAULT, membre élu de la circonscription de San Francisco

Je me permets de rappeler à notre Assemblée que j'ai publié, il y a de cela un an, un recueil de tous les vœux, motions, questions orales, classés dans l'ordre alphabétique, qui vous permettra de retrouver plus particulièrement dans les années 90 une analyse sur tous les sujets les plus importants bien sûr qui y étaient traités et la qualité des réponses que nous avons reçues.

De ce travail, il ne reste bien sûr que le titre du voeu, de la motion, de la question orale ; mais vous avez aussi la cote de ces documents qui vous permettra de les retrouver : je les ai à la maison je pense dans mon garage et il me sera ainsi très facile de les retrouver sur papier bien sûr. Mais je crois aussi que ce document a été mis en ligne sur le site de notre Assemblée.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

En l'absence d'autres demandes de prise de parole, Madame la Présidente clôt la présentation de la synthèse et les débats de la commission des Lois et Règlements.

Madame la Présidente

Juste avant que nous nous quittions, je voudrais vous informer que s'il y a des candidats pour le conseil d'administration de l'Agence de l'enseignement français à l'étranger, il faudrait qu'ils portent leur lettre de candidature au secrétariat si possible ce soir, afin que nous puissions les élire demain matin dès l'ouverture de nos travaux.

Je lève donc la séance, et nous nous retrouvons à l'arc de Triomphe.

Je vous remercie de votre attention.

Merci.

La séance est levée à 17 h 20.

SAMEDI 9 SEPTEMBRE - MATINEE

*La séance est ouverte à 10 h 15
Sous la présidence d'Antoine VALENZA,
premier Vice-Président de l'AFE.*

Monsieur le Président

Nous reprenons nos travaux.

Le premier point à l'ordre du jour appelle la présentation du rapport de la commission temporaire des Anciens Combattants qui hier a élu son président et son rapporteur général ;

- . le président en est le commandant LOUSTAU et
- . le rapporteur général, Monsieur Jacques JANSON.

Le commandant LOUSTAU est tombé indisponible, le président LOUSTAU étant indisponible ce matin, c'est donc Monsieur Alain NAEDER, le doyen de la Commission qui le remplace dans ses fonctions.

SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DES ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain NAEDER qui représente le commandant LOUSTAU.

Monsieur Alain NAEDER

Bien. Je ne reviendrai pas sur ce qui s'est passé pour l'élection du Président ; je vois que tout le monde est au courant. Donc nous avons élu tout à fait normalement le Président LOUSTAU hier en seconde session d'inauguration de la commission.

Le Président LOUSTAU, comme vient de le dire le Président, étant un peu fatigué aujourd'hui, il m'a demandé de le remplacer, ce que j'ai fait puisque je l'ai fait également pour son élection.

Avant de demander à notre Rapporteur général, Jacques JANSON, de présenter la synthèse des travaux de notre commission, je voudrais informer que Monsieur Henry-Jean LOUSTAU, lors d'une réunion extraordinaire de notre commission qui s'est tenue hier, comme je vous le disais, a été réélu à la présidence de la commission temporaire des Anciens Combattants, de façon tout à fait légale et formelle.

Monsieur LOUSTAU a demandé aux membres de la Commission, en raison de son grand état de fatigue, que je préside à sa place aujourd'hui, au titre de doyen d'âge. Et je cède donc la parole à Monsieur JANSON.

Monsieur le Président remercie Monsieur Alain NAEDER et donne la parole à Monsieur Jacques JANSON.

Monsieur Jacques JANSON, rapporteur de la commission temporaire des Anciens Combattants

Chers collègues, "On ne fait pas le droit, il se fait". Cette brève formule contient toute son histoire. Sans aller jusqu'à faire le droit, les membres de la commission temporaire des Anciens Combattants ont passé plus d'une heure à s'interroger sur la possibilité ou non d'élire comme président une personnalité qualifiée en se fondant sur le principe que les membres désignés par le Ministre n'ont plus le droit de vote.

Le héros involontaire de cette polémique fut Monsieur Henry-Jean LOUSTAU, Président sortant de notre commission.

Au cours des échanges entre partisans et opposants à la candidature de Monsieur LOUSTAU - échanges que je qualifierais d'animés, en pratiquant l'art de la litote - notre collègue, Monsieur Marceau KAUB a demandé que soit acté dans notre rapport le point de vue qu'il avait exprimé. Il se demandait si une personne qualifiée, ayant une voix consultative, pouvait présider une commission, étant donné que des décisions doivent être prises par le Président.

Cela dit, il a ajouté qu'il tenait à rendre hommage au travail efficace accompli par le Président sortant et son équipe. Afin de pouvoir commencer à travailler, les membres de la Commission sont convenus, à la suite d'un vote, que Monsieur Alain NAEDER, leur doyen d'âge, veillerait au bon déroulement des travaux, en attendant que le bureau de l'Assemblée rende une décision sur le point en litige.

Ensuite vint le vote au poste de rapporteur général où votre serviteur, Jacques JANSON, fut élu à l'unanimité.

Après ces problèmes d'interprétation où nous avons pu vérifier les limites de l'adage de Georges BRAKE selon lequel le conformisme commence à la définition, nous avons accueilli nos invités, à savoir :

- Monsieur Gilles DE LA CAUSSADE, directeur de cabinet du Ministre délégué et
- Monsieur Christian PROTAR, conseiller technique auprès du Ministre délégué ; puis
- le général Patrick JARDIN, directeur de l'Office national des anciens combattants de Paris ; ainsi que
- le général Jean-Pierre BEAUCHESNE, administrateur de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Le Directeur de cabinet du Ministre délégué s'est réjoui de revenir pour la troisième fois devant notre commission. Il nous a rappelé l'intérêt que portait le Ministre délégué aux Français de l'étranger, en général, et aux anciens combattants français de l'étranger en particulier. A une dernière question sur la carte et la retraite du combattant, Monsieur DE LA CAUSSADE a suggéré que le général Patrick JARDIN nous réponde. Le directeur de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre de Paris a expliqué que, pour les Français de l'étranger, c'était le Bureau des Archives militaires, le BCAM, à Pau, qui vérifiait les états de service des demandeurs.

Plusieurs membres de la Commission ont exprimé spontanément leur désapprobation, y compris sous forme de *body language*, comme nous le disons de l'autre côté de l'Atlantique, en apprenant que, tous les faits concernant l'Algérie ayant été amnistiés, il n'était pas nécessaire — et cela serait de toute façon très difficile — d'identifier les anciens combattants ayant porté les armes contre la France en Afrique du Nord.

Par ailleurs, les harkis demeurant en Algérie sont scandaleusement exclus de l'attribution de la carte du combattant.

Le général Patrick JARDIN reconnaissait volontiers que les procédures d'obtention de la carte et de la retraite du combattant étaient très longues.

Je le cite :

L'ONAC de Paris reçoit d'abord les demandes ; ensuite les Archives militaires vérifient les états de service des demandeurs ; puis une commission se réunit trimestriellement sous l'autorité du préfet ; enfin, après certification de l'ONAC, les dossiers sont envoyés dans les commissions interdépartementales.

Les délais d'attente sont :

- de l'ordre de 6 à 8 mois pour la carte du combattant et
- de 2 à 3 mois pour la retraite du combattant.

Notre collègue, Monsieur Michel AUGUSTE a signalé un problème particulier : celui de certains anciens combattants originaires et établis au Gabon, dont les papiers ont été détruits en raison des dures conditions climatiques régnant dans ce pays.

Or, il appert que, si le BCAM qui détient les extraits des états de service ne retrouve pas ceux de ces anciens combattants, on ne peut malheureusement rien faire pour eux.

Au sujet des conditions d'attribution de la carte du combattant, le Directeur de cabinet du Ministre délégué nous faisait observer que les critères contenus dans la loi concernant les victimes de guerre étaient les mêmes pour tous les conflits, à l'exception de ceux d'Afrique du Nord, lesquels, en raison de l'assouplissement des critères en 2003, ont continué à créer des anciens combattants.

Actuellement, une simple présence de 4 mois en Algérie entre novembre 1954 et le 2 juillet 1962 permet d'obtenir la carte d'ancien combattant.

Le général Jean-Pierre BEAUCHESNE a précisé que la période de rétroactivité pour le versement de la retraite du combattant était de 3 ans, en plus de l'année en cours.

De façon approximative, et, partant, inexacte, nous parlons entre nous de la décristallisation des pensions des anciens combattants originaires de nos ex-territoires. Pour ceux qui pourraient l'ignorer, je rappellerai brièvement que les droits des anciens combattants de nos ex-colonies ont été cristallisés au taux en vigueur au moment de l'Indépendance de leur pays.

En fait, en 2002, pour la première fois depuis 4 décennies, comme l'a souligné Monsieur DE LA CAUSSADE, le gouvernement et le Parlement ont abouti à un commencement de décristallisation desdites pensions. Il s'agit de l'article 68 de la loi de Finances rectificative de 2002. Ces mesures portaient non seulement sur la retraite du combattant, mais encore sur les pensions militaires d'invalidité et les pensions militaires.

Depuis 4 ans, en tenant compte des pensions de reversion, ce sont environ 130 M d'euros auxquels il faut ajouter 30 M d'euros annuels inscrits dans le budget de l'État qui ont été versés. Et, le 14 juillet dernier, le Président de la République, Monsieur Jacques Chirac, a annoncé que des efforts financiers supplémentaires seraient accomplis.

Toutefois, les conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger et l'administration ont des vues assez divergentes au sujet de l'alignement ou non sur le taux français de la retraite du combattant pour les anciens combattants originaires de nos ex-territoires.

Le mécanisme qui sous-tend l'article 68 de la loi de Finances rectificative de 2002 vise à assurer la parité du pouvoir d'achat dans chaque pays. C'est le Conseil d'État qui valide les taux d'équivalence, l'administration s'en tient à ce principe. L'Assemblée des Français de l'étranger a toujours demandé un alignement pur et simple sur le taux français. Cela dit, nous sommes conscients que cet acte d'équité comporterait des conséquences financières pour l'État et provoquerait une disparité économique dans certains pays en créant de "nouveaux riches". Mes chers collègues, c'est vrai qu'à force d'être juste, on est souvent coupable.

Le Président Henry-Jean LOUSTAU a demandé au Directeur de cabinet du Ministre délégué que soit réservé un certain nombre de Légions d'honneur et de médailles de l'ordre national du Mérite aux anciens combattants de l'étrangers, ce à quoi Monsieur Christian PROTAR, conseiller technique auprès du Ministre délégué, a répondu qu'il n'existait pas de quotas en matière d'attribution des ordres nationaux. Le rapporteur a fait observer que, s'il n'existait pas de quotas, il y avait toutefois des contingents par ministère.

Pour 80 propositions légitimes, il n'y a qu'une seule croix.

a indiqué Monsieur PROTAR.

Il a ajouté que, étant donné ce ratio, les dossiers transmis par les Ministres délégués au Grand Chancelier de la Légion d'honneur faisaient l'objet d'un examen extrêmement minutieux.

Notre collègue, Gilles D'AGESCY, a mentionné son échange de correspondance avec le cabinet du Ministre délégué concernant les anciens combattants et les comités consulaires pour l'action et la protection sociales. Cette correspondance est annexée à ce rapport.

Au-delà de la reconnaissance individuelle, la France, par la voix de son gouvernement, et en particulier celle du Ministre des Affaires étrangères et du Ministre délégué aux Anciens Combattants, a rendu un hommage sans précédent en 2004 en dévoilant une plaque aux Invalides dédiée aux Français de l'étranger tombés au champ d'honneur au XXe siècle.

Le rapporteur est intervenu au sujet d'un voeu portant sur le traitement réservé à certains militaires français prisonniers des Japonais à la suite des différents combats provoqués par le coup de force du 9 mars 1945 et internés dans des camps de représailles comme celui de Hoah Binh. Afin de pouvoir bénéficier de l'invalidité résultant des mauvais traitements subis pendant leur captivité, ceux-ci ont reçu le titre de déportés politiques.

Il s'agit d'un article qui, certes, leur donne droit à une pension, mais les exclut du bénéfice du *Code de la Légion d'honneur*, lequel assimile à une blessure de guerre

- les maladies contractées en déportation pour les déportés résistants ;
- les maladies contractées en captivité pour les titulaires du titre de prisonnier du Viet-Minh.

A l'évidence, un militaire fait prisonnier au combat ne peut être assimilé à un déporté politique, d'autant que le décret n° 73-74 du 18 janvier 1973 prévoit « les règles et barèmes pour la classification et l'évaluation des invalidités contractées par des militaires ou assimilés au cours de la captivité subie dans certains camps ou lieux de détention. »

Afin de remédier à cette anomalie, la Commission avait émis le vœu que les prisonniers des Japonais puissent bénéficier d'un statut similaire à celui des prisonniers du Viet-Minh. Cela n'a pas été suivi d'effets. Le Directeur de cabinet du Ministre délégué a expliqué que la législation relative à la Seconde Guerre mondiale avait été élaborée au lendemain de la Guerre, donc il y a 62 ans, par des législateurs agissant en connaissance de cause.

Vous noterez comme moi qu'il en est de nos vœux comme des bouteilles à la mer : ils ne rapportent pas souvent des réponses, du moins des réponses qui nous satisfassent.

Au sujet de la revalorisation de la carte du combattant, l'indice de référence, qui n'avait pas évolué depuis 1978, est passé le 1^{er} juillet 2007 de 33 à 35. Mais, même si l'on évoque une progression de 3 points par an, il n'y a pas d'échéancier ou de calendrier officiel. Cette préoccupation majeure des associations d'anciens combattants retient particulièrement l'attention du Ministre délégué.

Le général Jean-Pierre BEAUCHESNE, administrateur de l'ONAC, a fait pour nous l'historique du Bleuet de France.

En 2004, à l'initiative du Président de la Fédération nationale des anciens combattants français résidant hors de France, une convention entre la FACS et le ministère des Affaires étrangères a été signée pour pouvoir organiser les campagnes du Bleuet de France à l'étranger.

Nous avons noté que l'organisation de collectes à l'étranger était subordonnée à l'accord des chefs de postes diplomatiques et consulaires, la législation en vigueur dans chaque pays devant être respectée.

Enfin, comme l'an dernier, le Président LOUSTAU a invité le Ministre des Affaires étrangères et le Ministre délégué aux Anciens Combattants à venir à ranimer la flamme sous l'arc de Triomphe, le vendredi 6 septembre, en présence des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger, à l'occasion de leur cinquième session plénière.

Monsieur le Président remercie Monsieur Jacques JANSON et donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.

Questions-Réponses

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

Monsieur le Président,
Chers Amis,

je viens d'entendre le rapport de Monsieur JANSON — excellent rapport — dans sa rédaction sur laquelle je n'ai aucune critique à formuler.

Mais je me tourne vers notre rapporteur, Monsieur JANSON. Vous nous décrivez, au début de votre rapport, les incidents qui sont intervenus pour l'élection du Président. Vous le faites avec précision.

Nous prenons acte de ces incidents. Mais je ne vois nulle part dans le rapport, d'une part, la réponse qui a été donnée par le bureau à l'interrogation que vous avez faite et, d'autre part, que Monsieur LOUSTAU aurait été élu : Par quel nombre de voix ? Où ? et Comment ?

Autrement dit, dans votre rapport, Monsieur le Rapporteur général, il n'y a pas d'élu comme président de la commission des Anciens Combattants. Avouez que cela me paraît un peu étonnant !

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jacques JANSON.

Monsieur Jacques JANSON

Monsieur le Sénateur, effectivement, nous avons fait état de la procédure qui s'en est suivie ; et si nous avons nommé, d'ailleurs, les personnes, c'était à la demande expresse à la fois de Monsieur LOUSTAU et de Monsieur KAUB.

Il est vrai que nous avons demandé l'avis du Secrétaire général de l'AFE qui a répondu que, effectivement, c'était au bureau de l'Assemblée de déterminer d'une part si le Président LOUSTAU, en tant que personnalité qualifiée, pouvait se prononcer. Il a été procédé à un vote et, effectivement, le bureau a estimé, a tranché, a dit que Monsieur LOUSTAU pouvait tout à fait se présenter.

Et, hier, donc, comme l'a dit en préalable notre Président, comme l'avait également dit le Président de l'Assemblée aujourd'hui, le Président LOUSTAU, qui avait pour adversaire Monsieur KAUB, a été élu. Alors, si vous voulez connaître le nombre exact des voix par lesquelles il a été élu, cela a été de 20 voix contre 11, au scrutin secret.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

Je souhaite que cela figure dans le rapport et qu'il en soit ainsi pris acte officiellement.

Monsieur le Président

Oui, Monsieur le Sénateur ; nous avons parfaitement compris votre demande. Le Rapporteur général, visiblement, ne l'a pas notifiée dans son rapport mais cela figure dans le verbatim ; c'est écrit. Et comme cela vient d'être dit en séance, on peut considérer que c'est officiel.

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.

Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Je voudrais également demander, si possible, une modification du rapport, de cet excellent rapport de notre collègue Jacques JANSON. Ce n'est pas grand-chose, mais cela revêt une valeur symbolique qui me paraît importante.

En page 6, notre Rapporteur cite, au-delà de la reconnaissance individuelle, la reconnaissance du gouvernement de la France à nos anciens combattants français de l'étranger. Il me semble qu'il serait important de rappeler que c'était à l'initiative de l'Assemblée des Français de l'étranger. Cette cérémonie officielle a eu lieu, effectivement, en 2004 ; mais elle répondait à une demande de l'Assemblée. En fait, elle émanait de moi-même ; j'avais été soutenue par le commandant LOUSTAU.

Mais, ce qui est important, c'est que figure sur cette plaque aux Invalides, la mention "Assemblée des Français de l'étranger". C'est même la première fois que, publiquement, le nom de l'Assemblée des Français de l'étranger était noté.

Donc le changement peut se faire très facilement. Au lieu d'écrire :

La France a rendu un hommage sans précédent...

On écrirait :

Sur une initiative de l'Assemblée des Français de l'étranger, la France a rendu un hommage sans précédent...

Ou :

... a accepté, à la demande de l'Assemblée des Français de l'étranger, de rendre un hommage sans précédent.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci, Madame la Sénatrice, d'avoir fait cette remarque. Maintenant que vous l'avez faite, c'est également acté dans le verbatim et c'est officiel. Monsieur le Président, vous vouliez prendre la parole ?

Monsieur Alain NAEDER

C'était simplement pour préciser qu'au Sénateur qui a fait cette observation que je trouve très juste, Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT, il est d'accord que notre Rapporteur ajoutera un paragraphe pour acter effectivement ce qu'il a exposé à l'instant concernant cette élection du président LOUSTAU.

Monsieur le Président

Si le rapporteur ajoute une remarque concernant l'élection à la présidence de la commission du commandant LOUSTAU, il faudra qu'il ajoute aussi une remarque à la suite de l'intervention de la Sénatrice GARRIAUD-MAYLAM s'agissant de l'initiative de l'Assemblée des Français de l'étranger pour l'apposition de la plaque aux Invalides.

Je vous remercie.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean BOTTAGISIO.

Monsieur Jean BOTTAGISIO

En mars 2006, cette Assemblée avait présenté un vœu demandant que les dispositions que l'on applique en France soient appliquées aux anciens combattants vivant à l'étranger en ce qui concerne l'attribution des CCPAS. Il s'agissait donc de demander que les pensions attachées aux distinctions honorifiques et à la retraite d'anciens combattants n'entrent pas en ligne de compte dans le calcul des ressources des postulants à l'aide sociale.

On nous répond que cette loi, en application du principe d'« antériorité », n'est pas applicable pour l'étranger et que les instructions relatives aux conditions d'attribution des aides sociales consulaires précisent notamment que

... les comités consulaires pour la protection et l'action sociales doivent tenir compte, dans le calcul des allocations, des revenus personnels des intéressés, pensions et retraites

ce qui inclut évidemment les pensions attachées aux distinctions honorifiques.

Je ferai deux commentaires :

- *le premier*, c'est qu'il ne s'agit pas, comme dans certains cas, du fait que les Français résidant à l'étranger ne paient pas d'impôts et que l'on ne peut donc pas leur appliquer les dispositions en vigueur en France. Il s'agit de personnes qui ont donné de leur temps, et de leur sang quelquefois, pour défendre le pays.

Ce sont deux choses assez différentes ;

- *le deuxième*, c'est qu'il s'agit d'une instruction émanant du ministère des Affaires étrangères et non pas d'une loi. Je pose la question à l'administration : Est-ce que l'instruction — puisqu'il s'agit d'une instruction — ne pourrait pas être modifiée, de manière à ce que l'on puisse appliquer à l'étranger ce qui s'applique aux Français de France ?

Monsieur le Président remercie Monsieur Jean BOTTAGISIO et invite Madame Françoise LEBIHAN à répondre.

Madame Françoise LEBIHAN

Je peux répondre immédiatement en disant que je prends note de la demande de Monsieur BOTTAGISIO ; que l'on reverra le dossier. Mais, pour le moment, je ne peux pas lui dire autre chose.

Monsieur le Président remercie Madame Françoise LEBIHAN et donne la parole Monsieur Alexandre LAURENT sur ce point.

Monsieur Alexandre LAURENT

Je crois qu'il faut distinguer retraites et retraits. Il s'agit ici de la retraite du combattant. C'est un droit qui est donné à un ancien combattant pour un service rendu. Et je crois que cela constitue, d'une certaine manière, une réparation pour un ancien combattant et cela ne doit pas entrer en ligne de compte comme, par exemple, les invalides de guerre qui reçoivent une pension d'invalidité. On ne doit pas en tenir compte dans les ressources ; cela n'a rien à voir. C'est un droit à réparation pour invalidité. Et là, il s'agit d'un droit de réparation pour un service rendu à la France.

Merci.

Monsieur le Président remercie Monsieur Alexandre LAURENT pour cette précision et donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD

J'aimerais revenir sur les aspects juridiques de l'élection du Président de la Commission, hier. Rassurez-vous, mon point de vue restera purement juridique et je laisse hors de mon propos toutes les questions de personnes. Nous étions unis hier soir à l'arc de Triomphe pour une très belle cérémonie. Restons unis ce matin.

Mais, si nous respectons les personnes, nous devons aussi respecter le droit. Dans le silence des textes, le bureau a dû prendre une décision en quelque sorte à chaud. C'était la meilleure décision possible. En prendre une autre aurait gravement froissé le commandant LOUSTAU dont personne ne conteste — pas même notre ami Marceau KAUB — l'efficace travail, le rôle éminent qu'il a joué pendant de très longues années à la tête de la Commission. Et donc, cette décision, nous l'avons approuvée et nous n'y revenons pas.

Mais, force est de constater que nous avons, à cette occasion, créé une catégorie véritablement originale dans le droit électoral ou dans le droit républicain : celle de l'éligible non-électeur. En effet, Monsieur LOUSTAU ayant été désigné il y a quelques jours, figure, tombe sous le régime du nouveau statut et il n'a donc pas le droit de vote, comme moi-même, et comme tous les désignés. Néanmoins, il reste possible de l'élire. C'est quand même quelque chose d'un peu paradoxal.

Il me semble que nous ne pouvons pas en rester là. Ne touchons à rien pour le moment ; une fois de plus, c'est tout à fait clair. Nous ne revenons pas sur le vote qui a été fait, sur les votes, sur sa désignation. Nous nous en réjouissons.

Mais je pense qu'il est du devoir de l'Assemblée que d'essayer d'aller un petit peu plus loin dans le règlement intérieur et donc de ne pas, en quelque sorte, par ce qui a été fait, créer un précédent qui maintenant pourrait s'appliquer de façon beaucoup plus large.

Il va donc falloir reprendre la plume et essayer peut-être de trouver une solution permanente qui soit un tout petit peu moins baroque que celle à laquelle nous sommes parvenus cette fois-ci.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Je vous remercie de votre intervention, Monsieur NICOULLAUD, mais je vous ferais quand même une remarque, c'est que nous n'avons pas créé une nouvelle catégorie d'éligibles non électeurs parce qu'elle existe déjà, notamment pour l'élection des Sénateurs représentant les Français de l'étranger. Ils sont éligibles et ils ne sont pas électeurs. Voilà. C'est simplement que ce n'est pas une nouvelle catégorie. Elle existait déjà. Bien. L'incident est clos et nous passons à autre chose.

Monsieur le Président donne la parole au dernier intervenant, Monsieur Pierre OLIVIERO.

Monsieur Pierre OLIVIERO

Je voudrais parler de la réunion de la commission d'Aide aux anciens combattants. Depuis la gestion par l'ambassade de cette commission, les conseillers élus à l'AFE ayant toujours participé avec voix *dé-li-bé-ra-tive* comme cela est le cas pour toutes les autres commissions auxquelles ils sont conviés.

En 2005, à l'occasion de la réunion de la Commission, cette question a été abordée par son président à Berne et, devant la réaction hostile de la majorité des élus présents, il a décidé d'en reporter l'application et de s'informer auprès de l'ONAC et du MAE.

En septembre 2005, la troisième session de l'assemblée des Français de l'étranger a traité en assemblée plénière de la question de la participation des élus aux réunions avec voix délibérative. La résolution du 1.5.9 relative aux statuts, fonctions et prérogatives des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger a été adoptée à l'unanimité, mentionnant, après un débat où sont intervenus Pierre OLIVIERO et Jean-Pierre CAPELLI (voir les pages 130-132 du rapport), que les conseillers étaient membres de droit avec voix délibérative des commissions et comités.

Nous avons alors informé le Président de la Commission de la teneur de cette résolution. Depuis lors, il est à noter qu'aucun texte émanant du MAE ou de l'ONAC, ou d'une autre source et mentionnant notre participation avec voix consultative n'a jamais été présenté.

La circulaire ministérielle du 5 avril 2006 "Fonctions et prérogatives des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger" confirme la participation des élus aux différentes commissions avec voix délibérative.

Nous voudrions rappeler ici que cette commission distribue une aide de l'ONAC aux anciens combattants nécessiteux - et c'est dans cet esprit de responsabilité que les élus ont travaillé ces dernières années en pleine collaboration avec les services de l'ambassade pour aboutir à une solution équilibrée prenant en compte une redistribution plus sociale.

Pour toutes ces raisons, ils ne comprennent pas qu'on leur impose maintenant de participer à cette commission avec voix consultative en lieu et place de la voix délibérative ayant prévalu jusqu'à ce jour.

En ce qui me concerne, je peux vous dire que jamais je n'irai à Berne, je ne ferai pas 400 km pour participer à une réunion où je n'ai que la voix consultative.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Je vous remercie de votre intervention, Monsieur OLIVIERO ; Madame LE BIHAN, avez-vous une réponse à apporter à votre collègue ?

Madame Françoise LE BIHAN

Non, pas particulièrement.

Monsieur

(Hors micro) Il y a Monsieur CAPELLI qui demande la parole.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Mon collègue Pierre OLIVIERO a lu un texte qui a été annexé au procès-verbal de ladite commission. Après la réunion de septembre, j'en avais informé le premier conseiller de l'ambassade et je voudrais ajouter à ce qu'a dit mon collègue Pierre OLIVIERO, qu'en date du 19 juillet, j'avais interrogé notre Ambassadeur de France à Berne, Jean-Didier ROISIN et qu'il avait un contact avec la DFAE qui avait tenu à le préciser que, je cite :

... cette position avait été arrêtée d'un commun accord entre le ministère et l'ONAC.

Je voudrais encore préciser que ce texte mentionnait bien que cette réunion d'anciens combattants se situait bien dans le champ de l'action sociale. C'est les mêmes critères d'analyse que pour les CCPAS et les élus ont démontrés par leur connaissance du système social local et leur expertise par le respect aussi, qu'ils éprouvent vis-à-vis des anciens combattants et leur détermination à vérifier qu'ils obtiennent ces aides mais qui restent quand même très minimes, mais surtout à contacter les autorités locales et à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour leur faire obtenir ce à quoi ils peuvent prétendre localement.

En effet, nous avons constaté que, souvent, dans cette commission, — certes, il y a eu des bagarres, mais finalement, ce que l'on distribue, c'est peu de chose — et qu'il était aussi important que les Présidents d'anciens combattants et les élus s'attachent à vérifier minutieusement la situation personnelle de tous les demandeurs pour leur faire obtenir tout ce à quoi ils ont droit. Voilà.

Donc je ne comprends pas très bien pourquoi il a été pris cette position qui a été arrêtée entre le Ministère et l'ONAC après ce qui est intervenu ; c'est incompréhensible.

Monsieur le Président remercie Monsieur Jean-Pierre CAPELLI et demande à Madame Monique MORALES d'intervenir sur ce point - très rapidement parce que l'on a pris du retard sur l'emploi du temps.

Madame Monique MORALES

Étant donné que le rapport de la commission des Anciens Combattants va être modifié de manière importante, il faudra donc le présenter de nouveau devant l'Assemblée pour son approbation définitive.

Monsieur le Président

Écoutez, je crois que l'Assemblée en a été informée ; c'est acté dans le verbatim. Un petit ajout va être inscrit au rapport.

Madame Monique MORALES

Il faut donc transcrire ce qui figure dans le verbatim sur le rapport ?

Monsieur le Président

Voilà. Il est beaucoup plus facile, par la suite, de s'y retrouver dans les archives, plutôt que d'aller chercher dans le verbatim. On aura un rapport complet ; cela me semble pratique et...

Est-ce que vous en êtes d'accord ? ... Oui ? Monsieur le Rapporteur ?

Monsieur Jacques JANSON

Je vous prie de m'excuser, Madame MORALES. Vous dites qu'il faudrait simplement prendre le verbatim de ce qui a été dit donc sans modifier le rapport ?

Monsieur le Président

Voilà ; c'est cela.

Monsieur Jacques JANSON

Y compris ce qu'a dit le Sénateur Joëlle GARRIAUD-MAYLAM ?

Monsieur le Président

Tout à fait.

Monsieur Jacques JANSON

Sur un autre sujet ?

Monsieur

Non, non, non.

Monsieur le Président

Les deux.

Monsieur

Il y avait deux modifications :

- celle proposée par le Sénateur CANTEGRIT et
- celle proposée par le Sénateur GARRIAUD-MAYLAM.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

J'ai entendu parler à plusieurs reprises d'aller rechercher dans le texte, dans le verbatim qui est en version PDF. Je vous signale simplement qu'il est impossible de reprendre une partie du verbatim pour aller la copie quand elle est en version PDF.

Nous avons un logiciel qui est incomplet. Vous savez, la version PDF, c'est celle qui montre la petite main et lorsque vous la mettez sur le texte il faut avoir un logiciel assez complet pour double-cliquer et transformer cette petite main en curseur comme si vous étiez en Word ; et, à ce moment-là, vous pouvez recopier une partie du texte.

Je l'avais demandé lors de la conception du site Internet parce qu'il est vrai que, lorsque nous préparons un travail, c'est pratique de reprendre des parties du texte. Cela devient plus important maintenant, puisqu'il semblerait que l'on se dirige vers une solution où, effectivement, c'est plus pratique de reprendre ce qui a été dit dans le verbatim parce que c'est la version la plus complète.

Monsieur le Président

Monsieur le Secrétaire général a une proposition à faire à ce propos.

Monsieur Pierre ROBION

C'est simplement une proposition pratique : le Rapporteur de la Commission ne pourrait-il pas nous fournir une version modifiée que l'on mettrait ensuite en ligne ? Modifiée, bien sûr, avec le rajout de ce qui vient d'être dit pendant la séance, donc sur la base du texte du verbatim, mais qui sera inclus dans le rapport. Si cela peut-être une solution...

Monsieur le Président

Oui, absolument. Madame MORALES, êtes-vous aussi d'accord pour cela ?

Madame Monique MORALES

(Hors micro.) Oui.

Monsieur

Cela a été noté.

Monsieur Pierre ROBION

Cela vous sera soumis ultérieurement.

Monsieur le Président

Bien.

Madame Françoise LEBIHAN

Sans soumission.

Monsieur Pierre ROBION

Sans soumission, nous dit Madame LE BIHAN.

Monsieur le Président

Sans soumission.

Je crois que nous en avons terminé avec la commission des Anciens Combattants. Il nous reste à remercier son Président par intérim et son Rapporteur général (*applaudissements*) et à passer au point suivant de l'ordre du jour.

Merci.

L'ordre du jour a été légèrement modifié ; il inclut — mais vous ne l'avez pas sur les ordres du jour qui vous ont été distribués — une synthèse orale (que nous avons intercalée) des travaux de la commission temporaire pour l'Emploi et la Formation professionnelle.

Si Madame CONWAY veut venir à la tribune pour présenter rapidement sa synthèse.

Mais, auparavant, nous avons à régler un problème administratif : c'est la désignation de notre représentant au conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Le secrétariat général a reçu deux candidatures :

- celle de Monsieur Jean OURADOU et
- celle de Monsieur Michel CHAUSSEMY.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Président CANTEGRIT.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

Je parle sous le contrôle de mon excellente collègue, Madame Monique MORALES. Monsieur Francis HUSS avait été désigné par notre assemblée pour siéger à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ; il avait comme suppléant Monsieur CHAUSSEMY. Bien.

A la suite d'une décision prise par Monsieur HUSS qui est devenu Vice-Président de la commission des Affaires économiques, fiscales et financières...

Plusieurs

européennes...

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

... européennes, mille pardons — il a souhaité pouvoir abandonner ses fonctions.

Je m'en suis entretenu très simplement avec Monique MORALES. Il était bien évident que, s'il ne faisait que démissionner, à ce moment-là, c'était son suppléant Monsieur CHAUSSEMY qui allait siéger.

Comme ce poste avait été attribué lors de la répartition initiale à notre groupe, j'ai demandé à Madame MORALES si Monsieur CHAUSSEMY accepterait de démissionner de ce poste de suppléant, comme le ferait Monsieur HUSS, bien entendu, puisqu'il n'était plus demandeur et que nous procéderions à une nouvelle désignation : celle de Monsieur OURADOU et celle de Monsieur CHAUSSEMY qui retrouverait exactement sa situation.

Madame MORALES — et je l'en remercie vivement — a accepté et nous apprécions cela - nous ne l'oublierons pas, chère Madame - ce qui se passe.

Il n'y a donc pas deux concurrents pour le poste de titulaire, Monsieur le président VALENZA ; il y a un seul candidat qui est Monsieur Jean OURADOU et il y a un candidat pour la suppléance. Est-ce bien cela, Madame MORALES qui hoche de la tête ? Les choses sont donc bien claires.

Madame Monique MORALES

Elles sont bien claires.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

Donc vous n'avez pas deux candidats : vous avez un candidat titulaire et un candidat suppléant.

Monsieur le Président

Très bien. Monsieur le Sénateur, vous n'étiez pas là lorsque nous en avons discuté avec Madame MORALES. Vous aviez dit que l'on devait faire un seul vote, que celui qui arriverait en tête serait titulaire et celui qui arriverait après serait suppléant, ce qui revient au même.

Est-ce cela ? Je mets donc la proposition du...

Qu'en pensez-vous, Madame MORALES ? Parce que l'on ne vous a pas... Je ne vous ai pas entendue, là.

Madame Monique MORALES

(Hors micro) Le résultat est le même.

Monsieur le Président

Le résultat est le même.

Madame Monique MORALES

Le résultat est le même et on peut ne faire qu'une seule élection ; on gagne du temps. C'est tout.

Monsieur le Président

C'est tout.

Madame Monique MORALES

Cela n'est pas en contradiction avec ce qu'a dit le Sénateur CANTEGRIT.

Monsieur le Président

Pardonnez-nous de nous avoir caché une partie de la vérité. Bien.

Comment voulez-vous que l'on opère, Monsieur le Sénateur ? Puisque le résultat sera le même ? *(Réactions)*.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

On met aux voix.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Chers collègues, je vous remercie. Si j'ai bien compris la signification de vos applaudissements, c'est que :

- notre représentant au conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est Monsieur Jean OURADOU et

- son suppléant est Monsieur Michel CHAUSSEMY.

La cause est entendue.

Merci.

Nous passons donc maintenant à la synthèse orale des travaux de la commission temporaire pour l'Emploi et la Formation professionnelle qui nous sera présentée par sa présidente, Madame CONWAY.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Hélène CONWAY.

SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION TEMPORAIRE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Madame Hélène CONWAY, Présidente de la commission temporaire pour l'Emploi et la Formation professionnelle

C'est dans une atmosphère détendue et consensuelle que je vais donc vous présenter la synthèse des travaux de la commission temporaire pour la Formation professionnelle ; le rapport écrit suivra.

C'est un rapport final, l'aboutissement de trois ans de travaux dans cette commission temporaire. Mais c'est aussi un rapport d'étape puisque les conseillers ont décidé de continuer à s'intéresser à la formation professionnelle et à l'emploi étant donné qu'ils ont souhaité la création d'une sous-commission au sein de la commission des Finances et des Affaires économiques et que j'aurai l'honneur d'animer ces débats.

L'emploi et la formation professionnelle représentent, je crois, des préoccupations majeures pour les Français de l'étranger. Beaucoup de jeunes, enfin de Français jeunes et moins jeunes, choisissent aujourd'hui l'expatriation parce qu'elle fait partie de leur plan de carrière, mais aussi parce qu'un certain nombre d'entre eux y sont forcés étant donné qu'ils sont en situation d'échec en France et ils pensent que l'expatriation peut leur offrir une opportunité de relancer leur carrière, voire de la débiter.

Pour ce qui est de la formation professionnelle, il existe deux cas de figure : celui des Français qui naissent à l'étranger, qui ne peuvent pas faire partie, disons, de l'enseignement général dispensé par l'AEFE parce qu'ils n'en ont pas les capacités ou tout simplement parce qu'ils ne le veulent pas et l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger n'a pas de filières professionnelles, elle n'a pas de filières techniques. Et, au dire de sa directrice, Madame BOSSIERE à qui la question a été posée, elle n'a pas l'intention d'ouvrir de telles filières. Par conséquent, la formation professionnelle se retrouve être la clé pour eux de l'entrée dans la vie active.

Mais la formation professionnelle fait aussi partie de l'éducation tout au long de la vie pour éviter, dans certains cas, peut-être le chômage et permettre à quelqu'un de se recycler et de recommencer sa carrière.

Notre commission ne comportait pas dans son titre le terme d'emploi ; il est difficile de parler de formation professionnelle sans parler d'emploi, les deux étant intimement liés. Et donc, nous l'avons fait.

La commission s'était fixé deux objectifs principaux :

- *Le premier* était la mise en commun des expériences locales, afin qu'elles puissent servir d'exemples à suivre, voire de références. Nous avons aussi procédé à la diffusion des documents publiés sur le sujet et à l'audition de spécialistes. Ces deux choses ont permis aux conseillers d'être mieux informés et de participer un peu plus activement à l'élaboration de projets dans la circonscription ;

- *Le deuxième* objectif était de suivre la réforme d'État de 2004 sur la formation des comités de gestion consulaire.

Si nous avons atteint notre premier objectif, puisque, pendant ces trois ans, nous avons fait finalement le tour de ce qui existait, des guichets qui sont vraiment très nombreux, qui permettent d'accéder donc à ce réseau, le deuxième objectif était un petit peu plus difficile à atteindre et un petit peu plus compliqué. Nous avons assisté à l'expérimentation de l'ouverture de

comités consulaires en mars 2005 à Montréal, à Bangkok, à Barcelone, à Dakar, à Francfort, à Ottawa, à Tel-Aviv et à Tunis, ces comités consulaires regroupant les CCPAS et les CCPEFP.

On a encouragé ces comités de gestion consulaire à rechercher un autofinancement, mais seuls les postes de Tunis et de Dakar pouvaient avoir un compte de dépôt de fonds. Et, finalement, la rigidité de la trésorerie publique n'a pas facilité l'expérimentation telle que, je m'en souviens, la demande avait été faite, par exemple, de rallonger le temps de l'expérimentation pour qu'un vrai bilan puisse être établi et que, en cas de survenue de problèmes ou d'obstacles, ceux-ci puissent être *adressés* et que, finalement, cette expérimentation puisse être positive dans tous les cas.

Je dirai en conclusion que nous avons affaire à un réseau assez complexe avec une énorme différence entre ce qui se passe en Europe et ce qui se passe dans le reste du monde ; avec l'existence de CCPEFP, de conseillers emploi-formation qui travaillent, dans certains cas à mi-temps, dans d'autres cas à plein temps ; le rôle des chambres de Commerce et puis la création d'associations dans certains pays d'Europe.

Tout cela fait que de gros efforts sont quand même réalisés localement pour essayer de répondre aux demandes avec des spécificités locales, économiques et sociales bien sûr différentes.

La demande qui est exprimée est en fait celle d'une plus grande autonomie locale, d'une autonomie financière vis-à-vis de l'État français. Et donc il est important que nous continuions à réfléchir, à essayer d'envisager tout ce qui est possible et toutes les solutions qui existent pour nous permettre de continuer à répondre aux demandes locales qui se font de plus en plus importantes parce que, dans certaines régions du monde, certainement en Europe et dans certains pays européens, les Français arrivent massivement et il y a donc de nouvelles demandes et de nouveaux besoins.

Je finirai en vous disant que cette année, l'année 2006, est l'année de l'emploi en Europe. Je crois savoir qu'un bus a été affrété par la France pour faire le tour des capitales européennes pour la promotion, justement, de l'emploi en France et pour pouvoir faciliter ou encourager cette mobilité européenne.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Madame Hélène CONWAY et s'enquiert des éventuelles demandes de prise de parole à la suite de cette synthèse. Il donne la parole à Monsieur le Sénateur André FERRAND.

Monsieur le Sénateur André FERRAND

Je voudrais pour ma part remercier et féliciter la Présidente. J'ai pris beaucoup d'intérêt à ce que j'ai entendu.

Je voulais simplement faire une remarque : vous avez dit que Madame BOSSIERE avait déclaré que l'Agence n'avait pas l'intention d'ouvrir des sections technologiques. Certes, c'est vrai, ce n'est pas dans la vocation de l'AEFE, très clairement. Mais je voulais simplement rappeler qu'à travers le monde on recense une quinzaine d'établissements de l'AEFE qui comportent déjà des sections technologiques.

Alors le débat concernant l'intérêt ou, au contraire le côté négatif d'avoir des sections technologiques est ouvert ; c'est un débat intéressant. Mais ce que je veux dire simplement, c'est que ce n'est pas gravé dans le marbre *ad vitam aeternam*. Il se peut que, dans certains endroits, il existe un vrai intérêt, une possibilité à ouvrir une section technologique.

Il faut aussi se souvenir que cela présente un avantage indirect, mais potentiellement intéressant : le fait d'avoir une section technologique dans un établissement scolaire permet d'avoir accès à la taxe d'apprentissage. Ce n'est pas pour cela que c'est une manne qui tombe immédiatement ; mais enfin cela ouvre une porte. Voilà.

Je voulais simplement, à l'intention de votre commission, apporter cette précision, madame la Présidente.

Monsieur le Président, s'enquiert d'éventuelles autres demandes d'intervention ; il n'y en a pas et il remercie Madame Hélène CONWAY.

Monsieur le Président indique que l'on passe maintenant à la présentation de la synthèse des travaux de la commission des Affaires culturelles et de l'Enseignement par Monsieur le président John MAC COLL et Madame Soledad MARGARETO qui en est le rapporteur général.

**SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES
AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ENSEIGNEMENT**

Monsieur John MAC COLL, Président de la commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement français à l'étranger, de l'enseignement et de l'audiovisuel

Chers Collègues,
Chers Amis,

Monsieur Jorge-Paul FRAGOSO, chargé de l'administration de notre commission (*applaudissements*) pour son efficacité et sa disponibilité. Il semble que Monsieur FRAGOSO va bientôt nous quitter, quitter le secrétariat général de l'AFE. Nous lui souhaitons certainement bonne chance dans la progression de sa carrière qui sera brillante, nous n'en doutons pas (*applaudissements soutenus*).

Jorge-Paul, encore un grand merci et au plaisir de te revoir.

Monsieur le Président

Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir signalé les mérites de Monsieur FRAGOSO, mais vous avez coupé l'herbe sous le pied de notre secrétaire général...

Monsieur John MAC COLL

J'en suis désolé.

Monsieur le Président

... qui aurait voulu lui rendre hommage ; mais il va le faire quand même.

Monsieur Pierre ROBION

Écoutez, je saisis l'occasion. J'aurais voulu le faire un tout petit peu plus tard mais effectivement, je n'ai pas annoncé cela dans les mouvements intervenus au sein de l'Assemblée puisque, heureusement, ce mouvement n'est pas encore intervenu.

Malheureusement, il va intervenir très bientôt puisque Jorge-Paul va nous quitter au 1er octobre. Ce n'était pas un mouvement qui était prévu. Il n'est pas impromptu non plus, mais il aurait dû rester un tout petit peu plus longtemps avec nous. Il s'en va provisoirement parce qu'il a des projets qui, je l'espère, seront couronnés de succès à l'intérieur de ce Ministère.

Je sais qu'il a été très apprécié des membres de l'Assemblée ; son travail, en tout cas, a été remarquable au sein du secrétariat général. Je crois que nous ne pouvons que réitérer toute notre satisfaction pour ce qu'il a pu donner pendant ces trois années qu'il a passées parmi nous et, bien entendu, nous lui souhaitons plein de succès dans le déroulement de sa carrière.

Merci.

(*Applaudissements.*)

Monsieur John MAC COLL

Il n'y aura jamais assez ou trop d'applaudissements pour toi, Georges-Paul.

Monsieur le Président

Monsieur le Président, pouvez-vous continuer la présentation ?

Monsieur John MAC COLL

Je remercie sincèrement, bien sûr, les membres de notre commission. Je veux dire celles et ceux qui, par leur assiduité, leur discipline et leur participation active à nos travaux ont permis d'atteindre une grande qualité dans nos débats.

Bien sûr, je remercie notre nouveau rapporteur général, Soledad MARGARETO qui a découvert l'ampleur de la tâche mais qui a accompli un remarquable travail. Merci Soledad.

(*Applaudissements.*)

Je rappelle ici que nous sommes la commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement français à l'étranger, de l'enseignement et de l'audiovisuel. Des avancées perceptibles sont à noter sur ces trois fronts, ces dernières années. Et j'ose penser que les travaux de notre commission, de notre assemblée y sont pour quelque chose.

Certes, cela signifie que notre programme est dense ; notre travail intense. Mais nous ne pouvons ignorer un de ces fronts sous prétexte des contraintes de temps.

Ce que nous avons aussi ressenti, je dois dire, c'est l'interaction entre ces trois fronts : l'interconnectivité entre ces trois fronts. Notre Rapporteur général vous mentionnera les interventions des personnalités de qualité que nous avons auditionnées, interventions de qualité qui ont permis des échanges de qualité et un dialogue enrichissant.

En tant que président de cette commission, je considère que ces auditions sont nécessaires non seulement pour faire le point et émettre des propositions, mais aussi pour pouvoir échanger, suggérer, bâtir ensemble grâce à la qualité du dialogue. Celui-ci est la condition *sine qua non* d'une crédibilité, une confiance, et de l'ambition de notre commission et donc de notre assemblée afin d'être considérée comme une véritable force de proposition.

C'est un dur combat que nous menons car, étant convaincus des ambitions de la France sur ces trois fronts, nous resterons vigilants afin d'encourager le gouvernement à toujours chercher les moyens qui doivent être à la hauteur des aspirations de nos compatriotes.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Soledad MARGARETO.

Madame Soledad MARGARETO, rapporteur de la commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement français à l'étranger, de l'enseignement et de l'audiovisuel

La commission des Affaires culturelles et de l'Enseignement s'est réunie mardi 5 septembre 2006 à 10 h 30 sous la présidence de Monsieur John MAC COLL. Il a été procédé à l'appel et à la présentation de tous ses membres, anciens et nouveaux, et de son bureau comportant :

- outre le Président,
- deux Vice-Présidents : Madame Catherine RECHENMANN et Monsieur François LUBRINA ;
- le rapporteur général, Madame Soledad MARGARETO ; et
- le secrétaire, Monsieur Claude GIRAULT.

Le Président a procédé à la présentation du projet d'ordre du jour des travaux de la commission des Affaires culturelles et de l'Enseignement qui ont commencé le mardi 5 septembre à 15 h et se sont prolongés le 6 septembre de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30.

La Commission a auditionné 14 personnalités des affaires culturelles, de l'enseignement et de l'audiovisuel, personnalités que nous remercions pour leur contribution et leur disposition au dialogue.

Il s'agissait de :

- Monsieur l'Ambassadeur Jacques BLOT, conseiller d'État en mission extraordinaire,
- Madame Marie-Christine SARAGOSSE, Directrice de la Coopération culturelle et du français,
- Madame Sophie LOVY, Sous-Directrice du Français pour les affaires culturelles.

- Monsieur le sénateur André FERRAND,
- Madame Maryse BOSSIERE, directrice de l'AEFE,
- Madame Jacqueline LE PELLEC, chef du service pédagogique de l'AEFEM,
- Monsieur Jean-Luc MASSIN, chef du service des bourses de l'AEFEM - je vais dire Agence, je crois -,
- Monsieur Marc OLLIVIER, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale,
- Monsieur Georges DIENER et Monsieur Yvan KABACOFF de la Sous-Direction du Français pour le programme FLAM,
- Monsieur Thierry AUDRIC, directeur général d'Édufrance,
- Monsieur Jean-Pierre TROTIGNON, directeur du réseau N + I pour l'enseignement,

- Monsieur François BONNEMAIN, président de TV 5-monde,
- Monsieur Jean-Claude BENOIST, secrétaire général de RFI pour l'audiovisuel.

Globalement, les sujets abordés ont été les suivants :

- les perspectives et le développement de l'AFE ;
- l'encouragement aux étudiants français et étrangers ayant étudié dans nos établissements ou dans les systèmes nationaux à

- poursuivre leurs études supérieures en France ;
- les nouvelles perspectives concernant l'action culturelle de la France ;
- la promotion du français et ;
- les perspectives d'avenir pour TV5 Monde et RFI.

Je passe maintenant à proprement parler aux travaux de notre commission.

La France possède un réseau d'établissements scolaires dépendant en majorité de l'Agence, d'établissements culturels et d'alliance française unique au monde. Il s'agit aujourd'hui pour la France de consolider les réseaux existants et d'innover, mais aussi d'en créer de nouveaux, notamment pour attirer les jeunes étudiants français de l'étranger et les étudiants étrangers dans nos universités.

Consolider le réseau de l'AEFE en instaurant dès cette année un plan Enseignement français à l'étranger, plan glissant sur trois ans par pays et par un établissements en application du rapport FERRAND.

La Commission propose que les élus de l'AEFE y soient associés en amont, que les postes disposent d'un délai supplémentaire jusqu'en décembre 2006 pour élaborer leurs propositions et que celles-ci soient chiffrées.

Consolider le réseau en revoyant certains points réglementaires de l'attribution des bourses concernant notamment le patrimoine immobilier et en mettant en place un nouveau logiciel pour la gestion des dossiers.

Consolider encore en menant à bien un programme immobilier d'envergure, qu'il s'agisse de mises aux normes, de réhabilitation ou de construction.

Enfin, en révisant les conventions avec les établissements pour une meilleure définition des rôles, rôles des responsables des associations gestionnaires et des représentants de l'Agence.

Et innover, aussi, en ouvrant notre système à l'international, en créant des classes bilingues, voire trilingues, en adaptant les programmes et en négociant la double certification, en créant des classes préparatoires qui faciliteraient l'accès des élèves aux grandes écoles ou en mettant en place de nouvelles structures d'accompagnement à Paris, notamment au niveau de l'orientation et de l'inspection.

Il s'agit aussi, pour la direction de la Coopération culturelle et du Français, de développer des actions innovantes, très ciblées, qui s'adressent

- aux publics des pays émergents, en Asie et en Amérique latine notamment,
- à des hauts fonctionnaires — on peut nommer Bruxelles — et
- aux enfants français scolarisés dans les systèmes nationaux à travers le programme FLAM. Une évaluation de ce programme, qui existe depuis 2001, est en cours et devra être finalisée en décembre 2006.

Je peux nommer les pays concernés par les visites d'évaluation. Il s'agit de :

- la Grande-Bretagne,
- l'Allemagne,
- la Pologne et
- l'Algérie.

Dans le domaine plus large de la culture, la fusion de l'association pour la diffusion de la pensée française, l'ADPF et de l'association française d'action artistique, l'AFAA, en un seul opérateur : *Culture France*, sous la double tutelle du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la Culture marque le désir de fédérer l'action culturelle extérieure pour répondre aux objectifs de rationalisation financière dans un contexte budgétaire contraignant, d'une part, mais aussi de définition d'une orientation politique et de priorités claires pour accroître sa lisibilité, d'autre part.

La création de ce nouvel opérateur annoncée par le ministère des Affaires étrangères au printemps reprend une des propositions du rapport du Sénateur Louis DUVERNOIS intitulé : *Pour une nouvelle stratégie de l'action culturelle extérieure de la France ; de l'exception à l'influence*.

Le statut de Culture France n'est cependant pas encore établi, ni son lien avec le réseau actuel des instituts et centres culturels. Une convention de coopération entre l'Alliance française et Culture France est avancée.

Pour ce qui est des médias, TV 5 Monde consolide son réseau et innove en créant un journal plus spécifique aux zones géographiques et en donnant une vision francophone de l'information. RFI devient une société bimédia puisqu'elle contribue d'assurer la radio classique et développe la communication via Internet. L'Afrique reste sa priorité absolue, mais un nouvel enjeu apparaît : l'Europe.

Enfin, un effort considérable est fait par EduFrance et le réseau N + I (qui signifie National et International) qui s'adresse aux ingénieurs pour attirer en France les jeunes Français de l'étranger et les étudiants de l'étranger, pour notamment y préparer un mastère. Il en va de l'avenir de nos universités et d'un atout pour nos entreprises.

La volonté politique réitérée de diffusion et de progression sur le terrain a été nuancée par les inquiétudes budgétaires des uns et des autres. Le fonds de roulement de l'Agence est arrivé au plus bas (24 jours). Signalons qu'il a été ponctionné de 3,58 M d'euros pour les bourses de la campagne 2006-2007 ; il ne pourrait supporter un nouveau gel républicain.

Ainsi, Madame la Directrice de l'Agence a-t-elle dit :

*Il est difficile d'envisager une action à long terme sur des investissements lourds avec ce genre d'épée de Damoclès (*suspendue au-dessus de nos têtes*).*

Les différentes actions envisagées sont en quête de partenariats sans qu'ils soient absolument définis. Quant à la Commission, elle restera vigilante pour que l'Agence dispose des moyens nécessaires à sa politique et à son développement.

En conclusion, je dirais qu'une idée-force s'est dégagée de toutes ces interventions. La France, en concurrence notamment avec le monde anglo-saxon, doit être présente partout sur la planète et est devenue un pôle attractif pour les étudiants Français de l'étranger et les étudiants étrangers qui deviendront les décideurs de demain. De même, la langue française, vecteur d'influence, doit regagner le terrain perdu, entre autres, dans les organisations internationales, l'Union européenne en tout premier lieu.

Un souci reste néanmoins, qui n'est pas des moindres : celui du financement. Merci.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Madame Soledad MARGARETO et donne la parole à Madame Françoise LEBIHAN qui l'a demandée.

Questions-Réponses

Madame Françoise LEBIHAN

C'est juste pour faire deux petites observations. Vous avez parlé d'une ponction de 3 M d'euros pour le budget des bourses. Le mot me gêne un petit peu parce que nous savons tous que l'AEFE a échappé, a été retirée du programme 151 et la DFAE en est fort marrie puisque cela s'est fait absolument contre notre volonté.

Ce n'est pas vraiment une ponction parce que les bourses sont rentrées à nouveau dans le programme 151. C'est donc un transfert et si l'AEFE a le sentiment d'avoir perdu quelque chose, ce qui importe, c'est qu'aucun euro n'ait été distrait de cette somme qui est destinée aux bourses.

Qu'elle soit imputée à un programme ou à un autre, ce n'est pas très important ; cela ne retire rien à l'AEFE. Je pense que ce qu'il faut... Voilà ; c'est ce que je voulais vous dire. C'est pour cela que le mot ponction me gênait un petit peu et je voulais réagir là-dessus mais ce n'est pas grave.

Madame Soledad MARGARETO

(Hors micro) Qu'est-ce qui vous conviendrait ?

Madame Françoise LEBIHAN

Non, mais je ne veux pas revenir sur la rédaction. C'est une observation que je fais.

Monsieur le Président

Madame le Rapporteur, je pense que...

Madame Françoise LEBIHAN

Laissons cela dans le rapport ; il n'y a pas de problème. Je voulais juste faire cette observation pour que ce soit bien clair pour tout le monde. Mais vous ferez ce que vous voudrez, après. Moi, cela ne me...

La deuxième réflexion est la suivante : vous avez parlé des classes préparatoires dans votre chapitre Innovation. Alors effectivement, là, du coup, c'est en qualité d'ex-ambassadrice à La Paz que je voudrais vous porter un petit témoignage : au lycée français franco-bolivien de La Paz, nous avons été effectivement les premiers à créer une classe préparatoire, un petit peu à titre expérimental. On l'a créée, de mémoire, en 2002.

L'idée était de préparer, de profiter en plus parce que l'on était dans l'hémisphère Sud, du décalage de calendrier pour que nos jeunes lauréats au baccalauréat, qui l'obtiennent en décembre, puissent profiter du semestre suivant pour se préparer à ce qui constitue quand même un choc culturel, l'arrivée d'un étudiant sud-américain en France, pour voler de ses propres ailes.

C'est donc dans cet esprit-là que nous avons préparé, que nous avons institué, expérimenté. L'expérience demeure et fonctionne et nous avons même, à l'époque, l'ambition de le faire et de rayonner de manière régionale, disant à l'Argentine, au Chili ou au Pérou : Vos étudiants, vous pouvez les faire venir chez nous ; nous pouvons les accueillir pour...

On appelait cela des *miniprépa ; ce n'étaient pas de vraies classes préparatoires comme on les entend ici, au sens français. Mais il y a quand même un petit décalage, même si leurs bacs sont brillants et correspondent tout à fait au bac français. Mais en prévision de l'adaptation à la vie estudiantine, dans une université où ils ne sont pas... où ils ne sont pas habitués... enfin où les élèves sont beaucoup livrés à eux-mêmes, il fallait un petit peu les habituer et les préparer. C'est un petit peu dans ce but-là.

Cette expérience existe ; je suis tout à fait d'accord avec vous : il faut multiplier ce genre de choses et l'AEFE a tout à fait vocation à nous aider dans ce sens.

Monsieur le Président remercie Madame Françoise LEBIHAN et donne la parole au Sénateur André FERRAND.

Monsieur le Sénateur André FERRAND

Moi je voudrais tout d'abord donner un très amical et grand coup de chapeau à la fois à notre Président et à notre Rapporteur général. Notre Président a su faire régner (l'ordre) dans nos rangs, comme d'habitude, et je me suis rendu compte que tous les nouveaux membres ont vite joué le jeu d'un grand consensus, d'une ambiance très oecuménique, si je puis dire.

Quant à notre Rapporteur général, ce n'est pas tout à fait évident, en tant que nouveau membre dans cette maison, dans cette commission, de faire un travail comme elle l'a fait. Elle a rapporté d'une façon complète et objective les travaux de notre commission. Donc toutes mes félicitations lui vont.

Quelque part, je vais revenir en partie sur la première partie justement de votre intervention, Madame la Directrice et puis, en même temps, sur le même sujet, vous dire, chers collègues, que vous avez remarqué sans doute que, dans le rapport du Directeur des Français à l'étranger, on ne parle plus maintenant de l'enseignement. Et c'est quand même dommage — parce que l'on en est tous d'accord — c'est un des sujets - sinon le sujet - qui intéresse le plus nos compatriotes.

Tout cela, Madame, vous le savez : cela vient de cette fameuse LOLF et de la décision des députés, l'an dernier, de transférer le budget de l'AEFE du programme 151 - le programme 151, pour les non-initiés, c'est celui des Français à l'étranger et des étrangers en France - au programme 185. Le programme 185, dans la LOLF, c'est celui qui concerne le rayonnement scientifique et culturel de la France, ou c'est à peu près cela. Cette décision, ce sont les députés qui nous l'ont imposée.

On a ergoté un peu sur le sexe des anges ; on se régale dans ce genre de situation ; mais, cette année, on a toute raison de penser que, si je puis dire, la raison va l'emporter. Du moins, c'est ce que je pense. Et la partie bourses, qui véritablement elle concerne — c'est clair, il n'y a pas de doute — à 100 % la DFAE.

Ce sont nos consuls qui sont les présidents des commissions locales des bourses et c'est vraiment une affaire DFAE, cette partie bourses sera, nous l'espérons, Madame la Directrice, parce que vous avez dit que c'était fait ; mais cela ne peut pas être fait, puisqu'il faut attendre le budget, cela a été voté. C'est une loi. Donc, pour le moment, les bourses restent dans le programme 185. C'est clair.

Donc nous espérons que les députés, cette année, nous suivront ; nous allons faire tout ce qu'il faut pour qu'il en soit ainsi. Et puis l'administration en est d'accord, le Ministère, on le sait, pour que...

En plus, on sanctuarisera quelque part ce budget des bourses.

Cela, c'est bien. Je crois que nous allons tous travailler dans ce sens-là mais ce ne sera pas... enfin les conséquences de cette décision ne permettront toujours pas au directeur des Français à l'étranger de mettre dans son rapport la partie Enseignement.

C'est le sujet sur lequel j'insiste et je pense qu'il faudra trouver une solution. Il faudra trouver une annexe rédigée par la DGCID ou quelque chose comme cela. Est-ce qu'il faudra que, lors de la présentation du Ministre au début de nos sessions et de la présentation de son rapport par le Directeur des Français à l'étranger, on invite également le DGCID à être présent parce que c'est lui notre interlocuteur sur ce plan-là ?

Je crois que la raison va l'emporter : on a vraiment besoin de tout le monde pour que cela marche, en particulier pour ce plan École, sur lequel on compte beaucoup et dans lequel on investit beaucoup d'espoir, on aura besoin non seulement que les ambassadeurs se mobilisent, mais le réseau DGCID, c'est-à-dire les conseillers culturels.

On aura besoin d'eux ; ce sont souvent eux les interfaces avec les établissements, c'est eux qui représentent l'Ambassadeur, très souvent. C'est également la DGCID qui assure l'interface avec le ministère de l'Éducation nationale, qui est très important.

Mais, mais, mais, nous savons tous à quel point nous avons besoin de la DFAE et de ses consuls qui, que ce soit dans les commissions locales des bourses ou dans les commissions de gestion, jouent un rôle essentiel. Donc, moi ce que je pense, c'est qu'après les...

J'ai compris l'amertume de la DFAE, l'année dernière, qui s'est vue privée, alors qu'elle avait beaucoup investi dans cette affaire par la représentation nationale enfin par la partie Assemblée nationale de cela. Mais je crois que, cette année, on tourne la page et vraiment tout le monde va pouvoir travailler ensemble pour le succès de ces plans École.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur André FERRAND pour ces précisions et donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

N'étant pas membre de la commission, je me permets de prendre la parole et d'ajouter quelques points.

Le fait que le budget de l'AEFE ne soit pas venu sur le programme 151 est dû au fait que la majorité sénatoriale y était opposée. La commission des Affaires étrangères a voté l'amendement que je présentais en tant que Rapporteur pour faire passer le budget de l'AEFE du programme DGCID, pour simplifier, au programme Français à l'étranger et la majorité sénatoriale a voté contre.

Il ne faut donc pas oublier qui fait quoi. Il ne faut pas tout noyer dans le vague : la majorité nationale, la majorité du Sénat a voté contre ce rattachement. Il faut être clair. Il faut être clair, Monsieur... Oui, quand même.

Deuxième point : je suis pour ma part un peu inquiète du rattachement du budget des bourses scolaires au budget tout seul, au budget des Français à l'étranger parce que, cette année, si le secteur des bourses joint les deux bouts, c'est parce que, au conseil d'administration de mars, il a été décidé de prélever 3 800 000 euros du fonds de roulement de l'Agence pour compléter la ligne de crédit des bourses.

Est-ce que, lorsque les bourses scolaires seront isolées du reste du budget de l'Agence, nous disposerons encore de souplesses de ce type qui permettront de faire glisser des crédits d'une ligne à l'autre ? Et quels sont les crédits que l'on sacrifiera dans le programme 151 au profit des bourses ? Là, on avait le fonds de roulement de l'AEFE. Est-ce qu'on l'aura toujours ? C'est quand même un danger.

Je pense donc qu'il faudra se montrer vigilant et je ne me suis pas encore fait mon opinion. C'est uniquement la possibilité d'abonder le budget des bourses en cours d'exercice dans le cadre de cette nouvelle organisation qui déterminera le sens de mon vote.

J'évoque un dernier point : je voudrais dire à quel point l'AEFE connaît une situation tendue. Cela a été dit, mais on le voit bien dans chaque établissement ; on le voit dans tous les postes : à la fois nous menons une politique - que j'approuve - de dynamisme, de remise à niveau des établissements, de construction immobilière. Tout cela, on l'approuve totalement.

Le problème, c'est que le financement ne suit pas et que le seul moyen — la directrice de l'AEFE l'a dit — de se donner des marges de manoeuvre, c'est d'augmenter les frais de scolarité, lesquels ont quand même augmenté de 10 % d'après le service des Bourses d'une année sur l'autre, en moyenne mondiale.

10 % d'augmentation des droits de scolarité, cela signifie plus d'efforts pour les familles et plus de demandes de bourses scolaires. Or, cela, il faut le prévoir. Les 8 M d'augmentation du budget des bourses scolaires, à mon avis, ne suffiront pas.

Nous traversons donc une situation tendue, difficile ; et je ne voudrais pas que le transfert des crédits des bourses scolaires au programme 151 se traduise, l'année scolaire qui vient, pas une incapacité de faire face aux besoins des familles.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Christiane KAMMERMANN.

Madame la Sénatrice Christiane KAMMERMANN

Madame, je me joins aux félicitations de mon ami Monsieur FERRAND, le Sénateur FERRAND, pour votre rapport qui est très précis et très bien réalisé. Je vous remercie.

Vous avez parlé du patrimoine immobilier. J'ai été pendant des années déléguée au Conseil supérieur, donc j'ai siégé dans les commissions des bourses comme nos collègues. Or, combien de fois me suis-je heurtée au fait du patrimoine immobilier !

On dit, surtout dans les pays que je représentais, le Liban, l'Irak, la Jordanie, la Syrie, qui sont des pays pauvres et démunis : Cette famille possède un appartement ; cette famille possède une Mercedes qui date de Mathusalem. Et, pour cette famille, on disait, à ce moment-là : Pas de bourse ! Sans plus aller.

Je voudrais que l'on accorde une attention plus particulière au patrimoine immobilier ; cela dans les deux sens. Mais je crois qu'il faut s'y pencher davantage.

D'autre part, vous avez parlé de projet d'établissement. Le Ministre des Affaires étrangères nous en a également parlé, Monsieur DOUSTE-BLAZY. Pourrait-on avoir quelques renseignements à ce sujet ? Quels sont les pays choisis pour de nouveaux établissements. Ce qui est remarquable, mais on disait : Pas beaucoup d'argent. Alors comment va-t-on faire ? D'un côté, pas beaucoup d'argent ; de l'autre côté, la création de pas mal d'établissements. Ce qui est bien. Avez-vous des détails à nous donner à ce sujet ?

Merci, Madame.

Monsieur le Président demande à Madame Soledad MARGARETO si elle a une réponse à apporter.

Madame Soledad MARGARETO

Pour ce qui est des programmes immobiliers de l'Agence, j'ai en effet une liste. Madame BOSSIERE, jeudi après-midi, nous a parlé de quelques projets, notamment de la construction à Dakar d'un lycée pour accueillir 2 500 élèves. C'est le premier lycée de cette envergure construit après le lycée de Madrid puisque le lycée de Madrid date de 1969 ; cela fait donc déjà 36 ans, 37 ans.

J'ai une liste extrêmement longue, si vous voulez, de travaux et de projets, que je pourrais vous donner et qui figurera au rapport. Elle est très longue où il s'agit, fondamentalement encore, d'acheter des terrains. Certains sont déjà achetés, d'autres non.

Je peux simplement vous dire, par exemple : Brasilia. Voilà, je vous donne un exemple. Brasilia. Construction aussi d'une école à Tunis. Enfin il y a toute une liste, en effet, de constructions ou d'achats de terrains qui figurera au rapport d'étape qui verra le jour en mars.

Monsieur le Président

Merci, Madame le Rapporteur.

Madame Soledad MARGARETO

Attendez, excusez-moi : pour ce qui est des bourses, je tiens à vous dire que les points à propos du patrimoine, qui sont retenus sont :

Revoir un peu les points réglementaires concernant :

- *le plafonnement des loyers ;*
- *les produits de la vente des biens immobiliers non réinvestis ;*
- *la valeur vénale des biens immobiliers ;*
- *la prise en compte des seuls intérêts de l'accession à la propriété.*

Monsieur le Président note la demande d'intervention de Monsieur Jean-Yves LECONTE et il lui donne la parole.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

J'ai relativement peu de chose à ajouter à l'intervention de Madame CERISIER-ben GUIGA. Mais, puisque Madame la Directrice a évoqué un transfert qui aura été une ponction, puisqu'il s'agit bien d'un prélèvement sur le fonds de réserve de l'Agence pour abonder le budget des bourses qui reste dans le même programme, pour l'instant, puisque vous avez évoqué le transfert, j'ai une question concernant ce qu'évoquait Madame CERISIER-ben GUIGA : Est-ce que cela sera possible, si ce que nous appelons de nos vœux se réalise, c'est-à-dire le transfert du budget des bourses dans le programme Français à l'étranger ?

Monsieur le Président.

151. S'il est possible que le budget des bourses revienne au programme 151 ? Est-ce bien cela ?

Madame

Non, est-ce qu'il y aura autant de souplesse ?

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Au programme 151, est-ce qu'il y aura la possibilité de faire ce qui a été fait cette année, puisque vous avez en fait indiqué un transfert, ce qui effectivement sera la nécessité, l'année prochaine, si on se retrouve confronté au même problème.

Monsieur le Président

Pardonnez-moi, Monsieur LECONTE, mais si vous pouviez rapprocher...

Madame Soledad MARGARETO

On ne comprend pas.

Monsieur le Président

Si vous voulez bien rapprocher le micro pour que l'on entende, parce que, étant donné la position dans laquelle il est, le volume du son n'est pas assez élevé.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

D'accord. Ma question, en fait, puisque Madame la Directrice avait évoqué un transfert, en réalité, mais pas un transfert cette année, est la suivante : Monsieur le Sénateur FERRAND évoquait le passage dans le programme Français à l'étranger du budget des bourses. Est-ce que, à la suite de cela, nous pourrions effectivement envisager, si besoin est, un transfert du fonds de réserve de l'AFE vers le budget des bourses.

C'était donc en fait ma question par rapport aux précisions que Madame CERISIER-ben GUIGA avait apportées.

Monsieur le Président

Pouvez-vous apporter une précision, Madame la Directrice ?

Madame Françoise LE BIHAN

Je veux bien tenter d'apporter une précision : il est vrai que le budget 151 reste un tout petit budget, pour un programme. Et cela permettra probablement moins de souplesse. S'il faut sacrifier quelque chose, il faudra sacrifier - ce sera vraiment un sacrifice - les développements informatiques ou autre chose. Mais je ne peux pas me prononcer, là maintenant, sur ce qui serait sacrifié. Cependant, il faudra effectivement faire des choix et énoncer des priorités.

De toute façon, la finalité d'un programme, c'est de définir des objectifs en fonction de priorités et de les mettre en oeuvre. Il faudra donc définir ces priorités à l'intérieur de ce programme.

Monsieur le Président donne la parole au dernier intervenant, Monsieur le Sénateur André FERRAND pour une précision.

Monsieur le Sénateur André FERRAND

Je ne voudrais certainement pas entrer dans une polémique avec ma collègue et amie Monique CERISIER-ben GUIGA. Mais je suis désolé de dire que ce qu'elle a dit tout à l'heure n'est pas la vérité. Le Sénat, enfin tous les Sénateurs des Français de l'étranger avec l'ensemble du Sénat, a voté pour que le budget — certains avec quelques états d'âme - mais ils ont joué le jeu majoritaire et unanime — revienne dans le programme 151, celui de la DFAE. Ceci est très clair.

Et il faut que vous sachiez, *chère collègue*, que c'est finalement en CMP, en Commission mixte paritaire, qui met tout le monde d'accord — et vous savez que c'est l'Assemblée nationale qui a le dernier mot — c'est là que, finalement, les choses se sont décidées.

Ceci dit, je vous le dis, ce n'est en aucun cas un drame. Des arguments existent dans les deux sens ; il faut le savoir. On l'a dit tout à l'heure et je ne veux pas monopoliser ce micro. C'est quand même la DGCID qui contrôle les conseillers culturels ; c'est elle qui réalise l'interface et puis qui, par culture, est la plus proche du ministère de l'Enseignement dont on a un grand besoin.

Donc tout cela fait sans souci. C'était un vrai débat intéressant. Voilà. Je voulais dire cela.

Je voulais dire aussi, chère Monique, que les arguments que l'on avait opposés en disant qu'il fallait que le budget de l'AEFE reste dans le programme 151, c'était parce qu'on le contrôlerait mieux, parce qu'il y aurait moins de chances pour que l'on se fasse subtiliser des fonds.

Maintenant, j'ai l'impression que vous retournez l'argument en disant : Oh là là, moi j'ai peur ! Si les bourses reviennent au programme 151, est-ce que l'on va pouvoir les contrôler ?

J'ai donc trouvé qu'il y avait là un petit manque de cohérence, pardon.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

(Hors micro.)

Monsieur le Sénateur André FERRAND

Ceci dit, ce que je pense, *in fine*, *chère collègue* - et vraiment je veux en rester là - c'est que, dans cette affaire, que ce soit 185 ou 151, là où nous serons le plus sûrs d'obtenir de l'argent, la meilleure manière d'en obtenir, c'est de faire en sorte que tous les décideurs qui sont aux affaires, dans les différents ministères, en particulier à Bercy, à l'Éducation nationale et aux Affaires étrangères, soient convaincus que l'enseignement français à l'étranger est chose essentielle pour notre pays.

Et cela, je pense que vous avez noté que c'était quand même de plus en plus le cas. Si vous voyez le chemin parcouru pendant ces toutes dernières années, je trouve que c'est extraordinaire. Que ce soient des paroles, surtout ; mais il y a quand même des actes derrière.

Vous avez entendu ce qu'a dit le ministre des Affaires étrangères lundi. Je n'ai jamais entendu un ministre des Affaires étrangères dire que son premier job, sa première préoccupation, c'était l'enseignement français à l'étranger.

Cela, sans apporter une garantie absolue, c'est quand même important. C'est cela qu'il nous faut faire : continuer à faire pression, à maintenir la pression et que tous ceux qui sont aux affaires sachent à quel point c'est important.

Autre exemple : Monsieur COPÉ. Parlez-lui de l'enseignement français à l'étranger ; il sait ce que c'est ; Et le gel républicain. Elle a raison, Madame BOSSIERE ; elle crie, elle crie avant qu'on la touche. C'est son métier et je la félicite, je l'encourage avec le gel républicain. Et nous faisons tous comme elle.

Mais cela m'étonnerait fort — je prends peut-être des risques en disant cela — que Monsieur COPÉ lui prenne ses 5 % du gel parce que, justement, nous sommes tous là, nous crions tous et disons à quel point cela est important.

Quant à Monsieur BRETON, si vous le voyez quelque part, le Ministre, eh bien parlez-lui de l'enseignement français à l'étranger. Il va vous dire avec fierté qu'il est un ancien prof du lycée ; il était CSN agrégé de maths, je crois, ou en tout cas prof de maths au lycée français de New York et il est très concerné.

Donc ce que je dis simplement, c'est que, plus que les subtilités : Programme 151 ou 185 ? Où est-ce que l'on sera le plus tranquilles ? Où risquons-nous le moins que l'on nous prenne de l'argent ? c'est la pression que nous maintenons et c'est tout ce que nous faisons ensemble en faveur de l'enseignement français à l'étranger.

Voilà. Merci beaucoup.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur André FERRAND et, constatant l'absence d'autres demandes de prise de parole ou d'intervention, donne la parole à Monsieur John MAC COLL.

Monsieur John MAC COLL

Après toutes ces interventions, je dois dire - vous me connaissez depuis quelques années maintenant, en tant que président de la Commission - que vous pouvez compter certainement sur notre vigilance, de façon à ce que ces programmes et budgets soient à la hauteur des aspirations et des ambitions certainement de l'enseignement français à l'étranger.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Monsieur John MAC COLL et Madame Soledad MARGARETO de leur contribution.

Monsieur le Président

Ces propos du Président MAC COLL viennent clore la cinquième assemblée plénière de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Monsieur le Président indique que l'on va maintenant passer en formation de bureau ; il remercie ses collègues.

Monsieur Pierre-Yves LE BORGN'

Sauf à ce que le bureau envisage la création des deux commissions temporaires annoncées par le Ministre, je m'étonne de cette clôture de la cinquième session plénière sans que nous ayons reçu la moindre information sur le mandat de ces commissions, sur la composition de ces commissions et sur le début des travaux de ces commissions.

On a parlé de la catégorie des éligibles non électeurs, des commissions temporaires indéfiniment ; une troisième catégorie est celle des effets d'annonce. Je trouve surprenant que l'on nous annonce des choses le lundi, et que nous nous séparions le samedi sans rien savoir de ce que nous ferons dans ces commissions-là, à compter du mois de décembre ou du mois de mars.

Est-ce qu'il serait possible, pour le bénéfice de la session plénière, que nous ayons cette information maintenant ?

Monsieur le Président

Écoutez, Monsieur LE BORGN', je n'ai pas plus d'informations que vous. Mais peut-être Monsieur le Secrétaire général peut-il nous éclairer sur ce point ; ce n'était pas prévu à l'ordre du jour.

Monsieur Pierre-Yves LE BORGN'

Je crois que ce n'est pas suffisant. On ne peut pas se contenter de dire que l'on n'a pas d'information. Je trouve qu'il s'opère une détérioration de la façon dont on travaille dans cette assemblée, année après année ; et c'est une critique générale. Cela nous concerne tous.

Si l'on annonce des choses à l'ouverture d'une session, il est normal, au moment où l'ensemble des élus se séparent, qu'ils retournent dans leur circonscription avec un tout petit peu plus d'informations sur les travaux qui viennent. Ce n'est pas sérieux de partir, de retourner chez nous sans savoir ce que nous ferons sur des sujets considérés, au dire du Ministre et de l'unanimité des membres de l'Assemblée comme prioritaires, donc urgents.

Si l'on veut tirer des conclusions utiles du phénomène d'abstention aux élections du 18 juin, de manière à produire un impact sur les élections de 2009, ce n'est pas en commençant hypothétiquement à travailler en mars que l'on y parviendra. Et idem sur la sécurité.

Donc vraiment, j'insiste pour que l'on ait un élément d'information maintenant ; et je m'adresse autant à vous, Monsieur le Président, qu'au Secrétaire général de notre assemblée.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Monsieur LE BORGN', je suis un conseiller comme vous et, si vous n'avez pas eu l'information, moi non plus je ne l'ai pas ; et si je n'ai pas eu cette information, je ne peux pas vous la transmettre. Mais le Secrétaire général va vous donner quelques précisions techniques sur ces deux commissions temporaires qui sont envisagées.

Monsieur Pierre ROBION

Oui, en réponse à votre question, ce que je peux simplement vous indiquer, c'est le mode opératoire sur le plan de la procédure, qui a été défini, à savoir : puisqu'il a été fait une annonce et qu'une décision a été prise de créer ces deux commissions temporaires, leur mise en oeuvre devrait se faire aussi rapide que possible, puisque, comme vous l'avez souligné effectivement, notamment celle qui concerne la participation aux élections, il existe une certaine actualité, en tout cas, étant donné les importantes échéances électorales à venir.

Ce qui était prévu, c'était de mettre rapidement en oeuvre la procédure juridique, c'est-à-dire la prise de l'arrêté qui crée chacune de ces commissions et de prévoir leur mise en place pour le bureau de décembre.

Il faut donc, à ce moment-là, répartir les membres dans ces commissions et que ces commissions puissent commencer à travailler le plus rapidement possible.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur le sujet.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD

Je suis nouveau dans cette assemblée, Monsieur le Président, mais j'essaie de comprendre : si le bureau, donc, prend les décisions de principe, institue les commissions à la suite de l'arrêté, elles ne vont pas se réunir sur-le-champ, puisque les membres ne sont pas là. On revient donc à l'inquiétude exprimée par notre ami Pierre-Yves LE BORGN' et elles se mettront au

travail au mois de mars. C'est un peu paradoxal pour des commissions dont on a souligné l'urgence, la priorité. En effet, je partage le sentiment et un peu de désarroi de Monsieur LE BORGNI' à ce sujet.

Monsieur le Président

Vous avez parfaitement raison, Monsieur NICOULLAUD ; c'est regrettable, mais nous n'avons pas la maîtrise de ce genre de décisions. En ce qui concerne le collège des Vice-Présidents, nous n'avons pas la maîtrise de ce genre de décisions.

Voulez-vous ajouter quelque chose, Monsieur le Secrétaire général ?

Monsieur Pierre ROBION

Non, je n'ai rien à ajouter.

Monsieur le Président

Vous n'avez rien à ajouter ; bien.

EN FORMATION DE BUREAU

Monsieur le Président

Nous passons maintenant en formation de bureau, pour la présentation de l'ordre du jour du bureau de décembre. On vous a distribué les projets d'ordre du jour ?

Monsieur Pierre ROBION

Ils sont en cours de distribution.

EXAMEN DU PROJET D'ORDRE DU JOUR DU BUREAU DE DECEMBRE 2006

Monsieur le Président

Bien, mes chers collègues, si vous le voulez bien, nous allons examiner le projet d'ordre du jour du bureau de décembre.

Celui-ci se tiendra les 15 et 16 décembre 2006.

Pour le vendredi 15 décembre, il est envisagé *le matin* :

- la mise en place des deux nouvelles commissions temporaires,
- l'approbation des commissions administratives et
- le bilan d'exécution du budget 2006.

L'après-midi de ce même vendredi sera consacré :

- aux questions orales et d'actualité et
- à l'organisation de l'élection présidentielle à l'étranger.

A propos des questions d'actualité, je voudrais souligner que les auteurs de ces questions doivent les déposer au secrétariat général au plus tard dans la matinée du 15 décembre, du vendredi donc.

Monsieur Pierre ROBION

(Hors micro) Ou bien par messagerie électronique

Monsieur le Président

Ou alors bien avant par messagerie électronique, bien entendu. Le collège des Vice-Présidents examinera ces demandes et décidera quelles sont les questions qui sont véritablement des questions d'actualité et celles qui ne le sont pas. Seules les questions d'actualité seront présentées dans le courant de l'après-midi, dans l'ordre de leur arrivée au secrétariat général.

Monsieur Gérard MICHON

Sur ce point, je m'inquiète du fait que, effectivement, c'était une tradition qui était prise depuis un certain temps, que toutes les questions orales et non seulement les questions d'actualité qui sont considérées comme pouvant être posées par un conseiller, quel qu'il soit, soient ainsi filtrées.

C'est une procédure ; une procédure qui permet de faciliter les choses. Ce n'est pas une procédure réglementaire et donc je pense que, lors des questions orales, nous devrions revenir petit à petit dans un certain un ordre, après en avoir parlé, à un *modus vivendi* qui soit le *status quo ante* qui était qu'un conseiller puisse, à l'occasion de cette séance, prendre la parole sur une question bien évidemment dont on estime qu'elle présente une certaine urgence et qui justifierait que l'administration n'en ait pas été prévenue, quitte au fait que le représentant de l'État ou de l'administration présent puisse éventuellement dire que cela nous a été répondu plusieurs fois, à d'autres occasions, que ce genre de questions nécessite telle ou telle recherche.

Cela permettrait, à cette occasion, de faire figurer une réponse au procès-verbal, dans les délais que l'administration jugerait nécessaires. Je signale donc que, réglementairement, la procédure que vous venez de résumer, que nous acceptons actuellement, ne correspondait pas à l'esprit dans lequel, il y a de nombreuses années, ce conseil fonctionnait ; et peut-être ce genre de procédure devrait-il revenir d'actualité.

Monsieur le Président

Bien.

Ensuite, le dernier point à l'ordre du jour de ce vendredi 15 décembre sera
- l'organisation de l'élection présidentielle à l'étranger.

Le **samedi 16** décembre sera évoquée

- la formation des élus et vous sera présenté ensuite
- le projet d'ordre du jour de la sixième session de l'assemblée en mars 2007. Les dates qui vous sont proposées sont celles de la semaine du 12 au 17 mars 2007.

S'il n'y a pas de demandes d'intervention, il ne me reste plus qu'à vous remercier de votre assiduité et à lever la séance.

Merci, et bon retour chez vous.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président lève la séance à 12 h 15.